



#2

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
Approuvant le PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal
Fait à , le

Président de Saint-Lô Agglo





#2.1 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du
Approuvant le PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal
Fait à , le

Président de Saint-Lô Agglo





version
approuvée le
14.10.2024

#2.1.1

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT "EIE"



SOMMAIRE

1. UN TERROIR FERTILE, RÉSERVOIR DE RESSOURCES, EN CAPACITÉ DE CRÉER, DE NOURRIR ET DE S'ADAPTER

1.1 DERRIÈRE LA CARTE POSTALE DE LA « NORMANDIE AUTHENTIQUE », LA RÉALITÉ D'UN PAYSAGE BOCAGER COMPLEXE ET EN MOUVEMENT

- 1.1.1 La représentation du socle physique et naturel du St Lois et du « bocage Normand »
- 1.1.2 Un paysage façonné par les pratiques et les usages de l'Homme
- 1.1.3 Un système « eau-bocage », situé dans un espace de transition et dans un réseau hydrographique dense et multiple

1.2 DES LIENS DE RÉCIPROCITÉ TERRE-MER

- 1.2.1 En pentes douces vers l'eau salée
- 1.2.2 La ressource en eau : enjeux de solidarité amont-aval
- 1.2.3 L'adaptation au risque
- 1.2.4 « Côté terre » et « côté mer », le tourisme guidé

1.3 RESSOURCES NATURELLES ET INFLUENCES CULTURELLES : HABITUDES DE VALORISATION ET NÉCESSITÉS D'ADAPTATION

- 1.3.1 L'élevage dans la Pays Saint-Lois : une adaptation fine aux ressources du territoire et aux conjonctures
- 1.3.2 La Vire : dorsale du territoire, densité d'usages
- 1.3.3 Faire feu de tout bois
- 1.3.4 L'adaptation aux risques naturels et technologiques

2. DES SPÉCIFICITÉS LOCALES QUI RACONTENT L'HÉRITAGE DES MODES DE VIE FONDÉS SUR LA PROXIMITÉ

2.1 QUAND LA PROXIMITÉ CRÉE LA DISPERSION :

- 2.1.1 L'héritage d'un territoire au bâti diffus
- 2.1.2 Les hameaux comme accroches aux nouveaux développements
- 2.1.3 Les bourgs & centres-villes espaces de densification prioritaire ?
- 2.1.4 L'attractivité du cadre de vie rural : effets et paradoxes

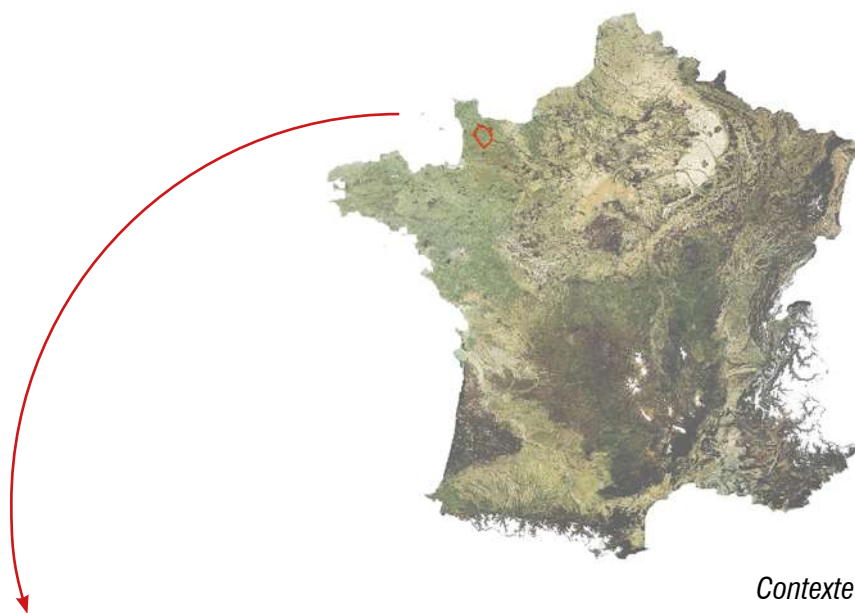
2.2 QUAND L'ACCESSIBILITÉ REMPLACE LA PROXIMITÉ

- 2.2.1 Les solidarités intercommunales
- 2.2.2 Le changement d'échelle de la proximité
- 2.2.3 Le changement de paradigme de la proximité

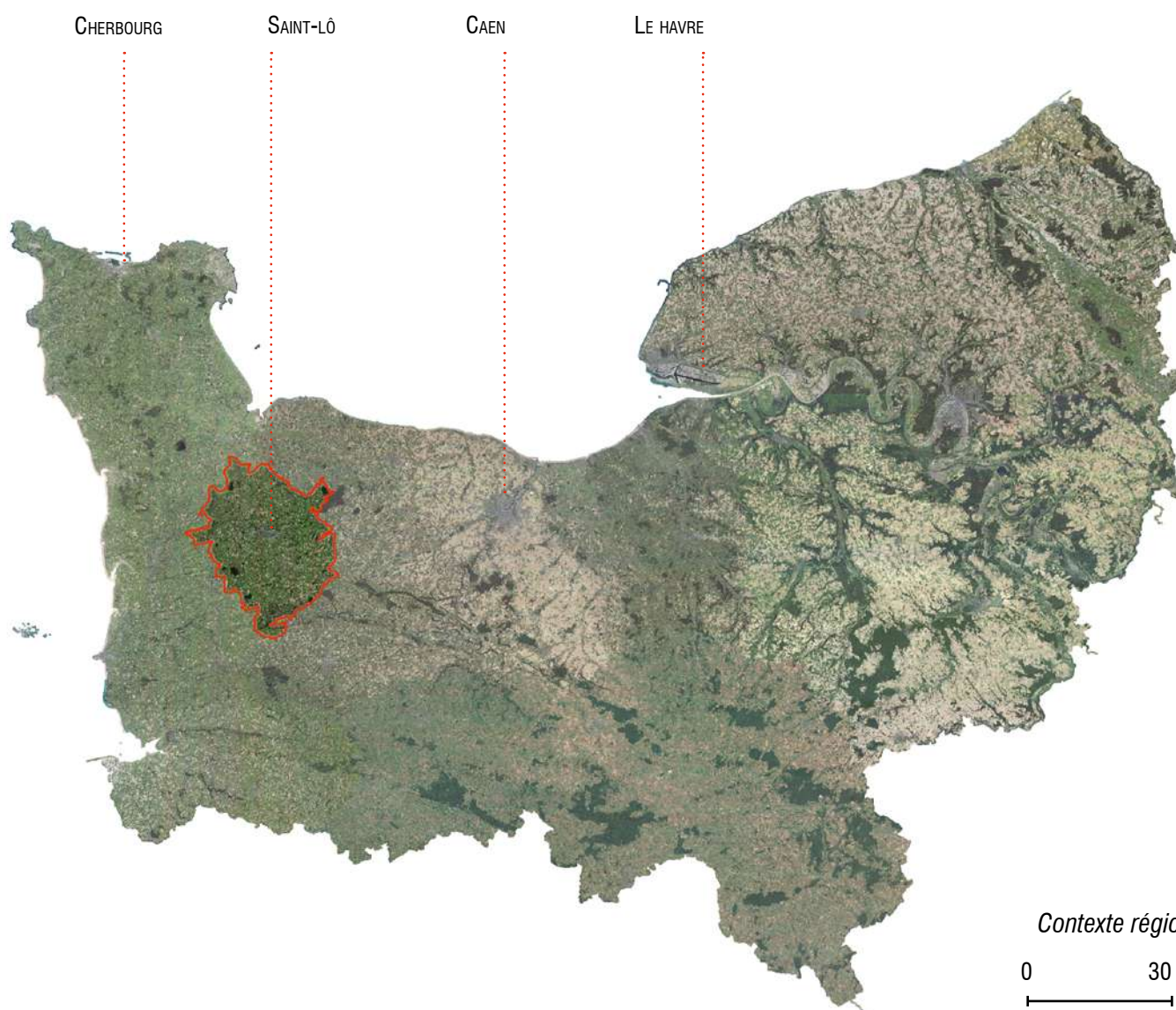
2.3 « L'INDÉLOCALISABLE »

- 2.3.1 Le révélé et le caché : le patrimoine rural
- 2.3.2 La culture équestre du Saint-Lois et les événements associés
- 2.3.3 Savoir-faire gastronomique et valorisation locale

LOCALISATION



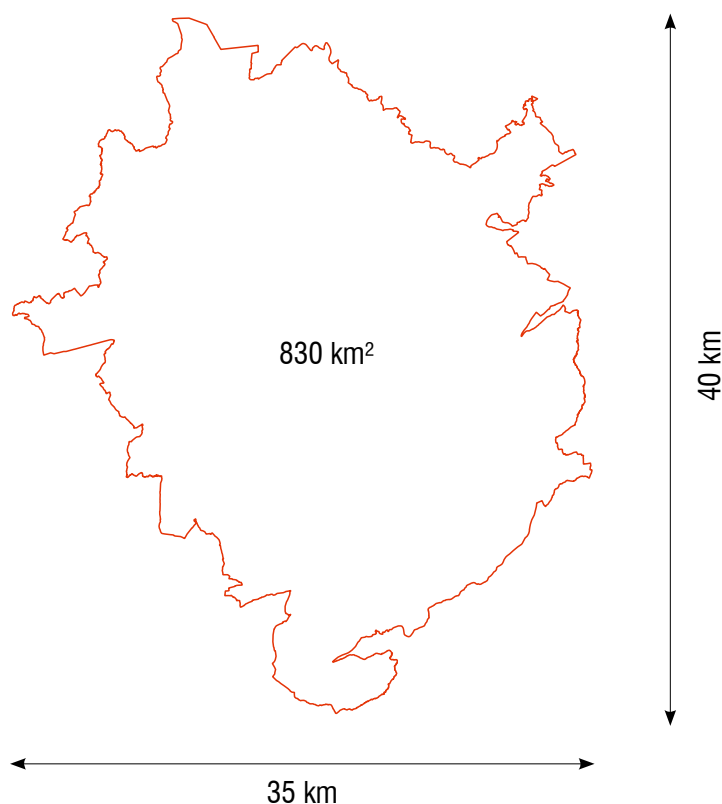
Contexte national



Contexte régional

0 30 KM

LOCALISATION



Saint-Lô Agglo est une communauté d'agglomération française, située dans le département de Manche en région Normandie.

Elle est créée le 1er janvier 2014 à la suite de la fusion de la communauté de communes du canton de Marigny, la communauté de communes du canton de Tessy-sur-Vire, la communauté de communes du canton de Torgny-sur-Vire, la communauté de communes de l'Elle, la communauté de communes de la région de Daye et la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglomération.

Au 1er janvier 2017, elle fusionne avec la communauté de communes de Canisy.

Elle se compose de 63 communes.

Source : Wikipédia.org

AGNEAUX		Pôle majeur
AIREL		Bourg rural
AMIGNY		Bourg rural
LA BARRE-DE-SEMILLY		Pôle majeur
BAUDRE		Pôle majeur
BEAUCOUDRAY		Bourg rural
BERIGNY		Bourg rural
BEUVRIGNY		Bourg rural
BIEVILLE		Bourg rural
CANISY	Canisy	Pôle de proximité
	Saint-Ebremond-de-Bonfossé	Bourg rural
CARANTILLY		Bourg rural
CAVIGNY		Bourg rural
CERISY-LA-FORET		Pôle d'hyper proximité
CONDE-SUR-VIRE	Condé-sur-Vire	Pôle structurant secondaire
	Troisgots	Bourg rural
	Le Mesnil-Raault	Bourg rural
COUVAINS		Bourg rural
DANGY		Bourg rural
LE DEZERT		Bourg rural
DOMJEAN		Bourg rural
FOURNEAUX		Bourg rural
GOUVETS		Bourg rural
GRAIGNES-MESNIL-ANGOT		Bourg rural
THEREVAL	Hébécrevon	Pôle d'hyper proximité
	La Chapelle en Juger	Bourg rural
PONT-HEBERT	Pont-Hébert	Pôle d'hyper proximité
	Le Hommet-d'Arthenay	Bourg rural
LAMBERVILLE		Bourg rural
LE LOREY		Bourg rural
LUZERNE (LA)		Bourg rural
MARIGNY-LE-LOZON	Marigny	Pôle structurant secondaire
	Lozon	Bourg rural
LA MEAUFFE		Pôle d'hyper proximité
LE MESNIL-AMEY		Bourg rural
MESNIL-EURY (LE)		Bourg rural
LE MESNIL-HERMAN		Bourg rural
MESNIL-ROUXELIN (LE)		Bourg rural
MESNIL-VENERON (LE)		Bourg rural
MONTRABOT		Bourg rural
MONTREUIL-SUR-LOZON		Bourg rural
MOON-SUR-ELLE		Pôle de proximité
MOYON VILLAGES	Moyon	Pôle d'hyper proximité
	Chevry	Bourg rural
	Le Mesnil-Opac	Bourg rural
LE PERRON		Bourg rural
QUIBOU		Bourg rural
RAMPAN		Pôle d'hyper proximité
REMILLY LES MARAIS	Remilly-sur-Lozon	Pôle d'hyper proximité
	Le Mesnil-Vigot	Bourg rural
	Les Champs-de-Losque	Bourg rural
SAINT-AMAND-VILLAGES	Saint-Amand	Pôle structurant secondaire
	Placy-Montaigu	Bourg rural
SAINT-ANDRE-DE-L'EPINE		Bourg rural
SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE		Pôle de proximité
SAINT-FROMOND		Pôle d'hyper proximité
SAINT-GEORGES-D'ELLE		Bourg rural
SAINT-GEORGES-MONTCOCO		Pôle majeur
SAINT-GERMAIN-D'ELLE		Bourg rural
SAINT-GILLES		Pôle d'hyper proximité
SAINT-JEAN-DE-DAYE		Pôle de proximité
SAINT-JEAN-DE-SAVIGNY		Bourg rural
SAINT-JEAN-D'ELLE	Notre-Dame-d'Elle	Bourg rural
	Précorsin	Bourg rural
	Rouxville	Bourg rural
	Saint-Jean-des-Baisants	Pôle d'hyper proximité
	Vidouville	Bourg rural
SAINT-LO		Pôle majeur
SAINT-LOUET-SUR-VIRE		Bourg rural
SAINT-MARTIN-DE-BONFOSSE		Bourg rural
SAINT-PIERRE-DE-SEMILLY		Bourg rural
BOURGVALLEES	Gourfaleur	Bourg rural
	La Mancellière sur Vire	Bourg rural
	Saint-Romphaire	Bourg rural
	Saint-Samson-de-Bonfossé	Pôle d'hyper proximité
SAINT-SUZANNE-SUR-VIRE		Bourg rural
SAINT-VIGOR-DES-MONTS		Bourg rural
SOULLES		Bourg rural
TESSY BOCAGE	Tessy-sur-Vire	Pôle de proximité
	Fervaches	Bourg rural
	Pont-Farcy	Bourg rural
TORIGNY-LES-VILLES	Brectouville	Bourg rural
	Giéville	Bourg rural
	Guilberville	Pôle d'hyper proximité
	Torgny-sur-Vire	Pôle structurant secondaire
VILLIERS-FOSSARD		Bourg rural



PARTIE 1.

UN TERROIR FERTILE, RÉSERVOIR DE RESSOURCES, EN CAPACITÉ DE
CRÉER, DE NOURRIR ET DE S'ADAPTER

1.1 DERRIÈRE LA CARTE POSTALE DE LA « NORMANDIE AUTHENTIQUE », LA RÉALITÉ D'UN PAYSAGE BOCAGER COMPLEXE ET EN MOUVEMENT

1.1.1 La représentation du socle physique et naturel du St Lois et du « bocage Normand »

1.1.2 Un paysage façonné par les pratiques et les usages de l'Homme

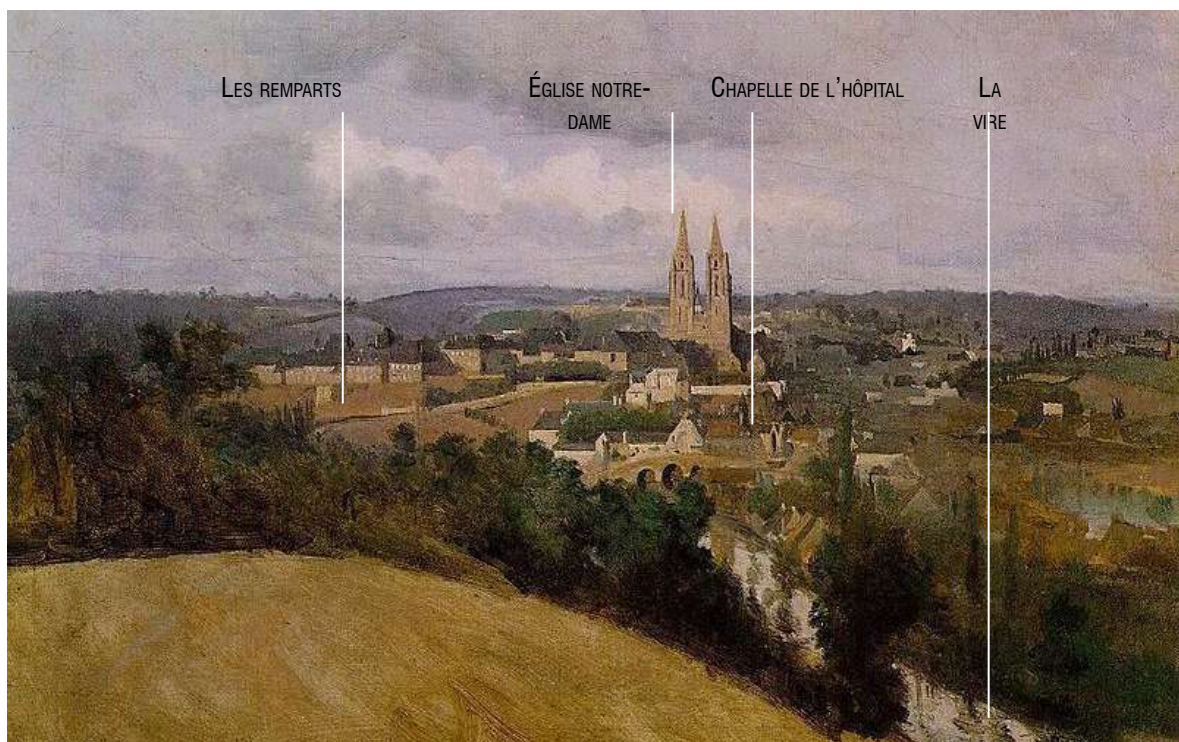
1.1.3 Un système « eau-bocage », situé dans un espace de transition et dans un réseau hydrographique dense et multiple

1.1.1 La représentation du socle physique et naturel du St Lois et du « bocage Normand »

XIX^{ème} / XX^{ème} La construction de la «Normandie typique»



Éclaircie à travers les nuages, marais de la Baie des Veys



Vue générale de la ville de Saint-Lô, Corot (1833), huile sur toile, 46 x 65 cm, Musée du Louvre

La Normandie est reconnue pour être le « berceau de l'impressionnisme », selon l'expression de Jacques-Sylvain Klein. En effet, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, l'arrivée du train, entre autres événements, permet à de nombreux peintres parisiens d'aller peindre sur le motif. La Normandie se révèle alors comme un véritable laboratoire d'expérimentations picturales, où les lumières changeantes offrent une réelle source d'inspiration pour les artistes impressionnistes.

Sur le territoire saint-lois, l'influence maritime se ressent au gré des variations de lumières qui modifient sans cesse les perceptions du paysage. Le vent, symptomatique du bord de mer, balaie les terres bocagères.

Jean-Baptiste Corot, peintre pré-impressionniste, familier de Saint-Lô, dépeint la vue de la ville depuis le coteau d'Agneaux, où se dressent les édifices encore intacts à cette époque.

XX^{ème} La Seconde Guerre mondiale

Cette première image idyllique qu'offre le XIX^{ème} siècle est obscurcie au siècle suivant par la Seconde Guerre mondiale, dont Saint-Lô fut baptisée « la capitale des ruines » par Samuel Beckett, dans un poème écrit en 1946.

- **17 juin 1940** : arrivée des troupes allemandes dans Saint-Lô. Les bâtiments publics de la ville sont occupés dès le lendemain
- **4-19 juillet 1944** : la Bataille de Saint-Lô oppose les forces alliées américaines et les forces allemandes, dans le bocage normand rebaptisé « l'enfer des haies »
 - o La nuit du 6 au 7 juin 1944 : baptisée la « nuit de feu », la ville est bombardée par les Alliés pour empêcher les renforts allemands de remonter sur le front
 - o 17 juillet 1944 : bombardements par les Allemands
 - o 18-24 juillet 1944 : Libération de Saint-Lô, la ville est détruite à 95%



Saint-Lô, Notre-Dame de St-Lô, www.geneanet.org

Devant l'impossibilité pour les troupes anglo-canadiennes de prendre Caen et donc de progresser vers l'Est, les Américains sont obligés de s'engager au Sud-Ouest dans une zone de bocage, c'est à dire de petits prés enclos par des haies végétales très denses. Cette bataille du bocage est surnommée «Bataille des haies». Dans le secteur de Saint-Lô, la bataille pour la ville est engagée le 7 juillet. La ville de Saint-Lô, détruite en

quasi totalité par les bombardements alliés et allemands, prend le surnom de «capitale des ruines» (Samuel Beckett). Le bilan de cette offensive n'en reste pas moins effroyable : près de 40 000 tués et blessés pour déplacer le front de quelques kilomètres.

1941-1942-1943

le "mur de l'atlantique"

Les premiers dommages que subissent les églises du département ont lieu bien avant le débarquement. Les bombardements alliés des installations allemandes dans le Nord-Cotentin causèrent les premières destructions dans les villages. L'importance de ces installations expliquera le nombre d'églises endommagées dans ce secteur du département.



1944

le débarquement et le bombardement des grandes cités manchoises

En prélude aux opérations de débarquement, le bombardement des grandes cités manchoises va marquer un des épisodes les plus douloureux de l'histoire de la libération du pays. Les destructions portées à ces cœurs historiques resteront longtemps dans les esprits comme incarnant l'ampleur du drame que connût le département pour retrouver la liberté.



1944

la stagnation du front

La stagnation du front entre le 6 juin et la mi-juillet 1944 va essentiellement coïncider avec les destructions que connaîtra la zone des Marais du Cotentin et le Nord-Est du Saint-Lois. Pendant un long mois, les communes de ce secteur paieront un lourd tribut à la guerre.



1944

l'opération "cobra"

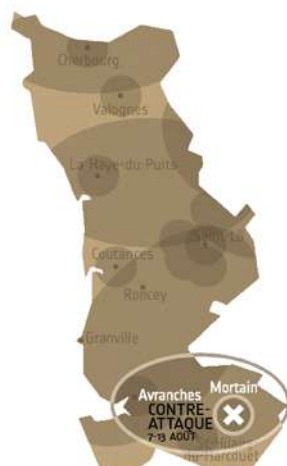
Au matin du 25 juillet 1944, le lancement de l'opération Cobra annonce une nouvelle grande vague de destructions dans le département. Les communes de La Chapelle-Enjager, Hébécrevon et Saint-Gilles, situées au Sud-Ouest du Saint-Lois, seront grandement touchées. L'encerclement des forces allemandes dans la poche de Roncey et la poursuite de la percée américaine jusqu'aux portes de la Bretagne auront également provoqué leur lot de destructions tout au long de l'axe de l'offensive.



1944 -1945

la contre-attaque allemande

Parmi les dernières destructions que connaîtra le département, celles provoquées par la contre-attaque allemande au début du mois d'août marqueront à leur tour le Sud du territoire Manchois.



XXI^{ème} L'image promotionnelle du territoire

Le territoire cherche à véhiculer une image positive de lui-même en multipliant les outils et les voies de diffusion. La promotion est faite essentiellement sur les spécificités locales comme :

- o Les sites phares et la qualité du cadre de vie (les deux façades littorales avec le Mont Saint-Michel à l'Ouest et les plages du débarquement à l'Est; sur Saint-Lô Agglo : la vallée de la Vire, les Roches de Ham, l'abbaye de Cerisy, le haras de Saint-Lô, l'Usine Utopik...)
- o La gastronomie (produits maraîchers, laitiers, le cidre, Calvados, AOC, AOP...)

Les vecteurs de diffusion de cette représentation et image sont multiples :

- o Les offices de tourisme, l'élaboration de stratégies touristiques, le marketing territorial
- o Les guides touristiques
- o Les festivals : Normandy Horse Show, Les rendez-vous soniques...
- o La production culturelle (artistes locaux et supports artistiques évoquant le territoire)



www.manchetourisme.com

1.1.2 Un paysage façonné par les pratiques et les usages de l'Homme

Y a-t-il un paysage Bas-normand?

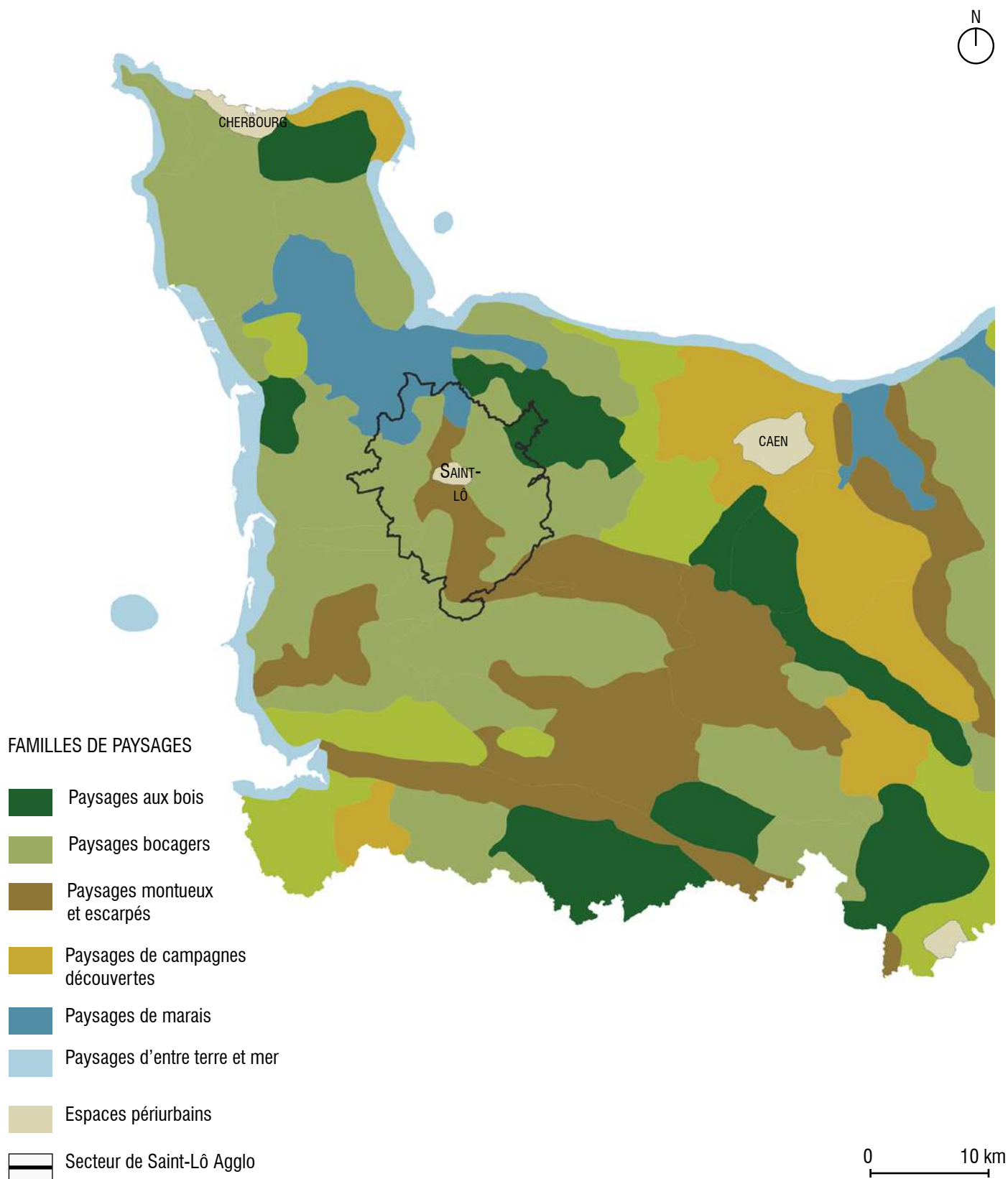
«Si on compare la Basse-Normandie à d'autres régions françaises pour essayer de dégager les traits originaux de ses paysages, on soulignera qu'elle est une région littorale ; ce qui lui donne au long de ses kilomètres de côtes des types de paysages qu'ignorent les provinces continentales. On notera aussi que son relief modeste est cependant très varié grâce au contact de deux unités structurales contrastées, le massif ancien armoricain et le bassin sédimentaire parisien, ce qui a pour conséquence indirecte l'usage de matériaux très différents dans l'architecture traditionnelle. On insistera sur l'omniprésence de la prairie, phénomène récent datant en grande partie du dernier siècle, et en repli aujourd'hui. On remarquera, quoique cela soit moins original, la présence constante de l'arbre sous des formes et à des degrés très divers : vastes sylves forestières et semis de bosquets, bocage aux mailles serrées et bouts de haies ou arbres disséminés dans les plaines. Enfin, on n'oubliera pas ses ciels sans cesse traversés de troupes de nuages, héritage de son climat océanique. Ces quelques éléments ne suffisent cependant pas à définir un paysage bas-normand, et d'autant moins qu'on ne peut les ramener chacun à un type bien caractérisé. En effet, il n'y a pas un paysage bas-normand.

L'image, trop souvent colportée, qui en fait un bocage aux pommiers en fleurs parsemé de chaumières en colombage est une image réductrice qui ignore sa richesse et sa diversité.

Mais alors, comment distinguer les paysages différents qui composent le visage de la Basse-Normandie et dont la variété est un trait caractéristique de cette région ? Comment les identifier d'une manière objective qui fasse appel à des éléments de formes, de dessins, de couleurs et à leur évolution contemporaine ?

Pour démêler toutes les combinaisons réalisées, cette analyse a considéré le paysage comme une scène qui se compose d'écrans verticaux (haies, alignements d'arbres, fronts forestiers, édifices ou groupes de bâtiments, escarpements, falaises, buttes, etc.) disposés de diverses manières dans une certaine profondeur de vision.»

*Source : Inventaire des paysages (extrait) :
distinction et classification des paysages*

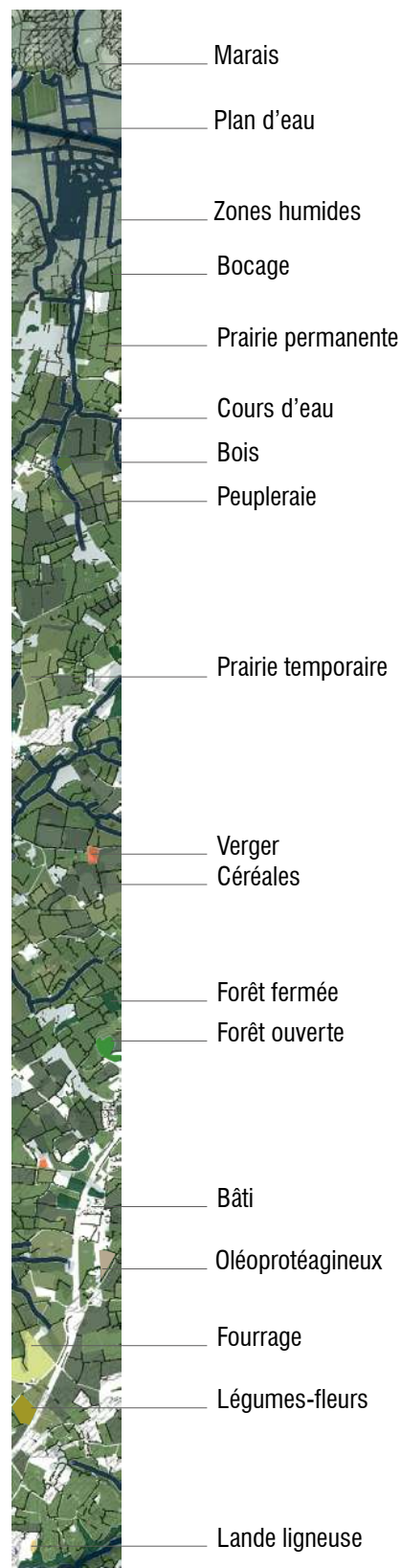


Les unités paysagères, source : la DIREN / SNPC

Les paysages saint-lois; motifs et points de repère

Le territoire saint-lois est pris entre différentes grandes figures paysagères telles que les marais du Cotentin et du Bessin au Nord, bien identifiables avec son important réseau de fossés qui quadrillent les prairies humides ; les reliefs au Sud qui forment une limite naturelle où l'autoroute A84 sillonne la ligne de crête et enfin les entités boisées à l'Est représentée par la forêt de Cerisy annonçant les paysages au bois plus à l'Est. A l'Ouest, au-delà du territoire, le paysage se poursuit sans limite paysagère forte, en prolongeant le bocage vallonné.

Le bocage à petites mailles figure comme un trait de caractéristique paysager majeur pour ce territoire. Les boisements quant à eux, sont très occasionnels.





Compositions du paysage saint-lois

Au fil du territoire saint-lois, le paysage revêt différentes formes entre vallées escarpées, collines bocagères, marais et boisements.

Le territoire est façonné par de multiples vallées et vallons qui délivrent un paysage qui puisse paraître relativement homogène au premier abord. Les repères peuvent se confondre. En effet, les transitions entre les différentes unités paysagères sont douces et s'opèrent sur le mode du fondu enchaîné.

Le territoire éminemment vert, peut s'avérer ainsi complexe à décrypter tant les délimitations entre les entités paysagères sont fines et s'enchaînent en douceur. L'observation du relief, de la maille bocagère, du réseau hydrographique ou encore de l'occupation des sols, ont tour à tour permis de définir différentes unités paysagères qui composent le territoire saint-lois.

Le découpage des unités paysagères et des sous-unités paysagères proposé ici s'appuie sur un travail de terrain réalisé par **Cittànova**, le travail de l'inventaire régional des paysages de Basse-Normandie réalisé par la DREAL de Normandie, ainsi que sur le document de référence sur les paysages du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin. Les limites de ces différentes entités paysagères divergent légèrement des découpages ci-avant, au gré d'observations locales faites sur le territoire saint-lois.

PAYSAGES BOCAGERS	PAYSAGES MONTUEUX ET ESCARPÉS	PAYSAGES DE MARAIS	ESPACES PÉRIURBAIN
 Plateau agricole entre Vire et Taute	 Vire amont	 Marais ouvert de la Vire	 Saint-Lô Agneaux
 Plateau agricole entre Vire et Elle	 Vire encaissée	 Canal de Vire et Taute	
 Bocage vallonné Ouest	 Vire larges prairies et méandres	 Grand marais de la Taute	
 Les tableaux bocagers de Cerisy-la-Salle	 Vire contrainte	 Les digitations de la Taute	
 Bocage en tableaux	 Vire petites prairies	 Étroit marais de la Vire	
 Le Bassin de la Vire dans son écrin de hauteurs boisées			



Carte des sous-unités paysagères du territoire

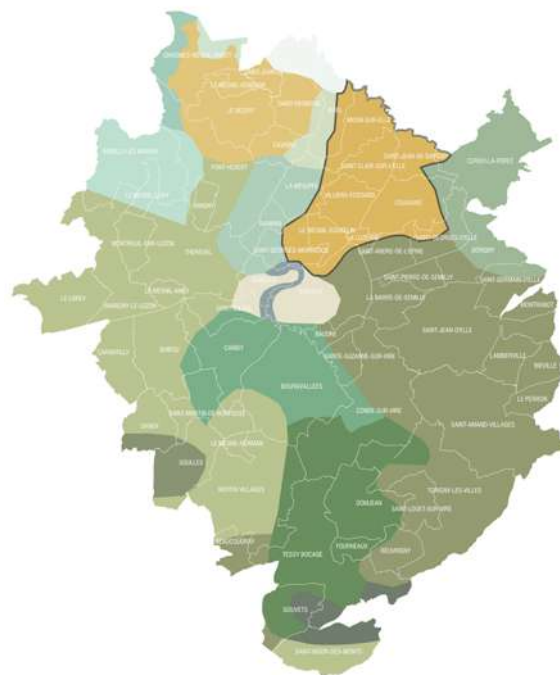
0 3 km

PAYSAGES DE BOCAGE

Sous-unité : plateau agricole entre Vire et Elle

Au Nord-Est de Saint-Lô, le relief s'aplanit et s'ouvre sur une plaine agricole entre la Vire à l'Ouest et l'Elle qui délimitent le périmètre de l'agglomération à l'Est. Le remembrement de parcelles agricoles offre un paysage ouvert. L'horizon offert par l'étendue des surfaces cultivées est interrompu par le maillage bocager, plus ou moins clairsemé, qui clôture les différentes parcelles.

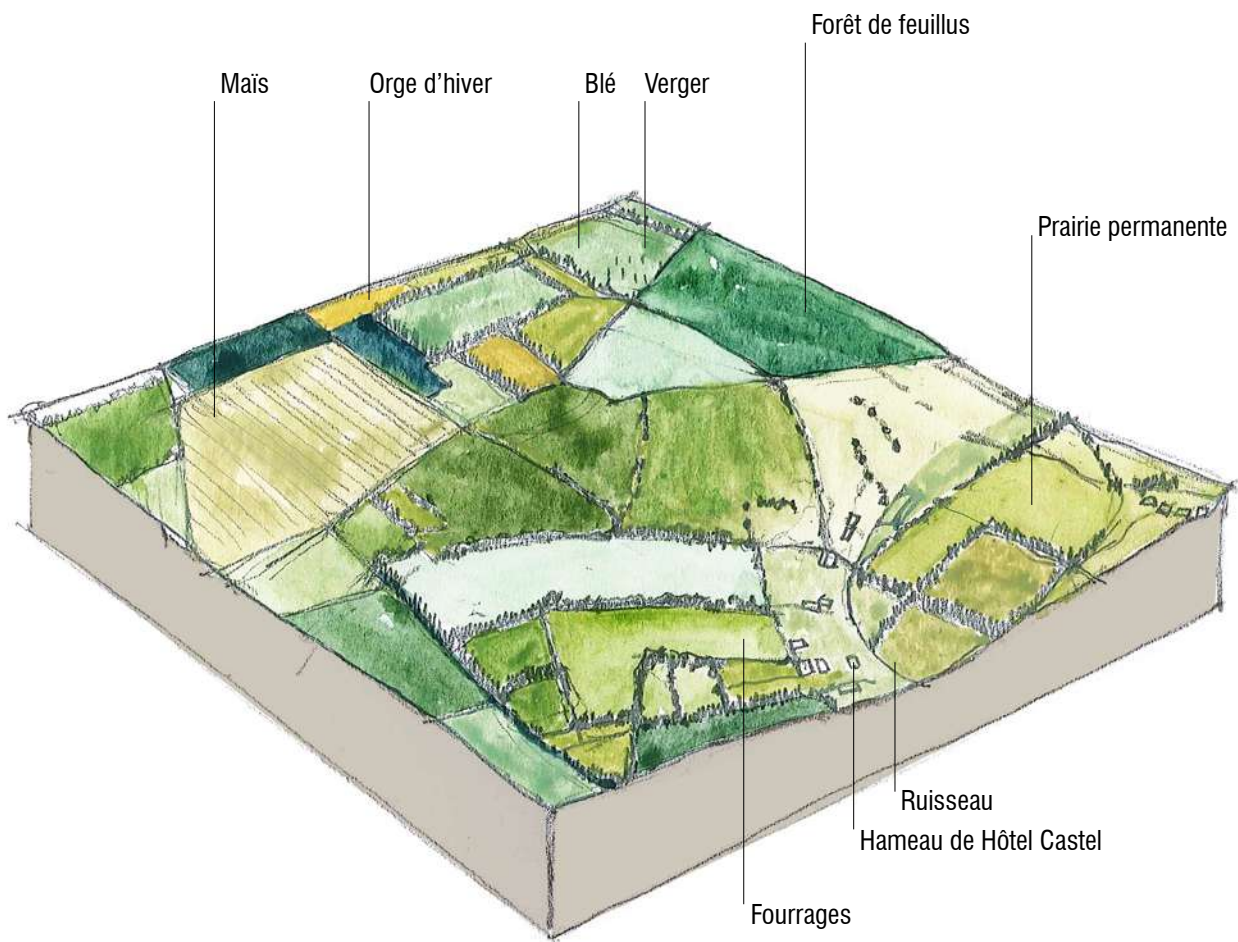
L'habitat est très dispersé au sein de cette sous-unité paysagère. Quelques bourgs créent des petites polarités mais la majorité de l'habitat se présente sous la forme de hameaux répartis sur l'ensemble de cette entité paysagère.



Ouverture sur le ciel prégnante



Couvains, D448 ①



Paysage de plateau agricole, Couvains



Couvains, D448



Saint-Pierre-de-Sémilly, D390 ②



L'Émelie, le Mesnil-Rouxelin, D191 ③

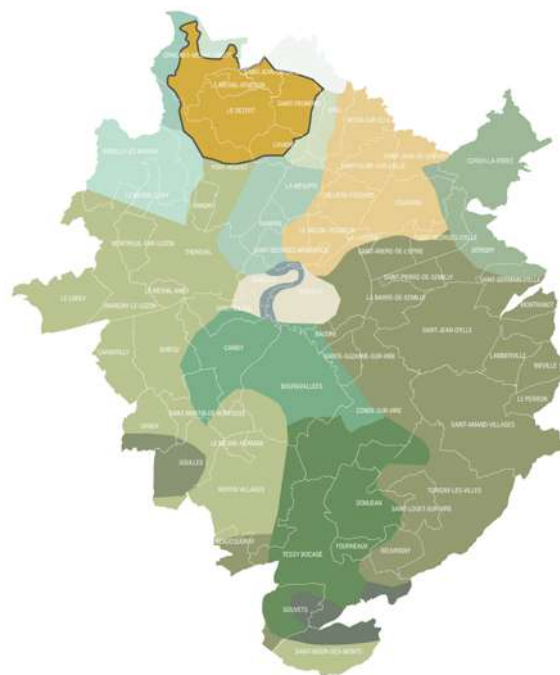
PAYSAGES DE BOCAGE

Sous-unité : plateau agricole entre Vire et Taute

Au Nord du territoire, les paysages de marais sont marqués par un micro-relief qui distingue le Haut-Pays du Bas-Pays.

Le plateau agricole bordé par la Taute à l'Ouest et la Vire à l'Est se détache du socle des marais par une altitude s'élevant à une trentaine de mètres au-dessus du niveau de la mer. Ce plateau présente de vastes parcelles encadrées par un réseau de haies assez lâche marqué par de grands arbres.

« On y observe de beaux sujets (généralement des chênes) hauts de plus de 10 mètres qui, même s'ils sont éloignés, marquent le paysage et lui apportent un caractère boisé. Lorsque les haies sont simplement constituées d'arbustes bas, il est parfois possible d'observer des vues éloignées. Quelques ruisseaux creusent en effet le plateau et rendent possibles ce type de perception. C'est notamment le cas en sortie du bourg du Désert. Les arbres sont également présents sous la forme de vergers, qui sont assez fréquents au sein de cette sous-unité. En général, il s'agit de parcelles de taille moyenne où les pommiers sont assez nombreux et entretenus. »



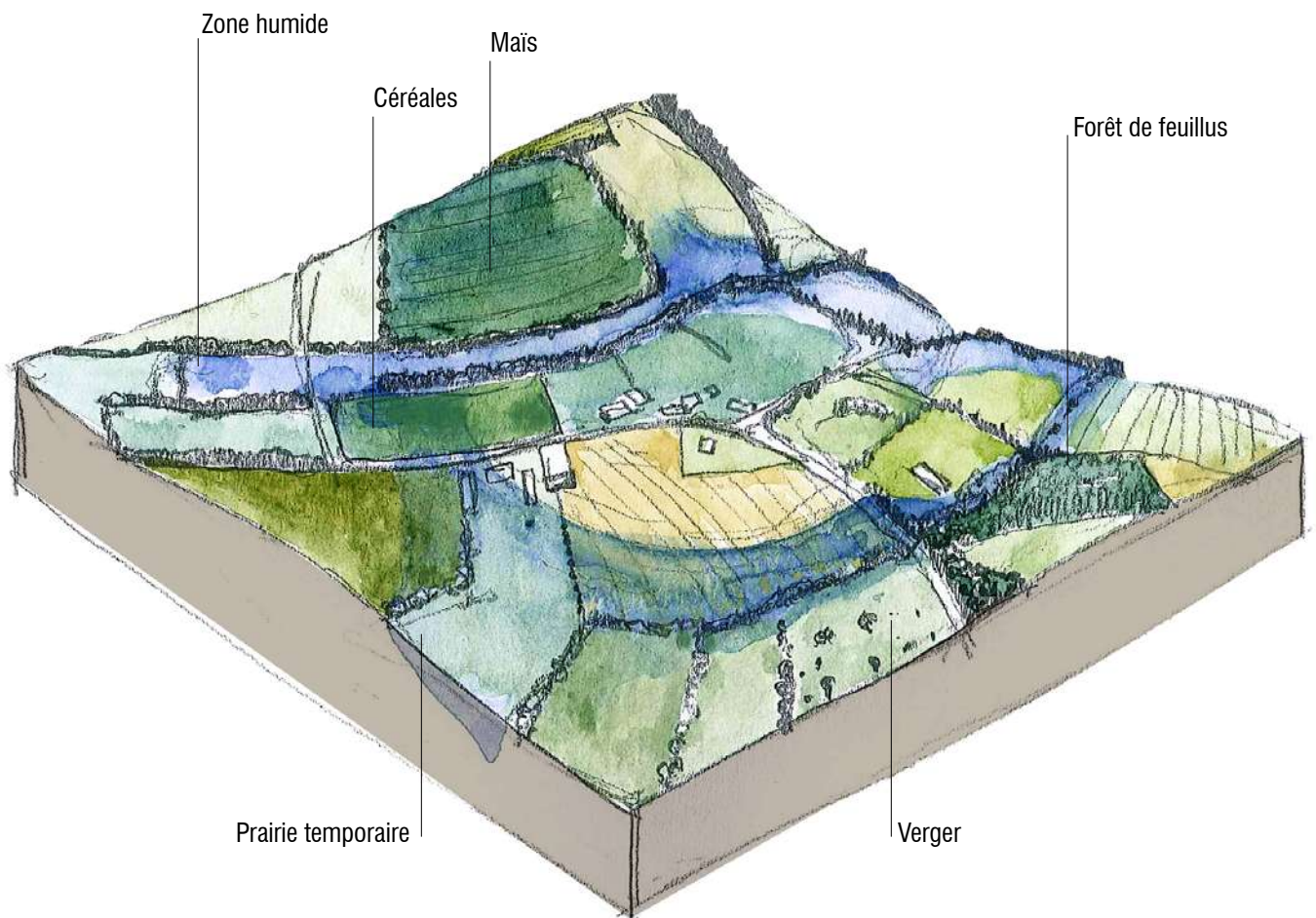
Document de référence sur les paysages du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin, unités paysagères



Saint-Fromond, D377 1



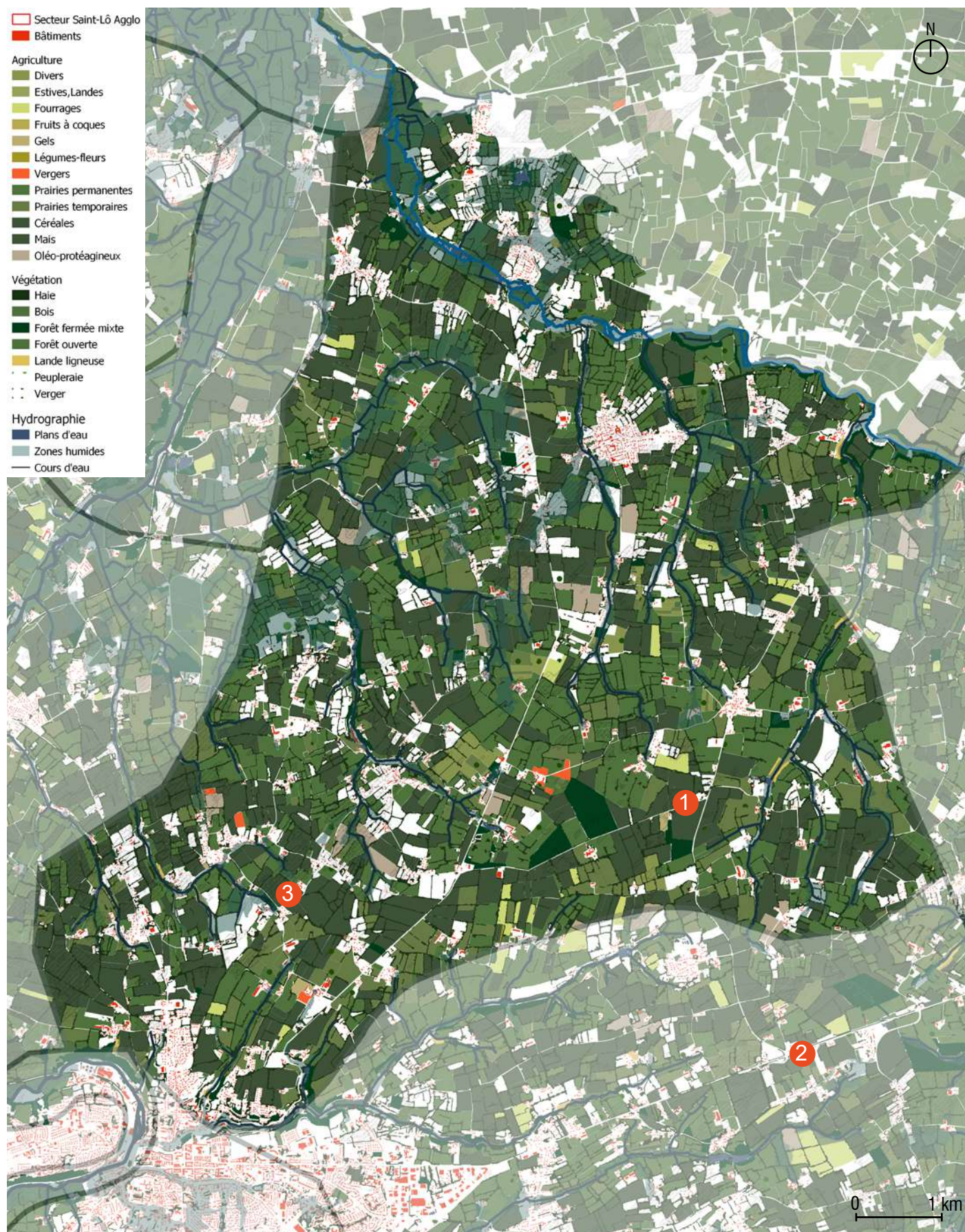
Le Mesnil-Véron, D445 2



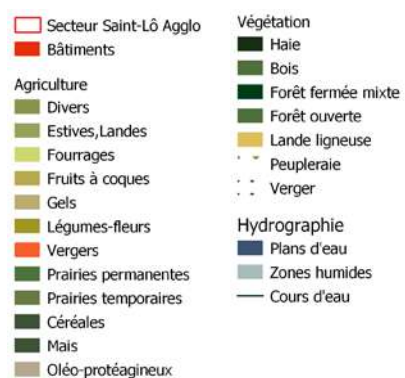
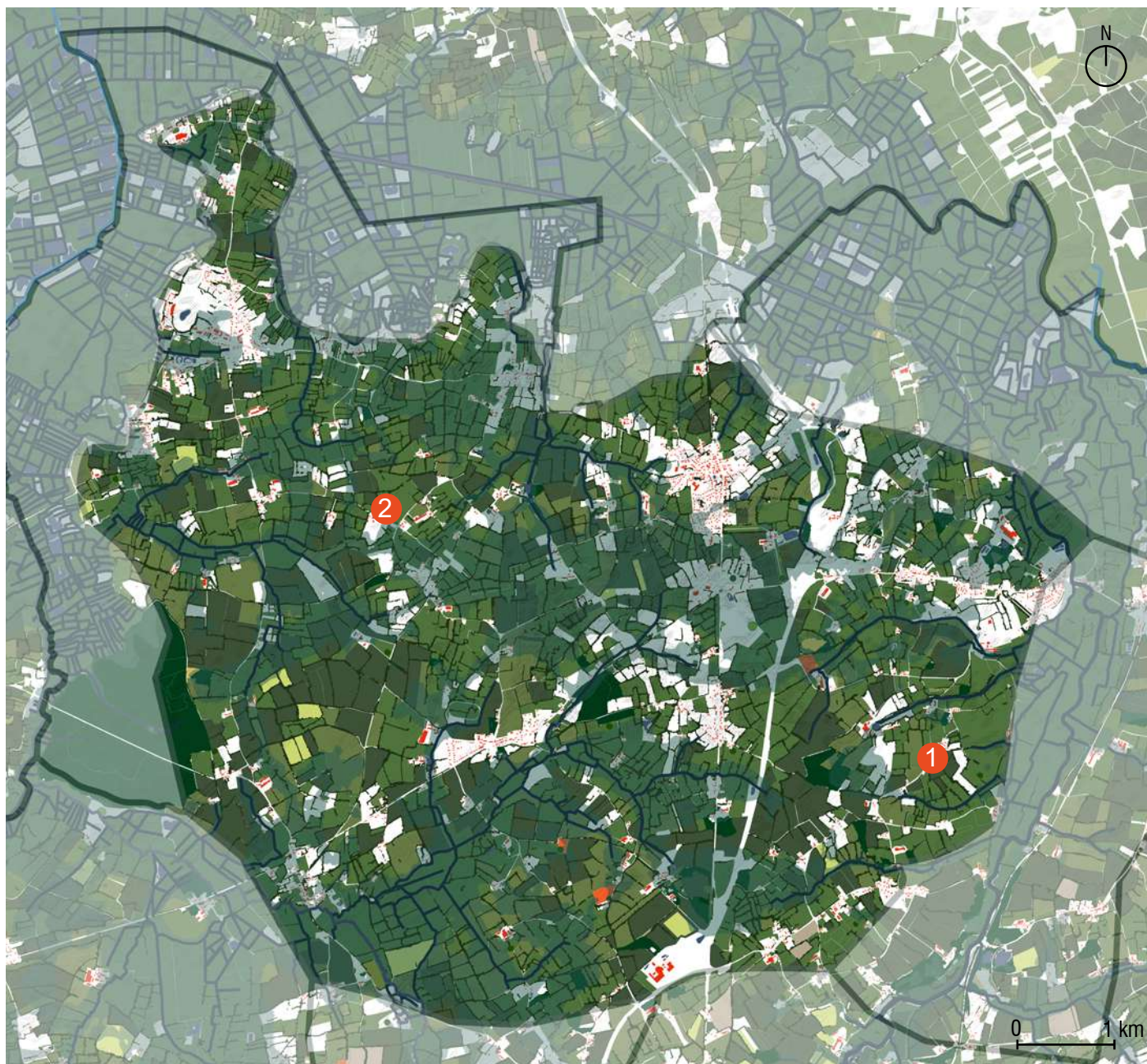
Paysage agricole, Le Mesnil-Véneron



Vergers, Photo PNR des marais du Cotentin et du Bessin



Détail de la carte des paysages (Sous-unité : plateau agricole entre Vire et Elle)



Détail de la carte des paysages (Sous-unité : plateau agricole entre Vire et Taute)

PAYSAGES DE BOCAGE

Sous-unité : l'Elle

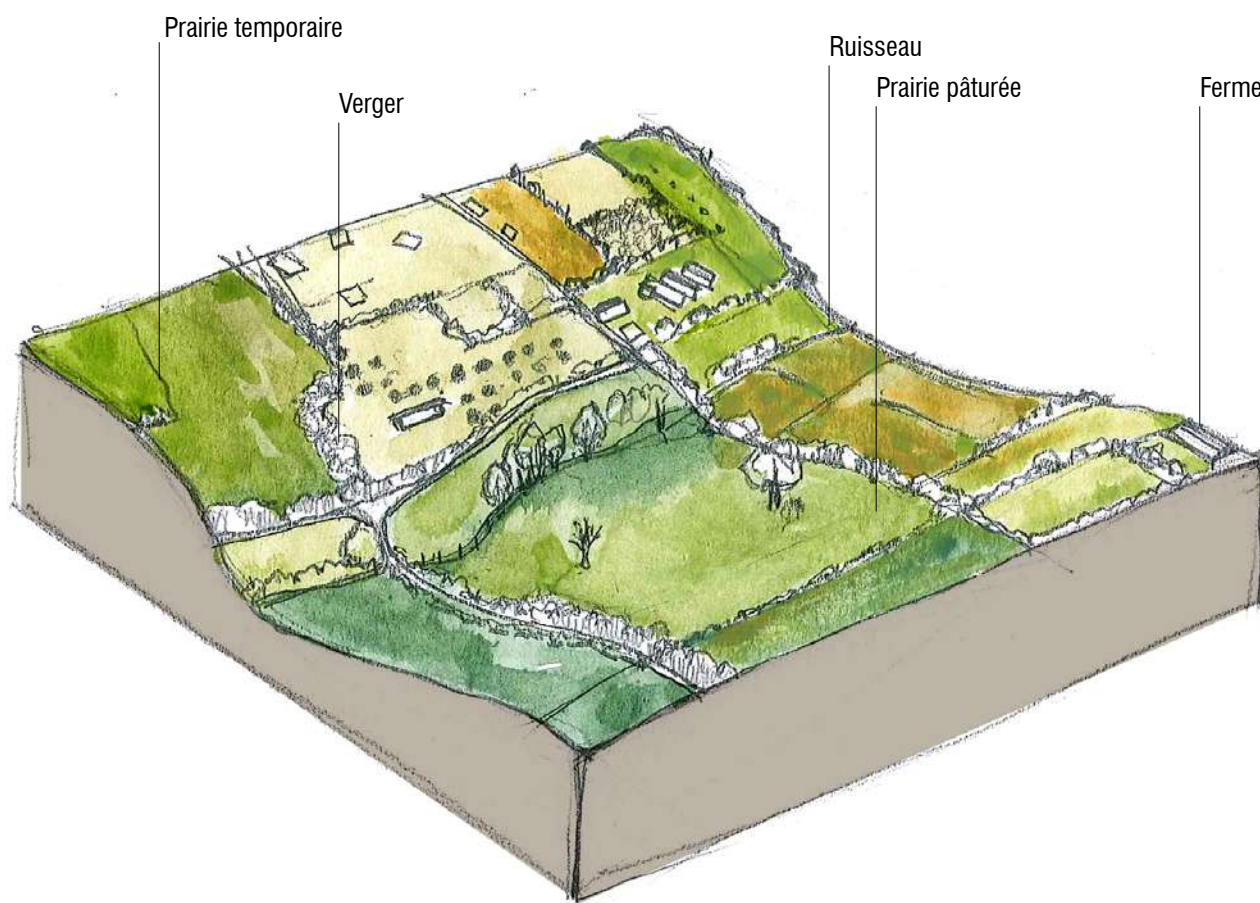
A l'Est de Saint-Lô, le léger vallonnement laisse découvrir un paysage de prairies humides et de vergers. Le relief s'aplanit vers le Nord où se déroule le fil de l'Elle annonçant la limite Nord-Est du territoire. Au-delà, le paysage se rattache au Bessin méridional boisé où s'étendent de grandes masses forestières comme celle de la forêt de Cerisy-la-Forêt.



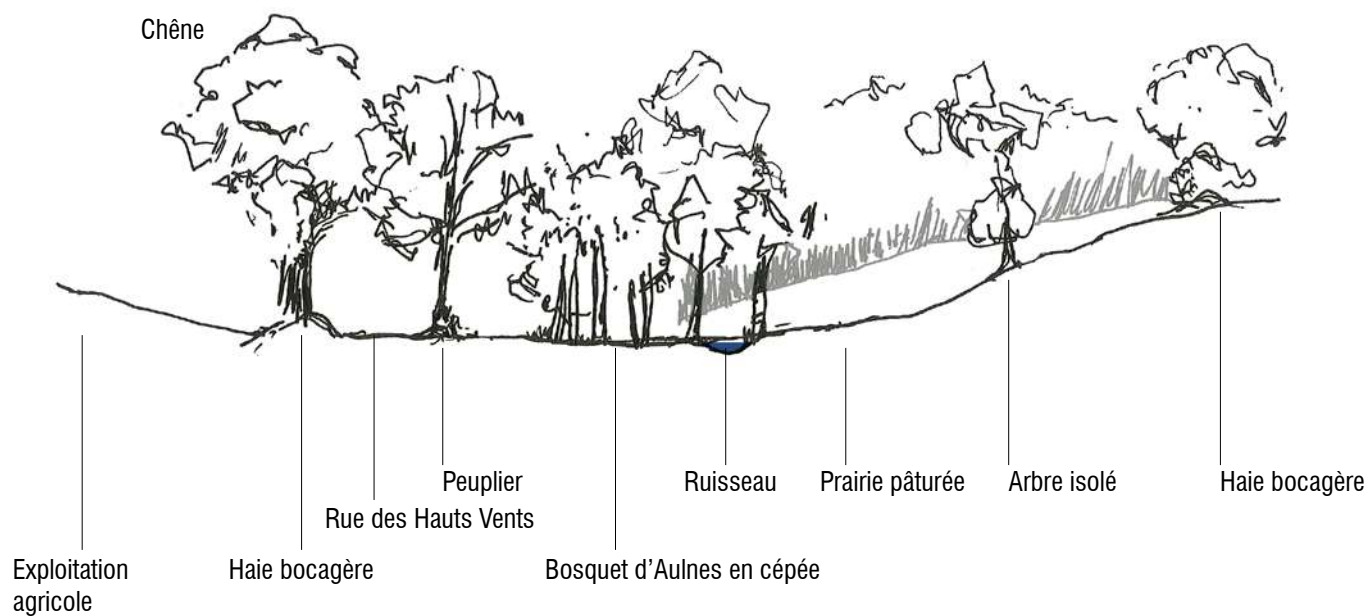
Vallon humide, Notre-Dame-d'Elle ①



Vallon, Saint-Georges-d'Elle, D195 ②



Paysage de vallon humide, Notre-Dame-d'Elle



Coupe type de vallon humide

PAYSAGES DE BOCAGE

Sous-unité : bocage vallonné en tableaux

À l'Est et Sud-Est de Saint-Lô, trois buttes témoins se détachent du paysage, au niveau de Saint-André-de-l'Épine jusqu'à Saint-Georges-d'Elle (190 mètres d'altitude), à Saint-Jean-d'Elle (200 mètres d'altitude), et enfin à Saint-Amand-Villages (210 mètres d'altitude). Ces trois buttes découpent la partie Sud-Est du territoire en vallées successives et parallèles orientées selon un axe Nord-Est / Sud-Ouest où s'écoulent des affluents de rive droite de la Vire.

La vallée de la Dollée borde Saint-Lô au Nord.

La vallée du Fumichon, délimite Saint-Lô au Sud.

La vallée du Hamel rejoint la Vire en traversant Condé-sur-Vire.

La vallée de la Jacre s'achève au niveau de la Grotte du Diable à Domjean.

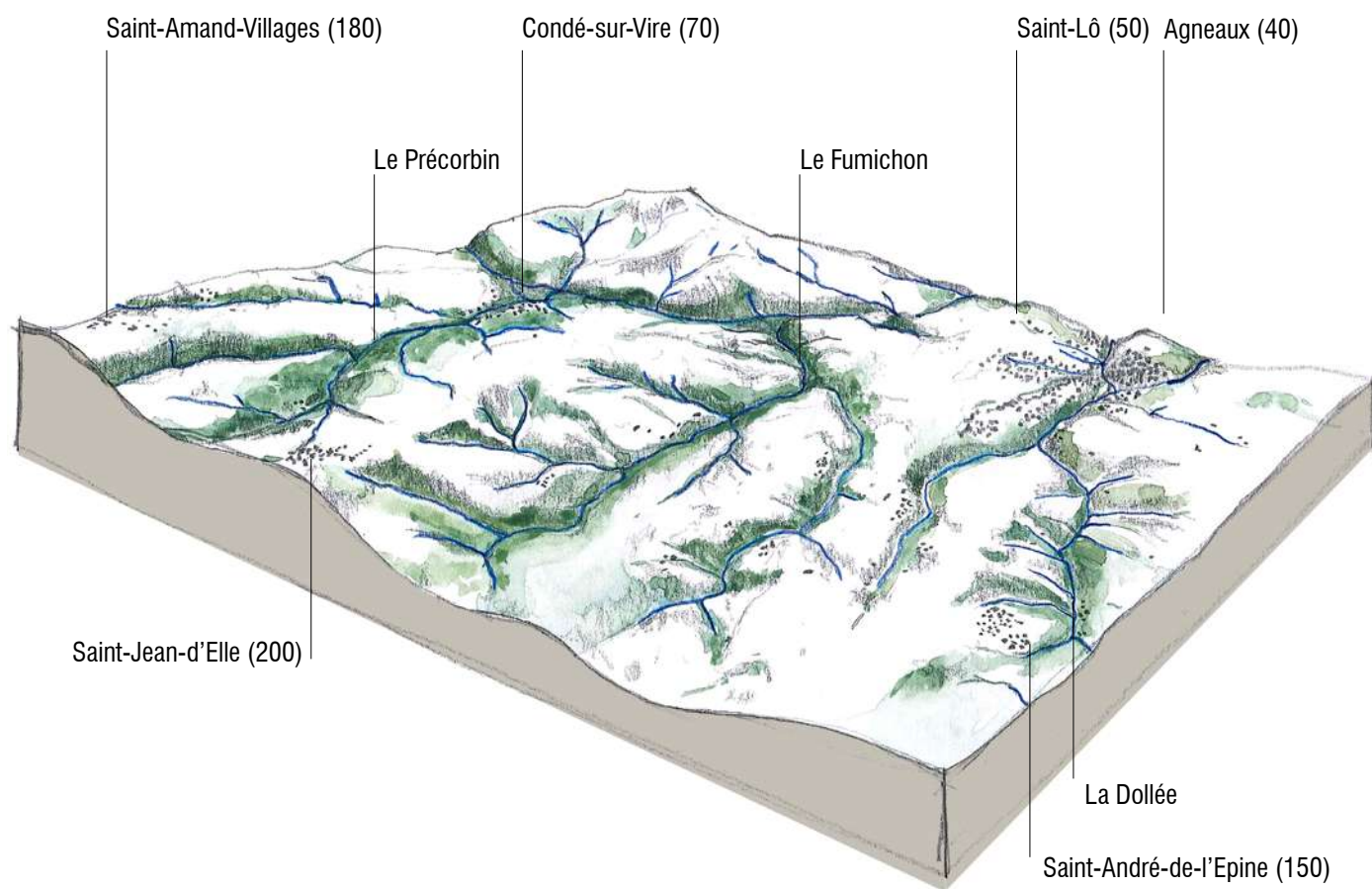
Enfin, plus au Sud, le Tison s'écoule en contre-bas de Fourneaux.



Saint-André-de-l'Épine, D59 1



Verger sur la D59, à Saint-Jean-d'Elle 2

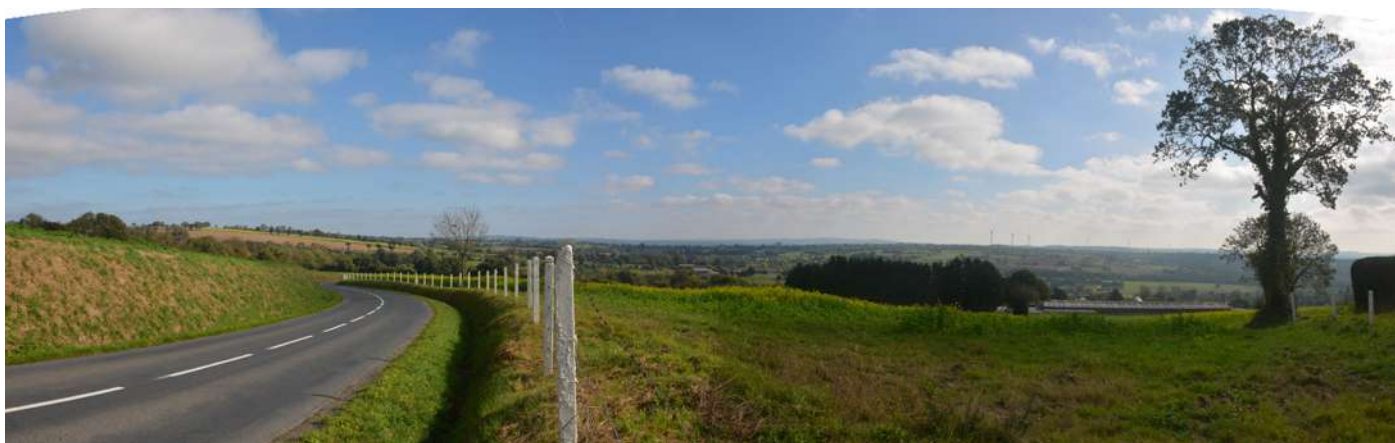


PAYSAGES DE BOCAGE

Sous-unité : bocage vallonné en tableaux



Vallée de la Dollée, Saint-André-de-l'Epine, D95 3



Saint-Jean-d'Elle, vue sur les reliefs au Sud, D59 4



Précorbin, D59 5



Le Perron, D212 E3, vue sur les reliefs au Sud ⑥



Rideau de peupliers, la Forge bailleul (Le Perron) ⑦

Ces vallées offrent un profil aux versants pentus et au fond de vallée relativement large. Les coteaux agricoles composés de grandes parcelles délimitées par un linéaire bocager plus clairsemé et moins haut que sur le reste du territoire. Ces amples vallées mettent en avant des vues dégagées sur les versants opposés.

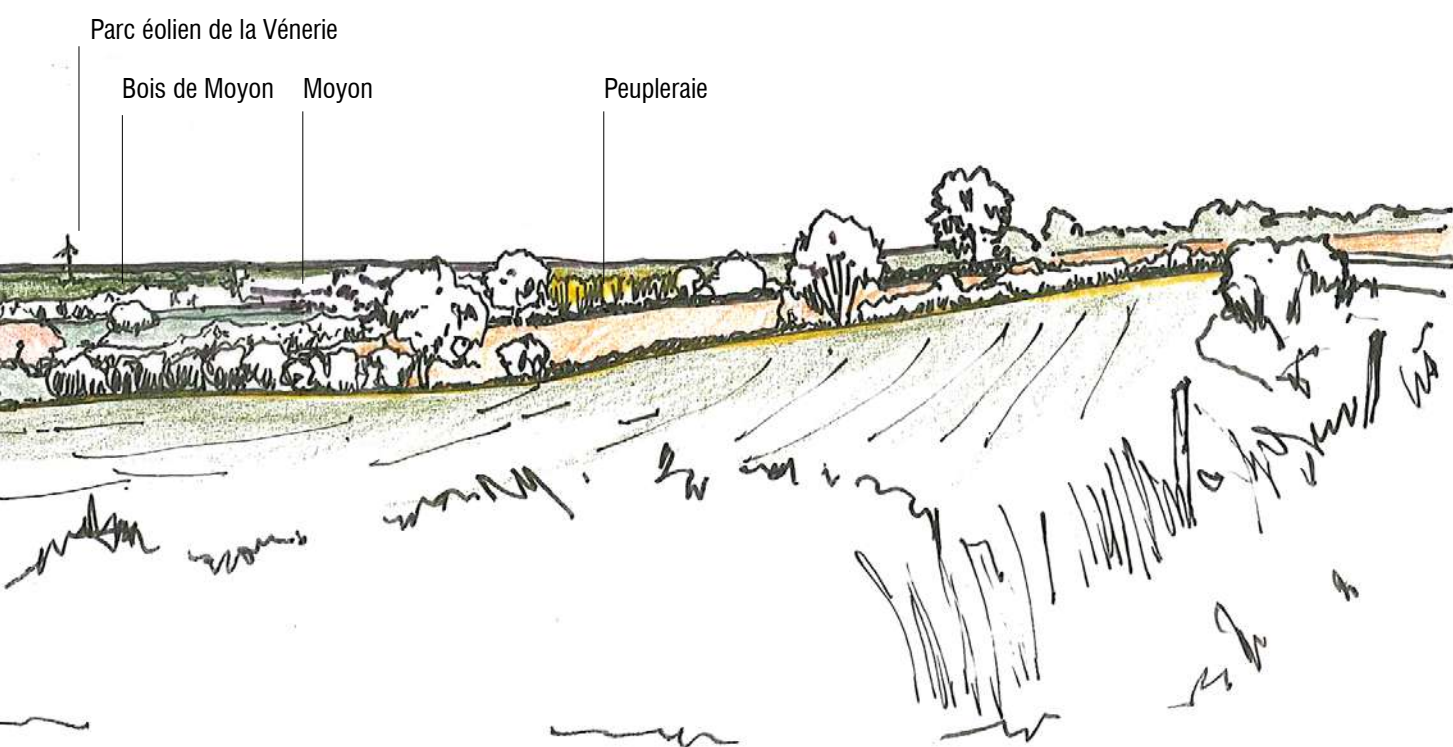
PAYSAGES DE BOCAGE

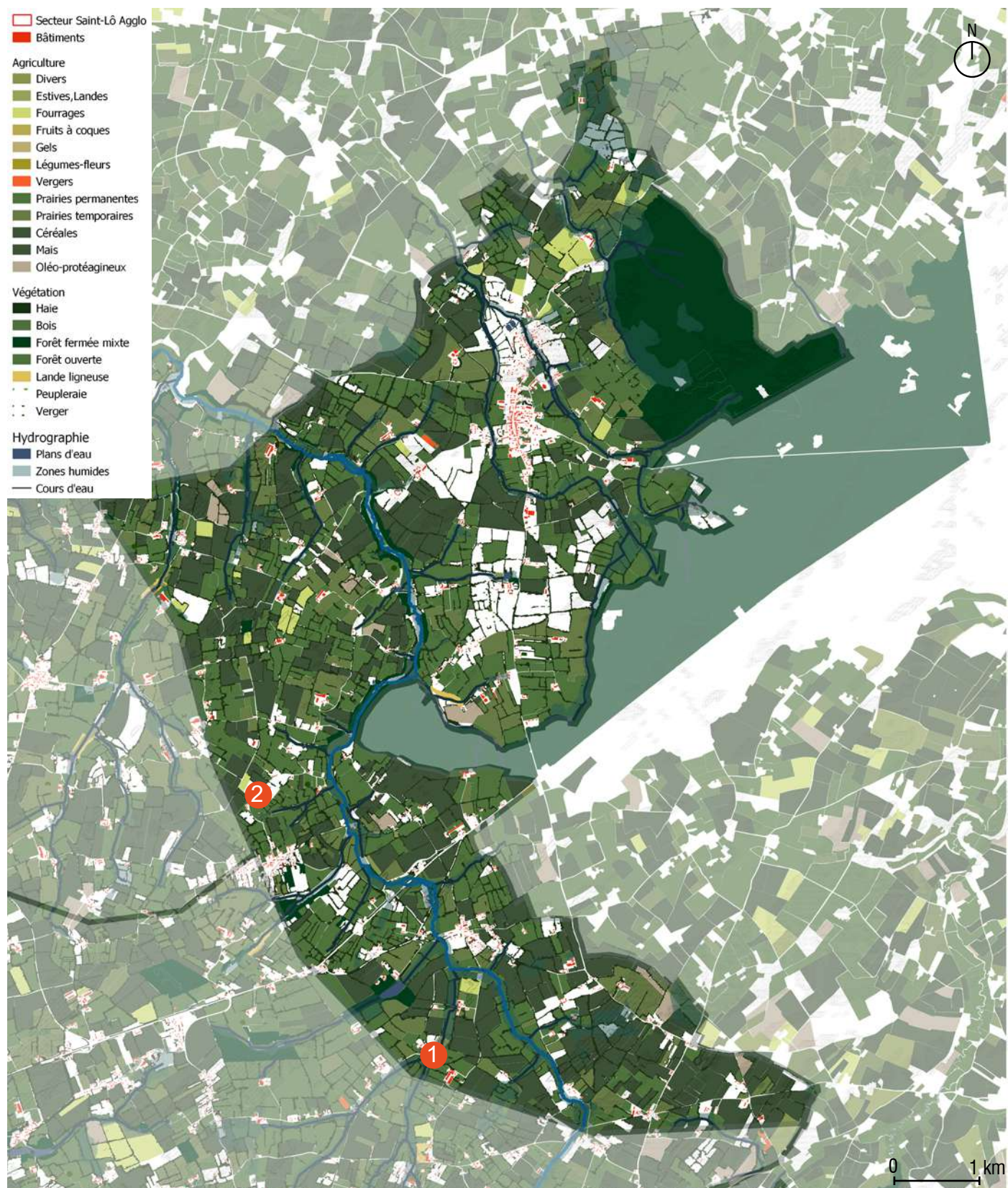
Sous-unité : bocage vallonné en tableaux

Dans la partie Sud de l'agglomération, de larges panoramas sur le grand paysage sont offerts comme à Beaucoudray ou à Saint-Vigor-des-Monts. L'horizon est ici plus par moments ponctué par la présence d'éoliennes implantées sur les points hauts, souvent baptisés les « Hauts vents ».



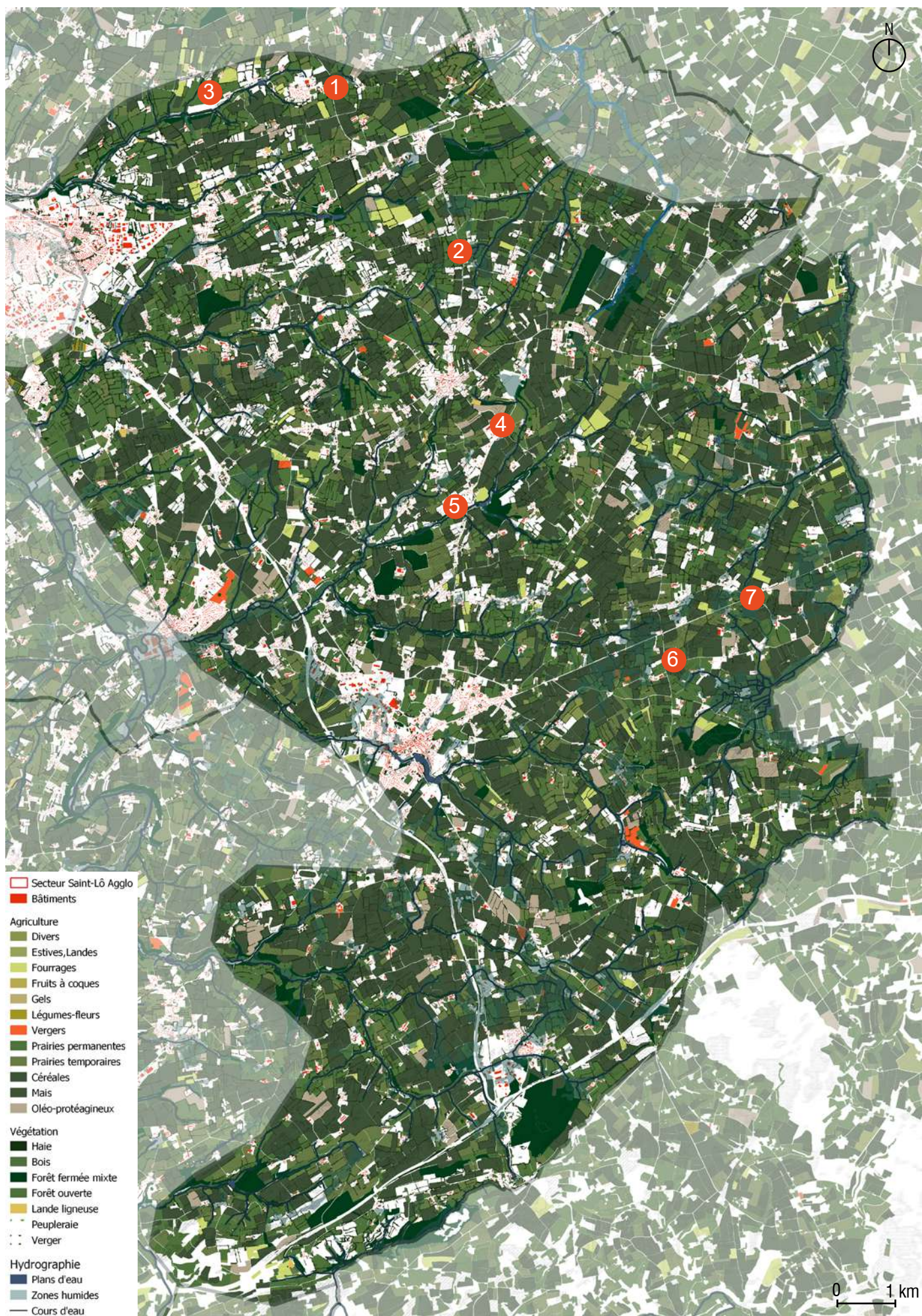
Point de vue depuis le hameau de l'Oiselière vers le Nord, Villebaudon (D13) 172 m d'altitude





Détail de la carte des paysages (sous-unité : l'Elle)

PARTIE 1 | 1.1 | 1.1.2



Détail de la carte des paysages (sous-unité : bocage vallonné en tableaux)

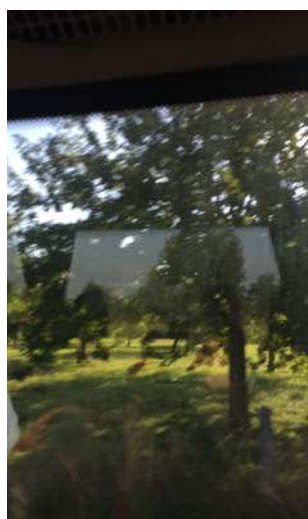
PAYSAGES DE BOCAGE

Sous-unité : bocage valloné Ouest

Dans le secteur Sud-Ouest du territoire, l'altitude est plus basse qu'à l'Est de la Vire, plus ou moins 100 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le vallonement est également plus lissé et plus réparti que dans la partie orientale, clairement marquée par une succession de vallées repérables dans le paysage.

Ici, les affluents de la rive gauche de la Vire creusent des petites vallées orientées selon un axe Ouest / Est comme le ruisseau de Beaucoudray qui s'écoule en contre-bas de Beaucoudray ou le Marqueran au Sud de Troisgots. D'autres affluents de la Vire s'écoulent selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est comme l'Hain et la Joigne au Sud de Saint-Lô.

La faible déclivité ici favorise l'accueil de nombreuses zones humides, plus présentes qu'à l'Est où les versants sont plus pentus.



*La Forge Mazure,
Moyon, D277*



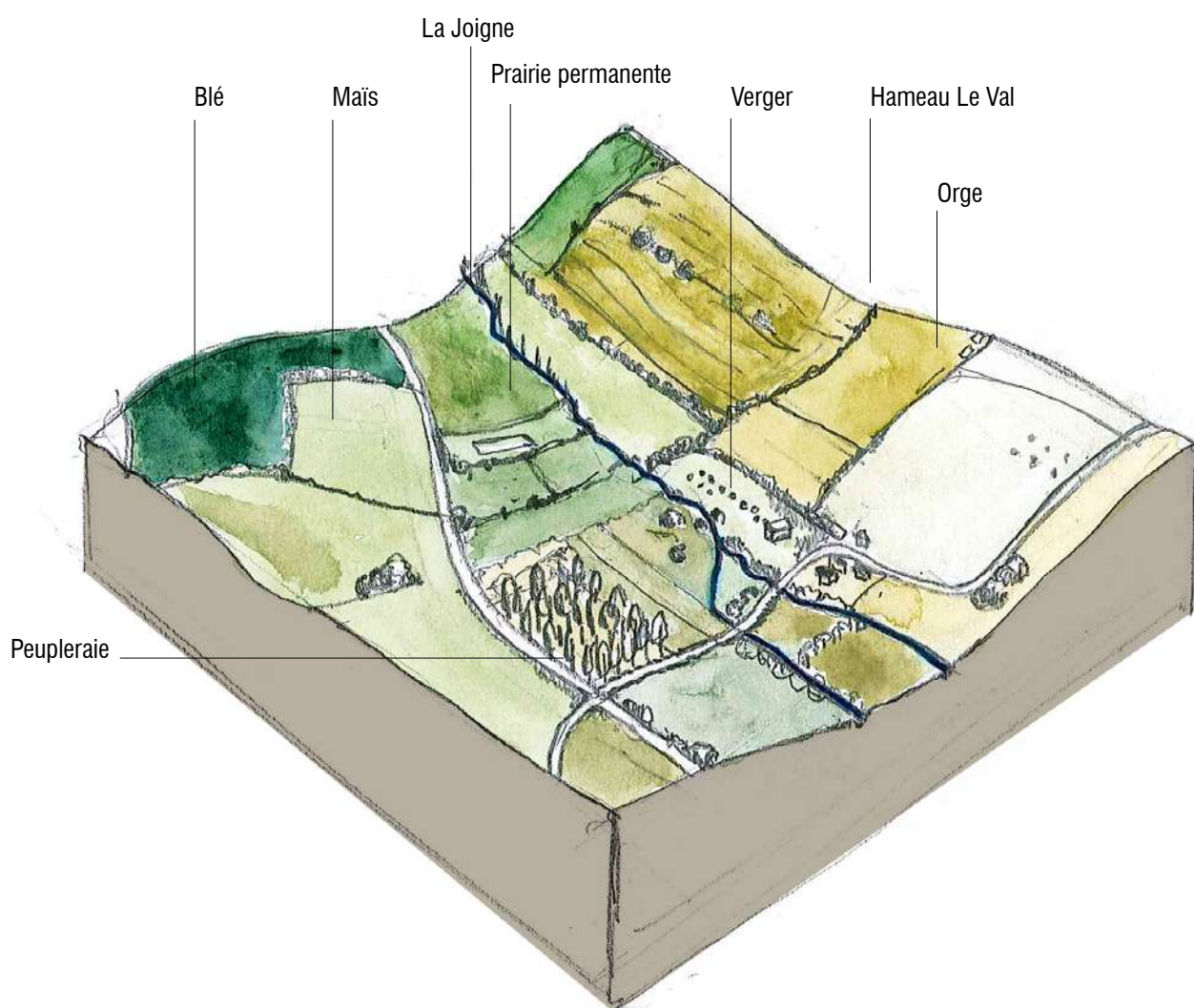
La Riquerie, Le Mesnil-Herman

1



Prairie humide, Souilles (D93)

2



Canisy



La Joigne, en amont de Canisy 3



La Joigne, en amont de Canisy



Vallon humide, La Becquetière, Dangy 4



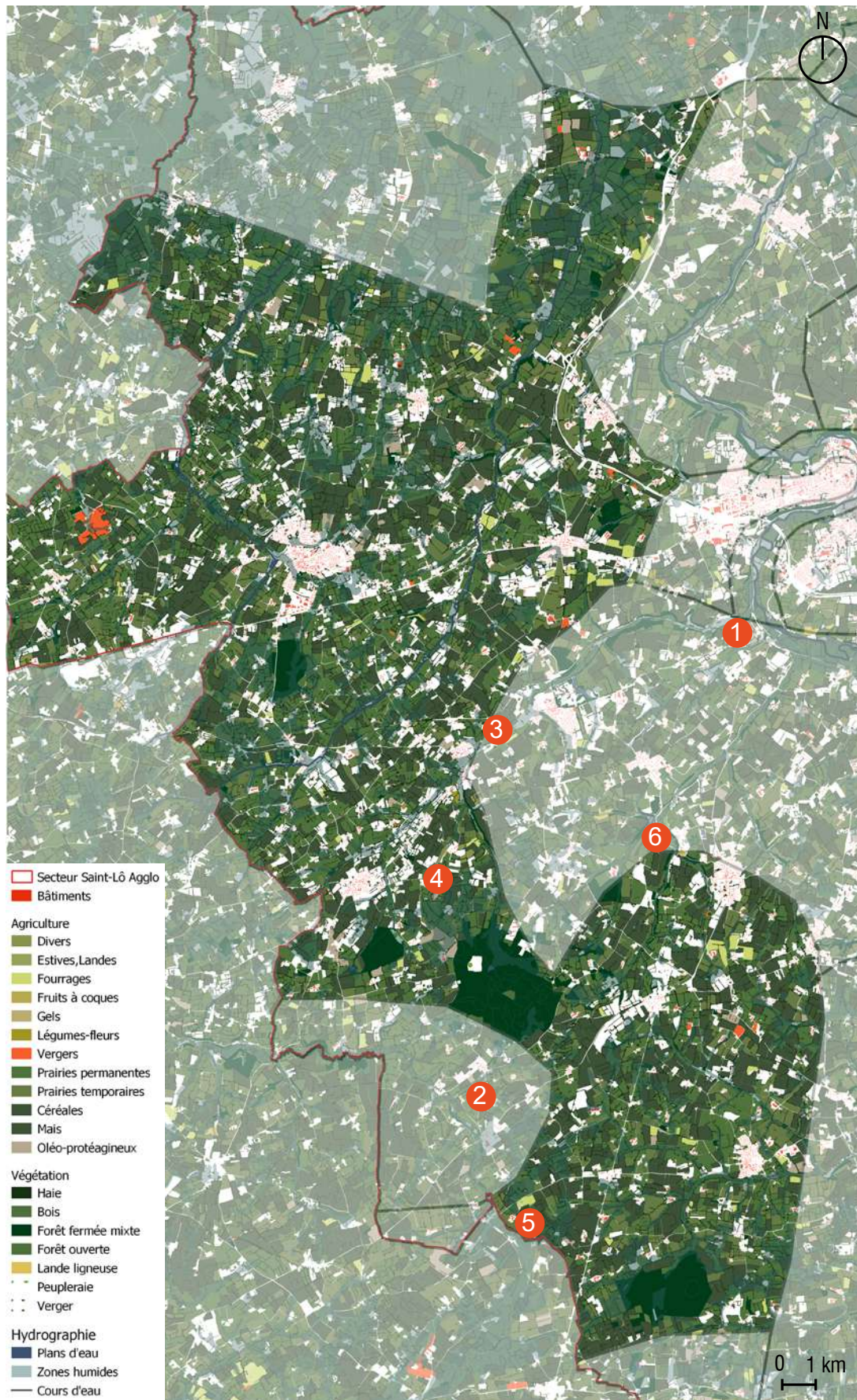
Vallon, Gouvets, D454



La Vallée, Villebaudon, D208 5



La Vauterie, Saint-Ébremond-de-Bonfossé, D53 6



Détail de la carte des paysages (Sous-unité : bocage vallonné Ouest)

PAYSAGES DE BOCAGE

Sous-unité : les tableaux bocagers de Cerisy-la-Salle

Sur le territoire, une petite partie appartient à la sous-unité paysagère des tableaux bocagers de Cerisy-la-Salle. Seules les communes de Souilles et de Dangy s'y rattachent.

L'inventaire régional des paysages de Basse-Normandie nous donne des éléments de description.

«Au milieu des doux vallonnements schisteux du Coutançais, un alignement rectiligne de relief, orienté Est-Ouest, a été modelé sur l'affleurement des grès de Montabot conservés dans la racine d'un synclinal hercynien. Il est suivi, à son pied, par une section de la vallée de la Soule qui prend des caractères originaux. Le versant Nord, à la pente réglée, haut de 80 mètres, est habillé de prairies aux haies tantôt horizontales, tantôt obliques et parsemé de quelques fermes et d'un château du XVII^e siècle. Son sommet détache sur le ciel les silhouettes de toitures et de clochers des deux villages allongés de Cerisy-la-Salle et Montpinchon, mais aussi de quelques bosquets de conifères et du bois de Souilles.

Le versant Sud, convexe, moins élevé, est uniquement agricole, en herbages enclos et quelques bosquets. Entre les deux, sur le fond plat, la Soule déroule d'innombrables petites sinuosités soulignées par une ripisylve de saules élancés. L'ensemble constitue un paysage ordonné, original. Il se poursuit vers l'Ouest jusqu'à Saussey mais en perdant peu à peu ses caractères à cause d'un versant droit moins haut et inorganisé, d'un versant gauche trop doux et en partie débocagé par de grandes exploitations, et de l'absence de silhouettes perchées villageoises.»



Souilles

PAYSAGES DE BOCAGE

Sous-unité : le bassin de la Vire dans son écrin de hauteurs boisées

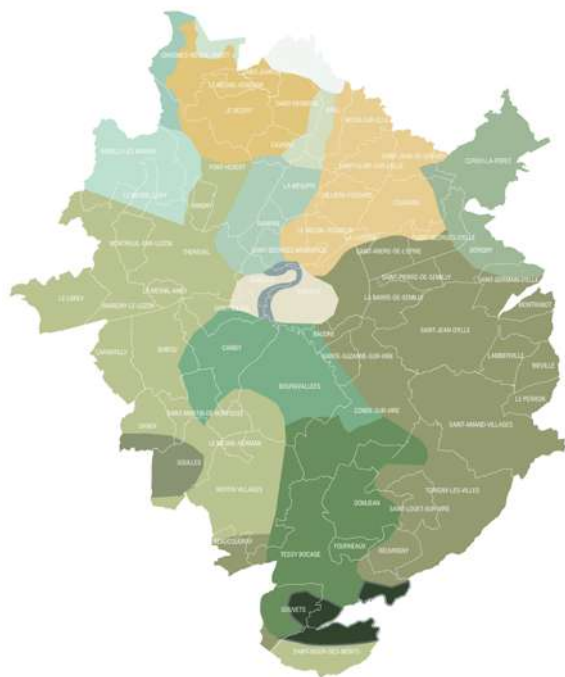
A l'extrême Sud du territoire, une petite partie (seulement la commune de Saint-Vigor-des-Monts) se rattache à la sous-unité paysagère du bassin de la Vire dans son écrin de hauteurs boisées.

Depuis les crêtes, le paysage s'ouvre sur la campagne du Calvados à l'Est.

«Entre les hauteurs granitiques de la forêt de Saint-Sever (330 mètres) au Sud et l'arc du crêt des poudingues cambriens (200 à 270 mètres) au Nord, le bassin de Vire n'est qu'un moutonnement de basses collines schisteuses, confuses à l'Ouest de l'axe de la vallée de la Vire, mieux ordonnées en bandes alignées à l'Est. Ces vallonnements, creusés par les nombreuses rivières (Allière, Brévogne, Drome, Tortillon), multiplient les aperçus et rendent très visible ce paysage dont le cadre redressé se distingue toujours au loin sous forme d'une ligne boisée. A l'intérieur, le bocage initial a été très éclairci, d'abord par les agriculteurs qui, depuis 1960, avaient besoin d'agrandir les très petites parcelles anciennes pour étendre les cultures fourragères et utiliser le tracteur.

Ces actions individuelles, qui ont arasé jusqu'au quart de la longueur des haies, ont été complétées, après 1976, par un remembrement presque complet. Le maillage bocager a été très altéré : parcelles incomplètement encloses, bouts de haies, arbres isolés, vestiges de haies disparues qui composent un paysage de parc. D'autre part, les haies qui subsistent ont été sévèrement traitées. Sur les talus, hauts d'un

mètre en moyenne, ne restent souvent que quelques arbres (chênes pédonculés, hêtres, châtaigniers). Les haies, à basse strate de noisetier, aubépine et prunellier, ne représentent plus la moitié des clôtures. Et de bas plantis d'aubépines accompagnent fréquemment les routes.»



Point de vue depuis la D454 à Saint-Vigor-des-Monts vers l'Est, 232 m d'altitude

Un paysage construit

Les premiers agriculteurs : le Néolithique

Dans le Cotentin on trouve des traces humaines d'implantation datant du Néolithique, comme les dolmens de Rocheville, l'allée couverte de Bretteville-en-Saire, et les pierres levées de Rauville-la-Place, ou encore les trois menhirs à et autour de Saint-Pierre-Église.

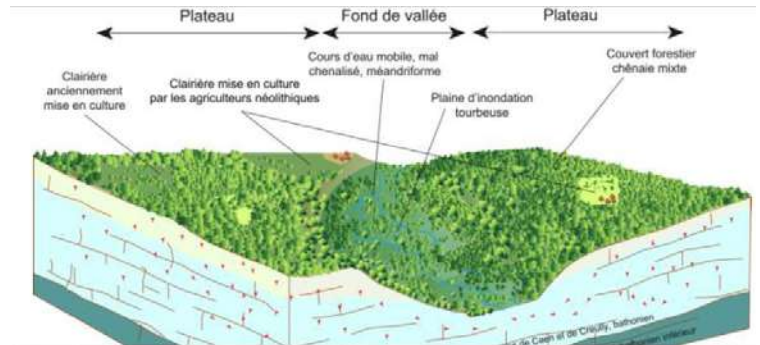
Le site archéologique du Rozel présente des traces exceptionnelles de pas et de mains d'homo neanderthalensis.

A partir de cette époque, l'homme commence à défricher les forêts pour y cultiver des céréales et pour élever moutons et bovins. Il construit les premiers villages (dont les fouilles à Poses et à Colombelles ont révélé deux exemples). Grâce à une alimentation plus diversifiée (produits laitiers notamment), la population croît fortement et s'étend à l'ensemble du territoire.

La conquête romaine

Peuplée à l'origine des peuples celtes, les Unelles et les Abrincates, cette région est envahie par les Romains contre les troupes de Viridorix (-56). La Gaule soumise, une période de 300 ans de paix s'ouvre pour elle. La romanisation transfigure la région. On construit les premières villes. L'empreinte romaine s'étend jusqu'aux campagnes. Les grands propriétaires terriens vivent dans des villas cossues.

A l'époque gallo-romaine, Saint-Lô s'appelle Briovère (ou Briovera), « le pont sur la Vire » en langue celtique. Occupée par la tribu gauloise des Unelles du Cotentin, la ville est ensuite conquise par les Romains.



Source : Etude socio-économique des sites hydrauliques de la Vire, SAGE Vire



La localisation des peuples gaulois dans la future Normandie, Musée de Normandie



Principaux sites et voies gallo-romaines, Musée de Normandie

Le Moyen-Age avant les Normands

À l'époque mérovingienne, elle fait partie de la Neustrie.

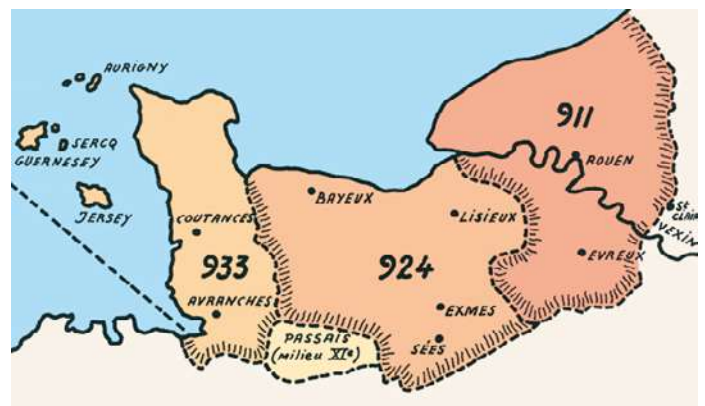


La Neutrie en 752, wikipédia

L'arrivée des Vikings

Les invasions vikings dévastent le pays au IXe siècle. Charles III le Simple cède le comté de Rouen à Rollon en 911 par le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Rollon va conquérir le Bessin, le Hiesmois, auquel son fils Guillaume Longue-Épée ajoute le Cotentin et l'Avranchin, c'est-à-dire la plupart des territoires constituant la Basse-Normandie actuelle qui sont donc le fruit d'une conquête et non d'un legs comme la Haute-Normandie.

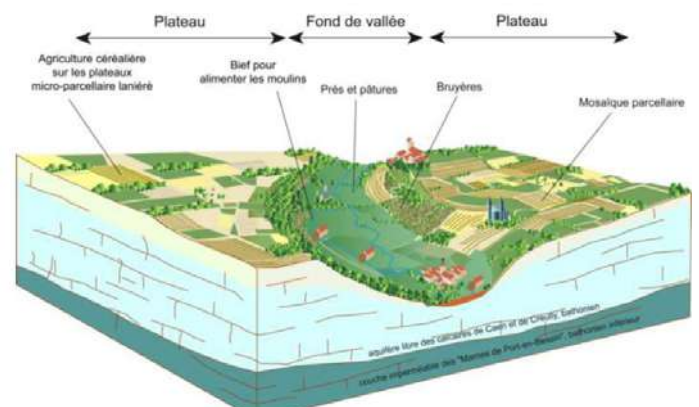
Les descendants de Rollon, les ducs de Normandie construisent un Etat puissant et prospère. En 1066, le duc de Normandie, Guillaume le Conquérant s'empare de l'Angleterre et en devient le roi. Le roi de France se trouve alors face à un redoutable rival.



Fondation de la Normandie, www.patrimoine-normand.com



La Normandie scandinave, www.patrimoine-normand.com



Source : Etude socio-économique des sites hydrauliques de la Vire, SAGE Vire

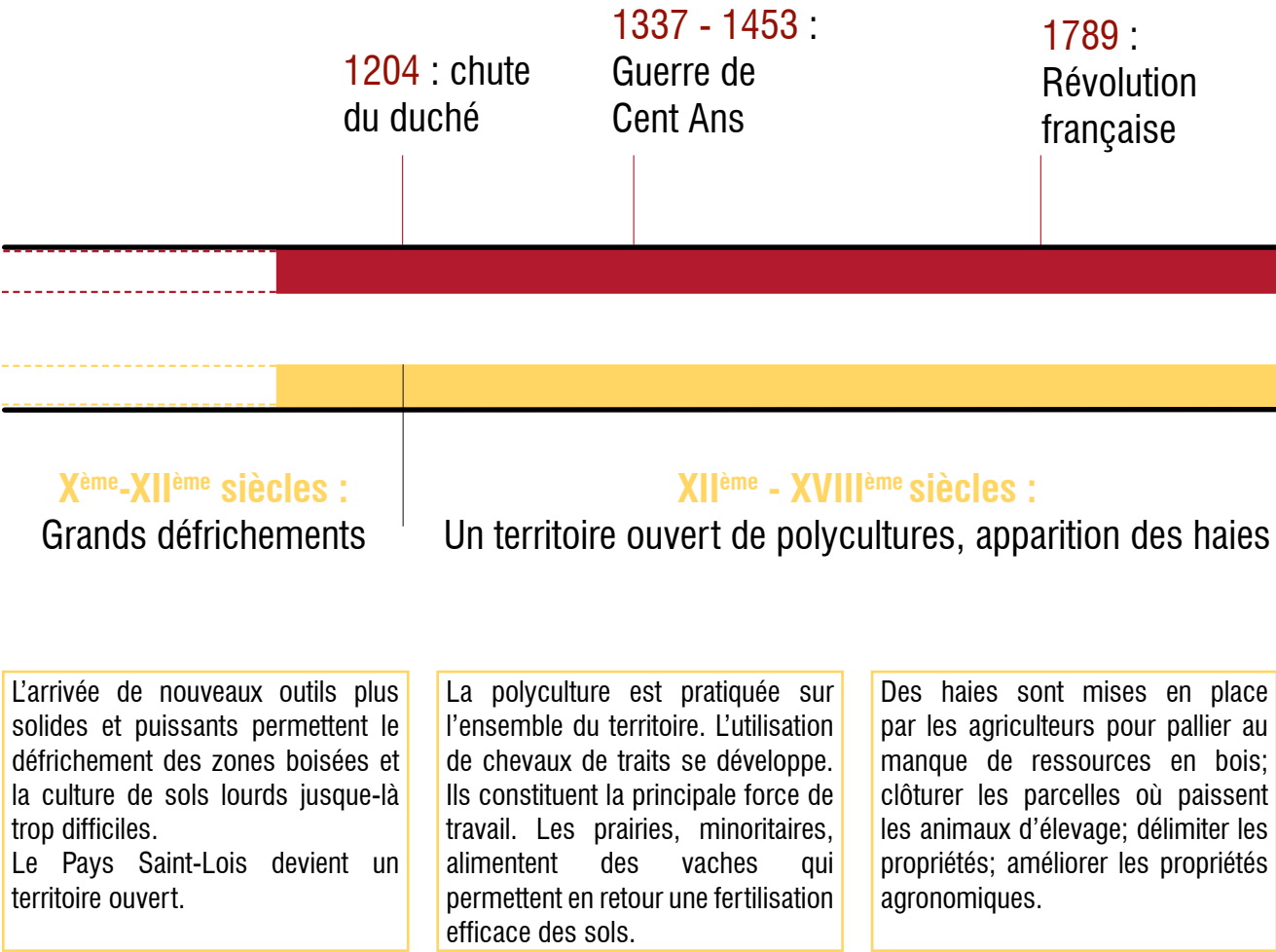
TEMPS FORTS HISTORIQUES

La chute du duché

En 1204, le Cotentin, à l'exception des îles Anglo-Normandes, revient à la France lors de la reconquête du duché de Normandie par Philippe Auguste. La guerre de Cent Ans ravage les campagnes et les châteaux de Cherbourg, Valognes, Bricquebec, Saint-Lô et Saint-Sauveur-le-Vicomte font l'objet de multiples sièges. La paix revenue, l'agriculture amène un essor important au XVe et XVIe siècle, celui-ci se matérialisant dans le bocage par de nombreuses fermes-manoirs. Les grands seigneurs édifient des châteaux et hôtels de style Renaissance.

L'intégration française

À la suite de la Révolution française, en 1790, la province française est partagée en cinq départements : le Calvados, la Manche, l'Orne, l'Eure et la Seine-Inférieure (devenue en 1955 Seine-Maritime).



XIX^{ème} siècle

Les campagnes s'orientent de plus en plus vers l'élevage de bovin et la production laitière. Le bocage caractérisé par son paysage d'herbage, de haies et de pommiers gagne du terrain.

Les villes s'industrialisent.

Le littoral voit la naissance de premières stations balnéaires comme Deauville, Cabourg, Dieppe ou Etretat, et attire les peintres impressionnistes.

XX^{ème} siècle

Si les combats de la Première Guerre mondiale épargnent la Normandie, elle est aux premières loges lorsque les Alliés débarquent sur les plages en 1944. La Libération est précoce mais de lourdes pertes civiles et de nombreuses villes en ruines comme Le Havre ou Saint-Lô.

La Reconstruction s'engage.

1914-1918 :

Première Guerre mondiale

1939-1945 :

Seconde Guerre mondiale
6 juin 1944 :
Débarquement des Alliés

1944 - 1964 :
Reconstruction

2018 :

Actualité

Milieu XIX^{ème} :

Une spécialisation vers l'élevage

La région se spécialise vers l'élevage laitier. La proportion s'inverse entre les terres labourables et les surfaces en herbe. La production de verger s'envole.

Fin du XX^{ème} :

L'industrialisation de l'agriculture

L'agriculture se modernise, la superficie des surfaces et la taille des engins agricoles augmentent. Des remembrements s'opèrent en conséquence (près de 17 000ha concernés à Saint-Lô Agglo)
Les haies ont perdu l'essentiel de leur rôle productif ce qui fragilise les raisons de leur maintien.

Un paysage construit



Plan terrier de Picauville en 1581. Ce plan atteste de l'embocagement progressif du Cotentin au XVI^{ème} siècle

«Le Plan Terrier de Picauville (Manche) représente le paysage tel qu'il était en 1581. Vaches, chevaux et moutons cohabitaient librement sur les parcelles. On y trouve également de nombreuses activités liées à l'eau : pêcheries, salines, moulins.... Le haut Pays est voué aux labours complantés. Il n'est que partiellement enclos et se situe sur les versants exposés au Sud. A partir du XVII^{ème} siècle, de nombreux aménagements vont permettre de valoriser les marais pour développer l'élevage des bovins. Sur le haut Pays, la maille bocagère se resserre autour des labours toujours présents.

Au XVIII^{ème} siècle, les marais sont considérés comme de très bons pâturages. Les vaches laitières y pâturent car paraît-il, la qualité du beurre est supérieure.

Au XIX^{ème} siècle, la production laitière se développe sur le Haut-Pays cultivé en herbe. Le marais, dorénavant moins recherché, se privatise, de nombreuses parcelles délimitées par des fossés apparaissent alors. Aujourd'hui, seuls les jeunes bovins et les chevaux sont mis au marais. La plupart des parcelles sont fauchées. Le Haut pays enclos est réservé aux vaches laitières et aux labours.»

Textes issus «A fleur de paysages», PNR du Cotentin et du Bessin

Le bocage



Source : Musée du bocage Normand

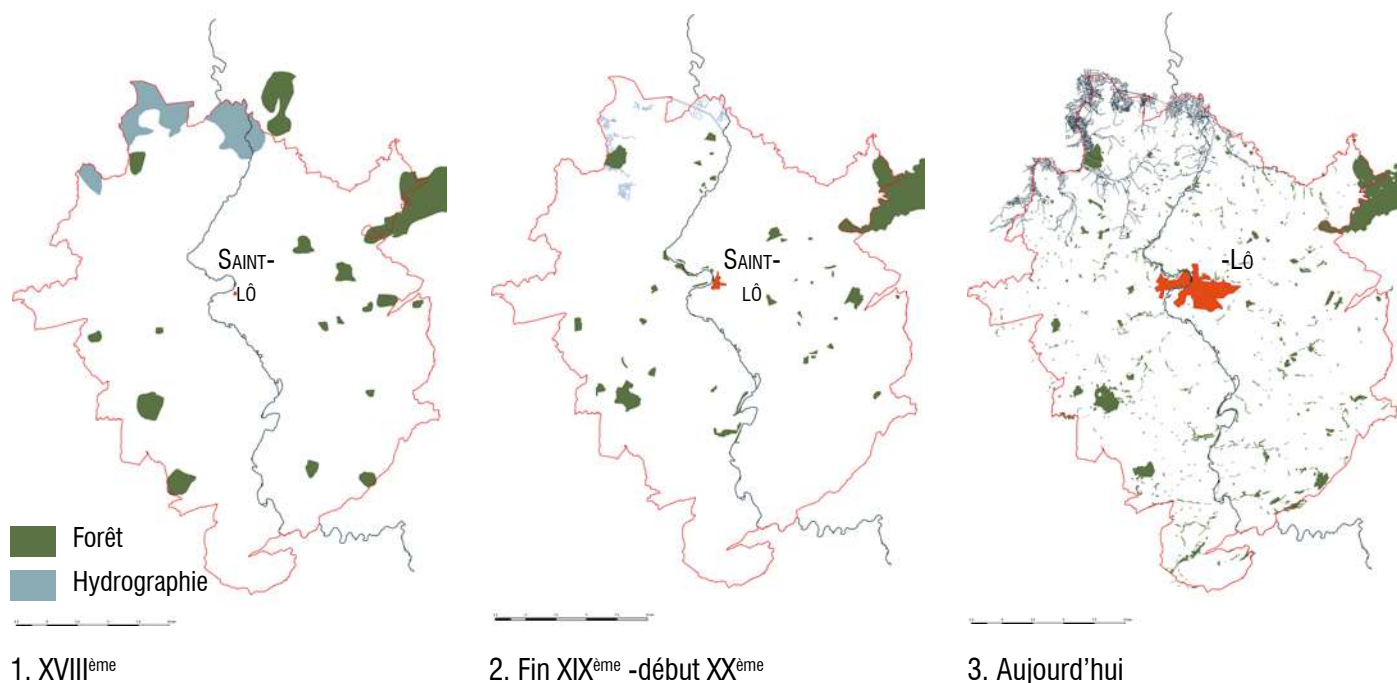
«Type d'organisation paysagère composé de champs enclos par des talus plantés de haies, le bocage n'est pas un paysage naturel. Il est le résultat d'une lente et progressive transformation de l'espace par l'Homme.

«La création d'enclos constitue un moyen original de mise en valeur du sol à des fins essentiellement agricoles. Elle a été précédée par une période de grands défrichements commencé au II^{ème} siècle.»

Le bocage normand couvre un large tiers de la Normandie, à l'Ouest des campagnes de Caen, Falaise et Argentan. Il présente un paysage boisé et verdoyant, varié et complexe. Des petits clos aux haies touffues cohabitent avec de grands clos réguliers, bordés de hauts arbres. Entre les vergers plantés de pommiers circulent des chemins creux ombragés (les caches) et des murs de pierres sèches.»

Textes issus du Musée du bocage Normand

Un paysage en évolution



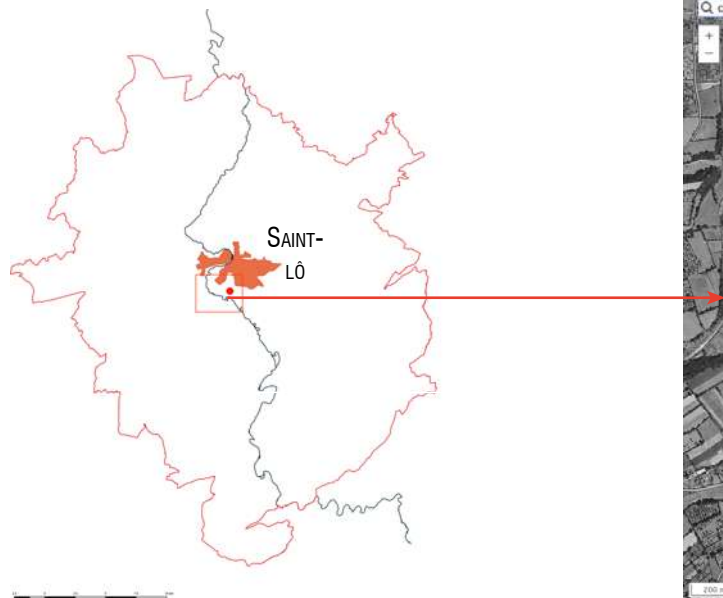
Les boisements peu nombreux, ont globalement peu évolué ni dans leur dimensionnement ni dans leur situation.

Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, la mer s'avance jusqu'au Nord du territoire et forme des digitations. Peu à peu, des travaux d'endiguements et d'assainissement menés sous Napoléon, permettent d'assainir ces espaces marécageux insalubres. Des canaux et des digues sont construits, les grands cours d'eau sont dotés de portes à flots. (Cf. 1.2)

Celles-ci ont été conçues pour empêcher l'eau de mer de pénétrer dans les terres. Elles sont actionnées par la seule force des eaux. Elles se referment à chaque marée montante et s'ouvrent à marée basse pour que l'eau douce des rivières, accumulée en amont, puisse s'évacuer. Depuis les XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, elles se situent sur les principales rivières : la Douve, la Taute, la Vire, l'Aure, l'Ay et la Sinope.

Zoom sur l'évolution du bocage

Exemple au Sud de Saint-Lô, vallée de la Vire



Carte de localisation du cadrage



1947

De nombreux vergers occupent le versant Sud de la vallée de la Vire. Le linéaire bocage épouse la forme du relief vallonné et clôt les parcelles agricoles de surfaces plus ou moins petites.



1979

La part de vergers a encore diminué. Certaines parcelles agricoles ont été remembrées.

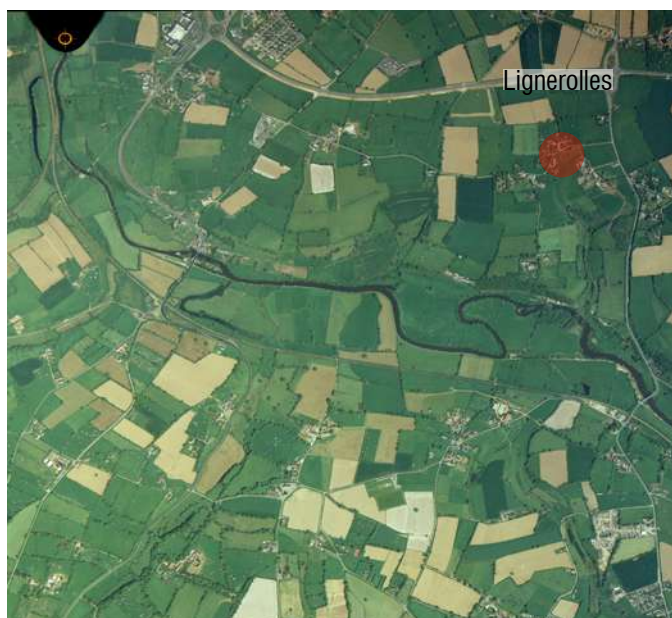


1966

La présence des vergers est moins forte, en revanche, le linéaire bocager est conservé.



Récolte des pommes à cidre, mois d'octobre, hameau de la Querellière, près de Carantilly



1992

L'importance du linéaire bocager est nettement moins présente. Les haies sont davantage clairsemées où l'entretien semblent être délaissé. En effet, certains arbres de haut jet se démarquent des talus mais le pied ressort dégarni. Les vergers sont devenus rares sur ce cadrage. La mise en place de la route nationale au nord s'est accompagnée de remembrements.



2016

On note peu de changements. Quelques parcelles agricoles ont fusionné mais globalement leur surface reste identique. L'état des haies semblent être équivalent également. Les vergers ont quasiment tous disparus au niveau de ce cadrage.

1.1.3 Un système « eau-bocage », situé dans un espace de transition et dans un réseau hydrographique dense et multiple

Qu'est-ce que la trame verte et bleue?

La Trame Verte et Bleue est un système de milieux connectés entre eux qui permettent la vie et la circulation des espèces sur le territoire.

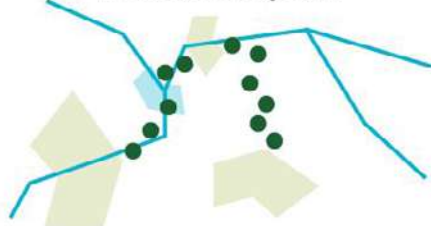
C'est donc un concept qui associe des rôles (abriter, faire circuler, etc.) à des milieux naturels (zones humides, boisements, etc.) en fonction de leur importance et de leur localisation. C'est donc un ensemble de continuités terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue) qui se compose de « réservoirs de biodiversité » et de « corridors écologiques ».

LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ



Ce sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



Ils sont constitués des mêmes milieux que les réservoirs de biodiversité mais leur composition est différente (moindre densité, plus petite superficie, etc.) ainsi que leur fonction : ils assurent les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

C'est aussi un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...

Le cadre national

La trame verte et bleue, instaurée par le Grenelle de l'environnement, est un outil d'aménagement du territoire, qui doit mettre en synergie les différentes politiques publiques, afin de maintenir ou de restaurer les capacités de libre évolution de la biodiversité au sein des territoires, notamment en maintenant ou en rétablissant des continuités écologiques.

La loi dite « Grenelle 1 » (loi n° 2009-967 du 3 août 2009) met en place la notion de Trame Verte et Bleue (TVB), qui vise à préserver et remettre en bon état les continuités écologiques afin de :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Mettre en œuvre les objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et préserver les zones humides importantes pour ces objectifs et importantes pour la préservation de la biodiversité ;
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

La loi « Grenelle 2 » (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), quant à elle, précise les éléments de la Trame verte (réservoirs de biodiversités, corridors) et de la Trame bleue (rivières et zones humides remarquables). Elle précise, par ailleurs, que la mise en œuvre des Trames verte et bleue repose sur trois niveaux emboîtés :

- Des orientations nationales pour le maintien et la restauration des continuités écologiques dans lesquelles l'État identifie les choix stratégiques en matière de continuités écologiques ;
- Un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en accord avec les orientations nationales, qui identifie les corridors à l'échelle de la région ;
- Intégration des objectifs identifiés précédemment à l'échelle locale via les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale...).

L'article L.371-1 du Code de l'environnement stipule que « la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural. »

Le décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue pose la définition et la mise en œuvre de la trame verte et bleue.

Des enjeux différenciés selon les secteurs du territoire

Le cadre régional

La Trame Verte et Bleue (TVB) se décline à l'échelle régionale dans un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) bas-normand, adopté le 29 juillet 2014. Le SRCE distingue sur le territoire intercommunal différents éléments de la trame verte et bleue sur le pays saint-lois.

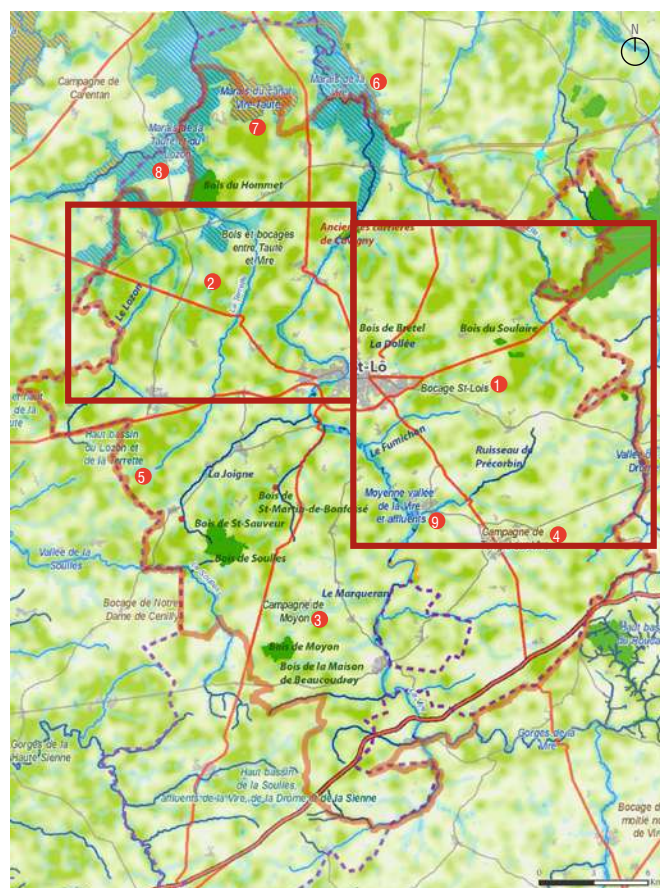
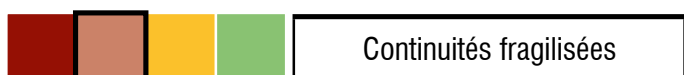
Bocage St-Lois (1)

Des continuités fragilisées mais des pools de prairies permanentes et de haies plus vastes à l'Est de Saint-Lô. Une continuité en direction du complexe boisé de Cerisy grâce au bois du Soulaire.

Des petits bois épars comme relais pour la faune notamment (bois du ruisseau de la Dollée, bois de Bretel...).

Deux linéaires classés en corridor de cours d'eau et leurs affluents y trouvent leurs sources : le Fumichon et le ruisseau de Précorbin.

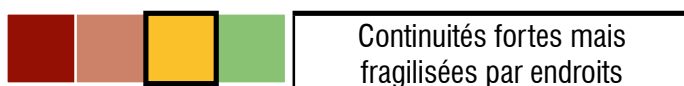
L'amont du Précorbin : un réservoir de biodiversité de cours d'eau.



Composantes de la trame verte et bleue et secteurs d'intérêt, carte extraite du SRCE de Basse Normandie, réalisation Dervenn

Bois et bocages entre Lozon et Vire (2)

Articulé autour des digitations des marais de la Taute et du Lozon, de la Vire et du canal Taute-Vire, ce secteur nord du territoire présente des continuités organisées autour de solides complexes de milieux favorables (prairies permanentes, haies, boisements), malgré la présence de tâches de cultures ouvertes disséminées dans le paysage.

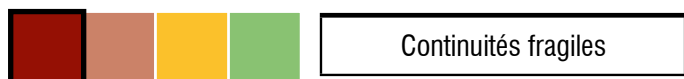


Campagne de Moyon (3)

Ce secteur de bocage mité accueille au Nord le bois de Souilles et de Saint-Sauveur (ZNIEFF1)[ensemble boisé / chênaie-hêtraie acidiphile et prairies tourbeuses].

La Joigne, linéaire classé en réservoir de biodiversité de cours d'eau y trouve sa source. A ce boisement d'intérêt écologique s'ajoute les autres bois relais à proximité : bois de versants de la Souilles et bois de Dangy à l'Ouest, bois de St-Martin-de-Bonfossé au Nord-Est...

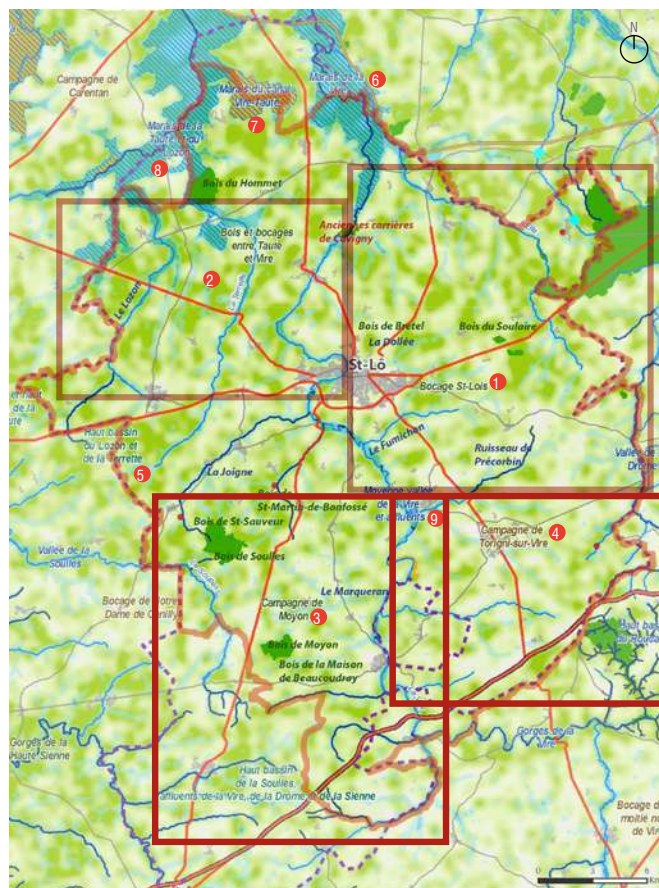
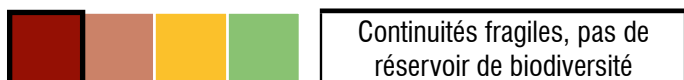
Plus au Sud, le bois de Moyon et les bois de la Maison de Beaucoudray permettent un relais vers le Sud, tandis que les boisements de versants du ruisseau le Marqueran relie la Vire vers l'Est.



Campagne de Torgni-sur-Vire (4)

L'Est du Pays présente des continuités écologiques de fond un peu plus fragiles, notamment au Sud et à l'Est de Torgni-sur-Vire.

Disposées en damier, les tâches plus fonctionnelles qui y subsistent sont présentes à la faveur de pools de prairies permanentes bocagères relativement distants, ou de ripisylves de cours d'eau. Ainsi, les boisements du ruisseau du Précorbin, ainsi que ceux de St-Symphorien-les-Buttes par exemple, prennent une importance particulière au sein de cette matrice.



Composantes de la trame verte et bleue et secteurs d'intérêt, carte extraite du SRCE de Basse Normandie, réalisation Dervenn

Secteurs d'intérêt

Trame bleue Haut bassin de la Paquine

Trame verte Complexe boisé de St-Hubert : secteur intérieur

Falaises des Vaches noires : secteur littoral

Plaine de Sées : secteur fragilisé

Trame verte et trame bleue Complexe zones humides et bois

Composantes de la TVB régionale

- Réservoirs de cours d'eau
- Corridors de cours d'eau
- Réservoirs de zones humides
- Réservoirs de milieux boisés et ouverts
- Réservoirs de milieux boisés
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs littoraux

MATRICE BLEUE

Mosaïque de milieux humides plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux humides

Corridors écologiques

- Peu fonctionnels
- Fonctionnels

MATRICE VERTE

Mosaïque paysagère composée de bois, haies et prairies permanentes plus ou moins denses, connectant les réservoirs de milieux boisés et ouverts

Plaine cultivée

- Corridors peu fonctionnels
- Corridors fonctionnels

Éléments fragmentants

- Principaux points de conflits cours d'eau
- Principales zones bâties (> 5 ha)
- Autoroutes
- Voies à trafic supérieur à 4000 véhicules/jour
- Voies à trafic inférieur à 4000 véhicules/jour
- Voies ferrées
- Limite de basse mer

Des enjeux différenciés selon les secteurs du territoire

Haut bassin du Lozon et de la Terrette (5)

Ce secteur de bocage est occupé par des zones de continuités robustes matérialisées par des tâches de vastes complexes de prairies permanentes et de haies, ainsi que quelques bois relais.

Il permet un lien fonctionnel avec la tête de bassin de la Taute, mais les continuités en direction de la Seulles au Sud ou en direction de la Vire à l'Est semblent plus fragilisées.



Marais de la Vire (6)

Basse vallée de la Vire (ZNIEFF1) [ensemble marécageux homogène, intérêt botanique et ornithologique important]. La faune piscicole est bien représentée avec la reproduction annuelle de poissons migrateurs comme le Saumon ou la Truite de mer.

A l'extrême Sud du marais sont localisées les anciennes carrières de Cavigny, Carrières et fours à chaux de Cavigny (SIC, ENS50, ZNIEFF1). Ce site accueille des pelouses calcicoles, habitat peu répandu dans la Manche, qui renferment des espèces végétales et animales peu communes parmi lesquelles la Grande Gesse, la Gymnadénie à long éperon ou encore le Damier de la Succise. Les anciens fours à chaux constituent également un site d'hibernation de chauves-souris.



Marais du canal Vire-Taute (7)

Vaste ensemble de prairies humides inondables (ZNIEFF1), il est constitué de plusieurs marais dont certains ont été classés en réserve naturelle régionale. La richesse faunistique et floristique est incontestable et ce site constitue l'une des zones naturelles les plus intéressantes de ce secteur de Basse-Normandie.



Marais de la Taute et du Lozon (8)

Lié au cours d'eau de la Taute, ce complexe abrite plusieurs réservoirs de biodiversité de zones humides : la Réserve Naturelle Régionale des marais de la Taute, le marais du canal Vire - Taute, le marais de Carentan et le marais de la Taute et du Lozon (SIC, ZPS, NIEFF1, CEN).

Ce vaste ensemble de marais constitué de prairies humides inondables gérées extensivement et divisées en plusieurs entités héberge une biodiversité importante. Le caractère inondable du site permet la reproduction du Brochet. L'ensemble du site constitue en outre une zone d'escale ou d'hivernage pour les oiseaux d'eau (canards, limicoles, fauvettes paludicoles...) et abrite de nombreuses espèces d'insectes intéressantes. Le caractère localement tourbeux et l'influence de la mer viennent enrichir l'intérêt écologique du site et sa richesse floristique, déjà considérable. Les mares et fossés hébergent eux aussi une flore remarquable. De plus, la Taute abrite de nombreuses zones favorables à la reproduction de la Lamproie marine et du Saumon atlantique. Le bois du Hommet au sud-est représente le seul bois conséquent du secteur.



Moyenne vallée de la Vire et affluents (9)

Intégralement classée en corridor de cours d'eau, la Vire présente au sein de sa moyenne vallée des écoulements sinueux au sein de versants adoucis et bocagers. Les bas-fonds sont très favorables aux continuités écologiques de zones humides. Des travaux récents de rétablissement de



la libre circulation sur certains secteurs de la Vire sont très favorables au Saumon atlantique qui revient déjà y frayer. Ainsi, plusieurs pieds de barrages de la rivière ont été inscrits en Arrêtés de Protection de Biotope notamment pour la préservation de cette espèce.

Trois affluents de la Vire y sont classés en réservoirs biologiques du SDAGE Seine-Normandie et donc en réservoirs de biodiversité de cours d'eau : L'Hain, la Joigne et l'amont du ruisseau de Précorbin.

Les Roches du Ham combinent la présence d'habitats naturels secs (falaises, pelouses) et humides (mégaphorbiaies, prairies humides). La diversité floristique et faunistique y est remarquable.



En synthèse

N°	Secteur	Synthèse	Trame verte & bleue	Réservoir	Corridor
1	Bocage St-Lois	Continuités fragilisées 	Prairies permanentes		Continuités fragilisées
			Bocage		Continuités fragilisées
			Bois épars	Bois du ruisseau de la Dollée, Bois de Bretel, Bois du Soulaire	Relais
			Bois	Forêt de Cerisy	Relais
			Cours d'eau	L'amont du Précorbin	Le fumichon, le Précorbin
2	Bois et bocages entre Lozon et Vire	Continuités fortes mais fragilisées par endroits 	Zones humides	Marais du Lozon et de la Têrette	Continuités fortes
			Prairies permanentes		Continuités fragilisées
			Bocage		Continuités fragilisées
			Boisements		Relais
3	Campagne de moyon	Continuités fragiles 	Bois	Bois de Souilles, Bois de Saint-Sauveur, Bois de Moyon, Bois de la Maison de Beaucoudray	Relais
			Bois épars		Bois de versants de la Souilles, bois de Dangy, bois de St-Martin-de-Bonfossé, boisements de versants du ruisseau le Marqueran
			Cours d'eau	La Joigne	Continuités fortes
			Prairies permanentes et bocage		Continuités fragilisées
4	Campagne de Torigni-sur-Vire	Continuités fragiles, pas de réservoir de biodiversité 	Prairies permanentes		Continuités fragilisées
			Bocage		Continuités fragilisées
			Ripisylves		Continuités fragilisées
			Cours d'eau		Continuités fortes
			Bois épars		Boisements du ruisseau du Précorbin, ainsi que ceux de St-Symphorien-les-Buttes
5	Haut bassin du Lozon et de la Terrette	Continuités fortes mais fragilisées par endroits 	Prairies permanentes		Continuités fragilisées
			Bocage		Continuités fragilisées
			Bois épars		Relais
6	Basse vallée de la Vire	Continuités fortes 	Zones humides	Ensemble marécageux de la Basse vallée de la Vire	Continuités fortes
			Pelouses calcicoles	Anciennes carrières de Cavigny	Continuités fortes
7	Marais du Canal-Vire-Taute	Continuités fortes 	Zones humides	Prairies humides inondables	Continuités fortes
				Marais du canal Vire-Taute	
				Tête de bassin de la Taute	
8	Marais de la Taute et du Lozon	Continuités fortes 	Zones humides	Marais de la Taute, le marais du canal Vire - Taute, le marais de Carentan et le marais de la Taute et du Lozon	Continuités fortes
			Tourbières		
			Mares et fossés		Mares et fossés
			Bois	Bois du Hommet	Relais
9	Moyenne vallée de la Vire et affluents	Continuités fortes 	Cours d'eau		La Vire
			Cours d'eau	L'Hain, la Joigne et l'amont du ruisseau de Précorbin	Continuités fortes
			Falaises et pelouses	Roches du Ham	Continuités fortes
			Zones humides	Roches du Ham	Continuités fortes
			Bocage		Continuités fortes

Les enjeux de continuité écologique du territoire

> Préservation des secteurs bocagers

Le secteur du Saint-Lois présente un bocage en partie déstructuré à l'Est et au Sud du territoire. L'étude bocagère menée par la DREAL Basse-Normandie montre que ce territoire a connu une forte diminution du linéaire de haies, entre 1972 et 2006, ainsi qu'une réduction des connexions entre haies, ce qui a une incidence forte sur la fonctionnalité du bocage. Cette diminution du bocage se poursuit encore aujourd'hui. De même, elle s'accompagne de la disparition des quelques vergers encore existants sur le territoire, en raison de leur difficile valorisation économique. Un enjeu de préservation des secteurs bocagers encore fonctionnels est donc à mettre en avant. Il s'agit notamment :

- Des affluents de la Vire ;
- De la vallée de la Drôme qui assure un lien entre la forêt de Cerisy et le synclinal bocain ;
- De la haute-vallée de la Sienne.

> Maîtrise de l'étalement urbain

Le territoire du Saint-Lois présente, par ailleurs, un enjeu de maîtrise de l'étalement urbain, en particulier au niveau de l'agglomération saint-loise et le long de la RN 174. Ces secteurs sont, en effet, marqués par une urbanisation relativement importante, qui risque de s'accroître du fait de l'augmentation de la population et des modalités d'occupation de l'espace (désertification des centres-bourgs au profit du développement de lotissements en périphérie).

Cela génère une consommation notable d'espaces naturels et agricoles, souvent dédiés à l'élevage. Le territoire présente ainsi un risque de conflits d'usages importants pesant sur les terres agricoles malgré l'existence d'une démarche concertée sur ce sujet dans la Manche (charte GEPER) et malgré les objectifs quantitatifs de réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels de 50% du SCOT du Saint-Lois. Dans les années à venir, des modifications (passage en route principale de niveau 1) de la D972 pourraient également renforcer la fragmentation du territoire d'Est en Ouest et étendre l'urbanisation à proximité de cet axe de circulation.

> Les zones humides

Ce territoire présente également un important enjeu aquatique et humide. Il comprend la partie Sud des marais du Cotentin (marais de la Taute et du Lozon, marais de la Vire), ainsi que de nombreuses petites zones humides. Outre l'intérêt actuel de ces milieux pour l'avifaune migratrice, ils peuvent constituer des zones de repli pour les espèces hygrophiles en cas de salinisation des milieux rétro-littoraux situés plus au Nord.

> Alimentation en eau potable de l'agglomération saint-loise

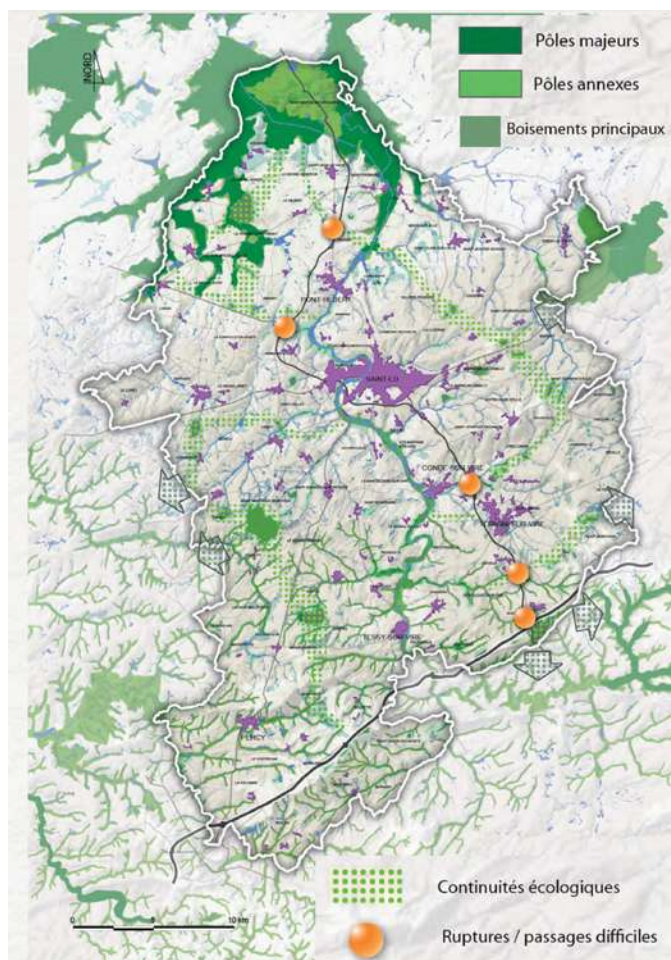
Sur ce territoire, l'enjeu relatif à l'eau intègre aussi un volet quantitatif. Le diagnostic du SAGE de la Vire (mars 2012) indique, en effet, que le bassin versant ne dispose pas des ressources locales en eau suffisantes pour répondre aux besoins de la population et des activités économiques. La question de l'alimentation en eau potable de l'agglomération saint-loise pourrait impacter les marais du Cotentin, qui constituent des réservoirs de biodiversité reconnus dans le SRCE.

> La continuité écologique de la Vire

Au niveau des cours d'eau, il faut souligner la grande richesse écologique de la Vire et de ses affluents. Par contre, la présence de nombreux seuils sur la Vire moyenne favorise la modification des conditions de températures et les manifestations d'eutrophisation planctonique. Ces seuils ont un impact sur la continuité écologique. Cet enjeu est traité dans le cadre du SAGE de la Vire, en cours d'élaboration, qui a vocation à répondre aux enjeux du SRCE. En outre, le SRCE a identifié plusieurs actions prioritaires liées aux obstacles sur la Vire. A noter que le territoire est également concerné par le SAGE Douve-Taute et par le SAGE de l'Aure, en émergence.

Textes extraits du SRCE

Le cadre du Pays saint-lois



Carte des continuités écologiques, SCOT



Carte de la trame bleue, SCOT

La trame verte et bleue dans le cadre du PLUI de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo;
Un réseau de continuités complexe à définir

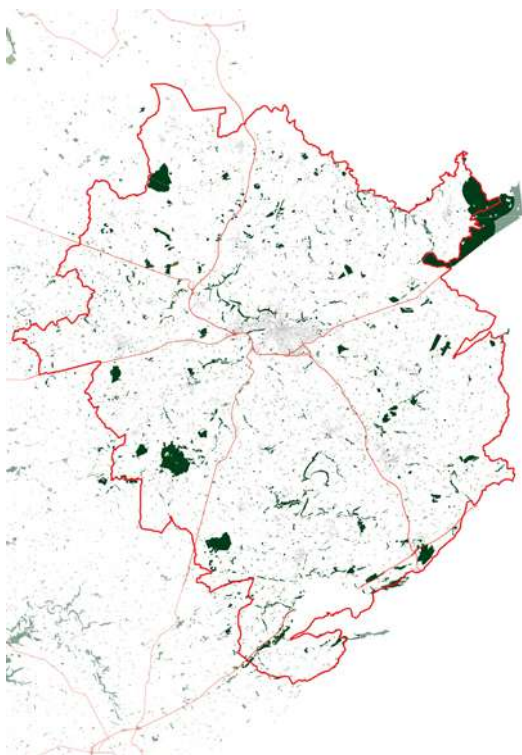
La forêt dans la Manche, c'est 26 289 ha soit 4,4% de la superficie du département ce qui en fait l'un des moins boisés de France.

Le SCOT indique que les surfaces boisées sont très peu présentes dans le Pays, moins de 2 % de la superficie totale, soit environ 1500 hectares. La principale surface boisée du Pays Saint-Lois est constituée de la partie manchoises de la forêt domaniale de Cerisy (340 hectares). Le reste des surfaces boisées est constitué de petit bois de taille relativement réduite (entre 20 et 100 hectares).

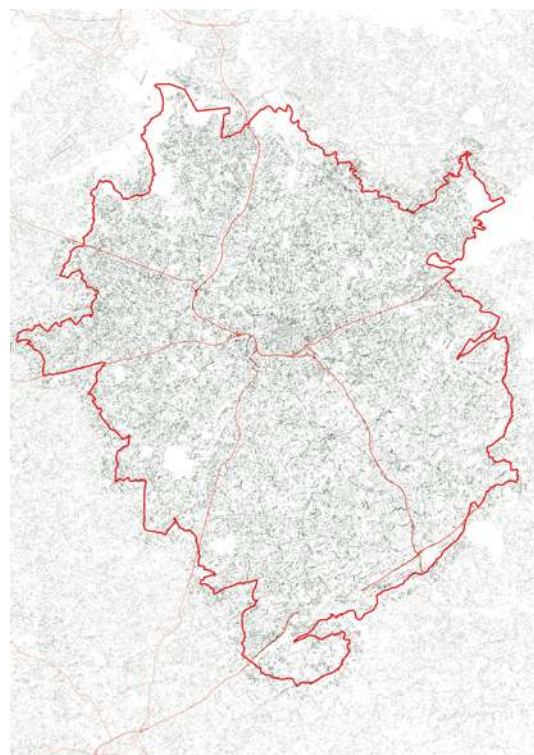
Texte extrait du PCAET

LES MILIEUX TERRESTRES : LA TRAME VERTE

LES PRINCIPAUX BOISEMENTS



LE BOCAGE



Zoom sur le bocage / la haie

Le département de la Manche, possède plus de 80 000 km de haies et de talus, ce qui en fait l'un des départements les plus bocagers de France.

La densité moyenne de haies dans le département s'élève à 142 ml/ha. Mais l'importance des haies varie sensiblement d'un "pays" à l'autre, ce qui crée des bocages très différents.

Ce secteur a été remembré avant 1980 et le bocage a subi des dommages importants.

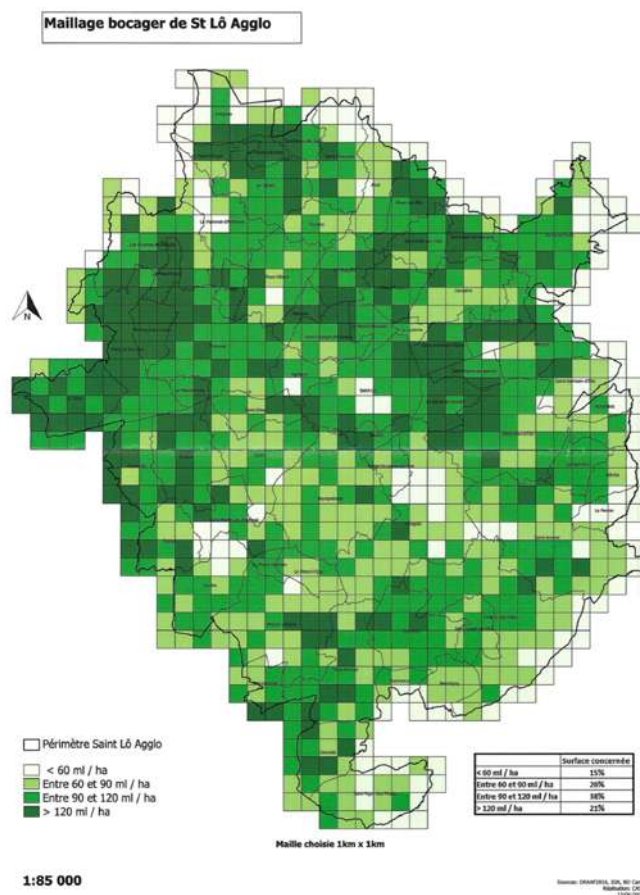
La densité moyenne sur le territoire est de 150 ml/ha ce qui est légèrement supérieur à la densité moyenne du département. La carte ci-après présente la densité du maillage bocager sur le territoire de Saint Lô agglo à la maille km².

Le SCOT précise que la haie boisée (cépée avec ou sans haut jet) est très présente dans le Saint-Lois, sur talus à 67 % et sans talus à 33 %. Le bocage Saint-Lois est hétérogène avec de forte densité entre Tessy-sur-Vire et Marigny et également dans le canton de Saint-Clair-sur-Elle (150 à 190 ml/ha).

A l'opposé, le canton de Torigni-sur-Vire, traversé par deux nouveaux axes routiers, a dû remodeler son parcellaire sur une partie de son territoire. La taille des exploitations y est par ailleurs plus importante et les labours nombreux. La densité dominante est comprise entre 70 à 110 ml/ha.

Le maillage bocager s'apparente alors à celui des bocages du nord Avranchin et de l'ouest du Mortainais, plus élargi et moins dense.

Texte extrait du PCAET



Grandes parcelles agricoles au bocage clairsemé dans le canton de Torigni-sur-Vire (Le Perron)



Bocage dense aux abords des routes, Notre-Dame-d'Elle

Zoom sur le bocage / la haie

Les différentes hauteurs de haies



Grands brise-vents
Haie de taillis sous futaie



Haie intermédiaire
Haie de taillis



Haie de clôture
Haie basse

Illustrations CAUE 50



Haie brise-vent sur le coteau de Saint-Georges-Montcocq



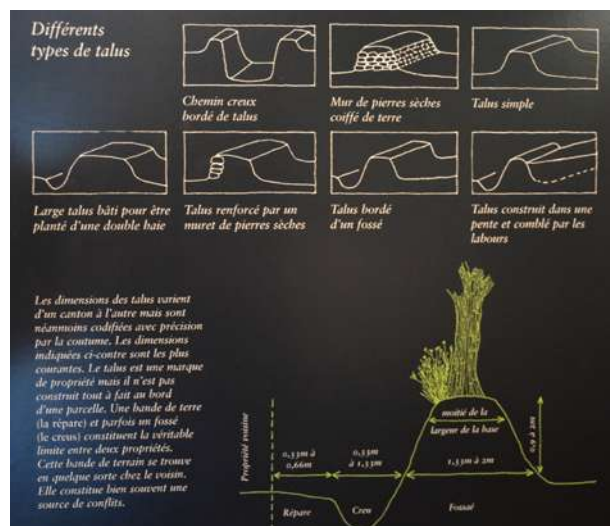
Haie intermédiaire composée de noisetiers et de buis en bourrage, Notre-Dame-d'Elle



Haie de clôture, Cerisy-la-Forêt

Les différents types de talus

Le bocage abrite différentes formes de talus et de haies en relation avec les types de sols, les conditions historiques et les pratiques culturelles. Bien que construits pas l'Homme, avec des moyens rudimentaires et peu coûteux, le talus est d'une grande efficacité. En raison de sa couverture végétale, il résiste à l'érosion et peut durer des siècles.



Musée du bocage normand



arbres de haut-jet
hauteur supérieure à 15 m



**arbres menés en cépées
et grands arbustes**
hauteur 5-15 m



arbustes
hauteur inférieure à 5 m

Illustrations CAUE 50



Acer pseudoplatanus,
Érable sycomore



Fraxinus excelsior,
Frêne commun



Coryllus avellana,
Noisetier



Fraxinus excelsior,
Frêne commun



Salix alba,
Saule blanc



Crataegus monogyna,
Aubépine



Quercus robur,
Chêne pédonculé



Ulmus minor, Orme
champêtre



Prunus spinosa,
Prunellier

A chaque pays ou terroir correspond un type de bocage particulier, adapté à son sol, à son climat et à son histoire. Sur le saint-lois on retrouve les essences ci-dessus.

La trame verte et bleue dans le cadre du PLUI de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo;
Un réseau de continuités complexe à définir

LES MILIEUX AQUATIQUES : LA TRAME BLEUE

Zones humides

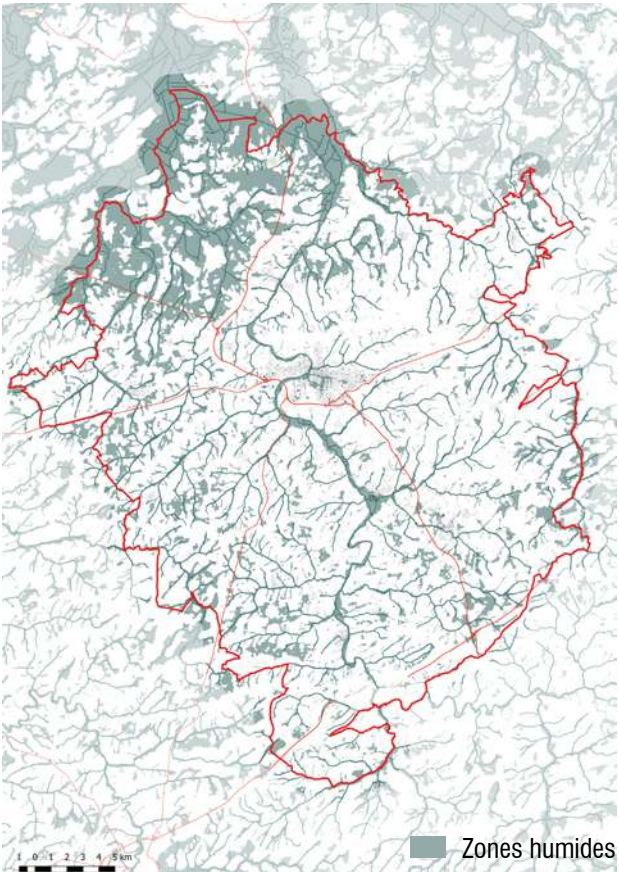
Les zones humides représentent 63.5 km² soit 8% du territoire de Saint-Lô Agglo.

Outre le fait qu'elles captent et émettent du CO2 les zones humides exercent d'autres fonctions dont l'homme tire d'important bénéfices :

- La dénitrification, processus qui s'effectue naturellement dans ces espaces et qui contribue à l'atteinte du bon état chimique des eaux superficielles ;
- L'écrêtement des crues, par stockage d'eau dans les sols et dans les champs d'inondation des corridors humides ;
- La production hydrologique en période estivale qui permet le soutien d'étiage des cours d'eau ;
- La sauvegarde de la biodiversité liée à l'eau.

PCAET

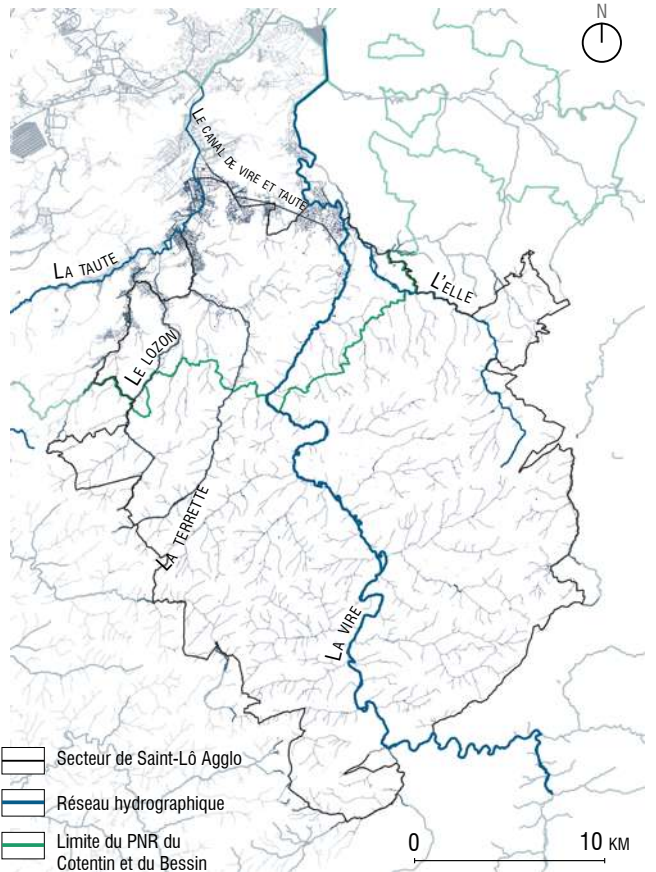
LES ZONES HUMIDES



PRINCIPAUX COURS D'EAU	ALTITUDE SOURCE (m)	LONGUEUR TOTALE (km)	TYPE
LA VIRE	305	128	FLEUVE CÔTIER
LA TAUTE	120	39,6	AFFLUENT DE LA DOUVE
LE CANAL DE VIRE ET TAUTE	3	12	CANAL
L'ELLE	165	31,8	AFFLUENT DE LA VIRE
LE LOZON	103	24,7	AFFLUENT DE LA TAUTE
LA TERRETTE	120	29,2	AFFLUENT DE LA TAUTE

Les principaux cours d'eau sur le territoire de Saint-Lô Agglo

LES COURS D'EAU



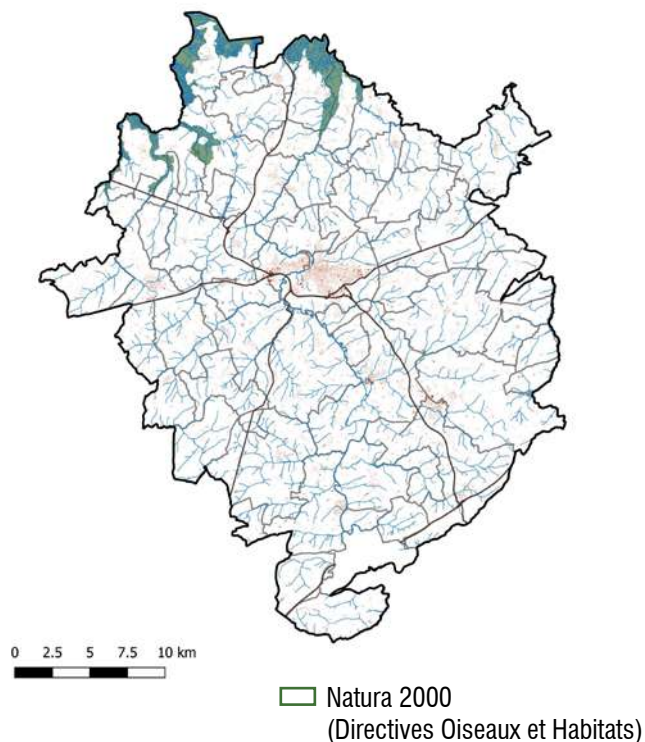
Des réservoirs de biodiversité reconnus internationalement

Les marais du Cotentin et du Bessin débutent au Nord-Ouest du territoire de Saint-Lô Agglo. Ces espaces naturels situés au sein du Parc Naturel Régional du même nom, sont reconnus pour leur valeur écologique et naturelle à plus d'un titre. En effet, ils sont couverts par les différentes mesures de protection suivantes : les directives « Oiseaux » et « Habitats » Natura 2000, les ZNIEFF de types I et II, ZICO, les sites RAMSAR et les sites gérés par les conservatoires d'espaces naturels.

Les sites Natura 2000

On recense deux sites dans le périmètre d'étude :

- ZSC/ZPS FR2510046 - Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys, 33695 ha
- ZSC FR2502012 - Coteaux calcaires et anciennes carrières de La Meauffe, Cavigny et Airel, 44,85 ha



Zones Spéciale de Conservation Directive Habitats
FR2502012 - Coteaux calcaires et anciennes carrières de La Meauffe, Cavigny et Airel

Qualité et importance

Site composite où quelques habitats d'intérêt européen sont présents. Les cavités présentes sur ce site renferment des effectifs de chiroptères qui confèrent au site un grand intérêt.

Vulnérabilité

La fréquentation humaine incontrôlée et l'absence de gestion du site constituent les principales menaces.

Objectifs de gestion

Le DOCOB associé au site et réalisé en 2010 présentait plusieurs objectifs à atteindre en terme d'état de conservation favorable. Pour la faune recensée, l'état à atteindre en 2018 était une croissance de 100% des effectifs en hivernage. Pour la flore, la qualité des *Mégaphorbiaies eutrophes* devait passer de 17% à 80% en bon état tandis que les autres espèces devaient maintenir un bon état général.

Zones Spéciale de Conservation Directive Habitats
FR2500088-Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys et Zone de Protection Spéciale Directive Oiseaux
FR2510046 - Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys

Qualité et importance

La baie des Veys et les marais du Cotentin constituent un site d'importance internationale abritant régulièrement plus de 20.000 oiseaux d'eau. L'ensemble fonctionnel «Baies des Veys - marais de l'isthme du Cotentin et du Bessin» accueille, tant en période de nidification, d'hivernage et d'escale migratoire, un grand nombre d'espèces d'oiseaux, dont beaucoup appartiennent à l'annexe 1 de la directive.

Au vu des effectifs recensés, cette entité est d'importance internationale ou nationale pour de nombreuses espèces.

La liste des autres espèces importantes de flore (rubrique 3.3) est motivée par une protection réglementaire au niveau national ou régional.

La baie des Veys, incluse dans ce SIC, abrite une population résidente de phoque veau-marin (*Phoca vitulina*).

L'habitat «bancs de *Zostera*», visé par la convention OSPAR, est présent sur ce site.

Vulnérabilité

Diversité écologique des zones humides tributaire du maintien du niveau des eaux et d'une agriculture extensive durable. L'abandon des pratiques agricoles extensives conduit à un enrichissement des marais plus ou moins rapide selon les secteurs. Leur maintien est donc primordial.

La gestion des niveaux d'eaux est également un facteur déterminant pour l'attractivité des marais pour les oiseaux d'eau et pour la pérennité de la valeur biologique de ces espaces.

Objectifs de gestion

Le DOCOB associé au site et réalisé en 2010 prévoyait des mesures à horizon 5 ans, soit 2015. Plusieurs objectifs étaient à atteindre comme le maintien de la diversité des pratiques de gestion, d'un paysage ouvert, le développement des habitats des espèces de roselières, la limitation de l'impact des espèces invasives, la réduction des risques de collision entre la faune et les activités humaines. Finalement, l'amélioration des connaissances ou encore la mise en place d'un suivi et d'un processus d'évaluation du patrimoine et de sa gestion étaient également soumis.

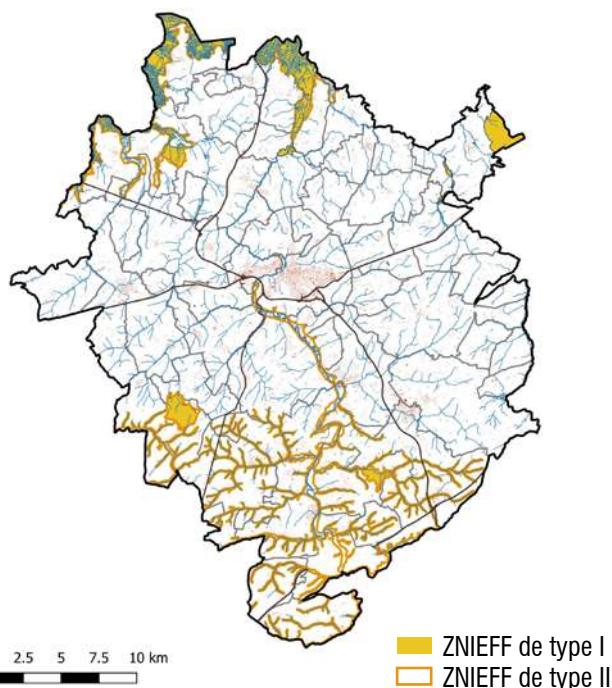
Les ZNIEFF de type I et II

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt écologique, Faunistique et Floristique a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 : secteur de grand intérêt biologique ou écologique, milieu homogène ponctuel d'intérêt remarquable du fait de la présence d'espèces protégées.

- ZNIEFF de type 2 : grand ensemble naturel riche et peu modifié, offrant des potentialités biologiques importantes.

Parmi les ZNIEFF de type I, l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense notamment :



> LES MARAIS DE LA TAUTE ET DU LOZON : ZNIEFF 250006489 (4449 ha)

«Il s'agit là d'un des plus intéressants complexes de marais où l'on peut rencontrer toutes les combinaisons possibles entre les substrats variés, les conditions hydrologiques et les activités agricoles traditionnelles. Le paysage ouvert et parfaitement plat dans le fond des vallées, est par contre cloisonné sur les rebords où apparaît le bocage.»



> LES MARAIS DU CANAL VIRE-TAUTE : ZNIEFF 250006487 (662 ha)

«Située entre les vallées de la Taute et de la Vire, cette vaste zone de prairies humides inondables est traversée par un canal reliant ces deux rivières. Elle est constituée de plusieurs entités : marais de Penême au centre, marais du Grand Mont, marais de Brébeuf, marais de la Barre aux Francs, marais de Gruchy, marais du Milieu et marais du Rotz.»

La diversité et l'étendue des habitats naturels, le réseau important des fossés à haut niveau d'eau permanent sont favorables à une faune et à une flore palustre de haute valeur patrimoniale.»



Source : jardinbernard.canalblog.com

> LA BASSE-VALLÉE DE LA VIRE : ZNIEFF 250006486 (2369 ha)

«Cet immense ensemble marécageux présente une remarquable homogénéité. Cela tient à un substrat presque exclusivement minéral, composé des alluvions récentes de la Vire : limons argileux et tangles riches en carbonates. Les formations tourbeuses semblent absentes. En conséquence, ce marais se présente sous la forme de riches prairies plus ou moins marécageuses vouées à la pâture et/ou à la fauche. Les glycériaies, jonçaises et phalaridaies ne sont pas rares. Les endiguements puissants limitent toutefois les inondations hivernales.»

> ANCIENNES CARRIÈRES DE CAVIGNY : ZNIEFF 250008445 (45 ha)

«Ces anciennes carrières présentent l'une des très rares pelouses calcicoles de la Manche. Elles sont les reliques de milieux, autrefois beaucoup plus étendus et riches. Ce site renferme encore des espèces animales et végétales qui méritent attention.»



Source www.le-petit-manchot.fr

> FORET DE CERISY : ZNIEFF 250006468 (2255 ha)

«A cheval sur les départements du Calvados et de la Manche, la forêt domaniale de Cerisy-Balleroy est composée essentiellement d'un peuplement de hêtres. Le substrat géologique est constitué par des schistes du Briovérien, donnant un sol siliceux et imperméable.»



<http://www.reserves-naturelles.org>

> BOIS DE SOULLES ET DE SAINT-SAUVEUR : ZNIEFF 250020013 (303 ha)

«Reposant sur une formation géologique constituée de quartz et de poudingue, cette zone correspond, pour l'essentiel, à une chênaie-hêtraie acidiphile substituée par endroits par des résineux. Des prairies tourbeuses sont reléguées au niveau des pare-feux et sur les abords du site. Enfin, la présence de points d'eau (étang, mares) contribue à la richesse biologique du secteur.»

> RUISSEAU DE LA MARE-HAMEL : ZNIEFF 250014114 (8 ha)

«Ce ruisseau, affluent de la Soule, renferme une population d'Écrevisses à pattes blanches (*Astacus pallipes*).»

> VALLÉE DE JACRE À DOMJEAN ET SAINT-LOUET-SUR-VIRE : ZNIEFF 250030100 (144 ha)

«Ce site offre une mosaïque d'habitats favorables aux amphibiens (mares, fossés, ruisseaux, prairies, bois de feuillus et haies bocagères), auxquels s'ajoutent des plages de lisières escarpées bien exposées répondant aux besoins de certains reptiles.»

> COMBLES D'UN BÂTIMENT AU LIEU-DIT «LE BOIS : ZNIEFF 250030004
(0 ha)

*«Ce site abrite une colonie mixte de reproduction de Grand Rhinolophe et de Murin à oreilles échancrées, classée d'importance régionale.
Le milieu bocager et les boisements proches favorisent le bon maintien de cette colonie.»*

> LA GLACIÈRE DU CHÂTEAU DE TORIGNI-SUR-VIRE : ZNIEFF
250030004 (0 ha)

*«Ce site accueille un effectif important hibernant de chauves-souris d'importance départementale.
La protection des entrées du site et la bonne conservation du milieu boisé assure la préservation de l'espèce.»*

On recense également comme ZNIEFF II :

> MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN : ZNIEFF 250008148 (31 430 ha)

«S'étendant sur les départements de la Manche et du Calvados, les marais du Cotentin et du Bessin occupent une immense dépression située à la charnière du Cotentin armoricain et de la limite occidentale du Bassin parisien.

Articulés sur les basses-vallées de la Douve, de la Taute, de la Sèves, de la Vire, de l'Aure et du Merderet, les marais intérieurs sont constitués d'un écheveau dense de petites rivières, canaux et fossés irriguant le paysage de vallées larges, planes et ramifiées.

*Exutoire marin de la totalité de ces marais, la baie des Veys constitue une large échancrure s'ouvrant sur la mer, où l'affrontement des eaux douces et marines et de puissants phénomènes hydro-sédimentaires dynamiques génèrent une forte productivité biologique. Ce vaste estuaire correspond à environ neuf pourcents de la surface de la présente Znieff. On y trouve une mosaïque d'habitats sous influence marine, du continent vers la mer : les herbiers à *Zostera noltei* ; les prés salés pionniers ; les sables vaseux intertidaux à *Cerastoderma edule* et polychètes ; les sables envasés intertidaux à *Hediste diversicolor*, *Macoma balthica* et *Eteone longa* (deux faciès) ; et les sables fins intertidaux dominés par les Polychètes et Amphipodes (trois faciès), qui constituent l'essentiel de la partie marine. Des banquettes sableuses à *Pygospio elegans* peuvent s'établir dans la baie mais il s'agit de structures à caractère temporaire. A l'est, une plage sableuse se développe avec des sables des hauts de plages à *Talitres* et des sables grossiers coquilliers intertidaux ainsi qu'une zone rocheuse (substrats durs intertidaux).*

L'ensemble des marais constitue un vaste éco-complexe à hautes valeurs paysagère et culturelle dont les différentes unités écologiques

> MOYENNE VALLÉE DE LA VIRE ET BASSIN DE LA SOULEUVRE : ZNIEFF 250008450 (9257 ha)

La Vire sur ce tronçon moyen, et la Souleuvre dans sa globalité, recueillent les eaux de nombreux petits cours d'eau à faible débit et sujets à de forts étiages estivaux. L'ensemble compose un bassin qui repose sur des schistes briovériens en amont, et sur des formations cambriennes (grès, conglomérats et schistes) en aval.

Ces cours d'eau s'inscrivent dans un paysage très encaissé et escarpé où dominent largement les herbages sur les secteurs exploitables, et les formations boisées sur les zones pentues, l'ensemble constituant le périmètre de délimitation de la présente Znieff de type II. Ces caractéristiques lui confèrent un rôle de «zone tampon» entre les plateaux cultivés et les cours d'eau, contribuant à assurer à ces derniers une eau de bonne qualité biologique.

Il s'agit ainsi d'un biotope riche, avec une forte composante aquatique, constituant un ensemble favorable au maintien de nombreuses espèces végétales et animales dans toutes leurs composantes, qu'il s'agisse de dissémination (végétaux), mouvements et échanges de populations avec d'autres entités géographiques (batraciens, mammifères,...), activités de chasse (loutre,...), etc.

> VALLÉE DE LA SOULLES : ZNIEFF 250008447 (2393 ha)

«Le long de la vallée de la Soules alternent le paysage sinueux et ouvert de l'aval où le fond de vallée peut atteindre 200 m de large, avec le paysage plus encaissé de la partie amont. L'ensemble est inscrit dans un bocage fort bien conservé qui se prolonge sur de nombreux secteurs de la vallée elle-même. Les parties les plus pentues (dénivelés de 80 à 35 m) sont occupées par des formations boisées qui accentuent l'ambiance «intimiste» de la vallée.

La vallée de la Soules traverse, dans sa partie amont, une formation géologique constituée de quartz et poudingue. Elle est bordée au sud par des sédiments divers d'origine glaciaire datant du Briovérien supérieur.

La Soules apparaît comme une rivière sinueuse dont les berges argileuses et abruptes forment des micro falaises de 1 m de hauteur où la végétation herbacée a du mal à s'implanter. Les arbres du bord de rive tels que Saules et Aulnes sont disséminés le long du cours d'eau.

Les pratiques agricoles reposent essentiellement sur la pâture et la fauche, les cultures étant pratiquement absentes, les peupleraies rares.»

Les arrêtés de protection de biotope (APB)

- Bassin versant de la Sienne

Cet arrêté*, couvrant un chevelu de 600 km de cours d'eau, permet de protéger le milieu de vie de 4 espèces :

- Le saumon atlantique,
- L'écrevisse à pieds blancs,
- Une moule d'eau douce : la mulette perlière
- Une libellule : la cordulie à corps fin

Les principales mesures d'interdiction sur le lit du cours d'eau portent sur la divagation du bétail, la circulation d'engins motorisés (sauf usage agricole sur gué), le dessouchage sur les berges, la plantation de résineux ou de peuplier à moins de 10 m des berges et, pour un secteur de 6 km, la marche ou la circulation piétonne dans le cours d'eau. Des mesures complémentaires sur la création et la gestion des plans d'eau ont été prises sur l'ensemble du bassin versant.

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

En complément : arrêté inter-préfectoral portant protection des biotopes de la Vire et de certains de ses affluents du 13 mai 2019**.

Cet arrêté établit des mesures de protection afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, à la croissance, au repos et à la survie des espèces suivantes : Saumon atlantique, Grande Alose, Lamproie marine, Écrevisse à pattes blanches, Cordulie à corps fin.

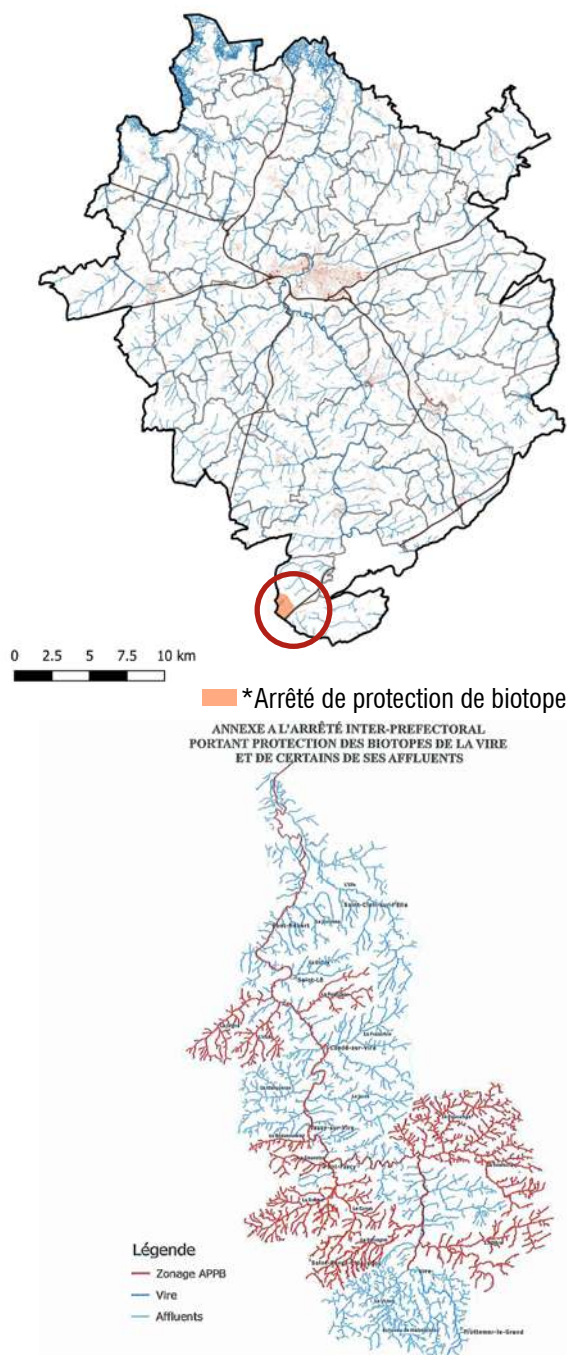
Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Un projet de territoire, né en 1991, d'une décennie de concertation.

A la charnière des départements de la Manche et du Calvados, au « Seuil du Cotentin », le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, couvre un espace de 150 communes sur 148 000 ha.

Le Parc est constitué de 30 000 ha de marais et de polders s'insérant dans un paysage de bocages traditionnels (90 000 ha). Prairies pâturées ou fauchées, quadrillées de fossés et parsemées de tourbières, caractérisent cette zone humide qui s'ouvre sur la Baie des Veys.

Avec les crues hivernales le marais devient « blanc », il donne alors tout son sens à la presqu'île du Cotentin. De plus faible superficie, les landes, les bois et forêts



source **arrêté du 13.05.2019

ainsi que les milieux littoraux viennent diversifier les unités paysagères du territoire.

Le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin c'est :

- 150 communes (Manche et Calvados)
- 74 000 habitants
- 146 650 ha
- 30 000 ha de zones humides
- 4600 kilomètres de randonnée
- 1553 exploitations agricoles
- 5000 entreprises

Décret de classement du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin renouvelé le 17 février 2010.

<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

Les Réserves Naturelles Nationales (RNN)

- Forêt domaniale de Cerisy

Étendue sur les communes de Montfiquet et Cerisy-la-forêt, la réserve naturelle nationale de la forêt domaniale de Cerisy est caractéristique des forêts de production de hêtraies-chênaies. Elle doit son classement à la présence d'un insecte sur l'intégralité de ses 2 130 ha, le carabe doré à reflets cuivrés, protégé au niveau national. Il offre ici une coloration bien spécifique qui lui confère un caractère endémique, c'est-à-dire unique au monde. Le statut de RNN permet à la forêt domaniale de Cerisy de protéger toutes les populations de carabes de son territoire. La gestion est donc orientée de façon à ce que les carabes, et plus largement certaines espèces et habitats naturels patrimoniaux puissent s'y maintenir et s'y développer. Plusieurs mesures sont mises en œuvre, notamment :

Le maintien d'îlots de vieux bois : les arbres ont vocation à vieillir puis à déperir, hébergeant et nourrissant progressivement des espèces liées à leurs différents stades de maturité.

Le maintien de bois au sol et de souches hautes, indispensables à la vie des insectes et en particulier des carabes : le ramassage de bois mort et le dessouchage sont donc proscrits.

L'abandon de l'usage de produits phytosanitaires au profit de techniques mécaniques pour l'entretien de la voirie et le dégagement des plans et des semis. Le recours privilégié à des essences typiques de ces habitats naturels (hêtre, chêne, frêne, aulne...) en cas de plantations.

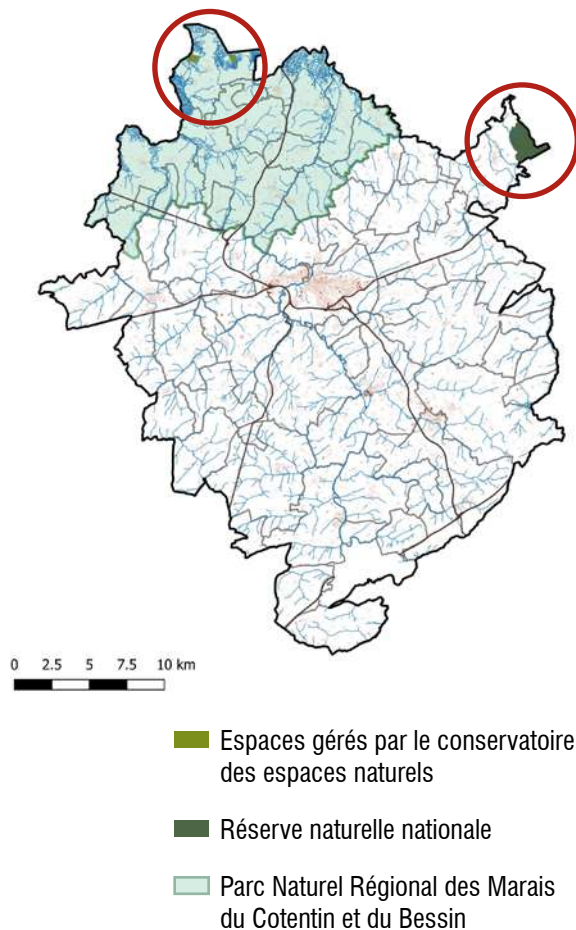
L'entretien et la création de milieux intra-forestiers ouverts : les prairies ou les coupes rases, offertes à la lumière, se couvrent d'espèces florifères, très prisées par les insectes, mais aussi par les oiseaux et les chauves-souris.

L'entretien et la création de mares forestières pour les amphibiens, grenouilles et tritons qui font partie des espèces menacées.

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>

Les espaces gérés par le conservatoire des espaces naturels

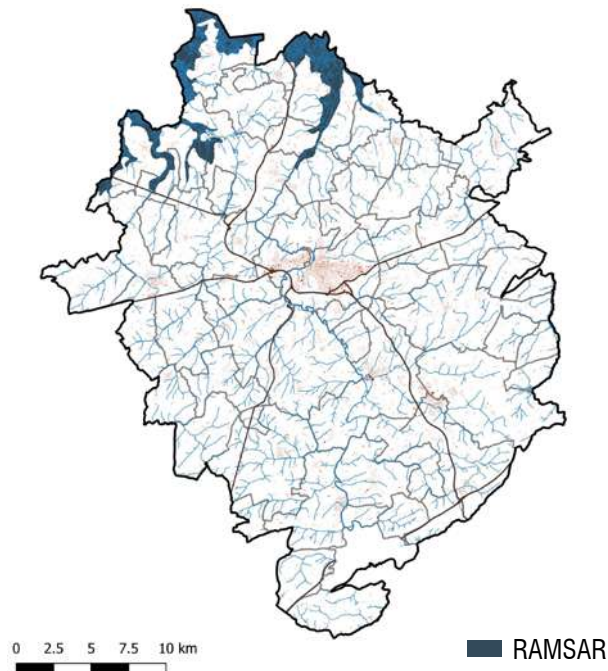
- Marais de Carentan FR1500444 (180 ha)



Les sites Ramsar

La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, appelée Convention de Ramsar, a été adoptée le 2 février 1971 à Ramsar, Iran. Elle engage les Etats membres à la conservation et à l'utilisation durable de leurs milieux humides, et prévoit la création d'un réseau mondial de zones humides d'importance internationale : les sites Ramsar.

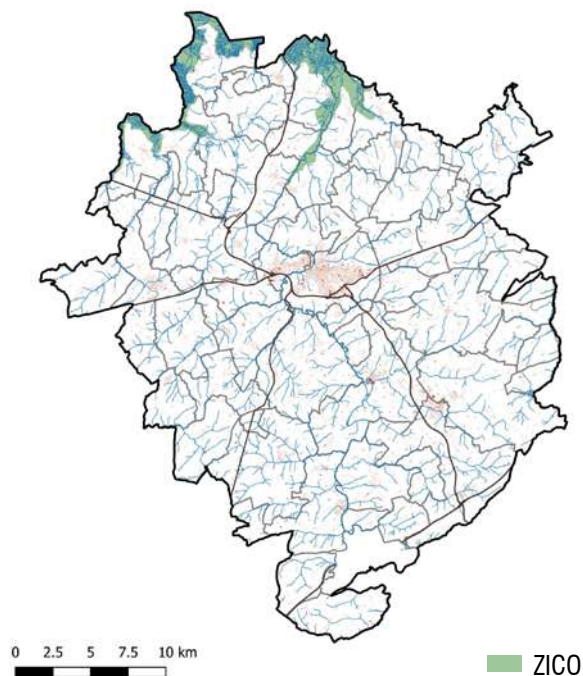
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr>



Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

- Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys : BN02 (36 490 ha)

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs. L'inventaire des ZICO constitue une source d'information relative au statut des espèces patrimoniales, des habitats qu'elles occupent et des mesures de conservation qui y sont appliquées.



Ce qu'il faut retenir

La construction d'une image de la « Normandie typique » qui reste très prégnante dans l'imaginaire collectif

Des moments historiques forts qui ont marqué le territoire et l'ancrent dans une histoire mondiale

Au niveau local, la mise en place de stratégies touristiques renouvelées (stratégie en cours 2016-2020)

Ce qui est en jeu

L'identification et la qualification des valeurs particulières données aux paysages par la population et les acteurs locaux

Le développement de la reconnaissance locale de l'histoire de la 2^{de} GM, histoire partagée par l'ensemble du St Lois

La prise en compte et la traduction de la stratégie touristique 2016-2020 dans le PLUi

Ce qu'il faut retenir

Derrière la carte postale, un paysage Saint-Lois qui laisse observer de multiples motifs paysagers et de nombreuses nuances

4 grands types de paysages : les paysages bocagers, les paysages montueux et escarpés, les paysages de marais et les espaces urbains qui se déclinent en 17 sous-unités

Des vallées souvent caractérisées par leur largeur et leur ouverture

Quelques coteaux agricoles qui s'ouvrent sur de larges panoramas

Un paysage maillé par le bocage et les prairies, qui a été façonné par l'homme dans le temps long, essentiellement à des fins agricoles

Un paysage en évolution lié notamment à la disparition des vergers, la réduction des linéaires bocagers et un bocage qui s'est élargi

Passage de la vocation agricole à la vocation écologique et économique de la haie

Ce qui est en jeu

L'équilibre entre les enjeux agricoles, écologiques et économiques pour une préservation adaptée du bocage

La prise en compte des spécificités des différents secteurs du territoire

La pérennité des motifs et compositions paysagères qui créent la diversité des paysages du territoire

L'ouverture des fonds de vallées

Le maintien des panoramas sur le grand paysage

L'intégration du facteur anthropique dans la fabrique des paysages

La prise en compte d'enjeux paysagers pour la préservation du bocage

L'équilibre entre les enjeux agricoles, écologiques et économiques pour une préservation adaptée du bocage

Ce qu'il faut retenir

Milieux	A conserver / préserver	A restaurer	A maîtriser
Bocage	Les réservoirs Les secteurs bocagers	Continuité du bocage Préservation des secteurs bocagers fonctionnels des affluents de la Vire, de la vallée de la Drôme, de la haute-vallée de la Sienne	
Cours d'eau	La Vire et ses affluents	La continuité écologique de la Vire	
Zones humides	La partie Sud des marais du Cotentin (marais de la Taute et du Lozon, marais de la Vire)		
Zones urbaines			Maîtrise de l'étalement urbain, notamment : - de l'agglomération Saint-Loise - le long de la RN174 - le long de la D972

Ce qui est en jeu

La protection des espaces naturels patrimoniaux faisant l'objet de mesures de préservation, de gestion ou d'inventaires

La préservation des espaces qui sont fonctionnels pour l'accomplissement du cycle de vie des espèces

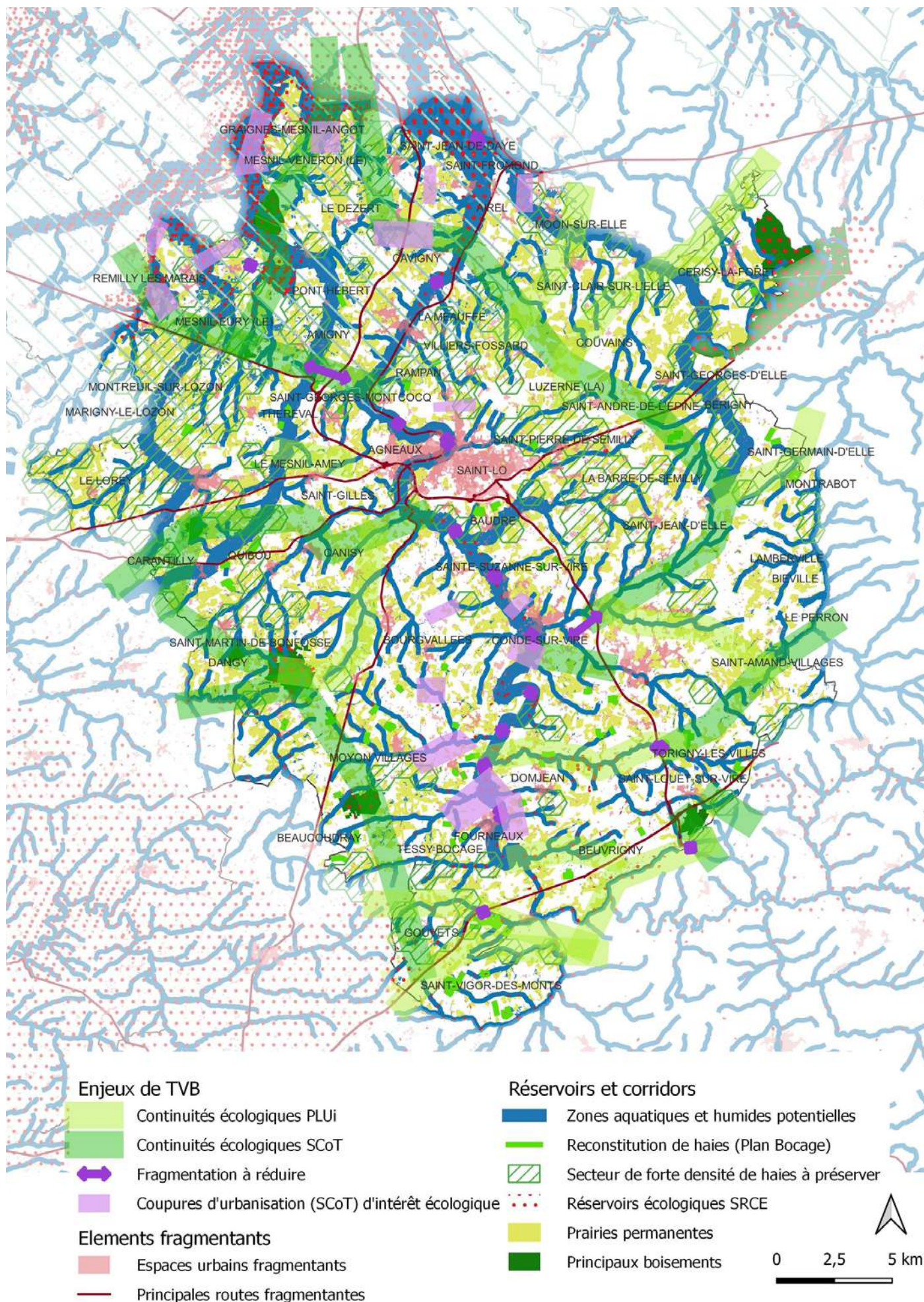
La non aggravation des fragilités qui sont identifiées sur certains espaces

La maîtrise du développement urbain en matière de localisation et d'emprise

La compatibilité du projet avec les documents supra-communaux (SRCE, SDAGE, SAGE, SCoT) : la justification du projet de PLUi devra permettre de montrer que la TVB préservée par le PLUi correspond a minima à la TVB identifiée par les documents supra-intercommunaux

L'évaluation de l'impact du projet sur l'environnement

Les mesures qui seront prises pour éviter, réduire ou compenser ces impacts



1.2 DES LIENS DE RÉCIPROCITÉ TERRE-MER

1.2.1 En pente douce vers l'eau salée : les marais

1.2.2 La ressource en eau : enjeux de solidarité amont-aval

1.2.3 L'adaptation au risque

1.2.4 «Côté terre» et «côté mer», le tourisme guidé

1.2.1 En pente douce vers l'eau salée : les marais

La lutte contre la mer



Le relief en Normandie

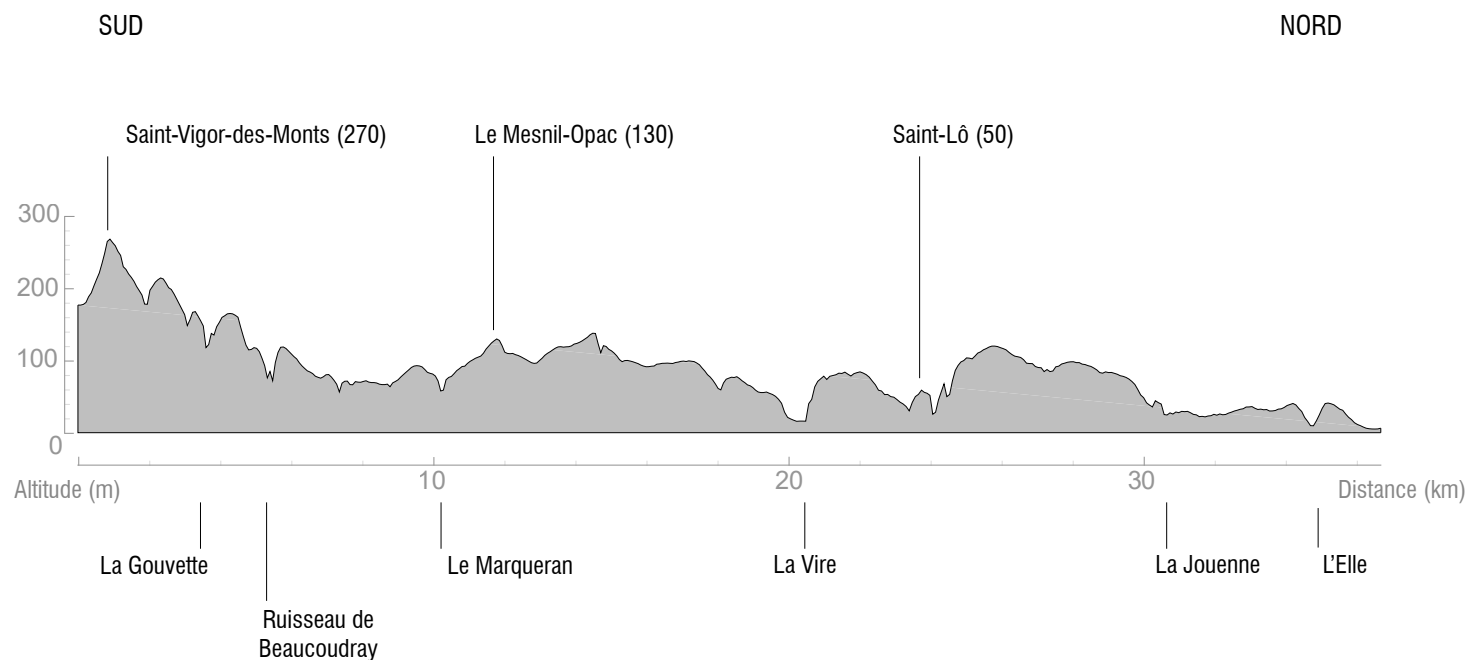
Du Sud en remontant vers le Nord, le relief du territoire s'incline en douceur avant d'atteindre les marais du Cotentin et du Bessin, guidé par le cours de la Vire.

Le territoire est bordé au Sud par le relief d'une chaîne de monts, où culmine à 270 mètres d'altitude la commune de Saint-Vigor-des-Monts, figurant comme le point culminant de l'agglomération saint-loise.

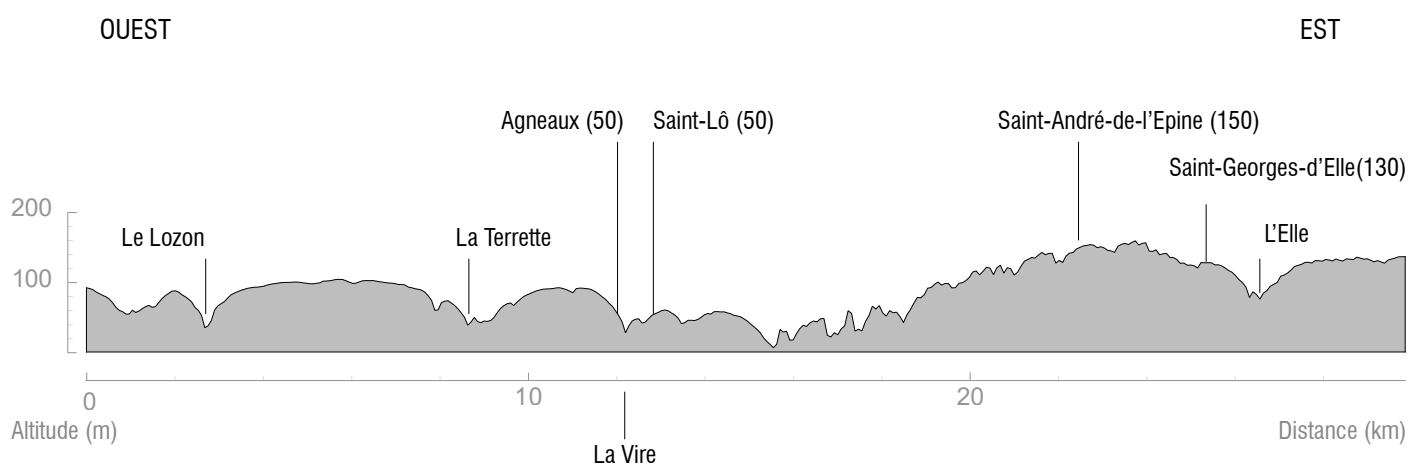
La majeure partie du territoire présente un doux vallonnement laissant découvrir un paysage bocager où l'altitude moyenne s'élève à une centaine de mètre au-dessus du niveau de la mer.

La partie Nord-Ouest, la plus basse, s'aplanit pour s'ouvrir sur de vastes marais, à une altitude proche du niveau de la mer.

Le territoire est cadré à l'Ouest par la rivière du Lozon et par la rivière de l'Elle à l'Est. Le fleuve de la Vire partage le territoire en son centre sur un axe Nord-Sud. Au sein de l'agglomération, le territoire est abondamment maillé par un réseau hydrographique présent selon différents degrés, du fleuve au ruisseau, mais aussi sous différentes expressions, tant naturelle qu'anthropisée. Les zones humides sont alors très présentes et réparties sur le territoire.



Profil en long du Sud vers le Nord du territoire (1)

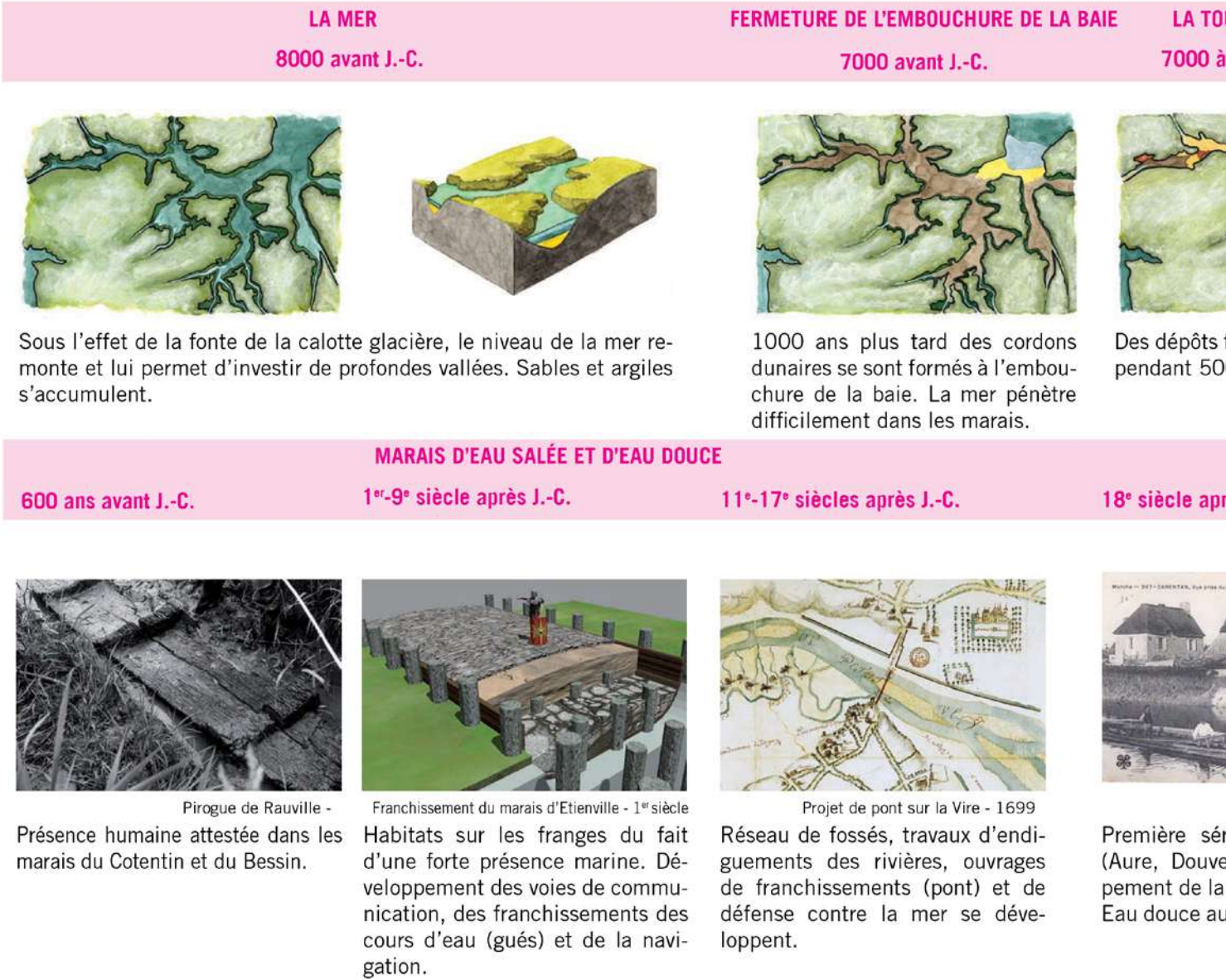


Profil en travers de l'Ouest vers l'Est du territoire (2)

Du Nord au Sud : une situation entre «terre et mer» avec les marais comme espace de transition et la Vire comme fleuve côtier, fil conducteur.

L'endiguement du fleuve puis l'installation des portes à flot et le dessèchement des polders ont profondément artificialisés la basse-Vire et coupé le marais de la rivière. Avant 1800, l'effet de la mer se fait sentir jusqu'au barrage de Porribet.

La constitution des marais



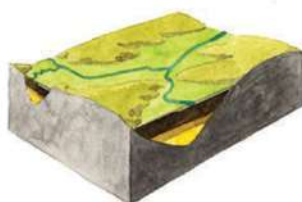
«A fleur de paysages», PNR des marais du Cotentin et du Bessin

URBE SE FORME
2000 avant J.-C.



tourbeux s'accumulent
00 ans.

LE RETOUR DE LA MER
2000 avant J.-C.



Retour de la mer dans les
vallées et dépôt de tange
sur la tourbe : **naissance des
marais.**

MARAIS D'EAU DOUCE
19^e siècle après J.-C.



Gabare sur la Taute

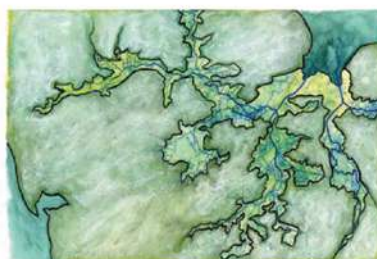
ie de portes à flot
, Taute) et dévelop-
navigation (gabares).
lieu d'eau saumâtre.



Projet de canal d'assèchement des marais - 1807

2^e série de portes à flot (Ay et
Vire), création des associations
syndicales, poursuite des amé-
nagements hydrauliques : ren-
forcement du réseau de fossés,
recalibrage des cours d'eau, déve-
loppement de canaux, installation
de vannages, etc.

20^e siècle après J.-C.



Fin de la navigation commerciale,
remise en place des portes à flot
sur la Vire.

Les marais du Cotentin et du Bessin : paysages semi-naturels

Sous-unité : étroit marais de la Vire

A partir de Cavigny, le fond de vallée de la Vire s'élargit et s'ouvre sur un étroit marais, contenu entre des coteaux pentus. Quelques hameaux épars se sont implantés en pied de coteau. Les bourgs se sont quant à eux développés davantage au niveau des croupes.



Prés, Cavigny (D446) 1



Arbre isolé, près des Claies de Vire, Cavigny (D446)



La Vire entre les communes de Saint-Fromond et d'Airel 4



Coupe topographique, Saint-Fromond



Le Val, Saint-Fromond 2



Ancienne église, Saint-Fromond 3



La Vire entre les communes de Saint-Fromond et d'Airel

Les marais du Cotentin et du Bessin : paysages semi-naturels

Sous-unité : marais ouvert de la Vire

« Il s'agit de la partie la plus large de la vallée de la Vire, jusqu'à 3 kilomètres entre les coteaux. Ces grands marais présentent une forme presque refermée sur elle-même et isolée du reste du territoire. Au Sud, un rétrécissement des marais s'observe au niveau de la Bougue d'Elle et le Haut-Pays s'avance dans les marais au Nord d'Airel comme s'il les cloisonnait. Au Nord, les marais subissent un plus léger rétrécissement mais les arbres qui accompagnent la RD 195 semblent eux aussi isoler ces grands marais ouverts. L'observateur ressent un sentiment de solitude au sein de cette sous-unité. Ce sentiment est renforcé par le fait qu'il s'agisse d'un secteur peu marqué par l'urbanisation. Depuis une grande partie de ces marais, aucun bourg ne ponctue les coteaux, à l'exception de Saint-Jean-de-Daye, dont le clocher est visible par endroits. Même les lieux-dits, habituellement très fréquents au bord des marais, sont ici peu présents.

Depuis les coteaux, quelques vues dégagées sur les marais et au-delà sont possibles dès lors que l'observateur dépasse un rideau de haies. Des perceptions s'ouvrent notamment aux automobilistes empruntant l'axe de la RN 174. Il s'agit toutefois d'un secteur assez difficile à découvrir. »



Document de référence sur les paysages du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin, unités paysagères



Canal de Vire et Taute, Porribet (Saint-Fromond) ①



Écluse de Porribet (Saint-Fromond)



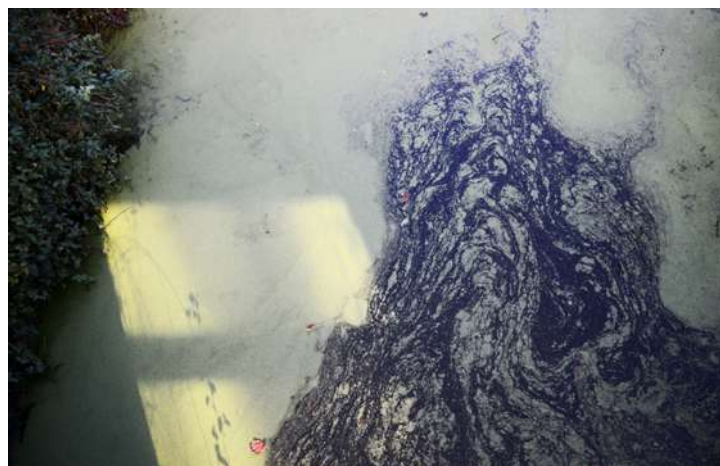
Fenêtre sur le marais de ouvert de la Vire depuis Saint-Fromond ②



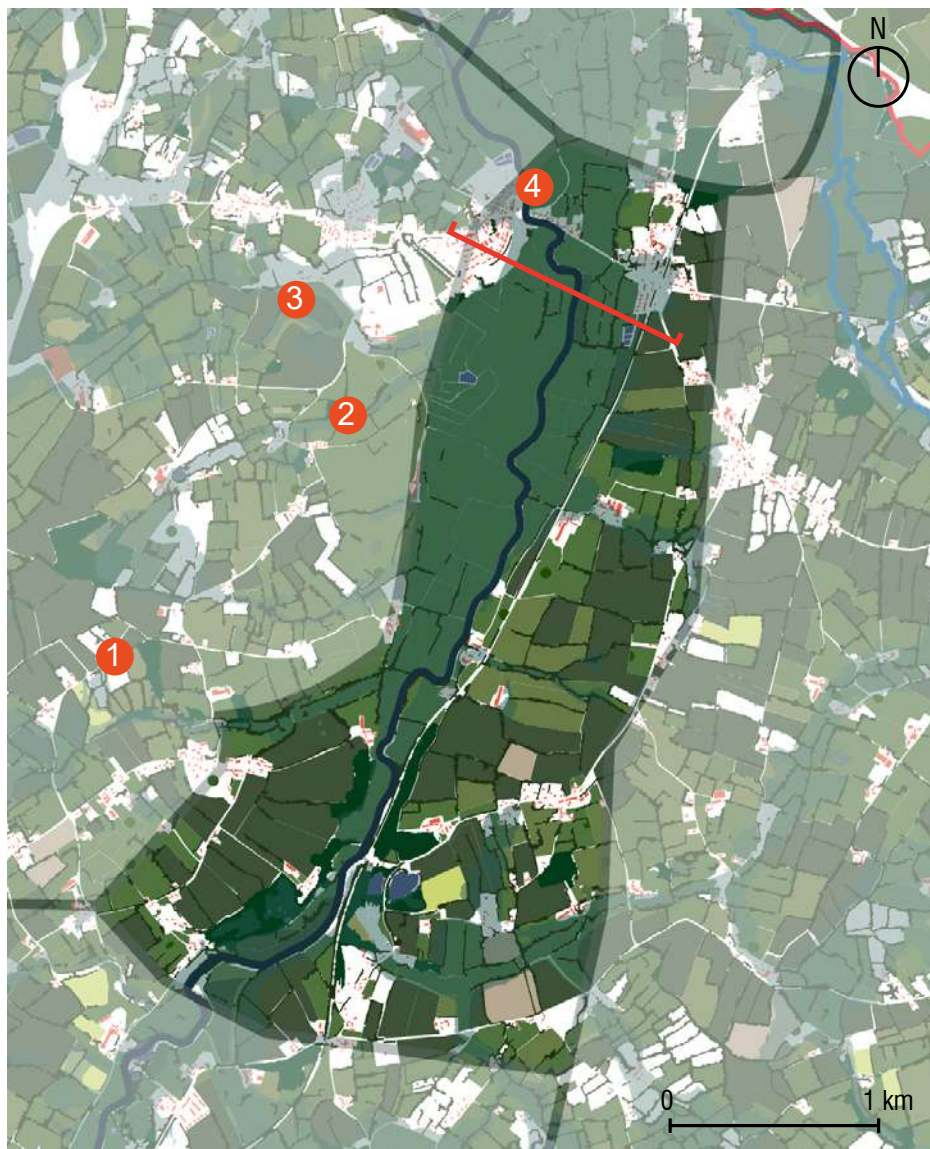
Fenêtre sur le marais de ouvert de la Vire depuis la Voie de la Liberté au Nord de Saint-Jean de-Daye ③



Le four à briques, le Porribet (Saint-Fromond) ①

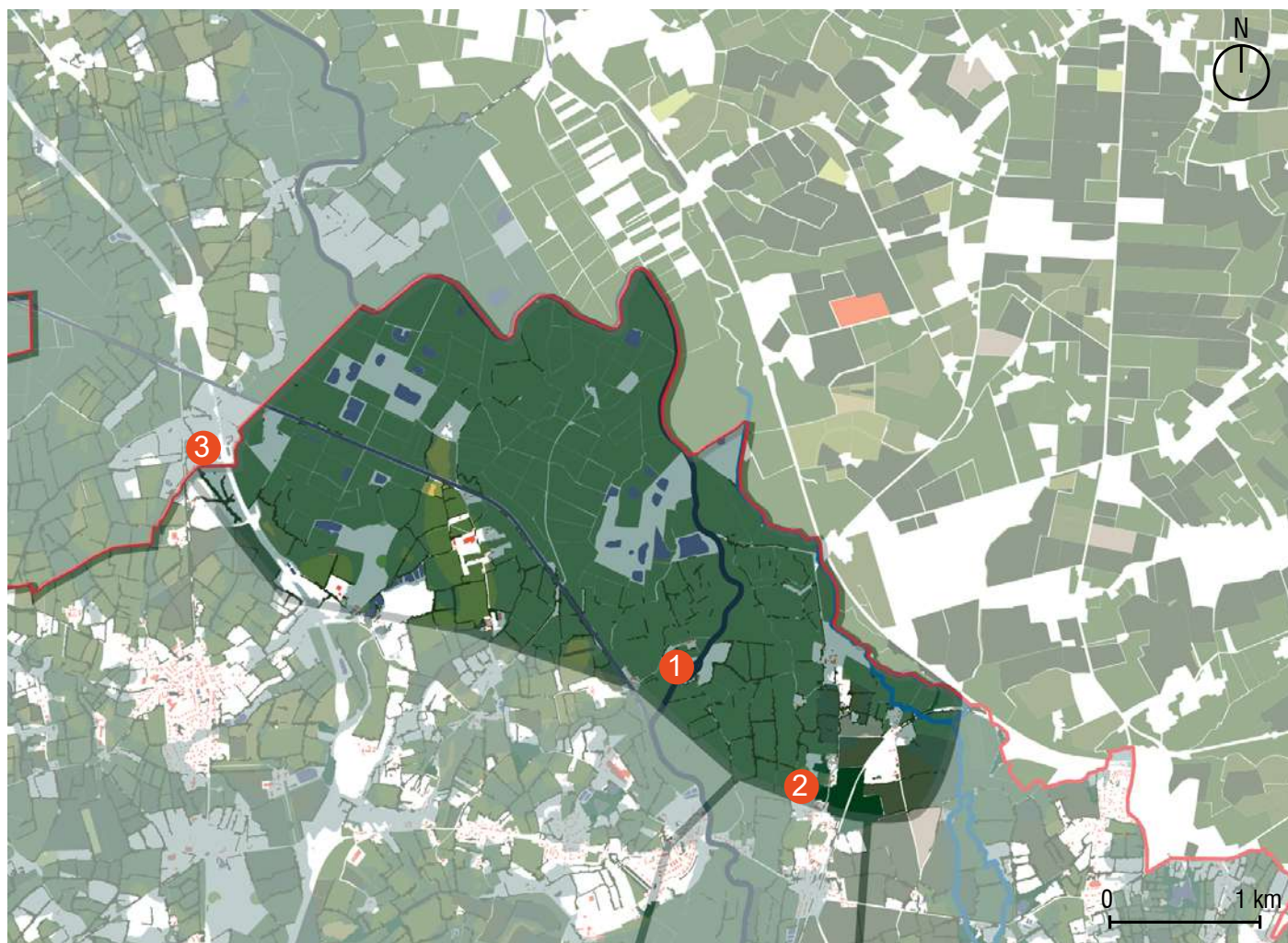


Motifs de l'eau



Détail de la carte des paysages (sous-unité : étroit marais de la Vire)





Détail de la carte des paysages (sous-unité : marais ouvert de la Vire)

Les marais du Cotentin et du Bessin : paysages semi-naturels

Sous-unité : Canal de Vire et Taute

« Cette sous-unité paysagère a la particularité d'être structurée autour du canal de Vire et Taute et de son contre-canal. Il s'agit du seul marais à ne pas être irrigué par une rivière naturelle. Ainsi, les cours d'eau présentent un tracé particulièrement rectiligne. Toutefois, en raison de la situation centrale du canal, il est nécessaire de pénétrer au cœur des marais pour s'en apercevoir ou de suivre le chemin de halage au bord du canal.

Ces marais présentent une largeur entre le coteau Nord et le coteau Sud qui oscille entre 1 et 2 kilomètres et ce, sur une longueur d'environ 8 kilomètres. Il s'agit donc d'une ampleur réduite en comparaison avec les marais voisins. Toutefois, cette sous-unité paysagère présente toutes les caractéristiques de grands marais, quelle que soit la saison :

- Un fond de vallée très plat qui se distingue des coteaux pentus ;
- Un réseau de fossé qui découpe les marais ;
- De nombreuses mares ;
- Une étendue inondée en hiver de la même façon que la Taute voisine

Les franges des marais du Canal de Vire et Taute se démarquent clairement du fond de vallée. Au Nord, le relief bombé menant au Haut-Pays crée une variation de topographie suffisamment nette pour différencier les marais de leurs franges. Au Sud, le relief ne s'élève qu'au-delà d'une frange habitée. De nombreux hameaux, mêlant habitat traditionnel et pavillons contemporains, sont répartis le long d'une route qui longe les marais, les RD 389 et 289.

Au sein de l'étendue herbagère des marais, quelques saules, reconnaissables à leur morphologie en boule attirent le regard çà et là. On les retrouve essentiellement



au Sud du marais, dans un secteur où le réseau de fossés est beaucoup plus dense. Ces arbres restent actuellement peu nombreux, mais leur effet sur le paysage peut rapidement prendre de l'ampleur en limitant les distances de perception. Sur les bords des fossés, la végétation est plus haute qu'au sein des prairies ce qui permet de les repérer. On y observe notamment quelques jeunes saules qui, s'ils ne sont pas retirés, pourraient continuer de fermer les marais. Un autre élément attire le regard dans cette unité paysagère, il s'agit d'une ligne électrique qui traverse les marais entre Montmartin-en-Graignes et Saint-Jean-de-Daye. Etant donnée la forme assez compacte des marais, cette infrastructure est visible depuis une grande partie de l'unité. »



Panorama sur le marais du Milieu, Gaignes-Mesnil-Angot, septembre

1

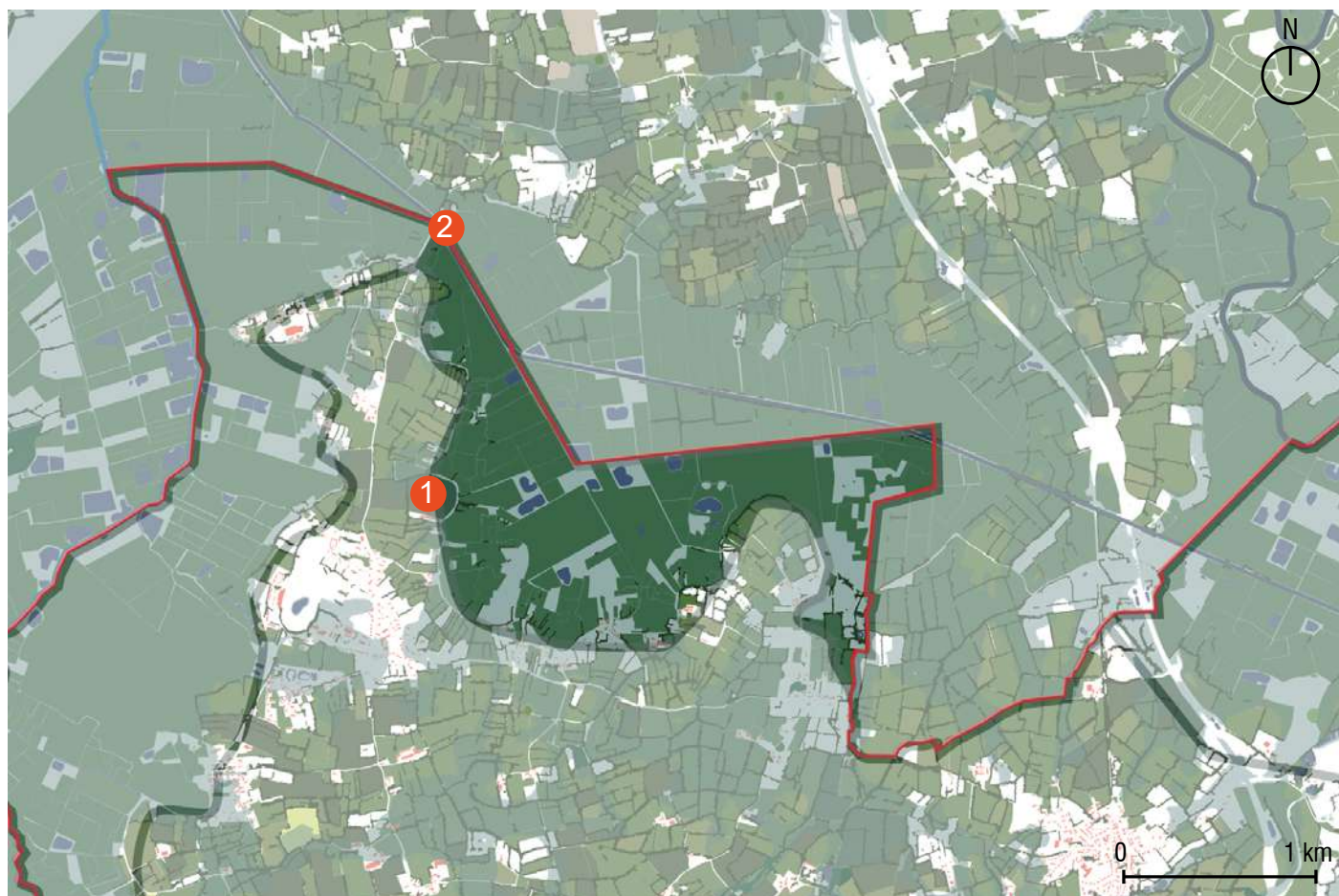


Canal de Vire et Taute, le Port des Planques, Gaignes-Mesnil-Angot, septembre 2

*Document de référence sur les paysages du Parc
Naturel Régional des marais du Cotentin et du
Bessin, unités paysagères*



Canal de Vire et Taute, le Port des Planques, Gaignes-Mesnil-Angot, septembre 2



Détail de la carte des paysages (sous-unité : Canal de Vire et Taute)



Les marais du Cotentin et du Bessin : paysages semi-naturels

Sous-unité : le grand marais de la Taute

« Il s'agit d'un marais de grande envergure qui présente des franges plus ou moins marquantes en fonction de l'éloignement de l'observateur. Dans sa partie Nord, le coteau assez pentu crée des franges nettes même en l'absence de haies. Dans sa partie Sud, la pente plus douce est plus fragile. L'urbanisation en bas de coteau est alors assez importante. Lorsque les haies ont en partie été arrachées, cela laisse place à des franges floues où les arbres, les cultures et les habitations se côtoient de façon désorganisée. Par endroits, notamment au lieu-dit le Port Saint-Pierre à Graignes, les hameaux pénètrent dans le marais sur des langues de terre dominant la zone humide de quelques mètres seulement. La frange est alors matérialisée par cette urbanisation, ce qui la rend nette mais fragile. Toute nouvelle construction serait alors fortement marquante depuis le marais. Les franges de marais sont occupées par de nombreux lieux-dits caractérisés par une architecture en terre. Quel que soit le versant, ces bâtiments arborent des couleurs chaudes. Toutefois, une variation dans les teintes s'observe, avec des couleurs plus rouges à l'Est et plutôt ocres à l'Ouest.



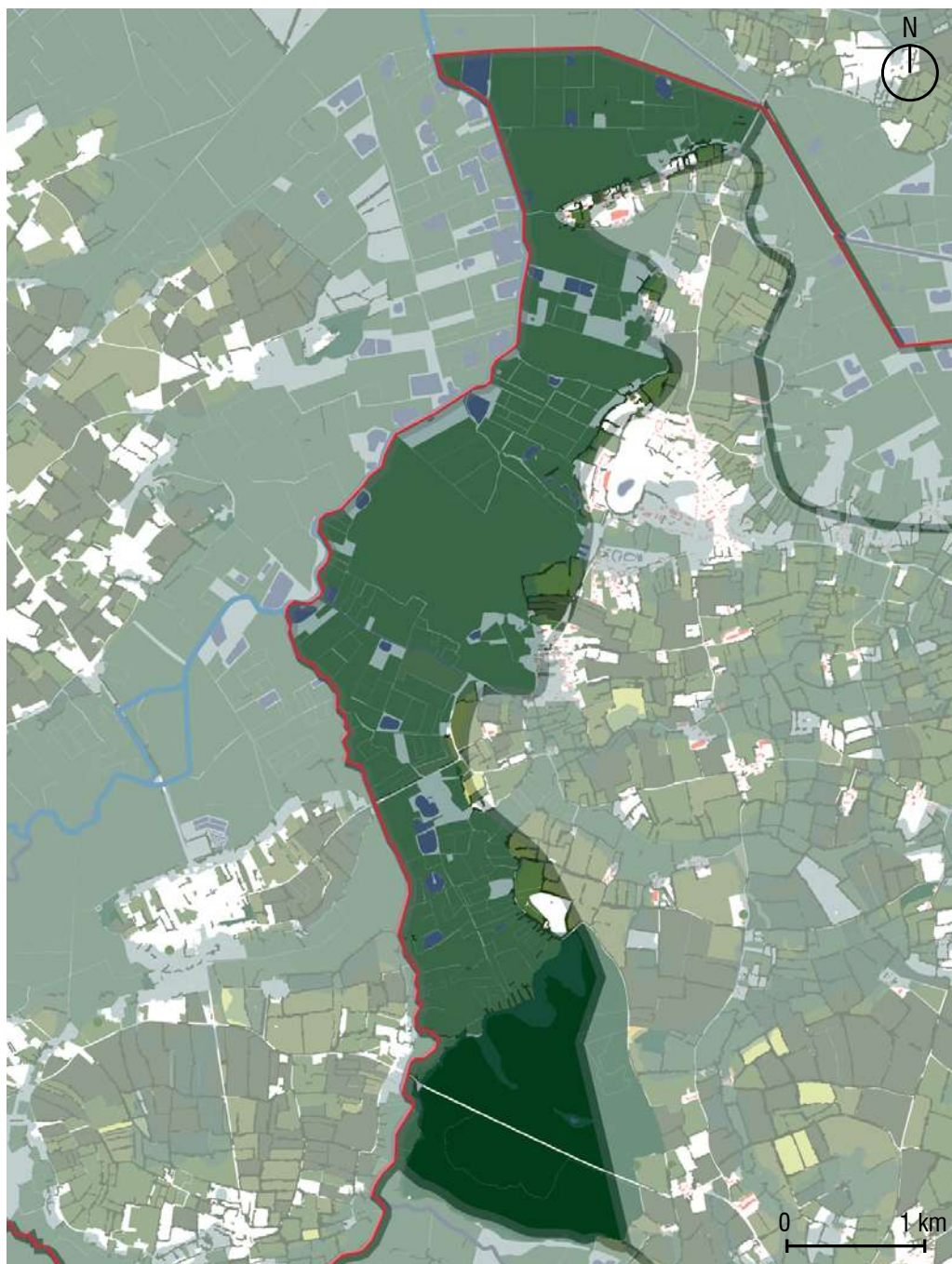
Au premier plan, hameau en bordure de marais à la Brianderie (Graignes) ; en arrière-plan, dans l'ombre, langue de terre urbanisée pénétrant dans les marais au Port-St-Pierre (Graignes), Source : PNR

Document de référence sur les paysages du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin, unités paysagères

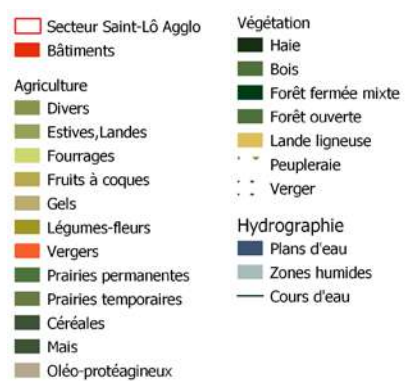


Ces marais, comme tous les autres, sont dominées par les herbages. La répartition entre les prairies fauchées et les prairies pâturées y est assez équilibrée. Les prairies pâturées, qui sont reconnaissables à leur surface hétérogène d'où émergent des touffes de joncs, sont assez fréquentes. Elles ont un aspect de prairie humide plus affirmé et proposent une plus large gamme de couleurs. Ces teintes sont, en outre, sensiblement plus brunes au Nord de la sous-unité, où les marais sont tourbeux.

Toutefois, la particularité des grands marais de la Taute provient plutôt des aménagements dont ils ont fait preuve. En plus de la rivière naturelle, un canal reliant la Taute à la Vire fut construit en 1835 et traverse cette sous-unité paysagère entre Carentan et Graignes. Sur ses berges, l'une des dernières maisons éclusières du PNR prend toujours place. Ce canal, au tracé rectiligne, participe à la forte présence de l'eau dans ces marais. De nombreuses mares, à côté desquelles on perçoit les buttes des gabions, caractérisent également cette vallée, en particulier en été où l'eau est moins présente dans le paysage. Leur couleur bleue, lorsque le ciel est clair, bouleverse agréablement l'omniprésence du vert. Enfin, plusieurs lignes électriques traversent les marais, en particulier dans la partie Nord. On observe ainsi une ligne 90 kV et trois lignes 20kV au sein de cette sous-unité paysagère. Ces éléments attirent le regard de l'observateur et créent des ruptures au sein d'un espace très ouvert. »



Détail de la carte des paysages (sous-unité : le grand marais de la Taute)



Les marais du Cotentin et du Bessin : paysages semi-naturels

Sous-unité : les digitations de la Taute

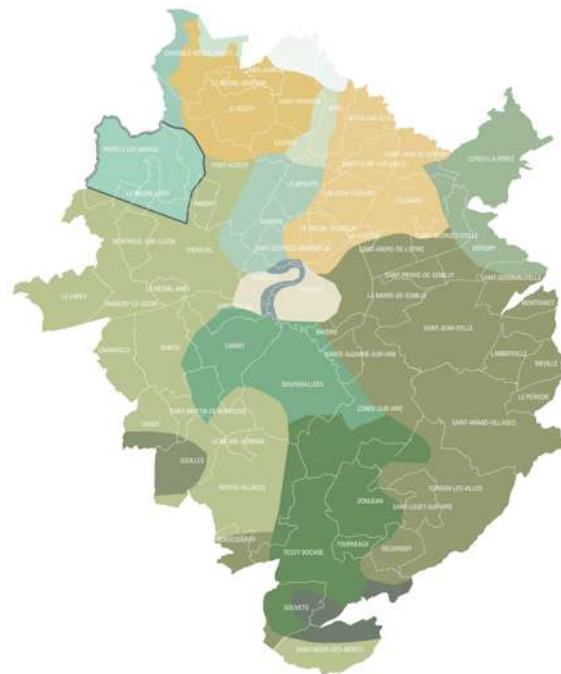
« Contrairement à certains paysages de marais, les coteaux sont peu pentus et ne s'élèvent qu'à une dizaine de mètres dans cette sous-unité. Ce n'est donc pas le relief qui délimite l'espace de marais mais plutôt l'hydrographie, beaucoup moins lisible sur le plan paysager, en particulier en été, et les haies. On ne ressent pas l'effet de couloir ouvert autour de ces petits marais, si ce n'est au niveau de la transition avec les grands marais au Nord. Marais et bocage ne se distinguent donc pas clairement et ont plutôt tendance à s'homogénéiser.

Depuis les parties hautes des coteaux, entre 15 et 30 mètres d'altitude, les points de vue ne sont pas suffisamment éloignés et dégagés pour avoir de belles perceptions des marais. En règle générale, ces derniers ne se perçoivent que depuis leurs abords immédiats. Seul le bourg des Champs-de-Losque, compris entre deux marais, déroge à cette observation en raison de sa situation sur une légère butte.

La seconde raison pour laquelle marais et bocage se différencient peu est la présence relativement importante des arbres dans les marais. On retrouve ainsi de nombreux bosquets de saules dans certains secteurs, tels que les marais du Hommet, voire même des essences caractéristiques du bocage, comme les chênes. Ces arbres affaiblissent encore les particularités traditionnelles des marais dans cette sous-unité, en lui faisant perdre l'opposition entre l'ouverture des vallées et la fermeture des franges. La seule distinction devient alors le contraste entre la rigueur des haies sur les coteaux et le caractère flou des bosquets et des arbres isolés dans les marais.

Par endroits, la végétation prend également du volume dans les marais, autour des limes par exemple, traduisant une faible fréquence de fauche. Comme dans les grands marais les fossés assurent les limites de parcelles mais on observe également des clôtures, autour de la Taute par exemple, qui amplifient la confusion entre les marais et le bocage. Enfin, en dehors des arbres, plusieurs lignes électriques haute tension et leurs pylônes attirent le regard au sein des marais qu'ils traversent.

Les bourgs et les hameaux sont nombreux au sein de cette sous-unité paysagère. On les retrouve tout autour des marais, à des altitudes assez proches du fond de vallée ce qui donne une impression de marais habité.



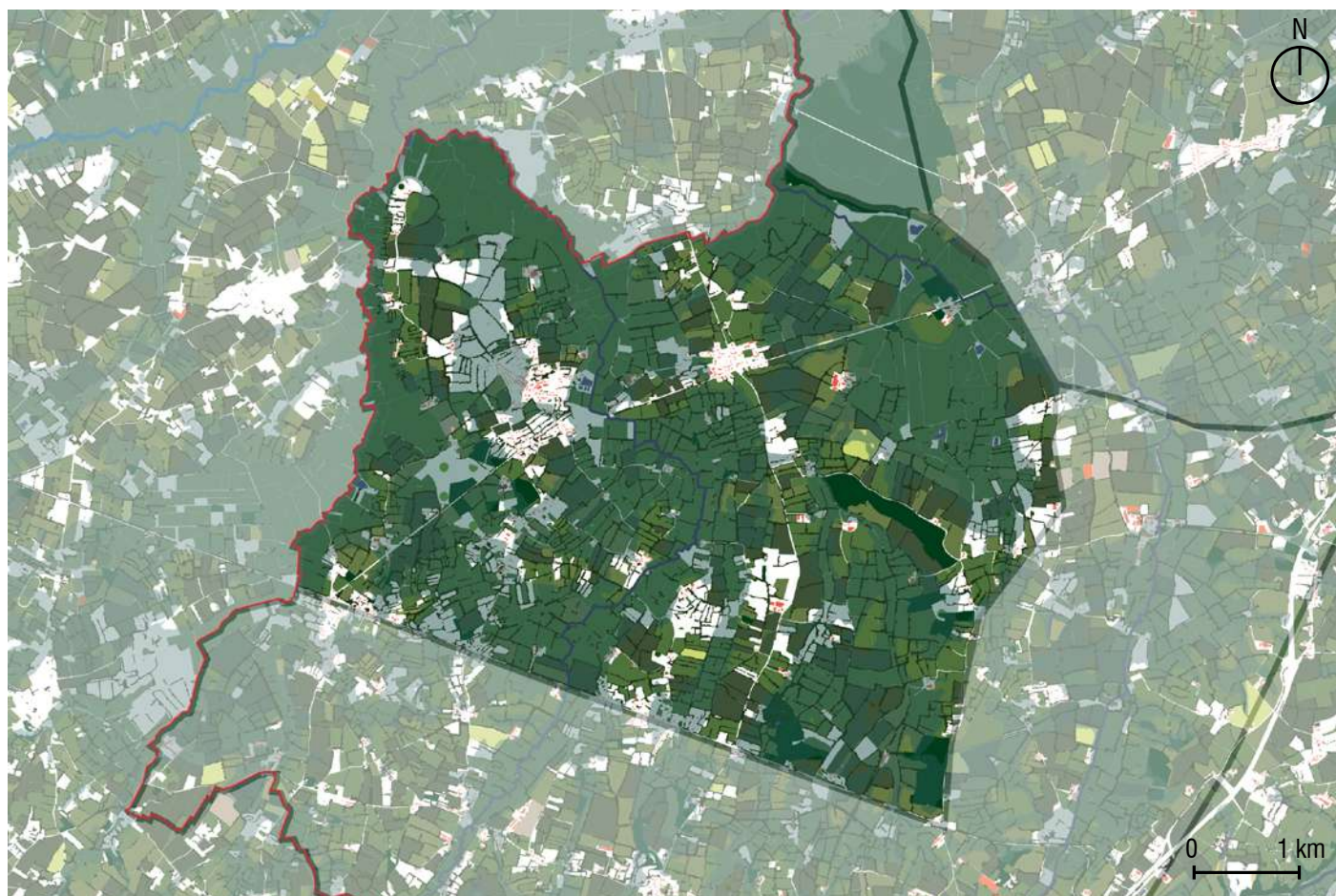
On observe notamment des hangars d'exploitation qui semblent perdus au milieu des prairies.

Entre chaque vallée de cette sous-unité, un ensemble urbain apparaît et individualise les différentes digitations de marais. Une grande proximité existe entre les bourgs et leur marais, ce qui donne de l'importance aux clochers et aux châteaux d'eau.

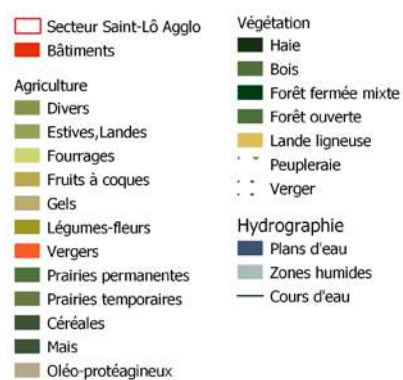
L'architecture en terre est assez peu valorisée dans cette sous-unité, avec peu de rénovation et l'absence de palette de couleurs adaptée. »



Lorsqu'aucune haie ne vient isoler les marais, la frange devient floue et il est difficile de la localiser précisément. Si, en plus de cela, le couloir de marais est étroit, la distinction entre le marais et ses franges n'est plus lisible. PNR



Détail de la carte des paysages (sous-unité : les digitations de la Taute)



1.2.2. La ressource en eau : enjeux de solidarité amont-aval

Une tension sur l'alimentation en eau potable

La quantité d'eau est soumise sur le territoire à des pressions issues de trois usages : l'alimentation en eau potable (majoritaire), l'industrie, l'agriculture (abreuvement et irrigation).

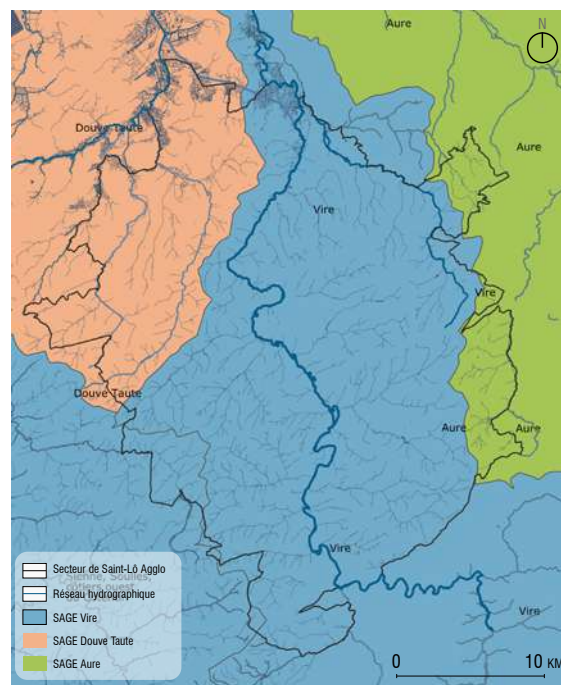
Entre 1994 et 2010, malgré une croissance démographique, les prélèvements en eau restent stables (8 millions de m³) et sont couverts à 70 % par les ressources superficielles (Vire et affluents).

En parallèle de ces prélèvements, 2 millions de m³ sont importés des bassins voisins (Syndicats du Centre Manche et de la Sienne).

Le Bassin de la Vire est largement déficitaire en eau. Les importations conséquentes ont augmenté entre 1994 et 2010 puis se sont stabilisées grâce à :

- L'amélioration des rendements des réseaux
- Le report des besoins agricoles sur les forages
- La réduction des fuites dans les réseaux

Selon les estimations, l'industrie et l'agriculture représentent chacun environ 16% (soit 2 millions de m³) des prélèvements totaux.



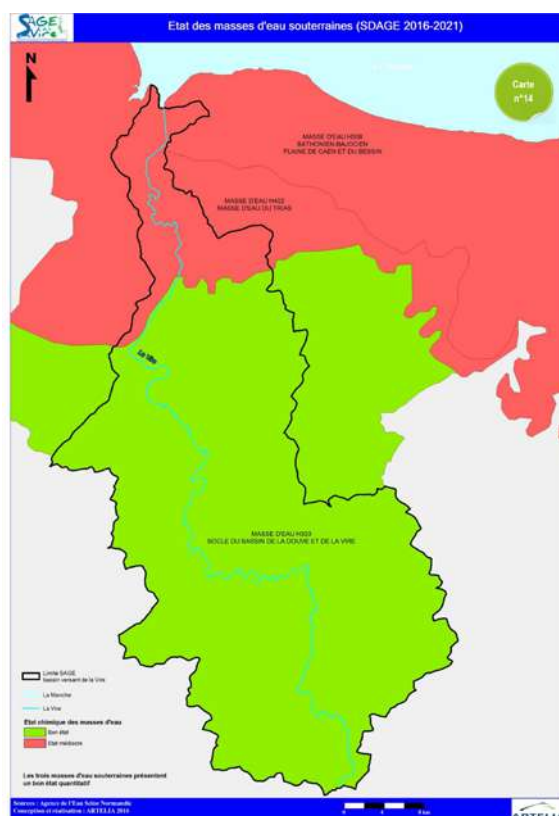
Périmètres des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Un fleuve côtier en partage

Du point de vue de la qualité physico-chimique et biologique des eaux, la Vire dispose d'un état relativement bon, même s'il reste sous pression et que des pics de concentration en nitrate par exemple peuvent conduire à des dysfonctionnements du milieu aquatique.

À l'échelle du territoire du SAGE de la Vire, qui représente la majeure partie du territoire, 32% des masses d'eau sont classées en bon état, 55% en état moyen, 13% en état médiocre. Des perturbations des espèces aquatiques persistent ainsi dans les cours d'eau, et ce en amont comme en aval du bassin. Les cours d'eau situés tout à fait en amont du bassin versant restent préservés d'atteintes et présentent un bon état.

L'état écologique du fleuve côtier de la Vire a un impact sur la contamination microbiologique des eaux littorales et sur la mortalité des naissains des sites conchylicoles situés à l'estuaire de la Vire, en baie des Veys.



FOCUS EAU POTABLE :

La consommation en eau potable représente environ 5 968 248m³(agglo + virois) m³ en 2023.

A l'échelle de SLA, une estimation (approximative) de 3 850 000 m3/an pour la période 2018-2023 peut être projetée.

ANNÉE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
VOLUMES CONSOMMÉS AUTORISÉS SUR 365 JOURS (HORS VEG) EN M ³	3 333 244	3 564 682	3 434 594	3 454 666	3 420 581	3 346 050

SLA a la compétence eau potable sur son territoire. Elle assure la production et la distribution de l'eau sur la majeure partie de ses communes (11 communes sont gérées par 2 autres syndicats : Syndicat départementale d'eau potable sur le secteur Ouest et le Syndicat de caumont l'éventé sur le secteur Est. Ces communes sont en blanc sur la carte du RPQS ci-contre). Le prélèvement d'Elvir est situé sur le territoire de l'agglo à Condé-sur-Vire, Elvir est un industriel agro-alimentaire qui prélève dans la Vire. Le prélève est rejeté dans son intégralité (estimation approximative de 8000 000m³ en 2023).

Le syndicat du bocage virois a la compétence eau potable sur l'amont du bassin de la vire situé sur le « virois ». les prélèvements du syndicat sont donc situés hors périmètre de st-lo agglo.

Les deux plans territoriaux pour la gestion de l'eau manche et Calvados sont en cours d'élaboration (démarrage de l'étude 2024). Ils auront pour objectif de définir les volumes préalables sur chaque bassin. Mais les études ne font que démarrer.

A l'échelle de SLA a engagé l'élaboration de son schéma directeur d'eau potable.

Ce schéma directeur a pour objectif de s'assurer que le système de production et d'alimentation d'eau potable de Saint-Lô Agglo permet une distribution satisfaisante aux usagers, et de l'améliorer pour s'adapter aux effets du changement climatique, dans un souci de qualité et dans une démarche de développement durable. Sur la base d'un diagnostic complet des ouvrages et de leur fonctionnement, il doit notamment permettre de :

- Assurer l'adéquation entre les ressources et les besoins futurs,
- Etudier les possibilités de diversification éventuelles par création de nouvelles ressources ou d'interconnexions afin de sécuriser l'alimentation,
- Améliorer le rendement de réseau,

Un programme pluriannuel de lutte contre les fuites et de renouvellement des réseaux d'eau potable est mis en oeuvre



RPQS 2022 Saint-Lô Agglo (cf annexe du PLUi)

par st-lo agglo. L'objectif de 1% de renouvellement des réseaux par an a été atteint en 2023.

Des campagnes d'information et de sensibilisation à la sobriété sont également menées par l'agglo auprès du grand public.

Par ailleurs une étude est menée sur la possibilité de remettre en service le captage abandonné de Cavigny (au nord de st-lo) et des investigations seront également menées sur des forages d'essai non exploités sur le secteur de Couvains.

Le changement de mode de gestion du service d'eau potable au 1er janvier 2025 devrait également permettre d'optimiser l'exploitation de nos ressources, en repensant certains secteurs de distribution, cloisonnés pour des raisons historiques.

Une capacité d'accueil à préserver au regard de l'évolution de la qualité des eaux et des milieux

Le SAGE de la Vire met en avant pour les années futures plusieurs enjeux :

- La préservation du « système eau-bocage » pour la quantité et la qualité de l'eau future ;
- L'utilisation d'eaux souterraines ;
- La sécurisation de la ressource en eau potable au travers des regroupements et des interconnexions entre les syndicats d'AEP.

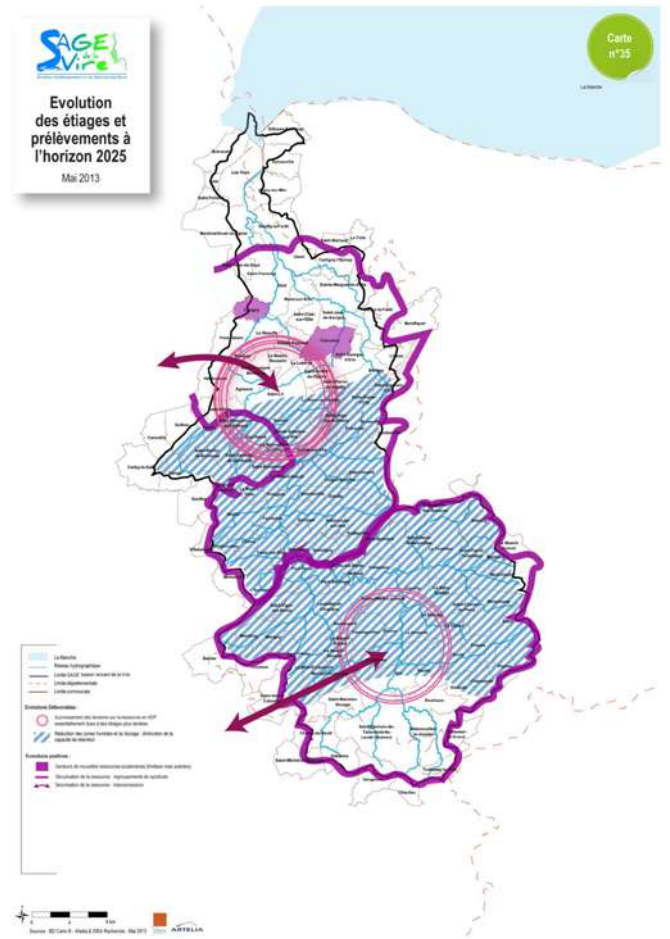
Aussi, des évolutions concernant l'eau et les milieux pourront avoir des conséquences sur les prélèvements. On peut par exemple penser ici à l'introduction de polluants et l'augmentation de ce risque par accroissement des terres labourées et réduction du bocage.

N.B : Dans le cadre de la loi NOTRe, le schéma qui se met en place est réorganisé autour de 8 EPCI à fiscalité propre qui auront l'obligation en 2020 de prendre la compétence AEP avec possibilité de transfert vers un syndicat.

Une projection de cette organisation conduit à envisager le passage de 94 gestionnaires en 2016 à 5 en 2020 pour cette compétence (2 EPCI à fiscalité propre et 3 syndicats).

Entre 2017 et 2020, le nombre de structures sera fonction de la date de prise de compétence AEP des 8 EPCI à fiscalité propre.

Source : DDTM de la Manche, Élaboration de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau. Département de la Manche - Etat des lieux fin 2016 et perspectives d'évolution. Septembre 2016.



1.2.3 L'adaptation aux risques

Un risque présent lors de certains choix d'aménagement

Bien que le territoire soit relativement éloigné des premières côtes, la situation des marais du Cotentin, situés sous le niveau marin, amène onze communes du territoire de Saint-Lô Agglo à être concernées par le risque de submersion marine. Si le territoire reste menacé par un risque de débordement des cours d'eau (niveau marin supérieur au niveau des plus hauts ouvrages / du niveau du terrain naturel), cette situation continentale empêche une submersion longue (cycles de la marée) et où l'impact des vagues serait ressenti (contrairement aux côtes manchoises).

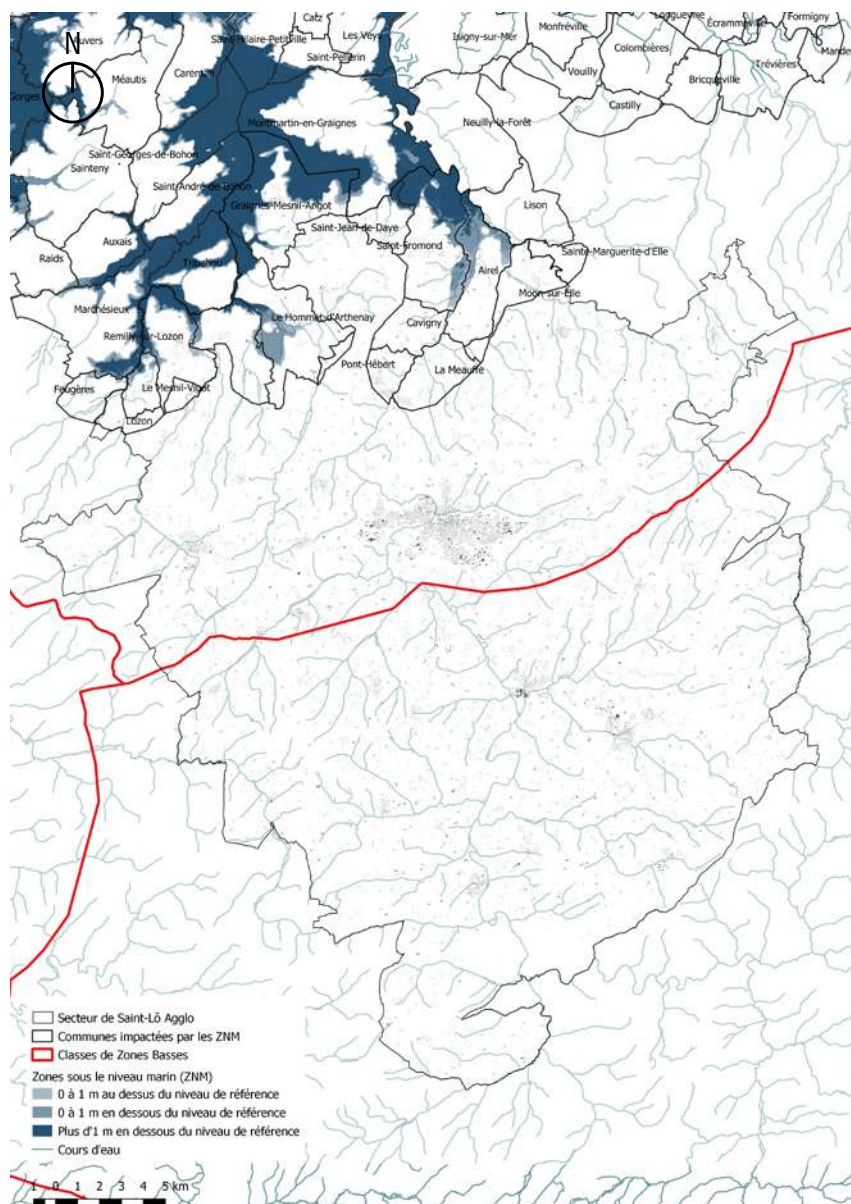


Au premier plan, hameau en bordure de marais à la Brianderie (Graignes) ; en arrière-plan, dans l'ombre, langue de terre urbanisée pénétrant dans les marais au Port-St-Pierre (Graignes), Source : PNR



[entretiens communaux]

Le bourg de Graignes (commune de Graignes Mesnil-Angot) a été reconstruit à un endroit surélevé de la commune de Graignes pour éviter le risque inondation.



Carte des risques littoraux

1.2.4 «Côté terre» et «côté mer», le tourisme guidé

Un concentré de Normandie «côté mer»

Une stratégie touristique 2016-2020 qui mise sur le « tourisme vert » ou de nature ...

Axe 1 des produits touristiques locomotives :

- Le cheval (haras national, hippodrome de Graignes-Mesnil-Angot, spectacle équestre)
- Activités de pleine nature (autour du poumon vert de la vallée de la Vire - activités nautiques, cyclables, pédestres)
- Patrimoine (Abbayes, tourisme de mémoire, patrimoine rural)

... Dans la lignée des sites les plus visités du territoire :

1 le chemin de halage des bords de Vire. Le Mesnil Raoult (47000 à 57000 passages), Tessy-sur-Vire (20000 à 24000 passages), Agneaux (28500 à 33500 passages)

2 Les roches de Ham (25000 à 30000 visiteurs)

3 SAINT-LÔ Haras national et pôle hippique* (15000 visiteurs)

4 La chapelle sur Vire (aire de Loisirs, Chapelle) (10000 à 15000 visiteurs)

5 SAINT-LÔ Musées* (Beaux Arts, Bocage Normand) (8600 visiteurs)

6 CONDÉ-SUR-VIRE Vélo-rail* (6300 visiteurs)

7 Cerisy-la-Forêt Abbaye* (5000 visiteurs)

8 Torigni-les-villes Étangs de Torigny (2000 à 3000 visiteurs)

* Sites à entrée tarifée



Sources :
Stratégie touristique 2016-2020
Office de tourisme Saint-Lô Agglo 2014

Capter les flux orientés «côté mer»

Une stratégie touristique 2016-2020 qui mise aussi sur la situation favorable du territoire sur les flux touristiques allant de la baie du Mont-Saint-Michel [1,24 M visiteurs] aux plages du Débarquement [140 000 visiteurs Musée du Débarquement Utah Beach]

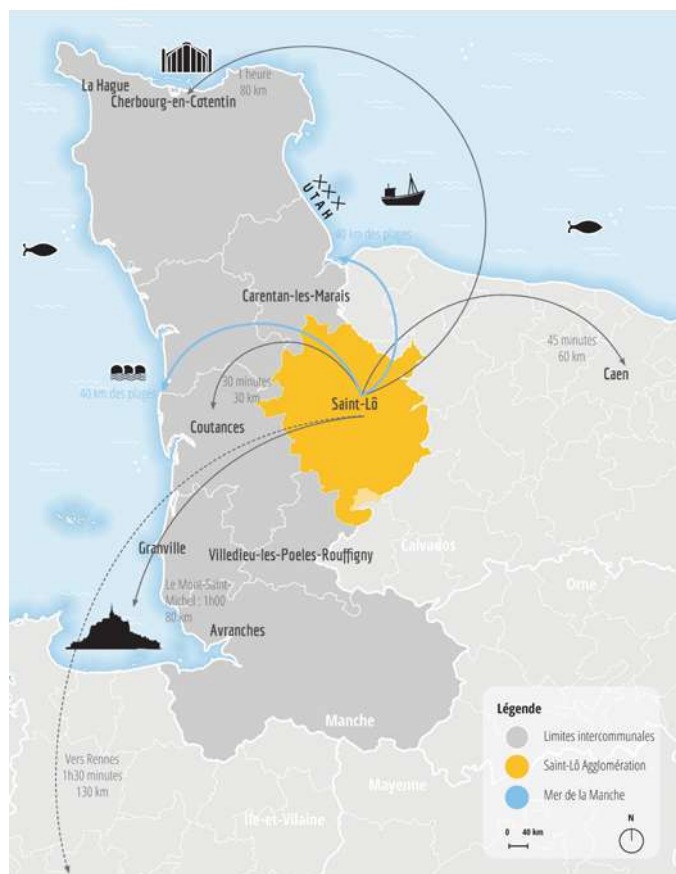
La voie de la liberté comme trait d'union entre ces deux façades littorales

Des partenariats touristiques avec l'État qui se font l'écho de ces dimensions :

- 3 contrats de destination : tourisme de mémoire, le Mont Saint-Michel et sa baie, destination impressionnisme
- 1 SPôTT : le littoral Manchois, une destination écotouristique à dynamiser

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

L'itinéraire vélo > Véloscénie, Plages du Débarquement /Mont Saint-Michel, EuroVélo 4



Ce qu'il faut retenir

Un secteur de marais au Nord créé par des facteurs géologiques et hydrologiques, aux paysages divers : 4 sous-ensembles paysagers pour des marais

Un enjeu de qualité de l'eau qui impacte au-delà du territoire, la façade maritime et l'économie de la Baie des Veys

Un enjeu de quantité d'eau potable qui appelle une solidarité inter-territoriale et une gestion mesurée de la ressource

L'histoire d'une lutte contre la mer sur le secteur des marais qui prend une nouvelle résonance contemporaine au regard des effets prévisibles du changement climatique

La valorisation du territoire «côté terre» et le recherche de points d'intérêt uniques vecteurs d'attractivité touristique VS un territoire de passage entre deux façades littorales qui capte les flux orientés «côté mer»

Ce qui est en jeu

La pérennité des motifs et compositions paysagères qui créent la diversité des paysages du territoire

Un développement du territoire qui ne compromette pas la mise en œuvre des objectifs des SAGE en matière de qualité de l'eau et qui soit cohérent avec la capacité d'accueil du territoire concernant la quantité d'eau.

L'adaptation du territoire au changement climatique concernant les risques propres au Saint-lois et considérant les risques propres aux territoires littoraux voisins

La prise en compte et la traduction de la stratégie touristique 2016-2020 dans le PLUi et l'optimisation de la situation sur des flux touristiques importants

1.3 RESSOURCES NATURELLES ET INFLUENCES CULTURELLES : HABITUDES DE VALORISATION ET NÉCESSITÉS D'ADAPTATION

1.3.1 L'élevage dans le Pays saint-lois : une adaptation fine aux ressources du territoire et aux conjonctures

1.3.2 La Vire : dorsale du territoire, densité d'usages

1.3.3 Faire feu de tout bois

1.3.4 L'adaptation aux risques naturels et technologiques

1.3.1 L'élevage dans le Pays saint-lois : une adaptation fine aux ressources du territoire et aux conjonctures

Une spécialisation historique vers l'élevage

La région se spécialise vers l'élevage, en particulier laitier sous l'effet de plusieurs facteurs:

- La chute du cours de blé en 1850 due à des importations de blé américain,
- L'augmentation de la demande de viande et de produits laitiers
- L'accès au marché parisien grâce aux nouvelles voies ferrées,
- Un climat doux et humide favorable aux herbages,
- Un maillage bocager adapté à l'élevage...

La proportion s'inverse entre les terres labourables et les surfaces en herbe :



Évolution de la surface couchée en herbe (vert) de 1800 à 1960.

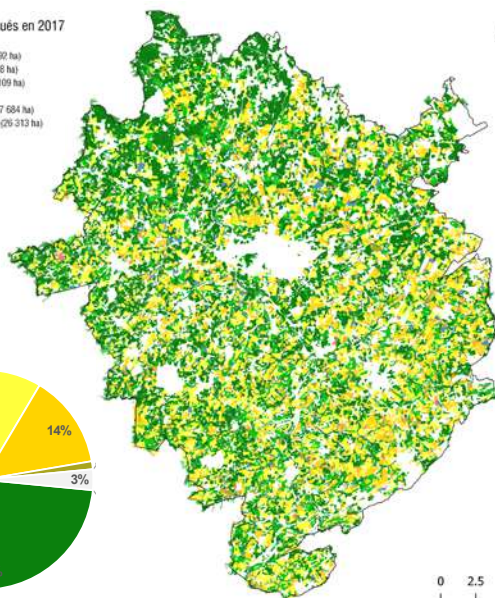
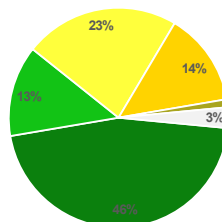
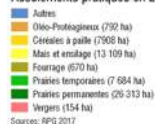
Source: Musée du Bocage Normand

L'évolution des assolements

De la culture de légumineuses annuelle (fèves, pois vesces...), qui s'est répandue à partir du 18ème siècle, on est passé à la culture de panais, de choux, et de betteraves utilisés jusqu'aux années 1970.

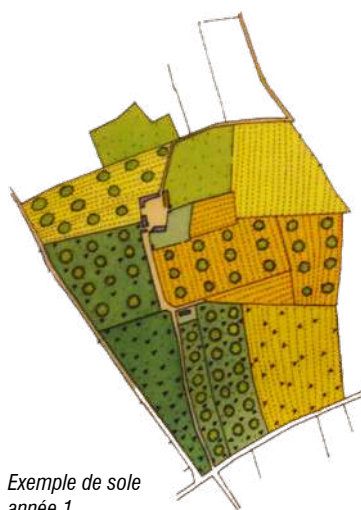
Dernière évolution majeure, l'arrivée du maïs cultivé à partir des années 1970 : grâce à ses hauts rendements et l'entière mécanisation de sa culture, il remplace les cultures précédentes jusqu'à devenir pour certaines exploitations l'unique source d'alimentation du bétail.

Assolements pratiqués en 2017



Vers 1830 Assolement long (6 ans)

- Sarrasin (1ère sole)
- Froment (2ième sole)
- Orge + Tremaine (3ième sole)
- Tremaine (dernière sole, maintenue 3 ans)
- Prairie naturelle permanente



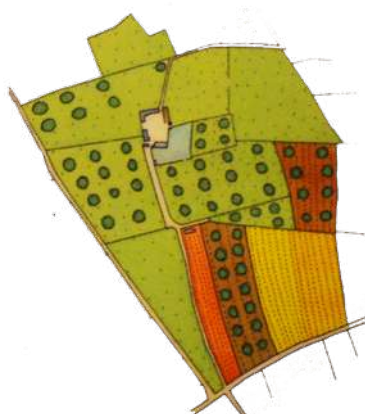
Exemple de sole
année 1



Exemple de sole
année 2

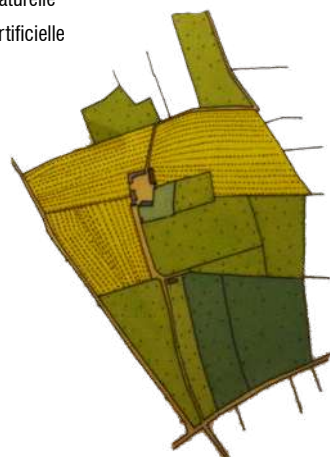
Vers 1930 Assolement court (2 à 3 ans)

- Fèves
- Betteraves
- Orge + blé
- Avoine
- Prairie naturelle



Vers 1980 Assolement court (2 ans)

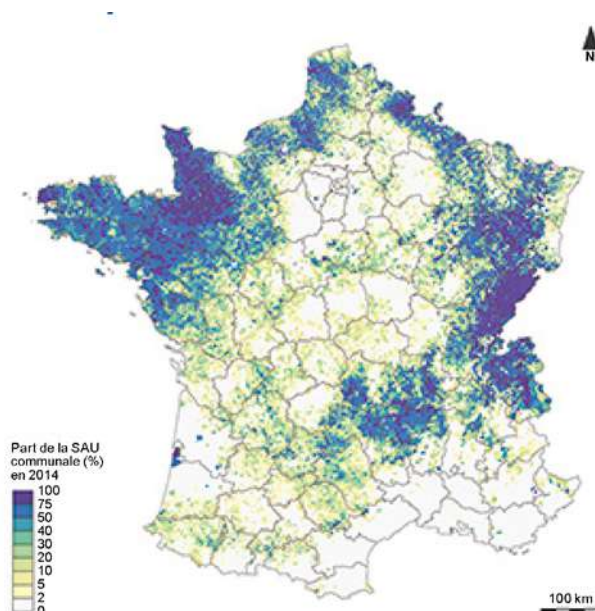
- Maïs
- Prairie naturelle
- Prairie artificielle



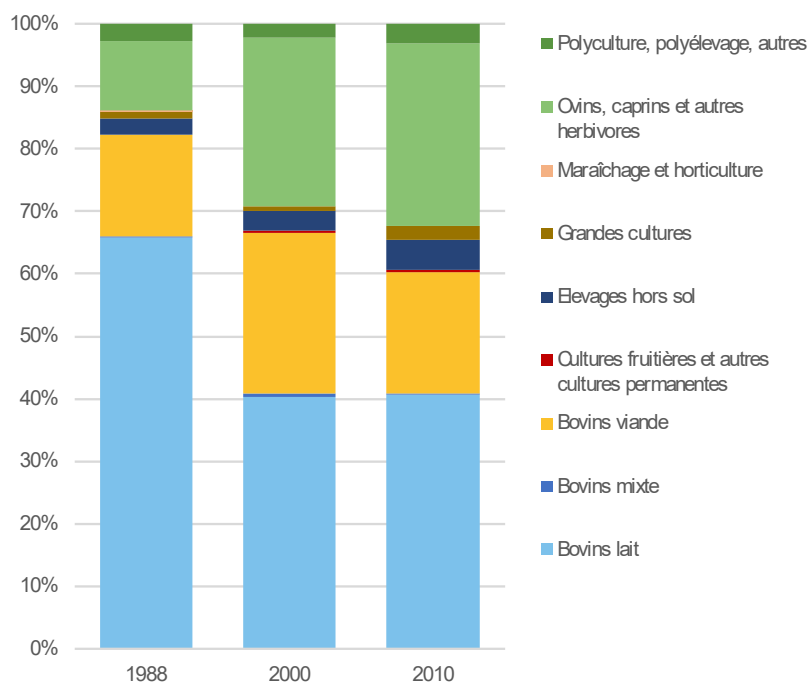
Le Pays Saint-Lois, cœur de l'élevage laitier normand

La Manche est le premier département de Normandie (deuxième bassin laitier Français) en nombre de bovins et en particulier de vaches laitières.

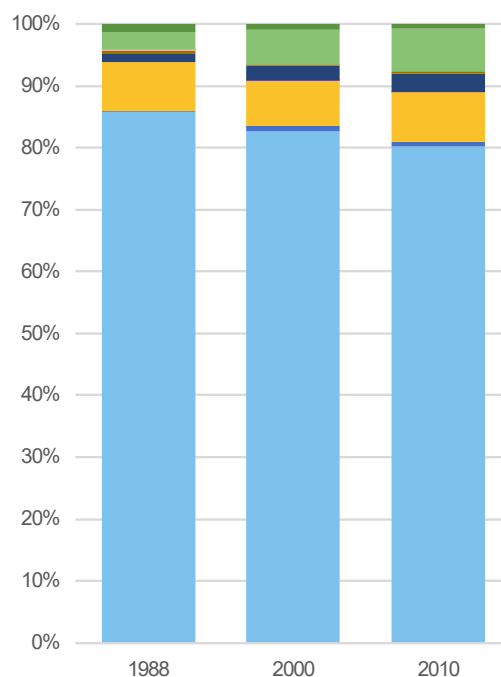
L'élevage de vaches laitières constitue l'activité principale de Saint-Lô Agglo avec près de 80 % de la surface qui lui était consacré en 2010. Il constitue 40% des exploitations :



Place des exploitations laitières dans les surfaces agricoles bénéficiant d'aides du premier pilier de la PAC en 2014, par commune. Le renforcement d'une spécialisation territoriale ancienne
Source : auteur, base ADEL



Répartition du nombre d'exploitations selon leurs orientations technico-économiques (OTEX)
Source: RGA



Répartition de la Surface agricole utile selon les orientations technico-économique des exploitations (OTEX)
Source: RGA

ZOOM : l'évolution des exploitations sus les quotas laitiers

La période des quotas laitiers (de 1984 aux années 2010-2015) a vu s'effectuer une profonde restructuration du secteur laitier marqué par une diminution nette du nombre d'exploitations, accompagnée par une évolution des quotas par exploitant :

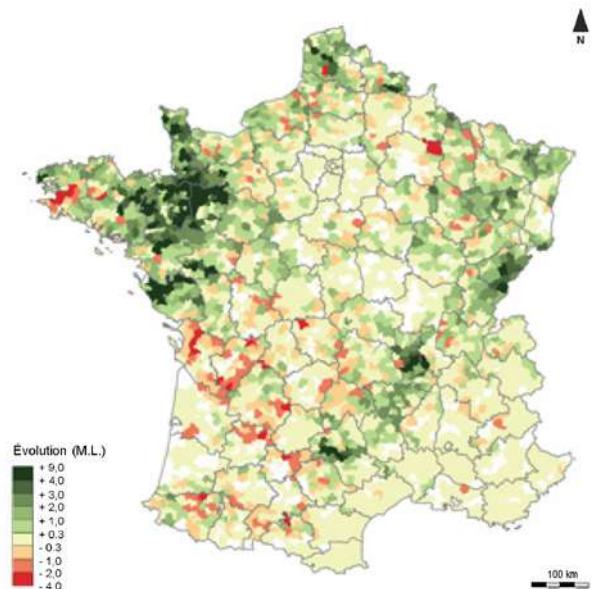
- Entre 1996 et 2015, le nombre d'exploitations laitières est passé de 156 000 à 67 000
- Le quota moyen augmentait de 150% sur la même période.

La mise en place des quotas laitiers en France a conforté les territoires où la production laitière s'était déjà spécialisée, comme la Basse Normandie.

Leur levée s'est aussi accompagnée d'une sur-spécialisation dans les territoires du Grand-Ouest (Bretagne-Normandie) et des régions montagneuses de l'Est et du Massif Central.

La mise en place de quotas a poussé les éleveurs à diversifier leurs activités :

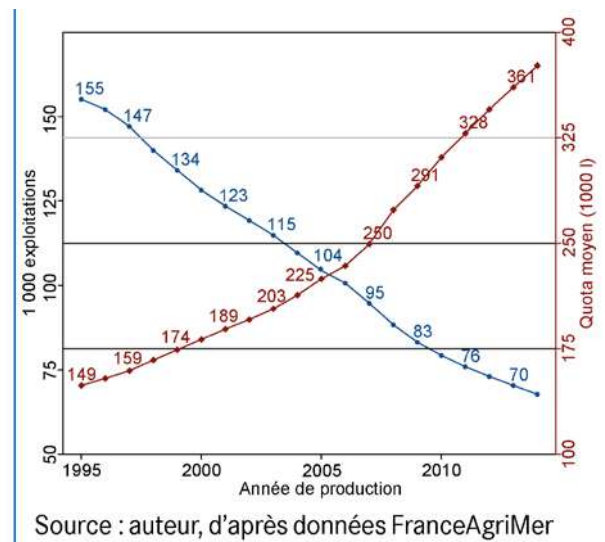
L'élevage porcin, les bovins à viande, l'équitation de loisir voire les activités de tourisme...



Évolution du quota laitier par canton entre 2010 et 2014 : une dynamique de concentration territoriale

Source : auteur, base ADEL

Nombre d'exploitations laitières françaises et quota moyen entre 1995 et 2014
Source: Depeyrot Jean-Noël, «Les transformations du paysage laitier français avant la sortie des quotas - Analyse n° 108», agriculture.gouv.fr

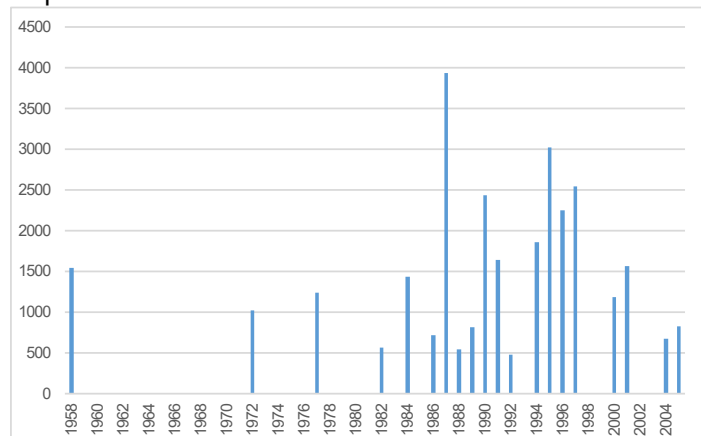


Source : auteur, d'après données FranceAgriMer

L'évolution récente des exploitations laitières

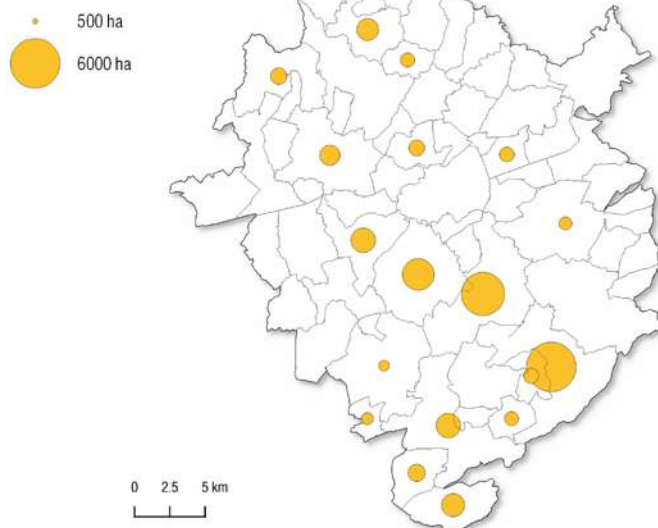
Une diminution du nombre d'éleveurs sur le territoire de l'Agglo: -66% entre 1988 et 2010.

La période des remembrements :



Source: BD Remembrement. Agreste

Surface remembrée par commune entre 1945 et 2005



Deux tendances stratégiques de la part des éleveurs laitiers :

> Intensification de l'usage du maïs dans l'alimentation du bétail pour obtenir des volumes de plus en plus importants. [majorité des éleveurs]

Cette stratégie est majoritaire tant en nombre d'exploitations qu'en volume.

> Suppression ou réduction de l'apport en maïs dans une optique d'intensification de la valeur ajoutée (respect de cahiers des charges plus exigeants type Bio, Label Rouge, AOP, MAEC...) [minorité des éleveurs mais part néanmoins significative].

Augmentation de la surface en maïs dans la Surface Agricole Utile: de 8% en 1988 à 21% en 2010

> Des conséquences en matière de paysages et de besoins en bâti pur le PLUi



Source : (c) Jérôme Houyvet

Des complémentarités historiques rompues

La disparition des vergers de haute-tige : une complémentarité historique avec l'élevage qui n'a pas résisté à l'évolution récente des systèmes agraires.

Les vergers de haute tige se superposaient aux prairies ou à certaines cultures. Ils offraient un ombrage et un complément de nourriture au bétail, tout en améliorant certaines performances agronomiques de la parcelle concernée.

L'effacement des vergers est dû à plusieurs facteurs :

- La modification des pratiques agricoles : leur présence dans les prairies n'est plus compatible avec le passage des engins de fauche ni avec les remembrements nécessités par l'agriculture moderne.
- Les campagnes d'arrachage : à partir de 1953, un décret venant encadrer la filière cidricole a mis un coup d'arrêt à une exploitation des vergers en plein essor depuis les années 1870 (lié à l'effondrement de la production de vin - oïdium, mildiou et phylloxéra en cause).
- Le développement urbain : l'urbanisation est venue s'installer sur les vergers traditionnellement installés en lisières des bourgs.
- La concurrence des vergers en basse-tige, qui comportent des densités d'arbres bien plus importantes et qui sont plus facilement exploitables (de l'ordre de 2000 à 3000 arbres par hectare contre 100 arbres à l'hectare dans les vergers traditionnels en haute-tige).



Verger sur la Joigne en amont de Canisy

1.3.2 La Vire : dorsale du territoire, densité d'usages

Sous-unité : la Vire encaissée

De Pont-Farcy à Condé-sur-Vire, la Vire est encaissée entre des falaises abruptes où des affleurements des poudingues violacés du Cambrien se détachent par moments de la masse boisée.

Le ruban d'eau s'observe par moments au milieu de prairies étroites bordées d'alignement d'arbres ou se devine au milieu de berges densément boisées. Au niveau des Roches de Ham, le méandre du Grand Val de Vire marque un coteau très abrupt qui s'élève à 105 mètres de hauteur.

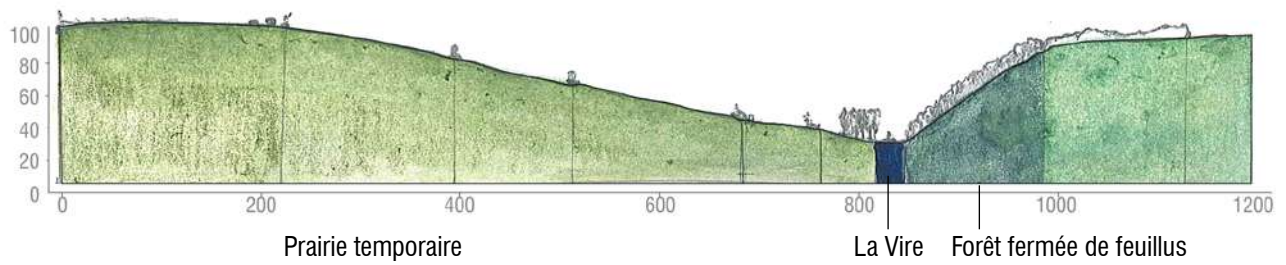


Vallon de la Gouvette, Gouvets ①



Falaise, La Chapelle-sur-Vire ②

La Vire, La Chapelle-sur-Vire



Coupe topographique, La Chapelle-sur-Vire



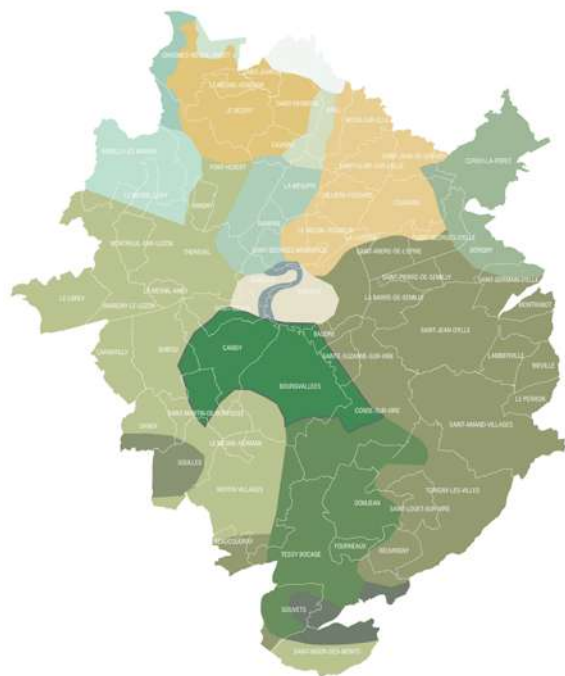
Les Roches du Ham, vues depuis le haut de la falaise (Condé-sur-Vire) 3



Les Roches du Ham, vues depuis le hameau du Grand Val de Vire (Condé-sur-Vire) 4

Sous-unité : larges prairies de la Vire

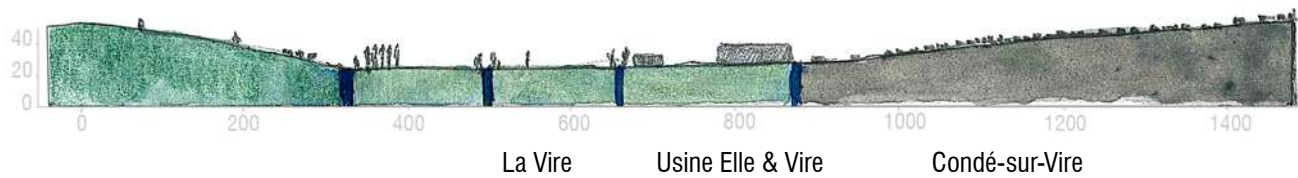
À partir de Condé-sur-Vire, la vallée s'élargit par le recul des coteaux et s'abaisse au-dessous de 100 mètres d'altitude. Le cours d'eau se divise et forme alors des îles occupées par de grandes prairies irriguées par les affluents de la Vire.



Larges prairies au bord de la Vire, Gourfaleur 1



Le chemin de halage, Pont de Gourfaleur (Bourgvallée)



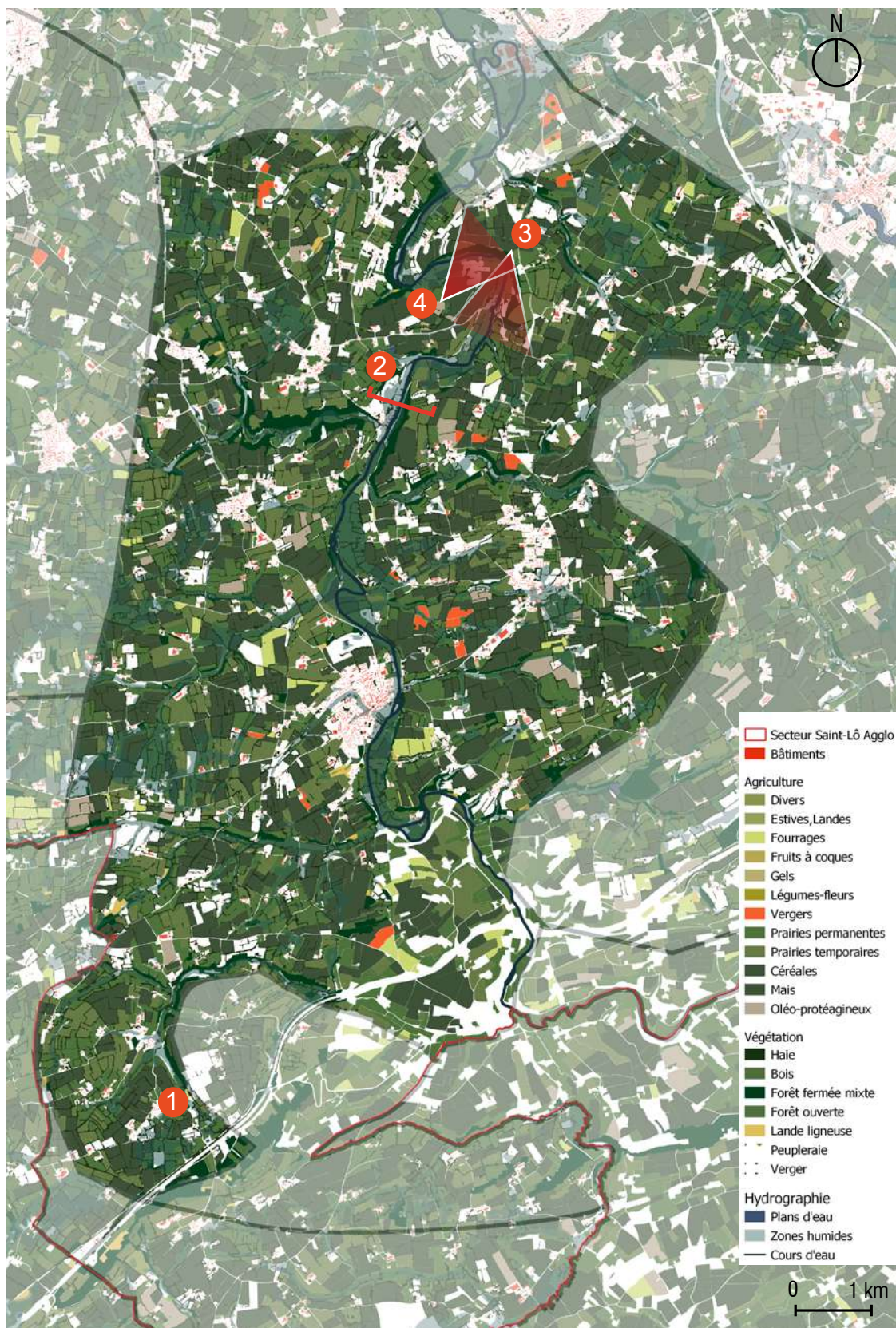
Coupe topographique, Condé-sur-Vire



Condé-sur-Vire (source : Google street view) 2



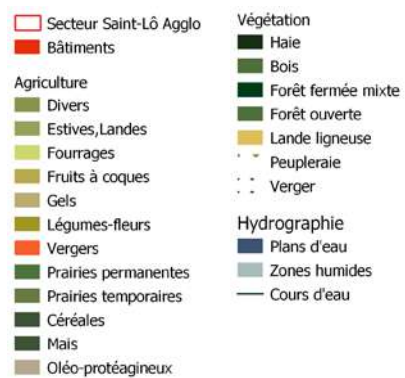
Vallon de l'Hain, Sant-Ébremond-de-Bonfossé 3



Détail de la carte des paysages (sous-unité : la Vire encaissée)



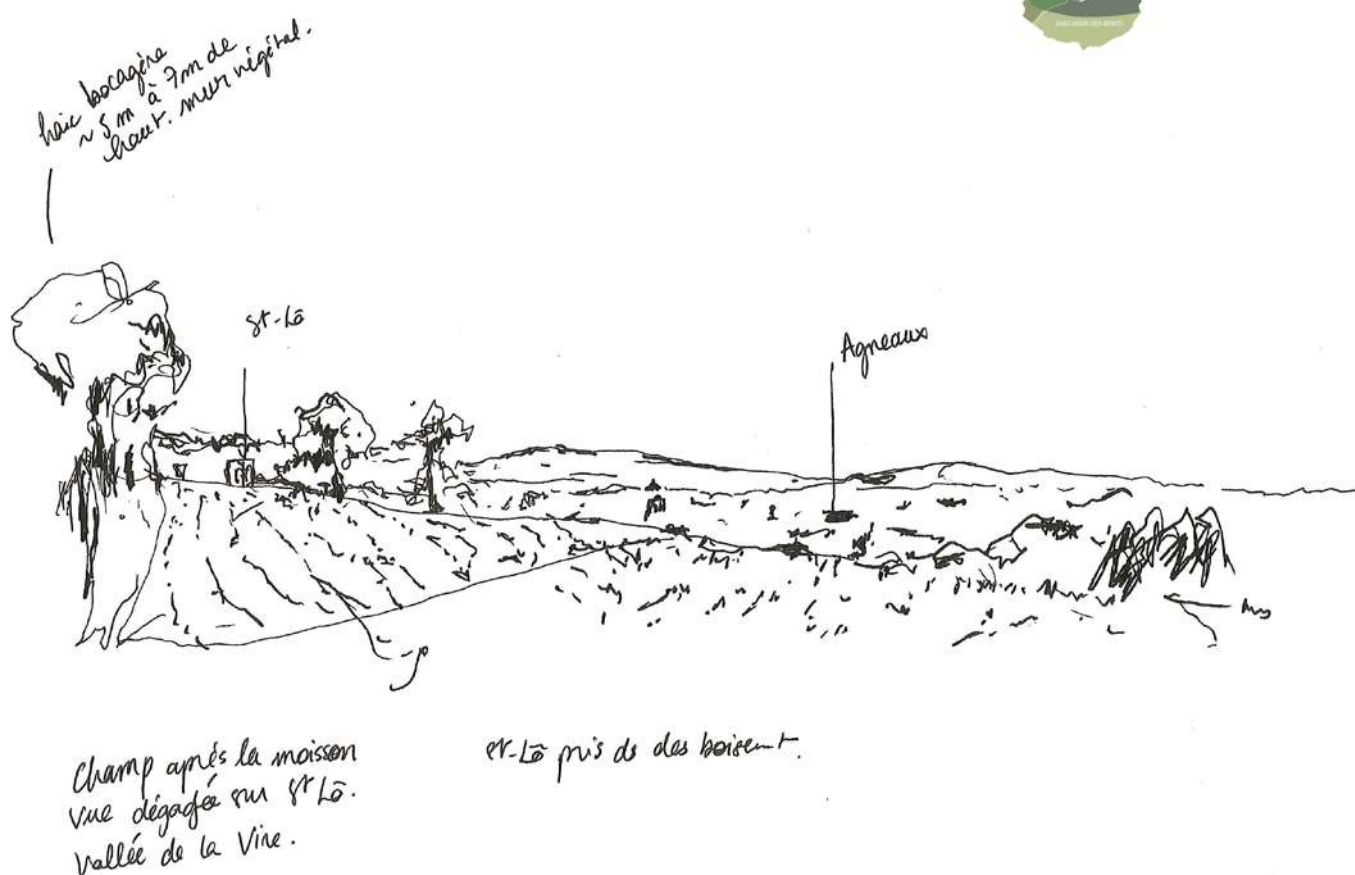
Détail de la carte des paysages (sous-unité larges prairies de la Vire)



Sous-unité : la Vire contrainte

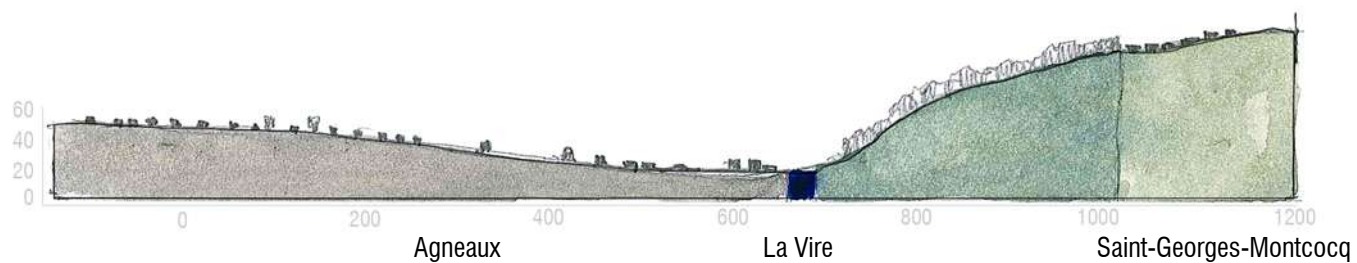
Au niveau de Saint-Lô et d'Agneaux, le fleuve devient manufacturé. Les berges de la Vire canalisées accueillent des espaces publics. Au niveau des deux îles sur la Vire, le fleuve a été utilisé pour l'industrie, dont la cheminée en briques témoigne l'activité passée de l'ancienne usine à papier.

La Vire forme ici un large méandre où la ville d'Agneaux s'est développée sur la rive convexe en pente douce. La rive concave du méandre est marquée par le coteau abrupt de Saint-Georges-Montcocq qui culmine à 100 mètres d'altitude et offre une vue sur Saint-Lô et Agneaux.



Vue sur la vallée de la Vire, Saint-Lô et Agneaux en arrière-plan

1



Coupe topographique, Agneaux



Vue sur la Vire depuis l'Enclos, Saint-Lô ②



Vue sur la Vire depuis l'Enclos, Saint-Lô ③

Sous-unité : Prairies étroites

En aval de l'agglomération, la Vire s'abaisse en-dessous de 50 mètres d'altitude. Le profil de la vallée est plus ouvert qu'en amont. Les versants sont orientés en pentes douces et le fond de vallée étroit est occupé par des prairies pâturées, ponctuées par des alignements de peupliers et des arbres isolés.

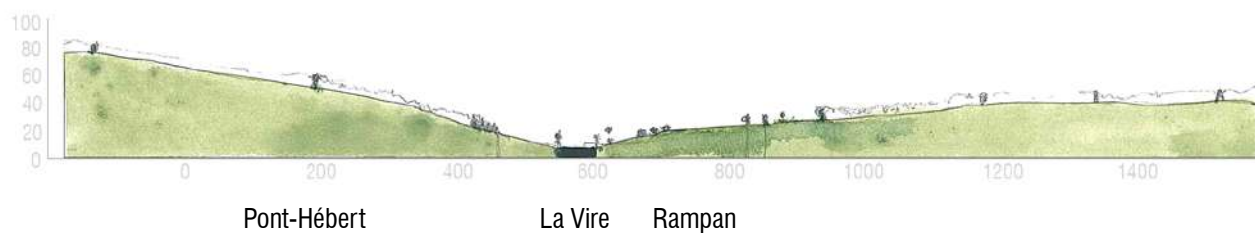
Des traces d'anthropisation du cours d'eau sont visibles notamment par une ancienne pêcherie, les Claies de Vire, située à la Meauffe.



La Vire, Rampan 1



La Vire, Rampan



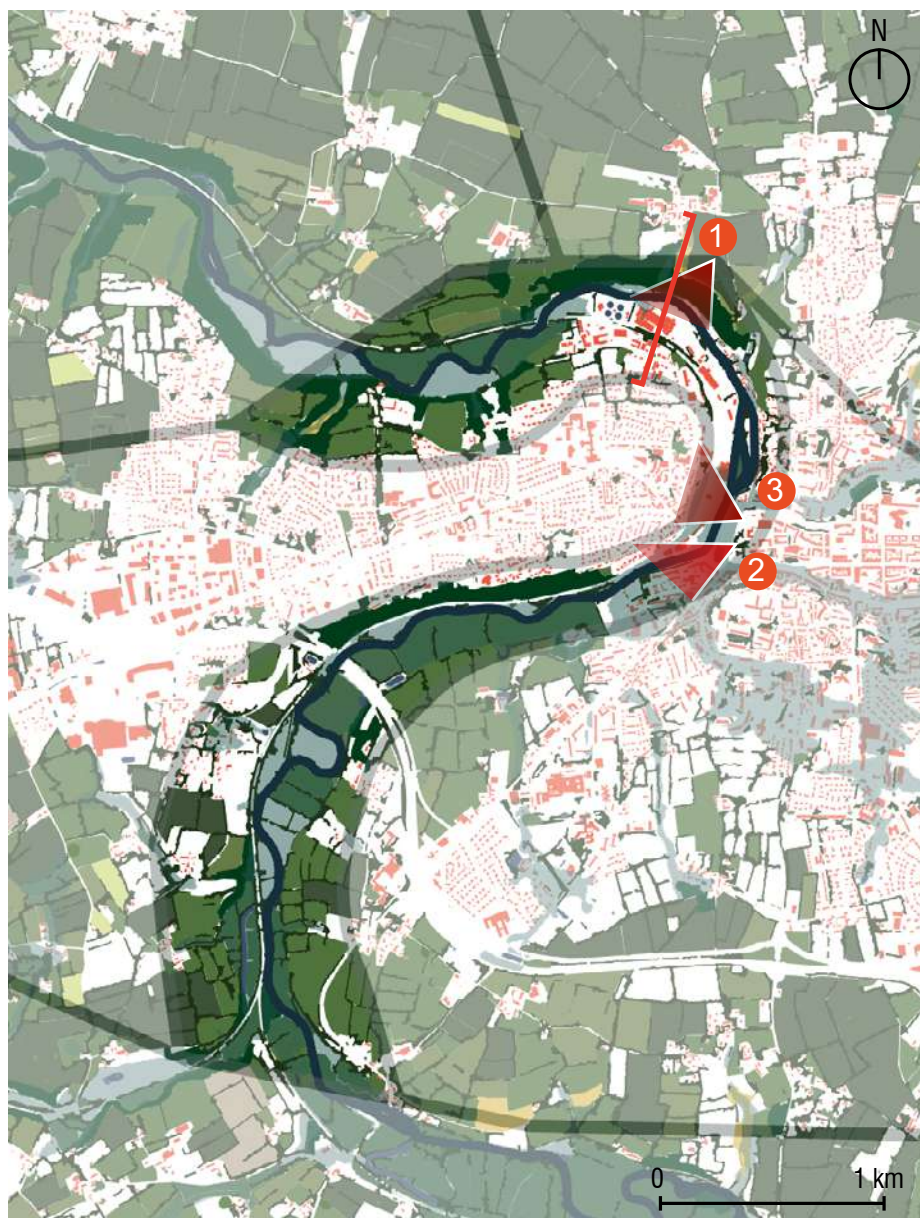
Coupe topographique



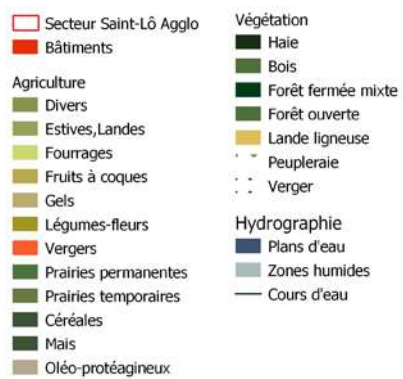
Chemin de halage, Pont-Hébert

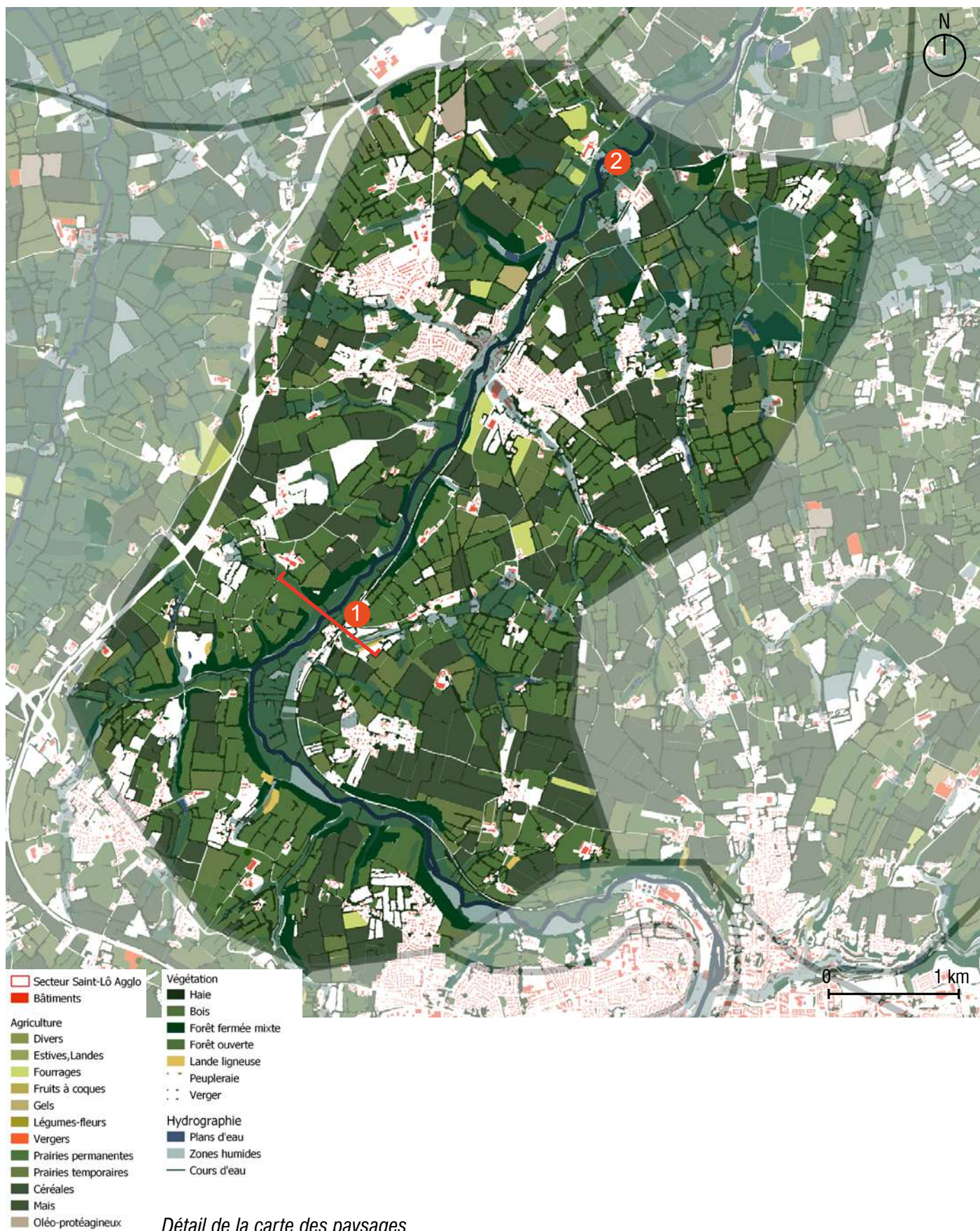


Les Claies de Vire, La Meauffe 2

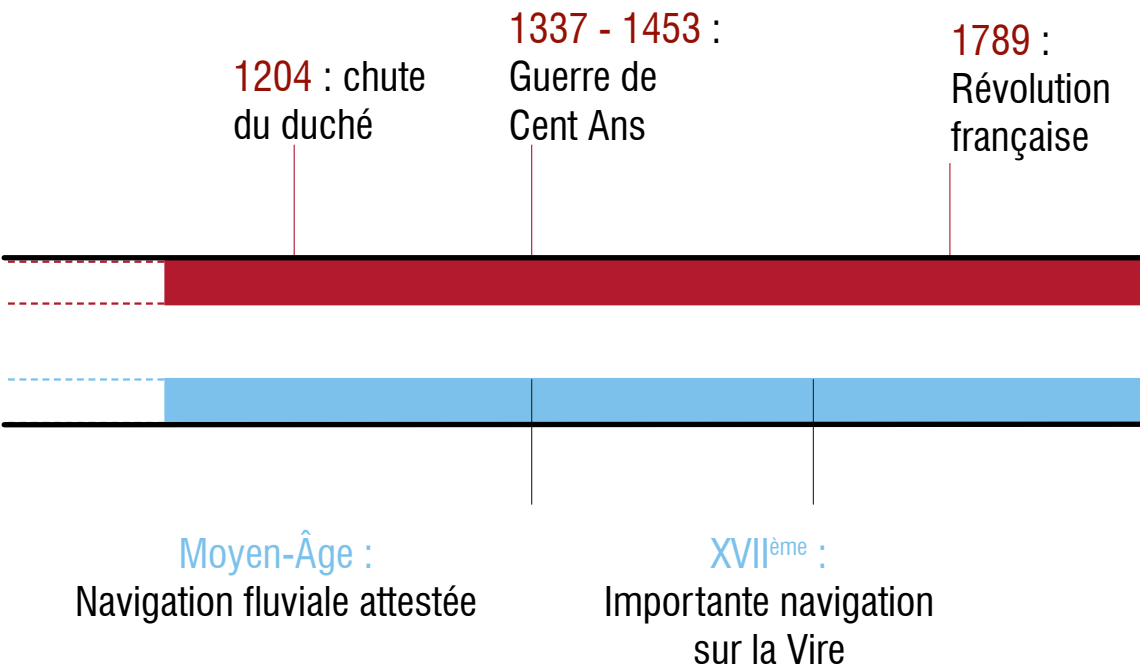


Détail de la carte des paysages



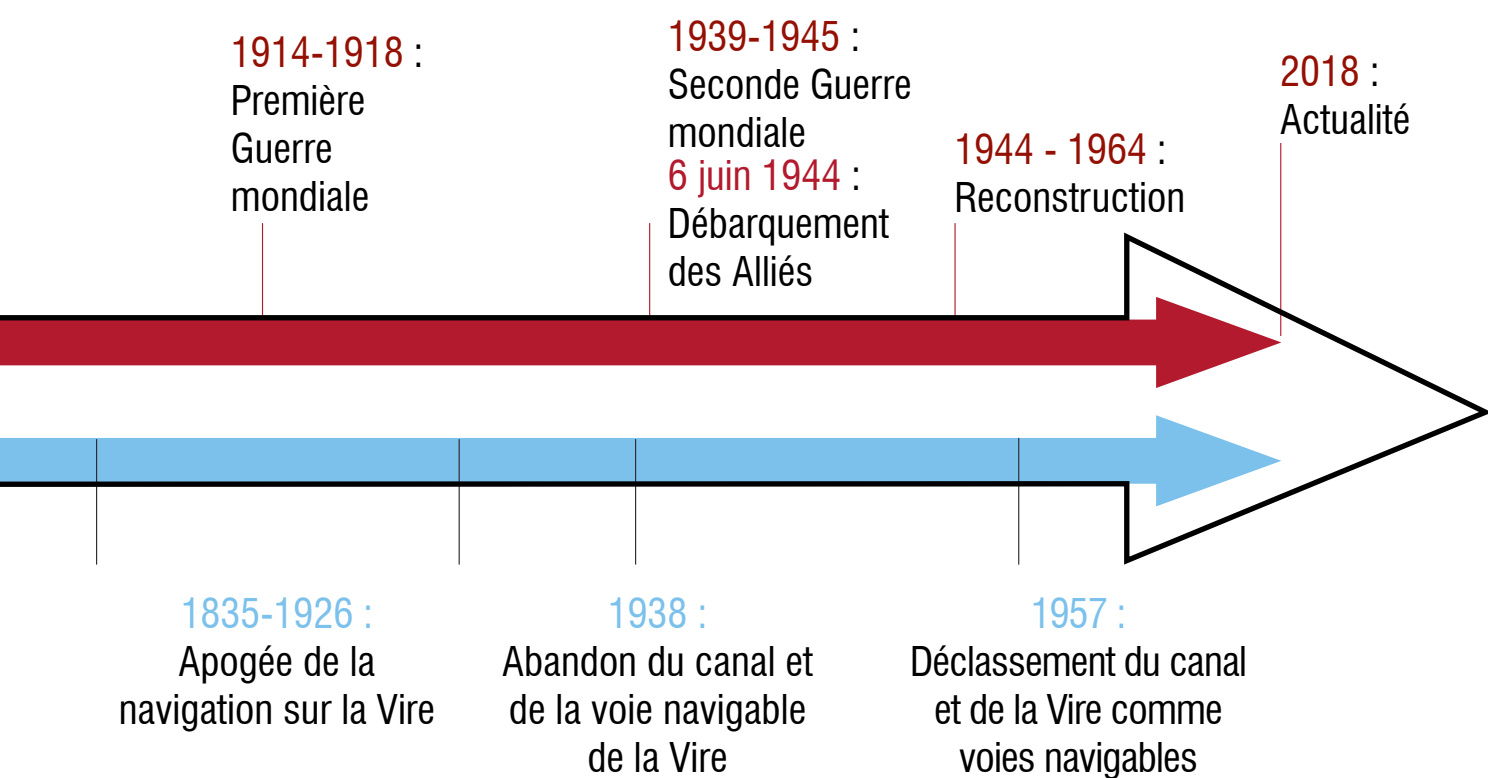


TEMPS FORTS HISTORIQUES



Comme beaucoup de cours d'eau de faible importance, la Vire a longtemps été navigable et constituait une voie de communication indispensable aux populations riveraines pour l'acheminement et la commercialisation de leurs productions. Si une navigation fluviale est attestée dès le Moyen Âge, peu de choses nous sont connues.

De nombreuses embarcations sillonnaient le fleuve, de Pont-Farcy à la mer (soit 69 kilomètres), acheminant vers l'aval cidre, beurre, bois, destinés à être vendus dans toute la partie Nord du Royaume et remontant la tange (sable vaseux utilisé comme engrais) de la baie des Veys vers l'intérieur des terres.



Classement (puis déclassement) du fleuve dans la nomenclature des voies navigables. De nombreuses améliorations furent apportées pour faciliter la remontée ou la descente du fleuve : entretien d'un chemin de halage ; construction de 18 dérivations éclusières ; creusement du Canal de Vire et Taute

Double concurrence de la voie ferrée et de la route

Ces deux voies d'eau souffraient de leur gabarit étroit (23,10 m sur 4,20 m, 1,30 m de mouillage pour la Vire, 20,40 m sur 4,20 m, 1,10 m de mouillage pour le canal de Vire à Taute), très éloigné du gabarit Freycinet

L'aménagement de la Vire

Jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle de nombreux moulins et usines fonctionnent sur la rivière et sur quelques-uns de ses affluents.

En 1861, fin des travaux de canalisation de la Vire sont terminés entre Porribet et Pont-Farcy : 19 seuils fixes en aval de Pont-Farcy

En 1947, 9 microcentrales hydro-électriques sont installées dans les ouvrages de navigation.

Les ouvrages actuels de la Vire :

En aval de Pont-Farcy, 15 biefs sont encore fonctionnels. 8 micro centrales hydroélectriques implantées sur 7 sites sont en activité.

Aucun ouvrage n'a de vocation « eau potable ».

En amont de Pont-Farcy, 42 seuils sont inventoriés par l'Onema. Leur fonctionnalité reste à déterminer (certains sont ruinés ou arasés).

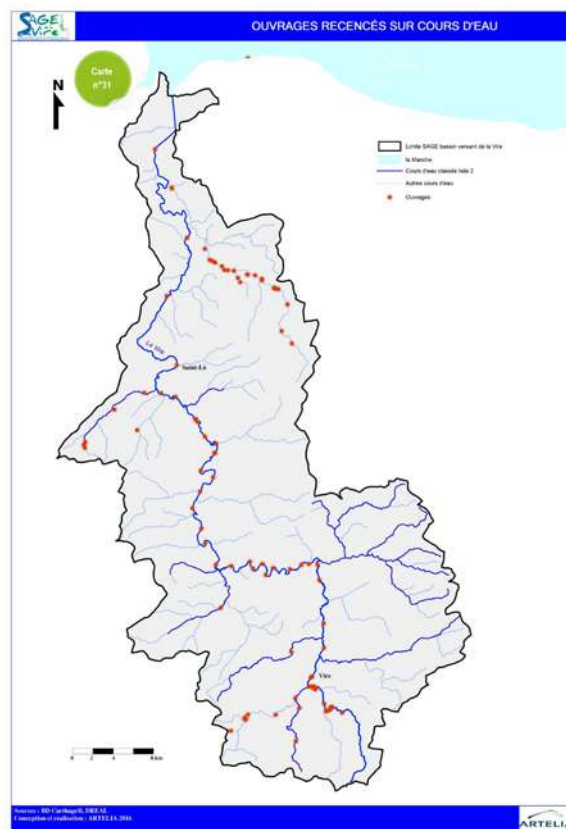
La Vire fut également jalonnée de moulins (22 au total qui, aujourd'hui, ont cessé toute activité).

Des enjeux de restauration de la continuité écologique

Les ouvrages fractionnent et transforment les cours d'eau, et constituent des points de rupture altérant les fonctions hydromorphologiques et écologiques liées à cette pente [Source: ONEMA].

Le calcul du taux d'étagement vise à mesurer la perte de pente naturelle liée à la présence d'ouvrages transversaux. [Le taux d'étagement est le quotient de la somme des chutes artificielles divisée par la dénivellation naturelle du tronçon du cours d'eau pris en compte].

Au-delà de 60% d'étagement, moins de 20% des stations étudiées présentent un peuplement piscicole en Bon Etat. Ainsi, la référence commune maximale mise en avant par l'ONEMA correspond à 40% d'étagement, seuil pouvant guider à moyen et long terme la recherche du Bon Etat sur les cours d'eau fortement étagés. [Source: étude réalisée par le Délégation Interrégionale de l'ONEMA de Rennes (2010)]



Des actions en faveur de la restauration de la continuité écologique sont d'ores-et-déjà lancées sur le territoire (exemple à Candol), sur certains tronçons de la Vire, et des études sont engagées pour caractériser la fonctionnalité des ouvrages sur les affluents de la Vire.

Le plan d'aménagement et de Gestion Durable de la Ressource en Eau (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vire

Face à l'objectif de réduction du taux d'étagement à 30 % inscrit dans le SDAGE 2016-2021 dans sa disposition D-6.68, la commission locale de l'eau a fixé des objectifs compatibles avec cette valeur-seuil. Ils sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 16 : Les objectifs quantifiés fixés pour les taux d'étagement

Masse d'eau	Objectifs de taux d'étagement
Vire moyenne (HR317)	Tendre à terme vers un taux d'étagement global de 30 %. Pour y parvenir, sont prévus sur la durée du SAGE : - une première série de travaux portant sur la suppression des seuils du Maupas, de Candol, des Rondelles (seuil résiduel), de La Roque, du Moulin Hébert et de Fouveaux, aboutissant à un taux de 41 % ; - la réalisation d'études de projets complémentaires portant sur les seuils des Claies-de-Vire, Saint-Lô, La Chapelle-sur-Vire et Fervaches afin de déterminer les moyens d'atteindre le taux d'étagement de 30 %.

Vallée d'activités touristiques et de loisirs

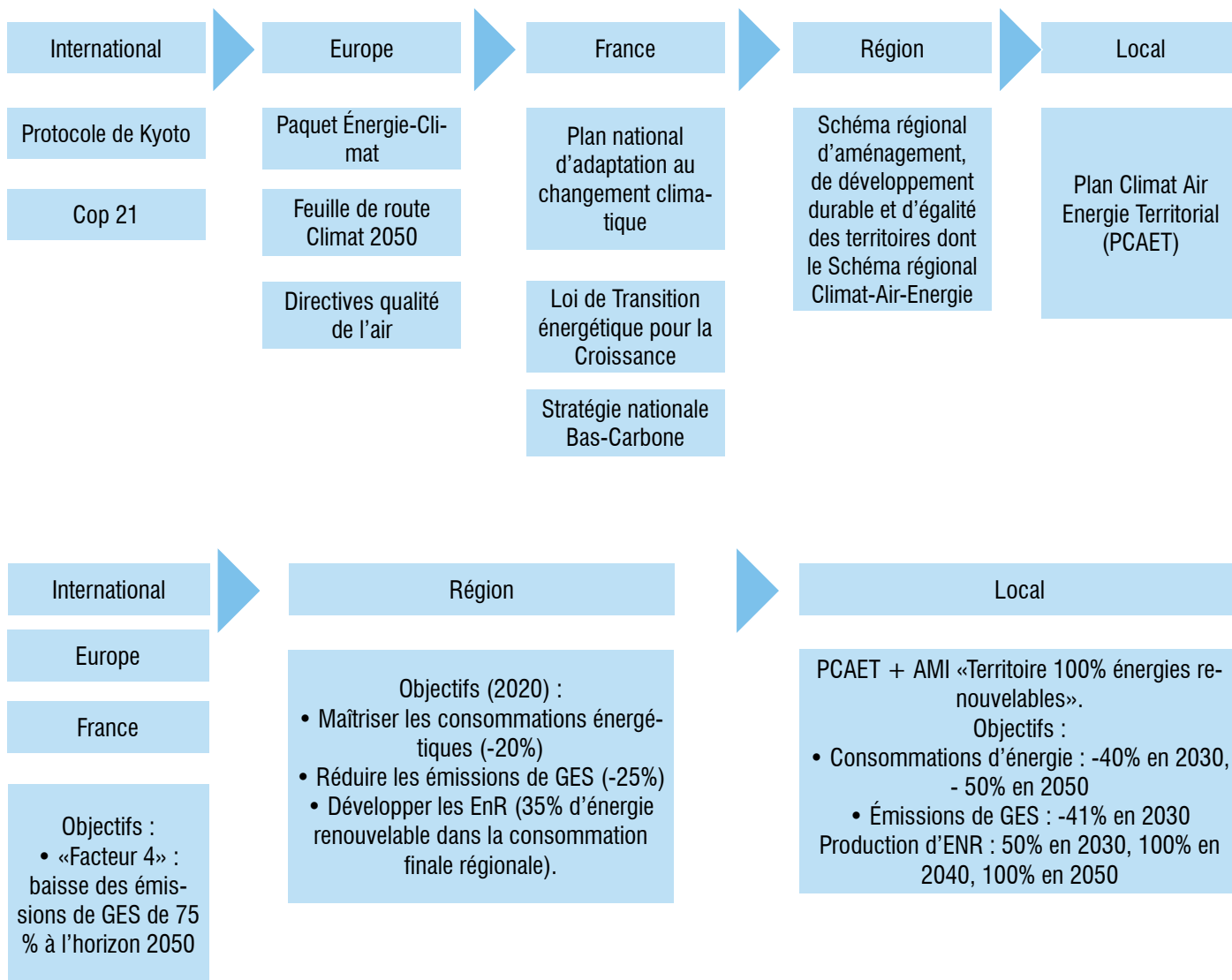
Aujourd'hui, la vallée de la Vire est aménagée pour les randonneurs amateurs de paysages authentiques et son cours offre de jolies descentes aux adeptes de canoë-kayak.

C'est aussi un espace de projet :

- Condé-sur-Vire : relier le chemin de halage de la Vire au site de l'ancienne gare (futur jardin à gestion différenciée), par une voie cyclable; projet intercommunal évoqué de création d'hébergement touristique
- Saint-Lô : étude « promenade des ports»



Des objectifs internationaux aux objectifs locaux



Le vent

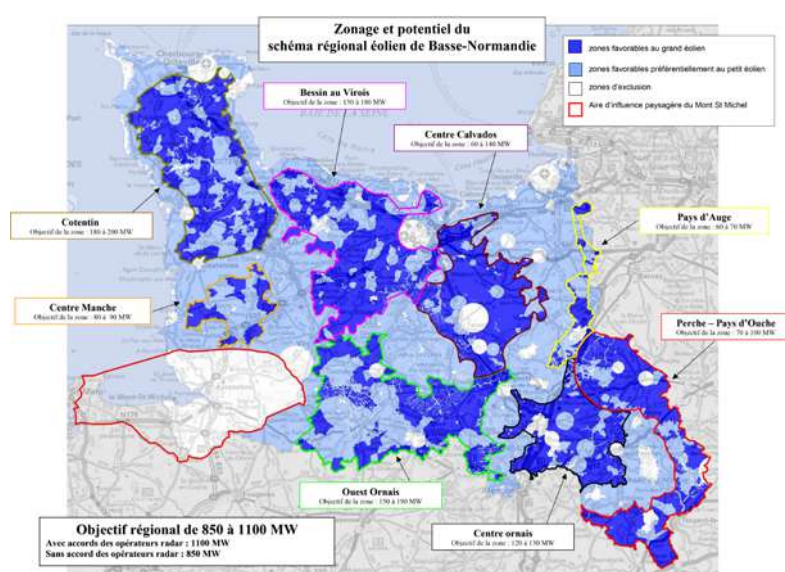
Plusieurs communes du territoire de Saint Lô Agglo se trouvent dans des zones Favorables au développement éolien dont les objectifs sont les suivants :

- Zone du Cotentin = entre 130 et 180 MW
- Zone Centre Manche = entre 80 et 90 MW
- Zone Bessin au Virois = entre 130 et 180 MW

Fin 2015, le territoire de Saint Lô Agglo compte 16 éoliennes installées sur 13 communes :

Années de Mise en Service	Ville	Type	Nombre d'éoliennes	PI (kW)
2007	BEAUCOUDRAY	Particulier	1	5,80
2007	LE MESNIL ROUXELIN	Particulier	2	6,40
2008	GUILBERVILLE	Professionnel	4	8 000,00
2010	LES CHAMPS DE LOSQUE	Particulier	1	5,50
2011	ST AMAND	Professionnel	3	6 900,00
2011	LAMBERVILLE	Professionnel	3	6 900,00
2011	ST LO	Particulier	1	2,40
2011	DOMJEAN	Particulier	1	2,40
2011	ST AMAND	Particulier	1	2,40
2011	DOMJEAN	Professionnel petite puissance	1	10,00
2012	ST VIGOR DES MONTS	Particulier	1	2,40
2012	LES CHAMPS DE LOSQUE	Particulier	1	2,40
2012	ST ANDRE DE L EPINE	Particulier	1	2,40
2014	LE MESNIL-OPAC	Professionnel	1	2 300,00
2014	MOYON	Professionnel	3	6 900,00
Total professionnel			14	31 000
Total professionnel petite puissance			1	10
Total Particulier			10	32
Total			25	31 042

Sur l'année 2015, 72,3 GWh d'électricité ont été produits soit environ 35% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire.



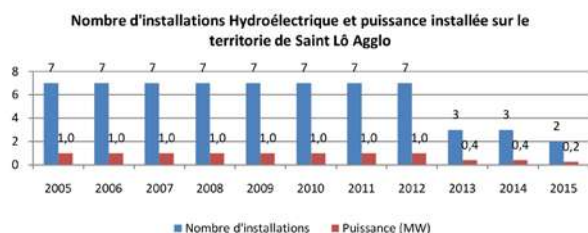
Source : PCAET d'après SRE



Objectif régional (SRCAE) : de 350 à 1100 MW
Objectif Saint Lô Agglo (PCAET) : Pas d'objectif chiffré. Objectif de planifier le développement des ENR sur le territoire

L'eau

2015 l'ORECAN indique 2 sites de production d'électricité par ouvrage hydraulique pour une puissance de 0.2 MW.



La baisse importante de la puissance installée à partir de 2013 sur le territoire de Saint-Lô Agglo est liée à l'arrêt de 4 installations de production en 2012 sur les communes de Fourneaux, Condé sur Vire, la Mancellière-sur-Vire et à Tessy-sur-Vire, et d'une installation en 2014 sur la commune de Saint-Ebremond-de-Bonfossé.

Concernant le potentiel de développement de l'hydroélectricité sur le territoire, le SRCAE l'estime très limité sans donner de précision géographique.

La terre

LA GÉOTHERMIE est l'exploitation de la chaleur stockée dans le sous-sol. L'utilisation des ressources géothermales se décompose en deux grandes familles : la production d'électricité et la production de chaleur.

LA BIOMASSE. Le département de la Manche présente un potentiel de production relativement important en méthanisation agricoles. A l'échelle de Saint Lô Agglo :

- 1 unité de traitement des déchets (Point Fort Environnement) en service depuis 2009. Traitement, par méthanisation de 60 000 tonnes d'ordures ménagères et 12 000 tonnes de déchets verts.
- Travail de mobilisation à mener des produits issus de la filière agroalimentaire (graisses, boues issues de prétraitement eaux usées) qui pour l'instant, sont traités et valorisés hors du territoire et des déchets issus du traitement des eaux usées des stations d'épurations
- Les réseaux, GRDF et GRTgaz, sont en capacité de pouvoir absorber le Biogaz produit.

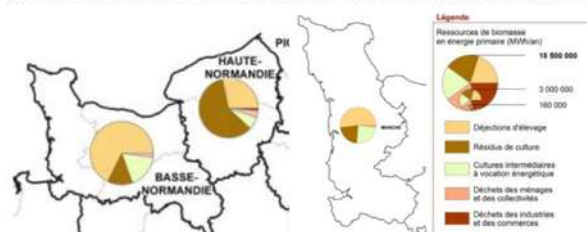


Objectif régional (SRCAE) : Pas d'objectif

Objectif Saint Lô Agglo (PCAET) : Pas d'objectif chiffré. Objectif de planifier le développement des ENR sur le territoire

Les deux grands domaines (socle et sédimentaire) formant la Basse- Normandie offrent des ressources aquifères nombreuses et hétérogènes qui permettent d'envisager un potentiel géothermique sur l'ensemble du territoire, avec environ 50 % de la superficie en domaine de socle et 50 % en domaine sédimentaire.

Ressource annuelle de biomasse disponible à l'échelle de la région et du département



Source ADEME, Avril 2013 « Estimation des gisements potentiels de substrats utilisables en méthanisation »



Objectif régional (SRCAE) : Pas d'objectif

Objectif Saint Lô Agglo (PCAET) : Pas d'objectif chiffré. Objectif de planifier le développement des ENR sur le territoire

Le soleil

LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : les modules transforment l'énergie contenue dans la lumière en électricité injectée majoritairement sur le réseau de distribution ou autoconsommée.

- En 2009, Le Département de la Manche accueillait 50% des installations photovoltaïques de la Basse-Normandie
- Sur le territoire de Saint Lô Agglo, l'open data d'ENEDIS nous donne accès au nombre d'installations raccordées au réseau ainsi qu'à leur production. En 2016, 526 dispositifs sont installés représentant une production de 2355 MW :



Amigny

Une centrale solaire en projet au Désert sur la zone du Fleurion, en lien avec le Pavillon des énergies .

La centrale solaire occuperait environ 10,5 ha de terrains. Sa puissance serait de 4 MW, soit l'alimentation électrique de 930 foyers par an.



Source : Open data Enedis – Traitement Carbone Consulting



Objectif régional (SRCAE) : Pas d'objectif
Objectif Saint Lô Agglo (PCAET) : Pas d'objectif chiffré.
Objectif de planifier le développement des ENR sur le territoire

LE SOLAIRE THERMIQUE : des capteurs transmettent de la chaleur à un fluide caloporteur principalement pour chauffer de l'eau chaude sanitaire.

- Encore peu développé en France (40 % au Danemark, 3 % en France...) et en Basse-Normandie (la région a accumulé un retard important comme d'autres régions du nord de la France par rapport à l'évolution nationale).
- La majorité (77%) des panneaux solaires thermiques en Basse-Normandie est installée chez des particuliers et raccordée à un chauffe-eau.
- En 2014, le territoire de Saint-Lô Agglo comptait 78 installations subventionnées par l'ADEME et la Région ce qui représenterait une surface d'environ 1000 m2.
- Un fort potentiel de développement existe sur le territoire.



Objectif régional (SRCAE) : Pas d'objectif
Objectif Saint Lô Agglo (PCAET) : Pas d'objectif chiffré.
Objectif de planifier le développement des ENR sur le territoire

Le bois

Depuis 1995, la Région Basse-Normandie et l'ADEME se sont engagées dans le développement de la filière bois-énergie, au travers de deux programmes successifs, le plan «Bois-énergie et développement local» (1995-2006) et le Défi'NeRgie (2007-2013), dont l'animation est assurée par Biomasse Normandie.

Sur le Territoire de Saint Lô Agglomération l'ORECAN a recensé en 2015 les équipements suivants :



Sites	kW	Longueur du réseau (ml)	MWh / an	Consommation de bois (tonnes / an)	GES évités par an (TCO2e)
Chaufferie bois du collège de Marigny	200	40	480	130	120
Réseau de chaleur communal de Quibou	55	110	80	26	20
Réseau de chaleur communal de Saint-Fromond	150	45	225	80	70
Chaufferie bois pour 10 logement de l'OPHLM de Sain-Samson-de-Bonfossé	85	160	75	29	30
Chaufferie bois du collège de Torigny-sur-Vire	200	-	250	80	60



Objectif régional (SRCAE) : 365 000 tep/an (330 000 tep dans le collectif + 490 000 tep dans l'industrie + 4 000 tep dans le secteur agricole) en 2020

Objectif Défi'NeRgie 2007-2013 : 31 500 tep supplémentaires de bois consommés (environ 120 000 tonnes)

1.3.4 L'adaptation aux risques naturels et technologiques

Les risques naturels et technologiques

Le territoire intercommunal est concerné par différents risques naturels (en plus du risque submersion marine évoqué précédemment) comme technologiques :

Les risques mouvement de terrain :

- Chute de blocs
- Cavités
- Retrait gonflement des argiles
- Glissement de terrain
- Coulées boueuses

Le risque sismique : faible sur l'ensemble du département (zone de sismicité 2)

Le risque minier

Le risque radon

Les risques climatiques (tempête, orage, grand froid, canicule)

Les risques liés à l'eau :

- Le risque barrage / digue
- Inondation : le PPRi de la Vire touche 26 communes de Saint-Lô Agglo, dont l'agglomération Saint-loise

Les risques technologiques : 1 Périmètre de prévention des risques technologiques

- Le risque industriel
- Le risque TMD (transport de matières dangereuses)

Les communes sont cependant diversement impactées. Les risques naturels comme technologiques sont globalement plus présents sur le nord de Saint-Lô Agglo. Seules quelques communes ne sont pas concernées par un des risques majeurs exposés ci-avant.

Les sites et sols pollués

L'arrêté du préfet de la Manche du 15 février 2022 institue des secteurs d'information sur les sols (SIS) dans la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo. Cet arrêté crée trois SIS :

SSP0007150 relatif à une ancienne usine à gaz

SSP0007148 relatif au collège Lavalley

SSP0401140 relatif au groupe scolaire de l'Yser

Des informations sur les SIS en général sont accessibles sur le lien suivant :

<https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/pollutions-sols-sis-anciens-sites-industriels/secteurs-information-sols>

Les détails sur les SIS de Saint-Lô Agglo sont accessibles à partir du lien suivant :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees>

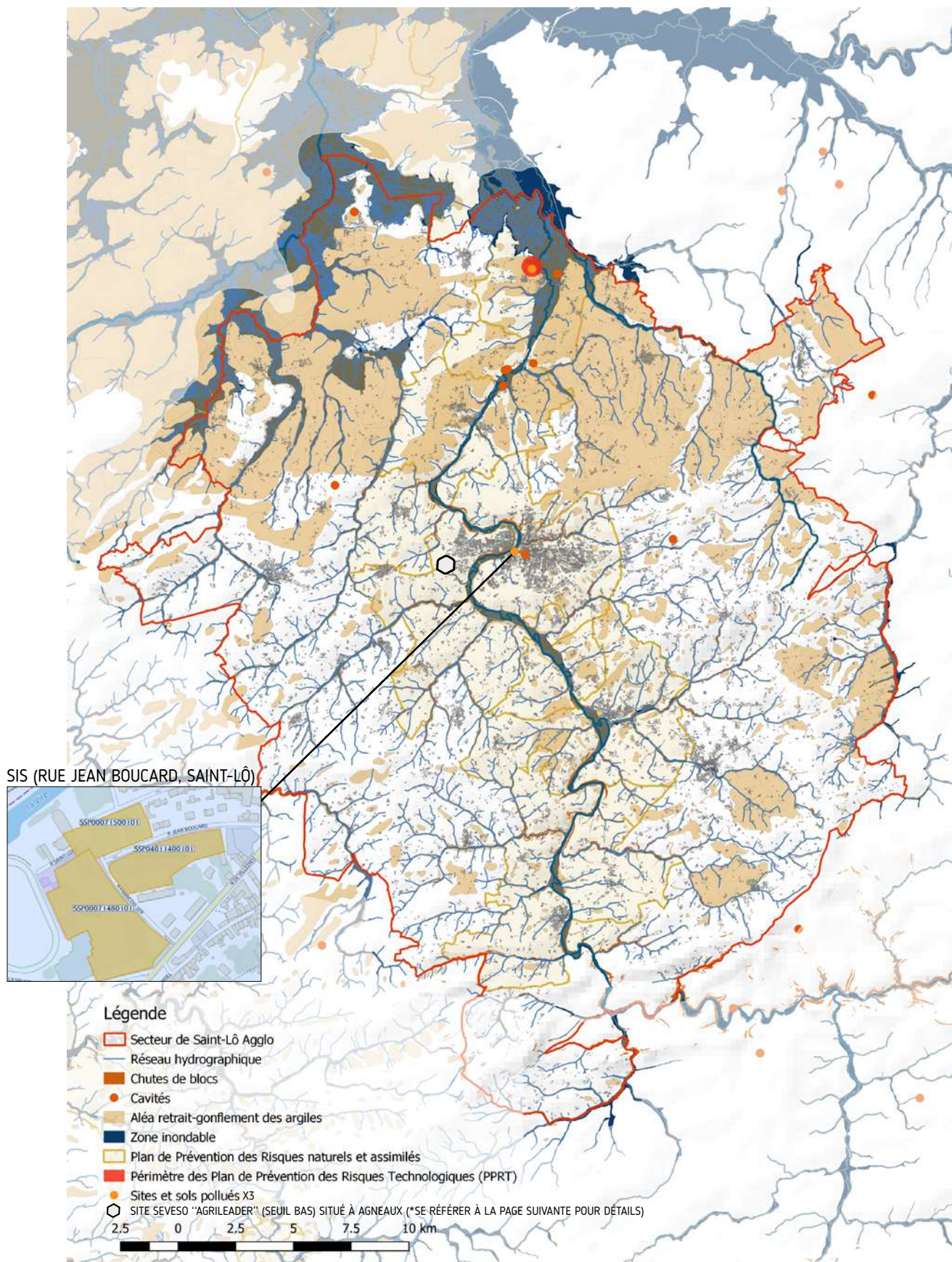
A noter : en conformité avec l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme la liste des SIS est annexé au PLUi.

Les risques naturels

Le territoire est principalement concerné par les risques naturels. Lorsqu'ils sont présents, ces risques peuvent amener à l'approbation d'un Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN).

Le territoire de Saint-Lô Agglo est seulement concerné par le PPR inondation de la Vire, approuvé en 2004. Ce PPRI a été réalisé dans l'objectif de prévenir et gérer le risque d'inondation de la Vire. Plusieurs événements ont eu lieu dans des secteurs urbanisés et ont amené à l'étude des aléas, des enjeux pour arriver au risque inondation. Toutes les communes étudiées n'ont pas été retenues (seulement sept sur 27) et toutes les communes présentant des inondations en secteur urbain n'ont pas été conservées (seules les communes présentant des enjeux forts). Les communes concernées par ce PPRI sont : Agneaux, Airel, Baudre, Bourgvallées, Canisy, Carentan-les-Marais (hors Saint-Lô Agglo), Cavigny, Condé-sur-Vire, Domjean, Fourneaux, La Meauffe, Pont-Hébert, Rampan, Saint-Fromond, Saint-George de Montcocq, Saint-Gilles, Saint-Lô, Sainte-Suzanne-sur-Vire, Tessy-Bocage, Thèreval, Torigny-les-Villes.

Visant à stopper l'implantation de nouvelles constructions en zone inondable, à préserver les capacités de stockage et d'écoulement des crues et de sauvegarder l'équilibre et la qualité des milieux concernés, ce PPRI s'applique à proposer des interdictions et des autorisations de construction sous certaines conditions. Par exemple, les installations électriques (transformateurs, interrupteurs, prises...) devront être placées au-dessus d'une certaine cote de référence définie par l'aléa.



Les autres risques naturels présents sur le territoire restent limités ou ne sont pas corrélés à des zones à fort enjeu. On compte ainsi principalement des risques de mouvements de terrains, qui comprennent notamment les aléas de retrait-gonflements des argiles au nord du territoire, des cavités concentrées autour de la Vire et au nord de Saint-Lô, ou encore des chutes de blocs au cœur des méandres du fleuve principal du Saint-Lois. De par sa géologie, presque l'ensemble de l'ancien territoire de Basse-Normandie est concerné par un risque sismique. Saint-Lô Agglo est totalement compris dans le périmètre défini à risque faible (zone de sismicité 2), comme tout le territoire manchois.

Finalement, pratiquement l'ensemble des communes de l'agglomération est concerné par un risque naturel, mais seul le PPRI de la Vire permet d'établir une réglementation propre sur les constructions en veillant à la sécurité des populations et des biens.

Le risque Radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. A long terme, l'inhalation de radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie. Dans les lieux confinés dont les bâtiments en général, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de becquerels par mètre-cube (Bq/m3).

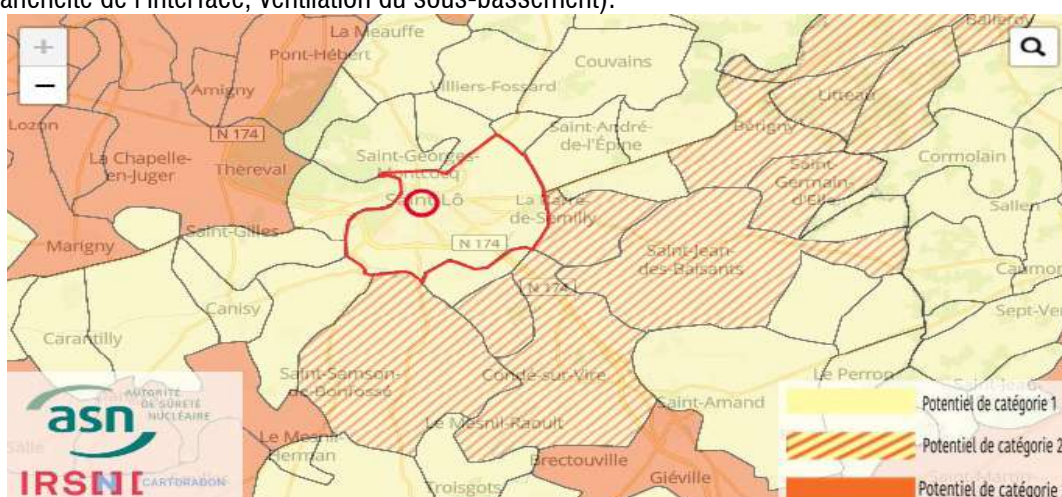
Les zones les plus concernées correspondent aux formations géologiques naturellement riches en uranium. A partir de la connaissance de la géologie de la France, il a été établi une carte du potentiel radon des sols. Elle permet de déterminer les communes sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est le plus probable. Dans les maisons, le radon peut s'infiltrer et remonter du sous-sol de différentes manières :

- Par les fissures présentes dans les habitations
- Via les trous autour des passages de canalisations ou des joints
- A travers les sols et les matériaux poreux

Le risque est classé selon trois types de zonage :

- Zone 1 : zones à potentiel radon faible.
- Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- Zone 3 : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m3, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m3.

Afin d'éviter l'accumulation de radon dans les constructions neuves, des mesures de bonnes pratiques sont mis en œuvre dès la conception du bâtiment afin d'empêcher le radon de rentrer et/ou de diluer sa concentration dans le bâtiment (ventilation du bâtiment, étanchéité de l'interface, ventilation du sous-bassement).



Les risques technologiques

Saint-Lô Agglo dispose dans son périmètre d'une usine libellée Seveso en seuil haut, qui conduit automatiquement à la réalisation d'un PPR technologiques. Ce document, lié à l'usine chimique de la société KMG Ultra Pure Chemical et approuvé en 2014, concerne deux communes : Saint-Fromond et Airel, au nord du territoire.

Le PPRT vise à encadrer l'activité de l'exploitant pour que ce dernier mette en œuvre toutes les mesures de sécurité envisageables pour atteindre un niveau de risque minimal en connaissance des enjeux existants. Aussi, il prévoit des dispositions et des prescriptions pour les constructions à risque en imposant par exemple en zone bleu foncé un espace de confinement pour toute construction accueillant des personnes affectées en poste de travail permanent.

*Un second site Seveso existe sur le territoire du Saint-Lois mais ne dispose pas de Plan de prévention des risques technologiques au regard de son seuil bas : Agrileader S.A., entreprise spécialisée dans le commerce en gros de produits agricoles (semences, produits phytosanitaires...). Cette entreprise est située à Agneaux (Numéro d'établissement : 0005306943 - SIRET : 37999228200010) [source : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005306943>]. Ce site est situé dans une zone d'activités. Sur le règlement graphique du PLUi, il est classé en zone "Uxil : Zone d'activité à dominante industrielle - industrie lourde" dédiée aux activités "lourdes" non compatibles avec la proximité de l'habitat.

Le transport de matières dangereuses est également un risque à considérer. Se définissant comme consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie ferroviaire, routière, canalisation ou voie d'eau, il peut engendrer plusieurs effets tels qu'une explosion, un incendie, une pollution des sols, de l'eau ou de l'air, ou encore des irradiations ou contaminations par matière radioactive. À son échelle, le Saint-Lois est concerné par le transport de gaz par canalisation (gazoduc). Une attention est donc particulièrement portée sur la documentation de l'ouvrage et l'entretien et le contrôle des conduites.

Les nuisances sonores

Qu'est-ce que le bruit ?

Le bruit est une vibration de l'air qui se propage. Il peut devenir gênant lorsque, en raison de sa nature, de sa fréquence ou de son intensité, il est de nature à causer des troubles excessifs aux personnes, des dangers, à nuire à la santé ou à porter atteinte à l'environnement.

L'arrêté du 23 juillet 2013 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres, en application des dispositions des articles R571-44 à 51 du code de l'environnement, a pour objet de :

Déterminer, en fonction des niveaux sonores de référence diurnes et nocturnes, les cinq catégories dans lesquelles sont classées les infrastructures de transport terrestre recensées ;

- Fixer la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit situé de part et d'autre de ces infrastructures ;
- Déterminer, en vue d'assurer la protection des occupants des bâtiments à usage d'habitation neufs dans ces secteurs, l'isolation acoustique minimal des façades des pièces principales et cuisines contre les bruits des transports terrestres.

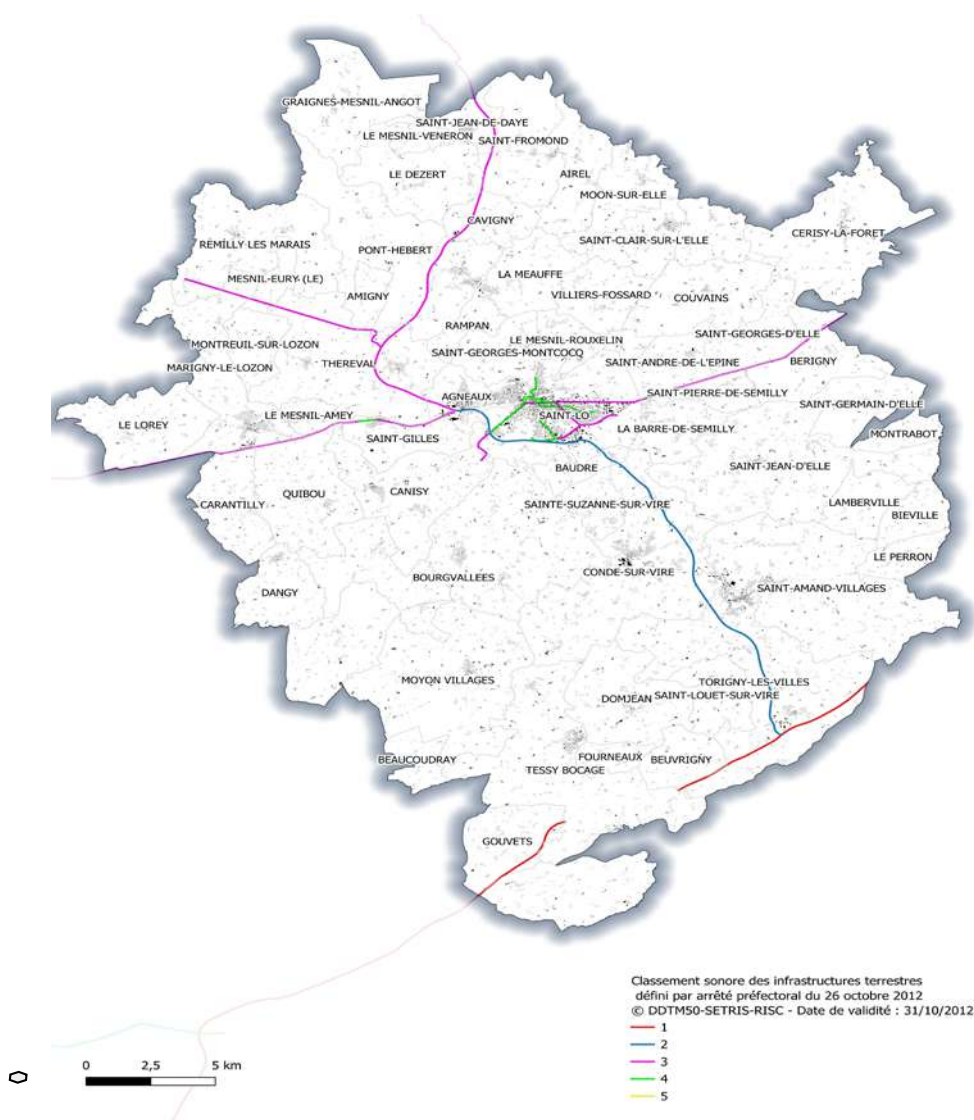
Il appartient au Préfet de procéder au recensement, dans son département, des infrastructures terrestres concernées par la loi et de les classer dans les catégories établies. Ces classements sont tenus à la disposition du public dans les mairies, les préfectures et les services de l'État concernés.

En outre, les infrastructures de transports terrestres sont classées en cinq catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de l'infrastructure classée, dans lequel des prescriptions d'isolation acoustiques sont à respecter.

Niveau sonore de référence LAeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence LAeq (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
$L > 81$	$L > 76$	Catégorie 1 - la plus bruyante	300 m
$76 < L \leq 81$	$71 < L \leq 76$	Catégorie 2	250 m
$70 < L \leq 76$	$65 < L \leq 71$	Catégorie 3	100 m
$65 < L \leq 70$	$60 < L \leq 65$	Catégorie 4	30 m
$60 < L \leq 65$	$55 < L \leq 60$	Catégorie 5	10 m

Le classement des infrastructures est complété d'une cartographie « sonore » qui permet d'inscrire dans les documents d'urbanisme les secteurs affectés par le bruit ainsi que, le cas échéant, les règles d'isolation spécifiques qui s'y appliquent.

Au niveau de l'agglomération, au niveau de la ville de Saint Lô, la majorité des axes est en secteur 4 avec une largeur de secteurs affectés par le bruit de 250 mètres de part et d'autre de la voie, puis en secteur 3 RD974 avec une largeur de secteurs affectés par le bruit de 100 mètres de part et d'autre de la voie,
Une seule route est classée en catégorie 1 la A84, au sud de l'agglomération.



1.4 L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.4.1 Le contexte

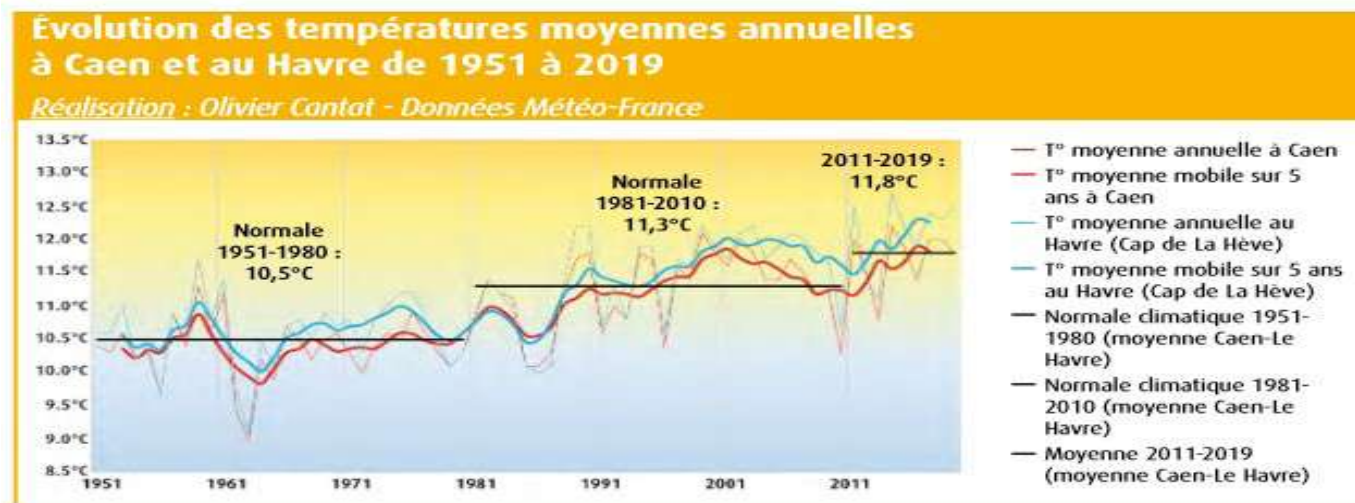
En Normandie, le climat est qualifié de « tempéré océanique ». L'hiver est ainsi caractérisé par un temps frais, nuageux, venteux et humide, avec parfois des vagues de froid sévères ou des chutes de neige particulièrement importantes. L'été, habituellement doux et sous des ciels changeants, peut être marqué par de véritables sécheresses. Cette variabilité peut être source de vulnérabilités pour les activités humaines.

Depuis quelques décennies, des évolutions rapides sont mises en évidence par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui soulignent l'importance du réchauffement lié aux activités humaines. Si ces conclusions sont largement partagées aujourd'hui, les projections concernant l'évolution climatique sont difficiles, compte tenu de la complexité des phénomènes qui interviennent.

Le climat a un impact sur toutes les composantes de l'environnement : il influence le cycle de l'eau, la qualité de l'air, la consistance des sols et la survie des espèces. Nos ressources alimentaires et nos modes de vie en dépendent. Avec la croissance démographique et l'urbanisation de secteurs sensibles, les aléas climatiques conduisent à devoir anticiper et gérer davantage de risques.

Le changement climatique est devenu un enjeu majeur pour les politiques publiques.

1.4.2 Le climat en Normandie

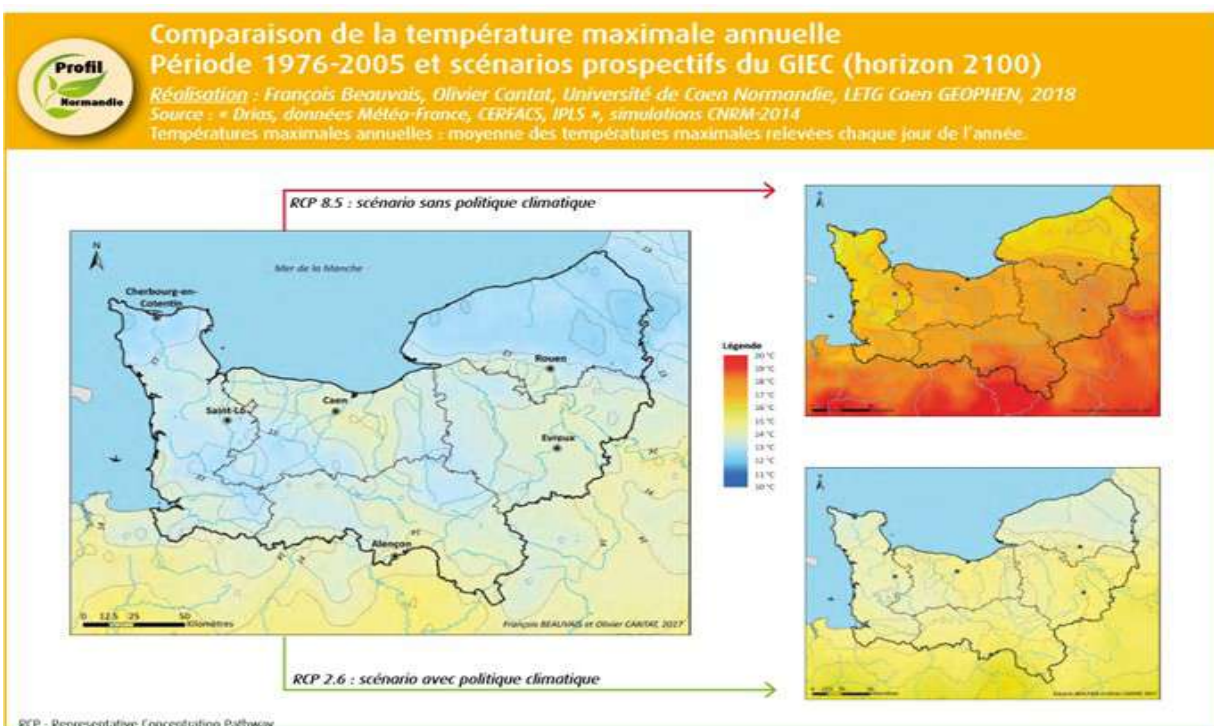


Source : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-climat-a3561.html>

Les températures moyennes ont augmenté d'environ 0,6 à 0,9°C entre les deux Normales (1951-1980 et 1981-2010). Le réchauffement apparaît au milieu des années 1980, plafonne dans les années 2000 puis semble progresser à nouveau dans la décennie en cours. Toutes les valeurs annuelles les plus élevées se sont produites durant ce début de XXI^e siècle.

1.4.3 Projections climatiques à l'horizon 2100

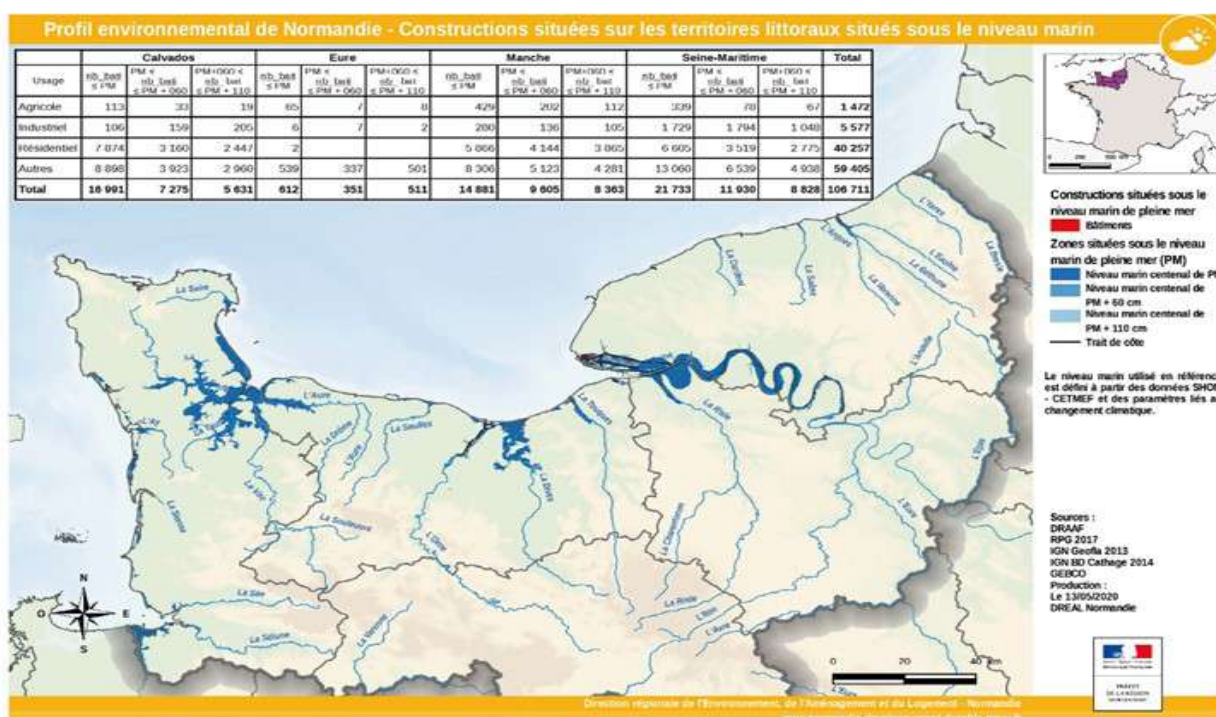
Les projections montrent une augmentation de 4°C si aucune politique de réduction des GES n'est entreprise à l'échelle mondiale (scénario RCP 8.5). Ce réchauffement serait plus marqué dans les terres que sur les littoraux, conférant à ces espaces une position privilégiée durant les étés qui pourraient prendre, dans les terres, une tournure caniculaire de façon habituelle, à l'image de l'année 2003. Dans la région d'Alençon, les maximales moyennes au mois d'août dépasseraient 30°C (6°C de plus que la Normale actuelle). Le littoral du Nord Cotentin amortirait cette hausse (4°C de plus que la Normale actuelle) avec moins de 22°C. En revanche, en cas d'application des accords de Paris 2015, le réchauffement serait limité à environ 1°C (scénario RCP 2.6).



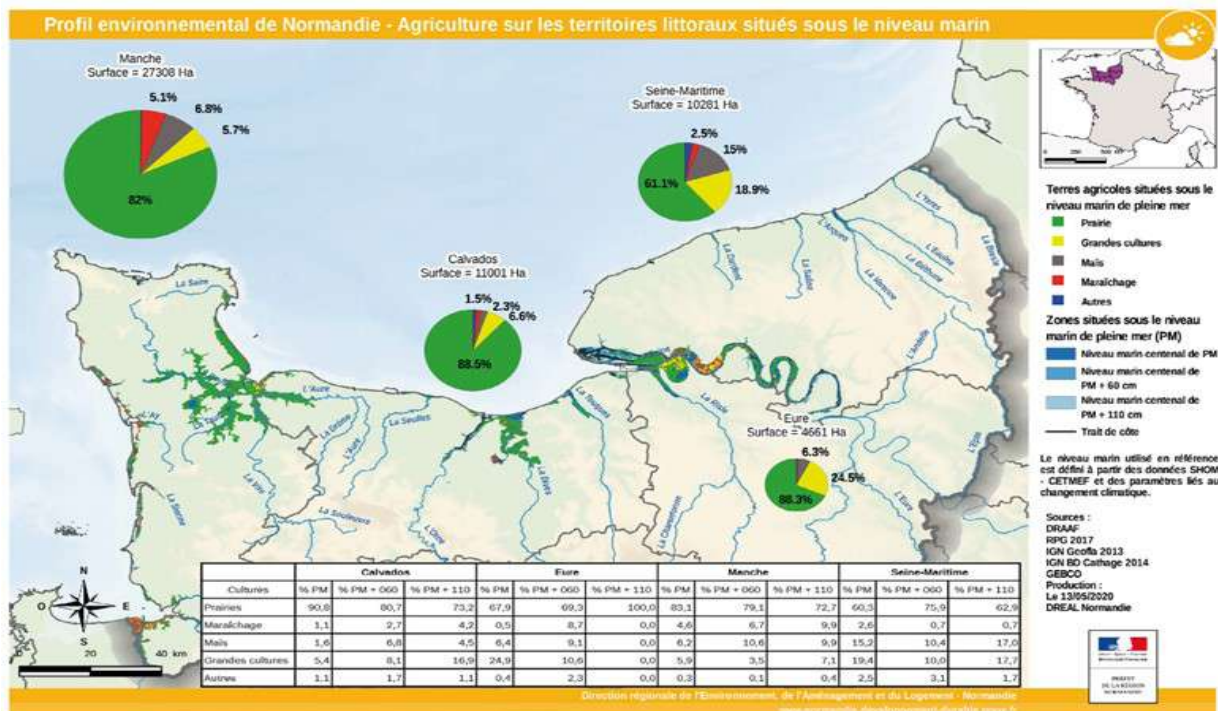
Source : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-climat-a3561.html>

1.4.4 Des impacts et des risques à prendre en compte

Le changement climatique conduit à l'évolution des écosystèmes avec notamment une élévation du milieu marin qui fragilise le littoral avec le risque de submersion (La mer de la Manche s'élève actuellement de 2 à 3 mm par an) mais également une sensibilité accrue aux phénomènes d'érosion. Ces impacts impliquent de relocaliser des usages (habitat, agriculture, tourisme).



Source : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-climat-a3561.html>



Source : <https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-profil-climat-a3561.html>

Ainsi, le territoire de Saint-Lô Agglo sera concerné, notamment au travers de la montée du niveau des Marais dans les communes du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Ce qu'il faut retenir

Une spécialisation très importante vers l'élevage laitier qui s'est intensifiée au fil des ans

Une spécialisation au détriment de la diversité agricole, des assolements et des cultures ayant également des incidences sur le paysage et le patrimoine (vergers)

La Vire comme ensemble paysager à la fois partagé et singulier du fait de sa diversité de sous-paysages (entre vallée encaissée et vallées larges)

Une vallée très aménagée face aujourd'hui à des obligations de restauration de la continuité écologique

Une vallée touristique et support de projets

Un très fort potentiel de développement des énergies renouvelables, des objectifs de production d'ENR et de réduction des consommations

Une présence importante des risques naturels comme technologiques qui impacte cependant diversement les communes et davantage le nord du territoire

Ce qui est en jeu

La connaissance des besoins liés à cette spécialisation et la traduction réglementaire de la prise en compte de ces besoins

La pérennité des motifs et compositions paysagères qui créent la diversité des paysages du territoire

La valorisation de la vallée de la Vire et la possibilité de réaliser les aménagements nécessaires à cette mise en valeur

La compatibilité avec les objectifs du SAGE de la Vire

La prise en compte et la traduction de la stratégie touristique 2016-2020 dans le PLUi
La traduction et la mise en cohérence des projets dans le PLUi

La traduction des objectifs du PCAET de Saint-Lô Agglo dans le PLUi

Le porter à connaissance des risques et servitudes dans les annexes du PLUi et la prise en compte du risque dans les choix d'aménagement qui seront opérés

PARTIE 2.

DES SPÉCIFICITÉS LOCALES QUI RACONTENT L'HÉRITAGE DES MODES DE
VIE FONDÉS SUR LA PROXIMITÉ

2.1 QUAND LA PROXIMITÉ CRÉE LA DISPERSION

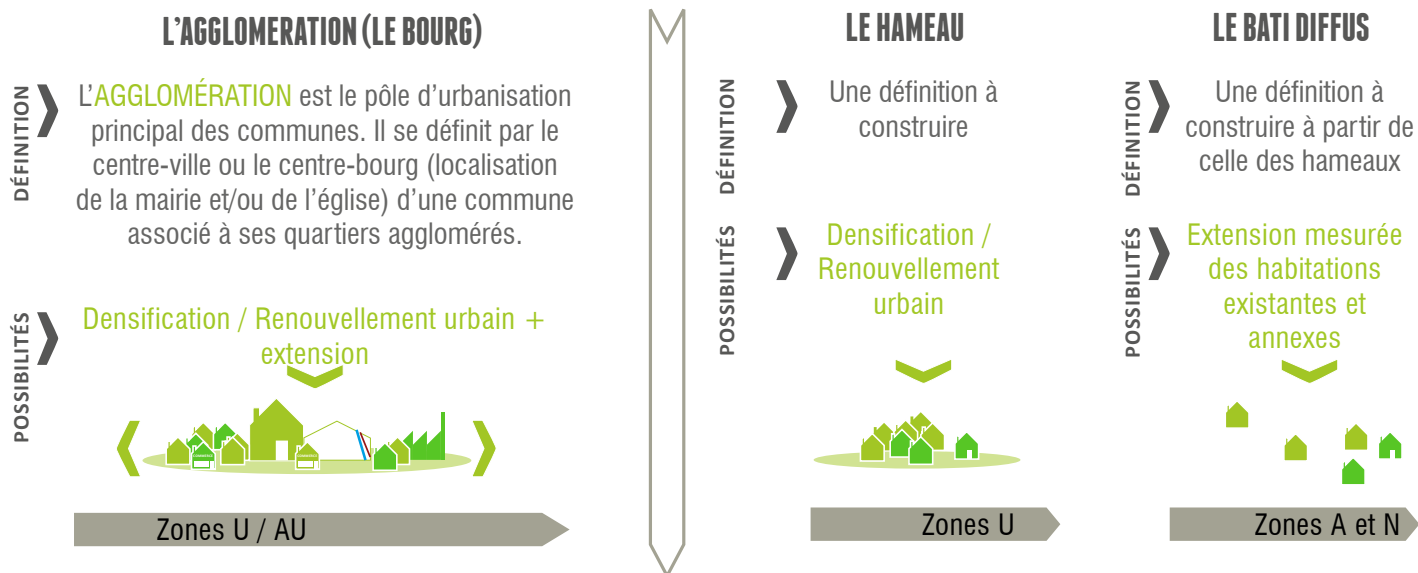
2.1.1 L'héritage d'un territoire au bâti diffus

2.1.2 Les hameaux comme accroches aux nouveaux développements

2.1.3 Les bourgs et centres-villes, espaces de densification prioritaire?

2.1.4 L'attractivité du cadre de vie rural, effets et paradoxes

3 types de groupements bâtis aux possibilités de développement différentes



UNE CATEGORIE SUPPLEMENTAIRE A DEFINIR?

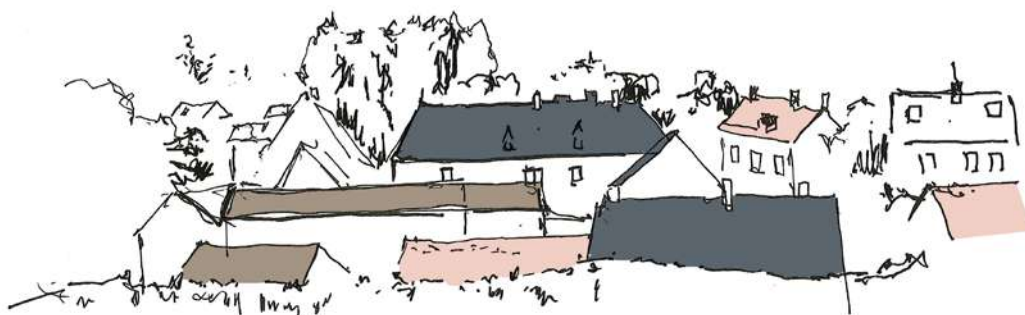
Les "agglomérations secondaires" : cas du bourg à deux têtes, du hameau plus développé que le bourg ...

La localisation des implantations humaines

Les implantations du bâti se sont traditionnellement effectuées en pied ou à flanc de colline. Il s'agissait d'éviter les plateaux et les sommets ventés (« les Hauts Vents »), ainsi que les fonds de vallées humides, tout en restant à proximité des points d'eau.



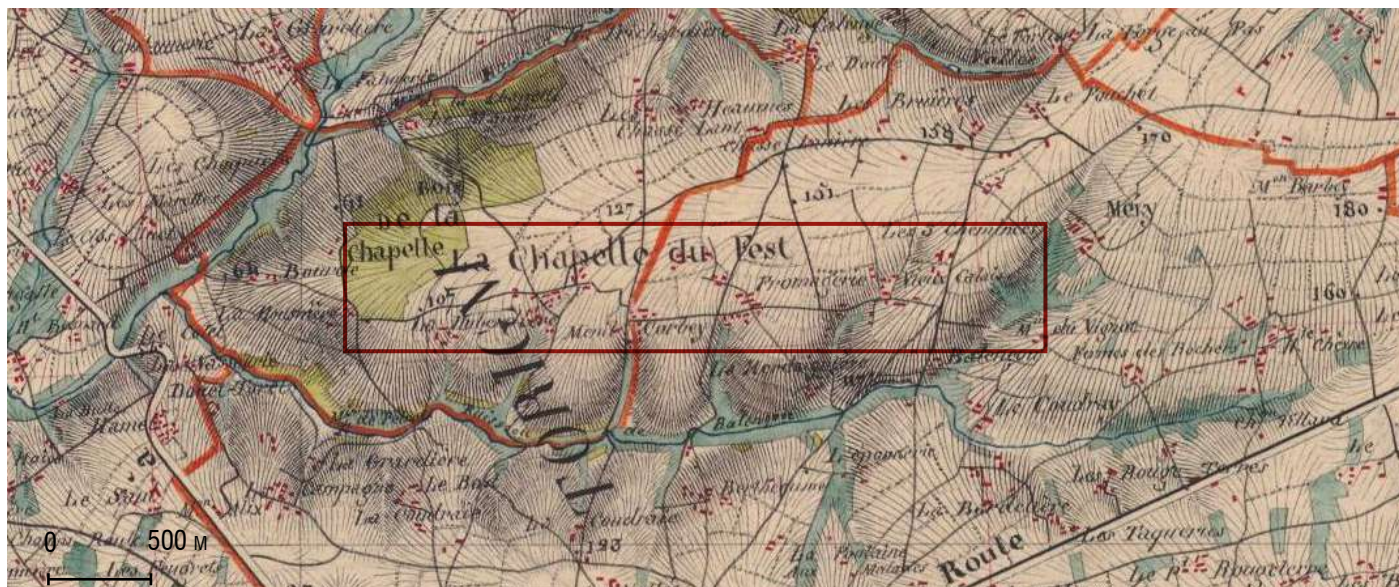
Diffusion de l'habitat



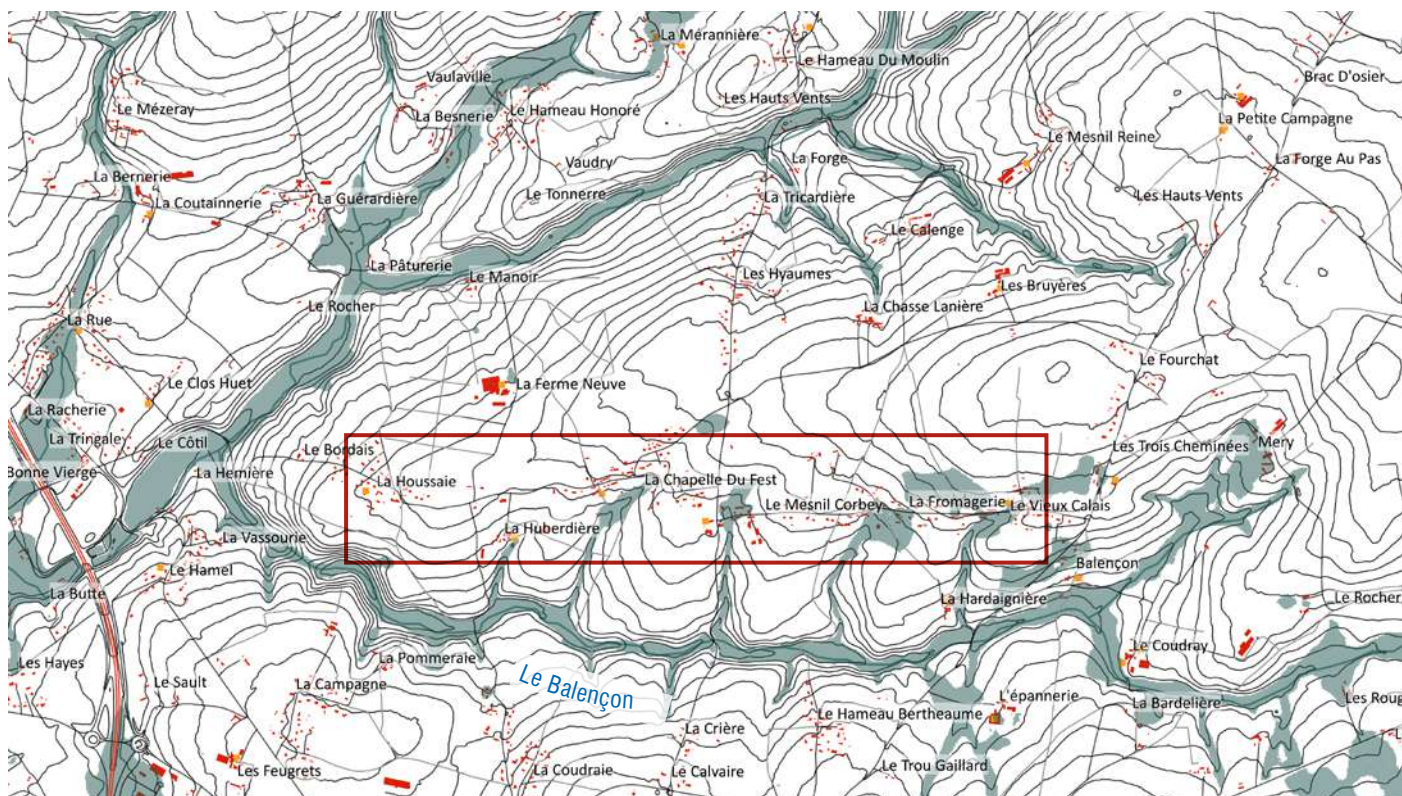
*Exemple de hameau niché au départ d'un cours d'eau à flanc de colline,
La Petellerie, Saint-Georges-Montcocq*

Toutes les constructions ont été édifiées en un endroit sec, toujours en zone non inondable. Les orientations étaient choisies pour avoir des façades bien ensoleillées, les pignons étant exposés ouest ou sud-ouest pour présenter une surface réduite à la pluie et au vent.

Exemple d'implantation de l'habitat à
flanc de colline



Vallon de Balençon, Saint-Amand, carte de l'Etat-Major

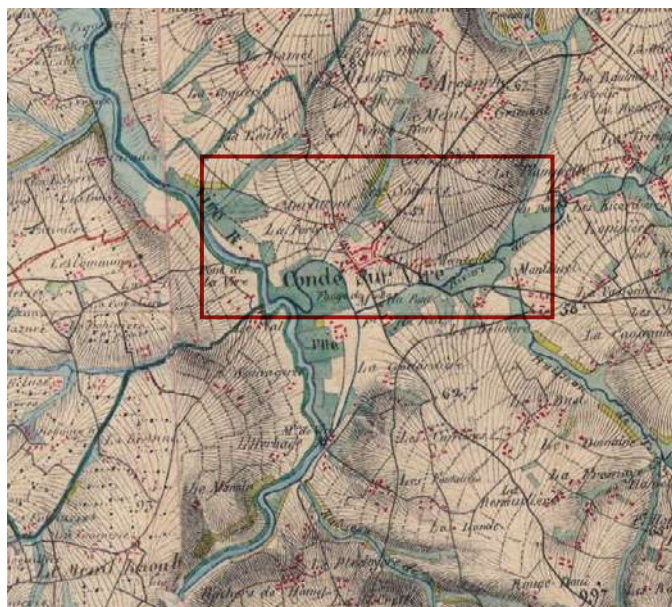


Vallon de Balençon, Saint-Amand, aujourd'hui

Sur cet exemple, les hameaux se sont implantés au départ des ruisseaux qui creusent la colline et rejoignent le Balençon en fond de vallée. Leur implantation s'est faite sur le versant Sud, profitant de l'ensoleillement sur les façades. Les points hauts ne sont pratiquement pas bâtis.

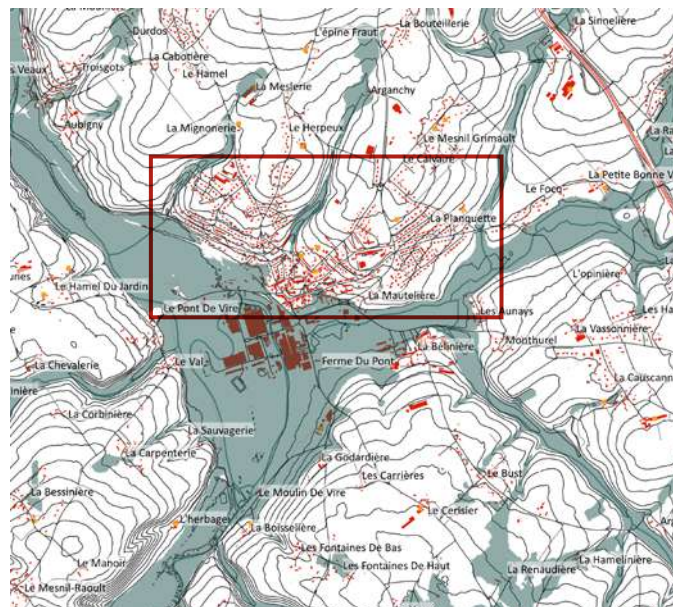
Aujourd'hui, la forme des hameaux originelle est troublée par la dilution de l'habitat qui s'est développé au fil de la route départementale D 386.

Exemple d'implantation de l'habitat en pied de colline



Condé-sur-Vire, carte de l'Etat-Major

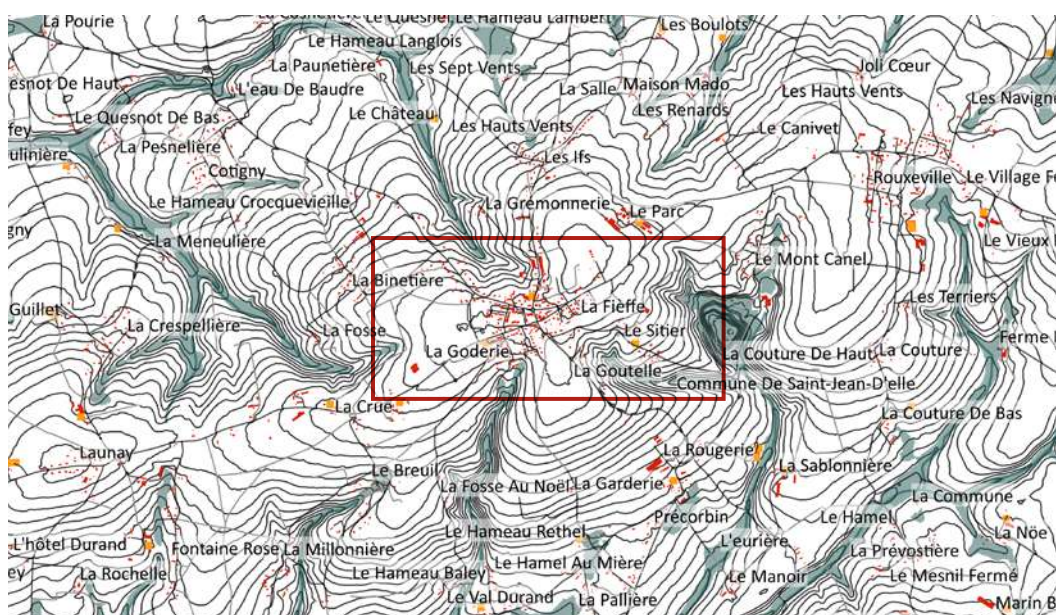
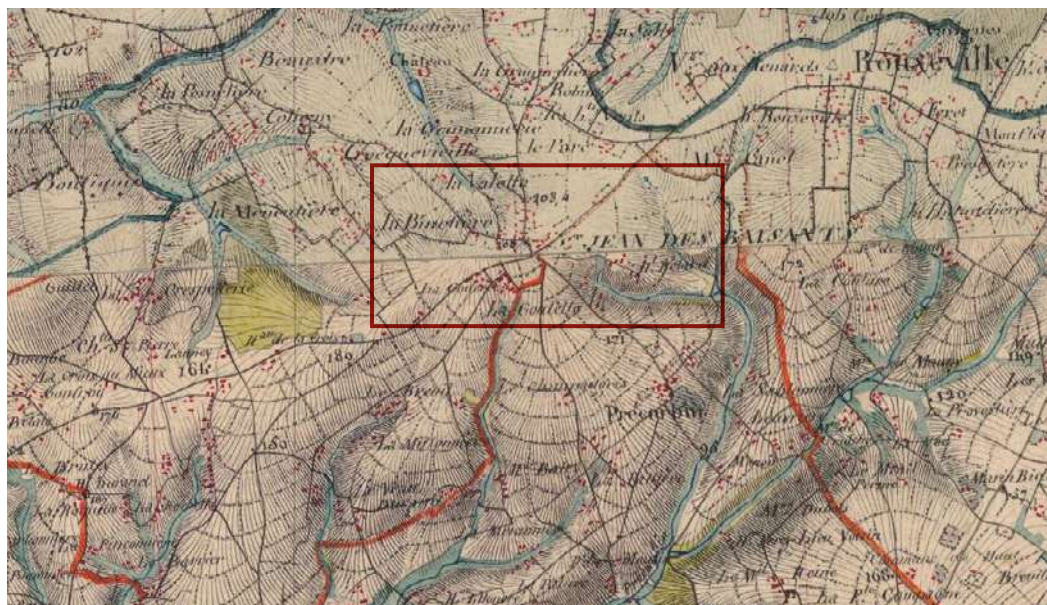
A Condé-sur-Vire, l'habitat s'est implanté à la confluence de différents ruisseaux qui s'écoulent d'Est en Ouest et de la Vire. Le cœur ancien s'est ancré sur le versant Sud, en bordure de larges prairies en fond de vallée.



Condé-sur-Vire, aujourd'hui

Les extensions récentes montrent que le bâti industriel s'est implanté au niveau des prairies inondables. L'habitat a continué à se développer sur les versants Sud, de part et d'autre du cœur ancien.

Implantation de l'habitat en sommet de colline



A Saint-Jean-d'Elle (anciennement Saint-Jean-des-Baisants), deux hameaux principaux se sont implantés sur la butte culminant à 200 mètres d'altitude, la Goderie et la Binetière. D'autres hameaux se sont greffés à flanc de la colline, à des niveaux différents.

Aujourd'hui, ces deux hameaux historiques ont fusionné par la densification de l'habitat en leur milieu.

Cas particulier des marais

Rapports historiques entre Haut-Pays et Bas-Pays

Au Moyen-Âge, alors que les travaux d'assainissement des marais et de gestion des niveaux d'eau n'avaient pas encore été effectués, le Bas-Pays était considéré comme improductif. Ces terres gorgées d'eau qui ne produisaient que de l'herbe, et ce, uniquement 6 mois par an, étaient alors laissées libres d'usage aux habitants. Les plus pauvres pouvaient ainsi subvenir à leurs besoins en y amenant leur bétail : oies, cochons, brebis, etc. Ils pouvaient également, mais de manière réglementée, extraire de la tourbe ou des bouses comme sources d'énergie, ramasser des branchages, y pêcher ou encore y chasser. Les plus riches, quant à eux, disposaient de terres sur le Haut-Pays et utilisaient les marais collectifs en complément fourrager. Traditionnellement, les terres sèches du plateau étaient cultivées, on les appelait les « campagnes ». L'habitat, outre la concentration qui se trouvait autour de la paroisse, se situait en bordure de marais, de manière à libérer de l'espace sur les terres labourables.

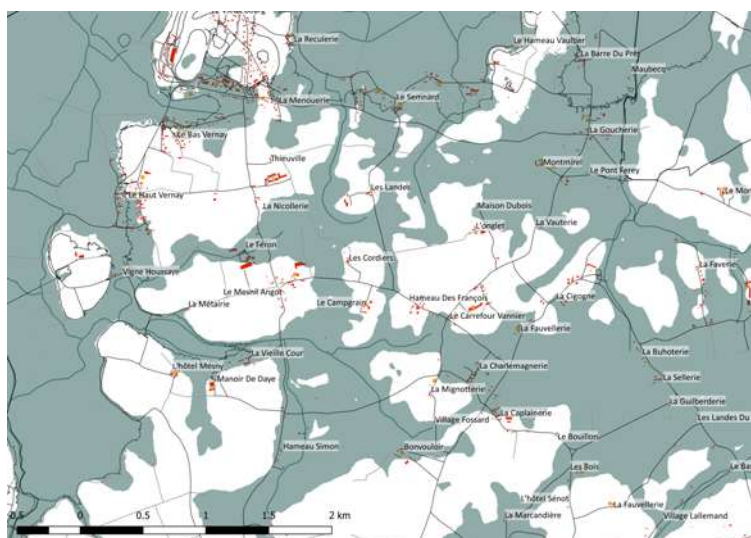
Avec la maîtrise des niveaux d'eau, les marais gagnent en intérêt et l'élevage tend à concurrencer la production de céréales. Une partie des marais est alors privatisée, même si la moitié du Bas-Pays reste dans le bien commun.

Au XVIII^{ème} siècle, l'élevage se développe, chevaux, bœufs et vaches arrivent alors dans le marais. Les terres labourables du Haut-Pays sont mises en herbe alors que prospère le principal produit exportable du secteur, le beurre d'Isigny. Les marais sont essentiellement fauchés tandis que le Haut-Pays sert de pâturage.

Cette orientation laitière s'est ainsi imposée au territoire, et ce jusqu'à aujourd'hui. Néanmoins, à partir de 1960, les progrès techniques ont changé les habitudes des agriculteurs. Les terres du Haut-Pays deviennent de plus en plus intéressantes, puisqu'elles permettent un taux de mécanisation plus important et la mise en place de nouvelles cultures, le maïs en particulier. Le marais, malgré les tentatives d'apports d'engrais et le drainage, est jugé peu intéressant. De plus, les usages collectifs diminuent d'intérêt et sous l'effet de la pression foncière, les marais font l'objet d'une parcellisation. Une partie des marais communaux passe ainsi en usage privé.

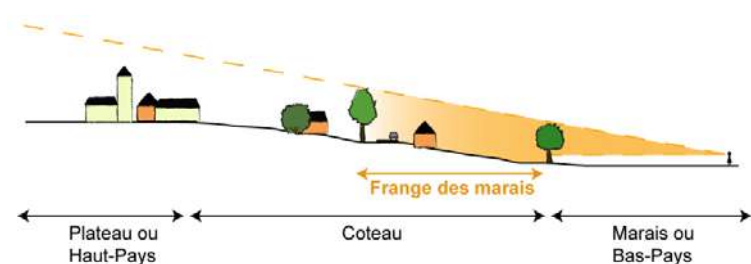


Répartition ancienne du bâti en bordure de marais comme l'illustre la carte de Cassini

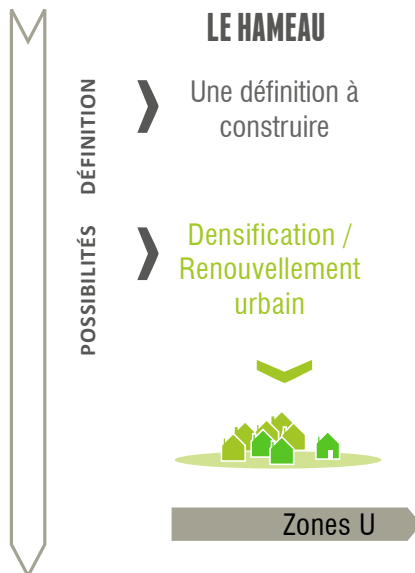
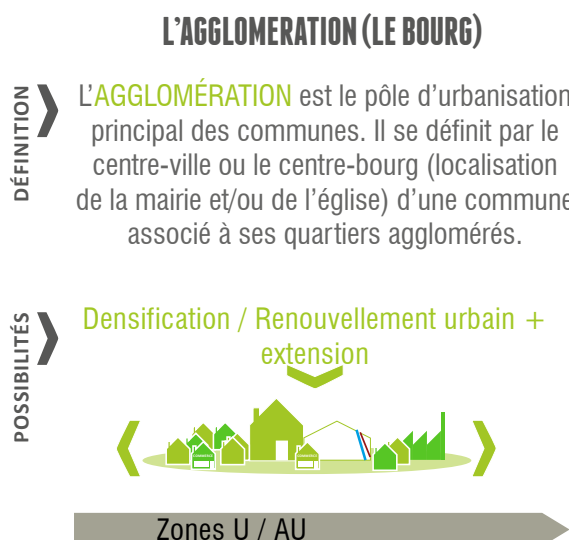


Le lieu-dit Campgrain rappelle la vocation la vocation du plateau comme espace de labour.

Les communes de marais présentent toutes une urbanisation exclusivement située sur les coteaux et le plateau. Leurs centres-bourgs ne présentent toutefois pas toujours la même localisation. Quatre situations s'observent : le bourg intérieur, le bourg en balcon, le bourg de coteau et le bourg de fond de vallée.



2.1.1 L'héritage d'un territoire au bâti diffus



L'organisation des «fermes hameau»

L'organisation du bâti des corps de ferme

Le bâti des exploitations agricoles est généralement organisé autour de cours qui restent ouvertes, avec disposition des constructions en L, en U ou en ensembles parallèles, sans se rejoindre aux angles de la cour. Dans le Saint-Lois, on note la présence de quelques fermes à cour fermée dont les bâtiments sont jointifs ou reliés entre eux par des murs.

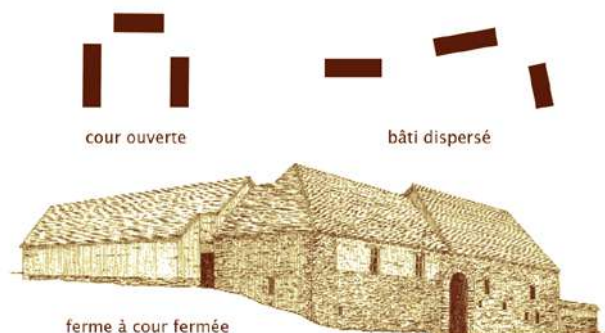


Illustration du CAUE 50

La multiplication du bâti des corps de ferme

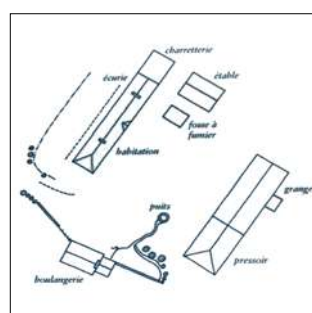
L'organisation de la vie rurale a généré une importante variété de constructions. Aux habitations s'ajoutent des annexes, autrefois nécessaires aux besoins domestiques (caves, boulangeries, puits...), ainsi que des bâtiments agricoles.

Cette tradition d'organisation agricole explique en partie la dispersion de l'habitat visible aujourd'hui.

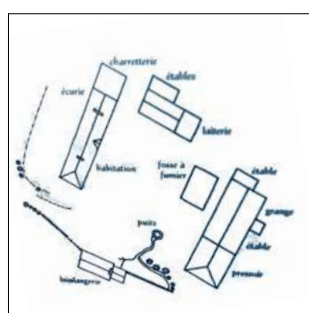


Corps de ferme organisée en U, Saint-Georges-d'Elle

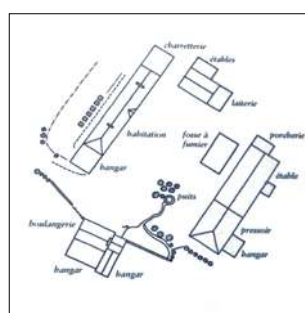
L'évolution de l'organisation d'une ferme



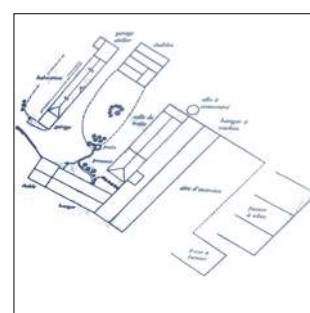
1805



1875



1930



1980

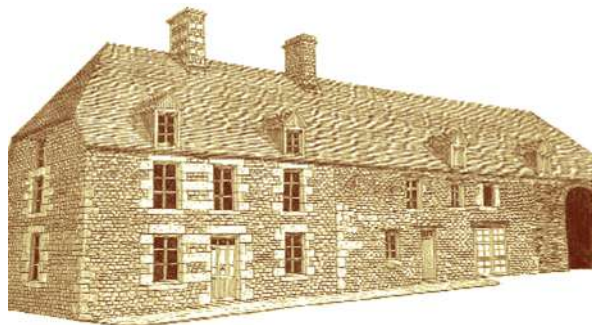
Musée du Bocage Normand

Avec l'évolution de l'agriculture, le bâti composant les corps de ferme a évolué

Les architectures rurales

De grands volumes bâtis

Les constructions sont de grande taille, surtout dans le Coutançais. À l'est, dans les secteurs de Saint-Lô, Tessy-sur-Vire et Torigni-sur-Vire, le bâti possède des proportions plus modestes.



Des bâtiments juxtaposés

Cette configuration produit des ensembles plus ou moins réguliers, selon que les extensions prolongent ou non le volume des constructions.



Des habitations orientées vers le Sud

Les ouvertures des habitations étaient pratiquées sur les façades bénéficiant de la meilleure exposition au soleil, les façades nord étant pratiquement aveugles.



Typologie de l'habitat en masse

Les constructions présentent un caractère simple, le plan est généralement rectangulaire, la volumétrie parallélépipédique, couverte d'un toit à deux pentes, avec un long faîtage* de pignon à pignon. Les pignons exposés aux vents dominants peuvent être réduits par une croupe* ou bien une queue de geai*.

La disposition en U autour de la cour, avec le logement principal au centre, est fréquente dans les exploitations importantes.

Concernant les logements, les façades orientées au Sud reçoivent l'essentiel des ouvertures. Les façades nord sont assez rarement percées, sauf obligation de desserte ou d'implantation.

L'ensemble de la maçonnerie des logements, y compris les murs de refend*, est souvent réalisé en masse. Les pièces s'enchaînent les unes avec les autres, une entrée ou un escalier pouvant distribuer jusqu'à trois pièces de chaque côté.

Les bâtiments d'exploitation sont souvent de fort volume, sans refend, abritant de grands espaces pour la grange, la charretterie, la cave ou l'écurie...

La simplicité de la construction concerne tous les types de bâtiments, y compris la porcherie ou la boulangerie située à l'écart. Les procédés de construction et la texture des matériaux varient suivant l'implantation des bâtiments sur le territoire de la Manche.



Long faîtage de pignon en pignon



Pignon réduit par une queue de geai



Disposition en U



Logement principal au centre



Habitation orientée au midi



Bâtiment d'exploitation

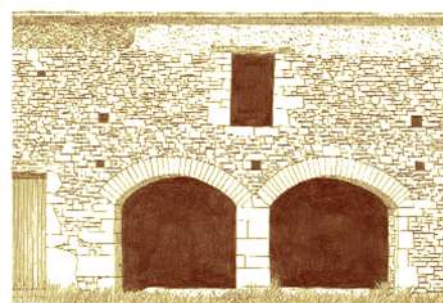
Les ouvertures

Les ouvertures sont toujours plus hautes que larges. Leur disposition en façade est aléatoire ou ordonnée, comme en témoignent les habitations du Coutançais.

Dans les murs en pierre, les encadrements sont généralement en pierre de taille. Sur le Saint-Lois, jambages et linteaux sont souvent en plaquettes de pierre ou en bois.

Dans les murs en mâsse, les encadrements sont en bois. Cependant, jambages et linteaux, sont souvent absents, notamment sur les bâtiments agricoles. Les linteaux droits monolithiques sont les plus courants. Dans le Coutançais, ils sont presque toujours soulagés par un arc de décharge; dans le Saint-Lois, les arcs surbaissés constitués de pierres montées à chant sont fréquents. Plus rares, les arcs en plein cintre sont néanmoins présents sur l'ensemble du centre Manche.

La brique, courante dans le centre Manche, témoigne d'une construction postérieure à 1850.



Les menuiseries

Les fenêtres sont à grands carreaux et les volets constitués de planches assemblées par des traverses horizontales. Les volets sont parfois remplacés par des barreaux métalliques.

À battant simple ou double, les portes d'entrée peuvent être dotées d'un volet mobile en partie haute (viquet) et être surmontées d'une imposte vitrée, impostes et vantaux étant parfois décorés pour personnaliser la maison.



Source : textes et illustrations CAUE 50

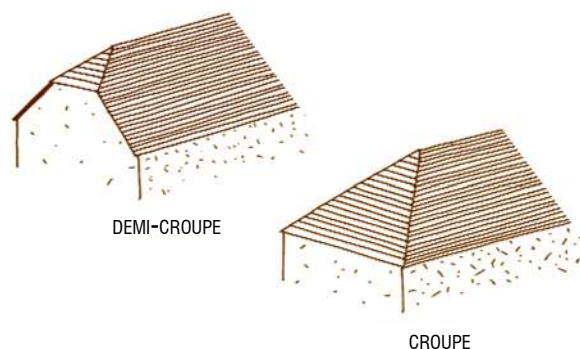
La couverture

Les toits sont à deux pentes, comprises entre 45 et 55 degrés.

Les croupes et demi-croupes sont nombreuses, sauf le long du littoral et à l'est du Saint-Lois.

Le chaume a progressivement été remplacé par l'ardoise et la tuile mécanique.

La tôle, quant à elle, a sauvé de nombreux bâtiments.



Les lucarnes

Deux types de lucarnes sont essentiellement présents dans le centre Manche :

› Les lucarnes en bâtière (deux versants), de proportions plus hautes que larges

› Les lucarnes-frontons (triangulaires), dites “à la coutançaise”.

D'une manière générale, les lucarnes sont situées à l'aplomb des façades, et non en retrait.



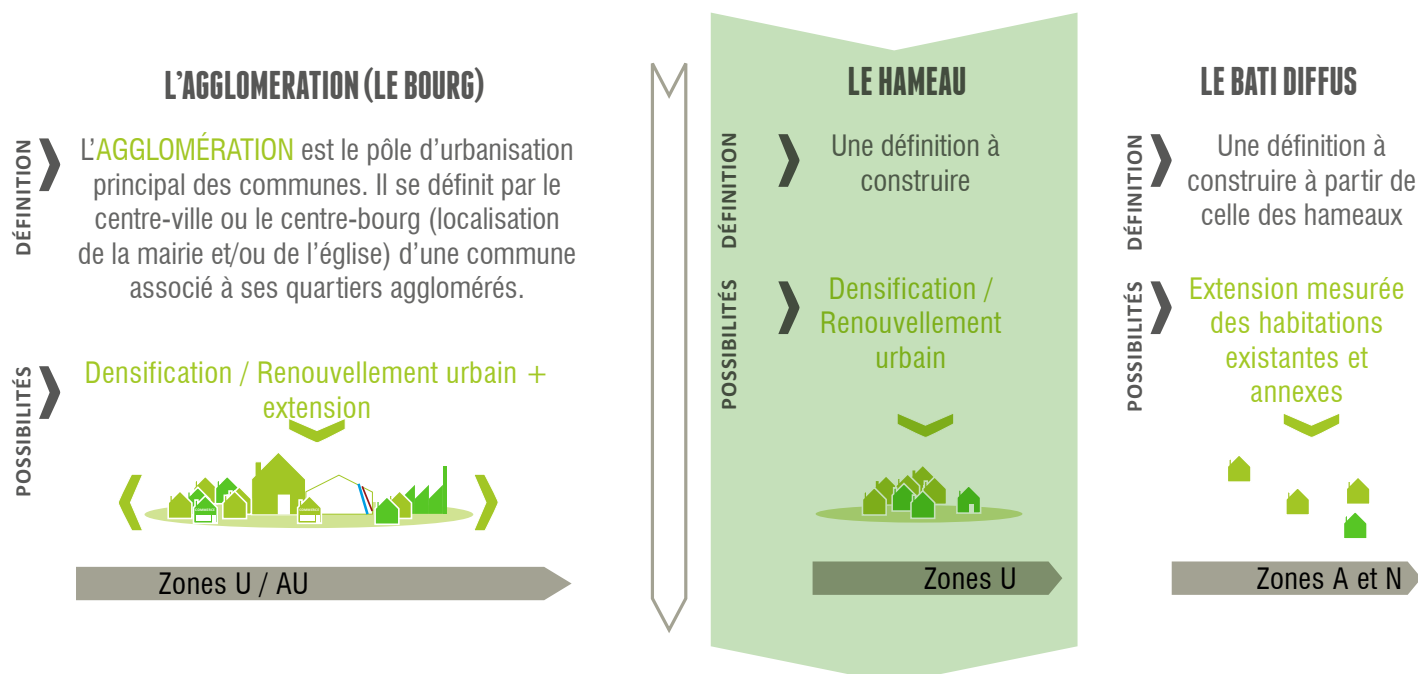
Les cheminées

Les souches de cheminées sont systématiquement implantées dans l'axe du faîte, à même les pignons ou sur les murs de refend.

Elles sont souvent de facture soignée : l'usage de pierre de taille est fréquent, même sur les édifices modestes, afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage. Par ailleurs, les souches en brique sont beaucoup plus nombreuses que dans le Cotentin et le Sud Manche, témoignant de la présence de nombreux gisements d'argile et de briqueteries.



2.1.2. Les hameaux comme accroches aux nouveaux développements



Le hameau définit dans le SCoT de Saint-Lô Agglomération

- Le SCoT donne des critères pour la définition des hameaux mais ne les arrête pas de manière chiffrée par exemple.
- Ces catégories concernent les deux critères suivants : le nombre de constructions (restreint), la morphologie urbaine.

• **DÉFINITION DU SCOT** : Un regroupement de constructions dans une organisation spatiale relativement modeste mais dont la structure est clairement identifiée en opposition aux bâtiments isolés et implantés de façon anarchique qui favorise le mitage de l'espace.

• **RÉSULTAT** : Un nombre brut de **2550 hameaux habités** sur le territoire à passer au filtre de ces deux critères lorsqu'ils seront affinés par le futur PLUi

• **POSSIBILITÉS** : Les hameaux ne devront pas être développés afin de préserver les exploitations agricoles et limiter le mitage du paysage. En revanche des constructions ponctuelles pourront être autorisées au sein de leur enveloppe.

De nombreux hameaux sont répartis de manière à recouvrir l'ensemble du territoire. Ils participent à accueillir une part de la population intercommunale et sont caractéristiques d'un mode de vie rural.



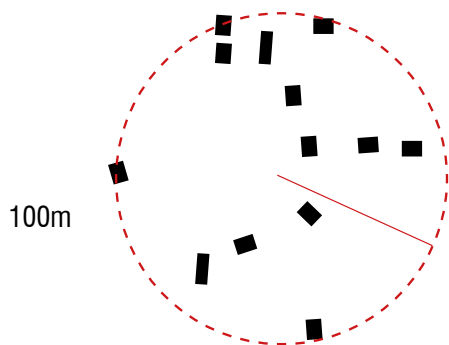
Source : BD Topo, IGN

Le hameau définit par la DDTM50 dans les communes au RNU

- Le Règlement national d'urbanisme (RNU) s'applique sur 33 communes (dont communes déléguées) en l'absence de document d'urbanisme.
- Sur ces territoires, l'État a mis en place des critères pour autoriser ou non le renforcement de certains hameaux.
- **DÉFINITION DE L'ÉTAT LOCAL** : Un regroupement de 10 constructions minimum dans un rayon de 100 mètres.
- **RÉSULTAT** : Un nombre brut de **850 hameaux habités** sur le territoire
- **POSSIBILITÉS** : IDEM au SCOT.



Source : Réalisation Cittanova



Exemple : Hameau La Faveri, Moyon Village

Le hameau définit par les documents d'urbanisme en vigueur

- 34 cartes communales et 19 PLU sont en vigueur sur le territoire jusqu'à l'approbation du PLUi.
- Ces documents d'urbanisme mettent en vigueur différentes définitions du hameau et différentes possibilités d'urbanisation. Les hameaux constructibles sont principalement distingués au travers des zones U des cartes communales et Nh des PLU.
- **DÉFINITION** : Hétérogène. De 6 à des dizaines de constructions.
- **RÉSULTAT** : 250 hameaux distingués au travers des zones U et Nh des documents d'urbanisme en vigueur.



Source : Documents d'urbanisme en vigueur (DDTM50). Réalisation Cittànova

Différents types de hameaux

Le hameau regroupé

Le hameau, ici situé en bord de marais, est constitué autour d'une ferme à cours close dont les bâtiments sont jointifs et reliés par un mur.

Le nombre de constructions et l'organisation urbaine sont-ils des critères suffisants ?

- > La sensibilité des espaces (ici espaces naturels protégés, TVB)
- > La présence ou non d'activités agricoles
- > La présence ou non de potentiels de densification



Plan d'organisation du hameau de Pézerils, Pont-Hébert



Le hameau de Pézerils, Pont-Hébert, situé en bord de marais

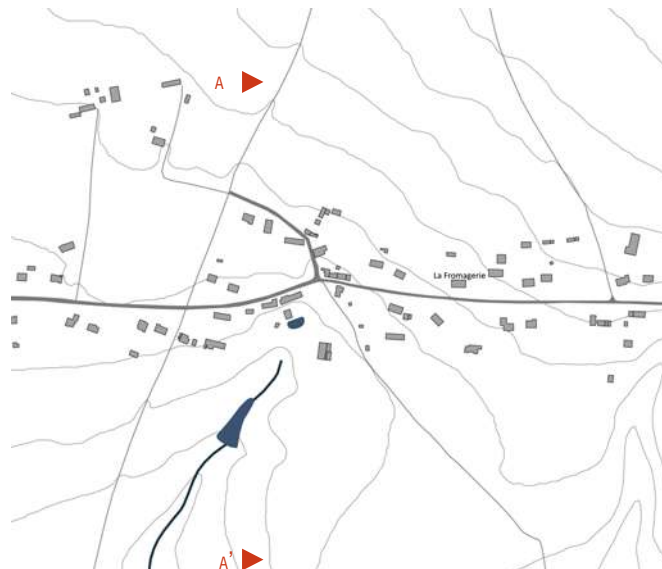
Le hameau linéaire

Le hameau originel s'est construit au carrefour de deux routes à flanc de colline. Le bâti ancien est encaissé dans la pente. Les façades sont orientées au Sud. Les bâtiments agricoles, indépendants des habitations, se situent un peu plus en amont de celles-ci.

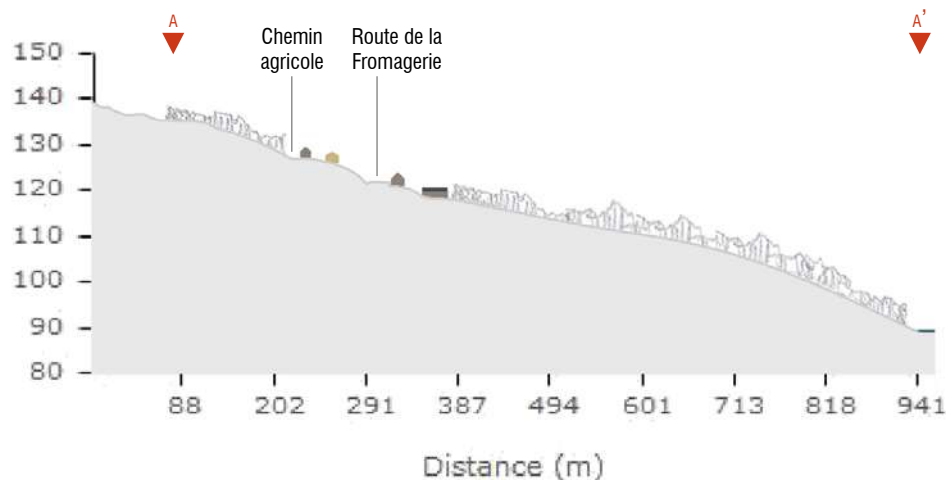
Les extensions modernes se sont diffusées de part et d'autre l'implantation originelle des hameaux, de façon linéaire.

Le nombre de constructions et l'organisation urbaine sont-ils des critères suffisants ?

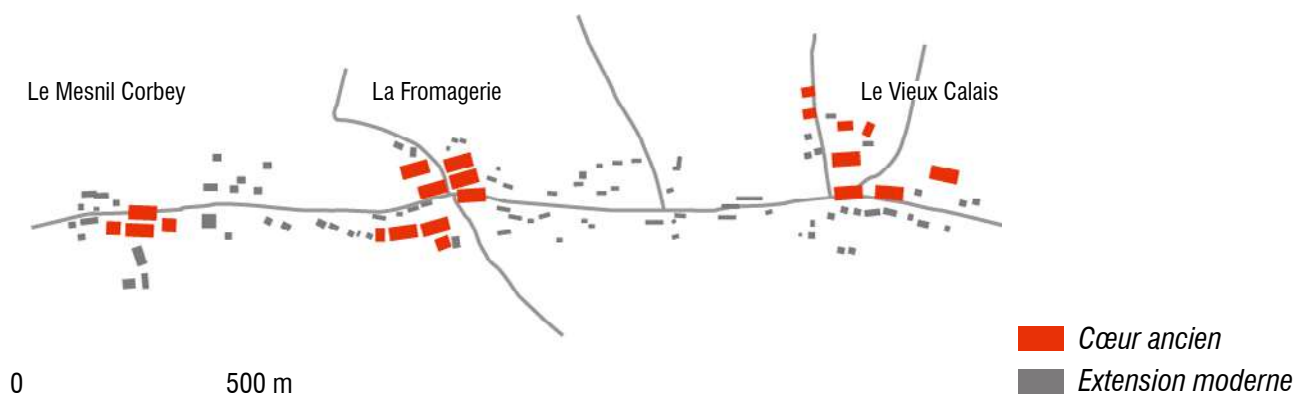
- > Concurrence ou non par rapport au(x) bourg(s)
- > Présence et capacité des réseaux (routiers, assainissement, électricité...)
- > Fragilisation de l'espace agricole
- > Sensibilité paysagère (ici inscription dans la pente)



Plan d'organisation du hameau La Fromagerie, Saint-Amand-les-Villages



Coupe d'organisation du hameau de la Fromagerie, Saint-Amand-les-Villages



Plan schématique de l'étalement linéaire de l'habitat moderne entre les hameaux

Zoom sur les différents types de bâtis



Le bâti ancien

Implanté le long de la rue, on le reconnaît par une juxtaposition de volumes simples qui forment différentes maisons, dont les ouvertures principales sont orientées vers le Sud. L'utilisation de moellons de schiste, des souches de cheminées larges en pierre de taille sont typiques du pays saint-lois.

Sur la seconde image, le toit à double pente originellement en chaume a été remplacé par de l'ardoise, autorisant alors une pente plus faible dont on a tiré parti pour aménager des combles.



Le bâti ancien rénové

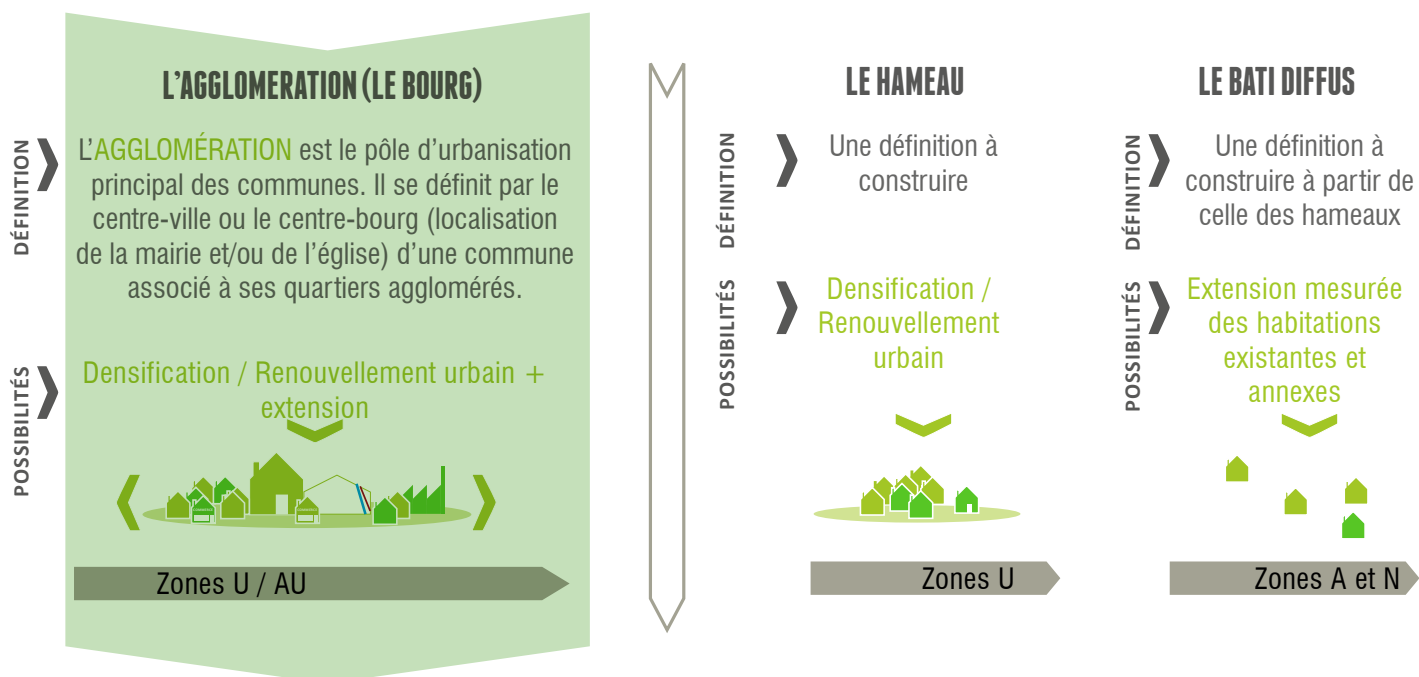
Implantation typique d'un ancien corps de ferme (organisation en L orienté vers le Sud, maison à deux étages, ouverture étroites, cheminées larges). Les matériaux utilisés et le percement de baies carrées ont néanmoins conduit à dénaturer le caractère typique de ces bâtiments.



Le bâti contemporain

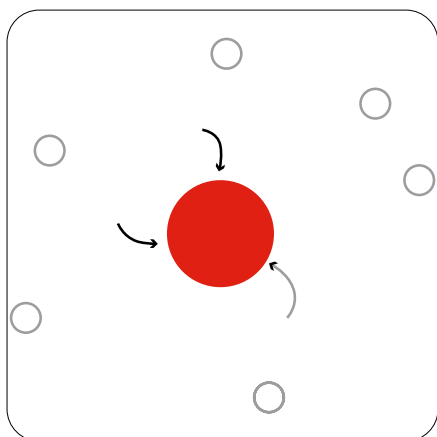
Habitat typique des constructions pavillonnaires depuis les années 1960. Ici présente seule, l'implantation de la maison (isolée dans une parcelle de taille moyenne, un bâtiment non orienté), le choix des matériaux et des plantations (enduit jaune pâle, arbustes persistants au lieu des arbres à feuilles caduques traditionnellement utilisés dans les haies bocagères) rendent difficiles l'intégration dans le paysage.

2.1.3. Les types et statuts des agglomérations



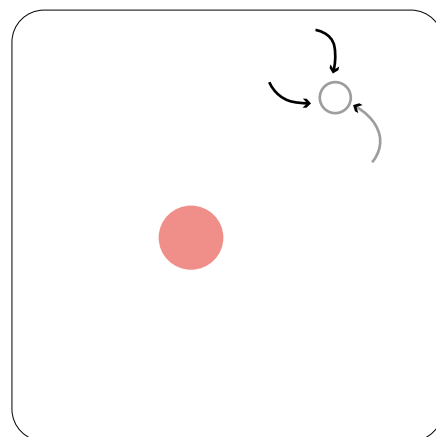
Différents «statuts» des agglomérations

L'agglomération principale «forte»

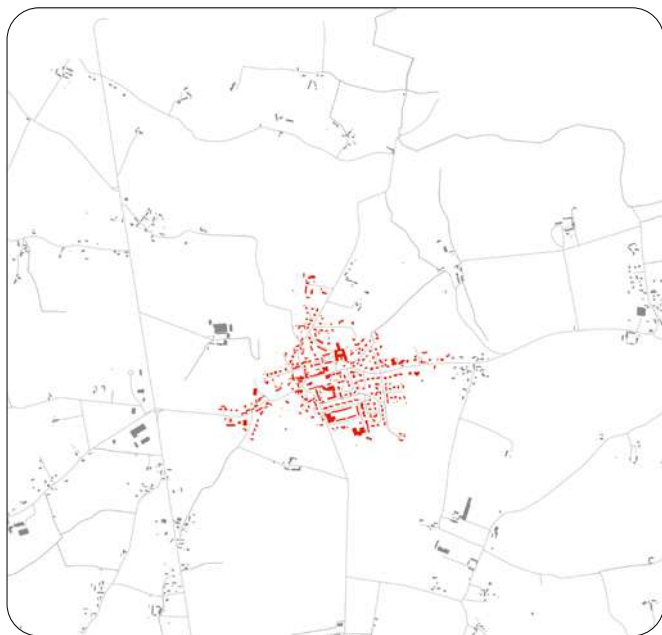


Bourg fort qui a réussi à se développer dans le tissu de hameaux

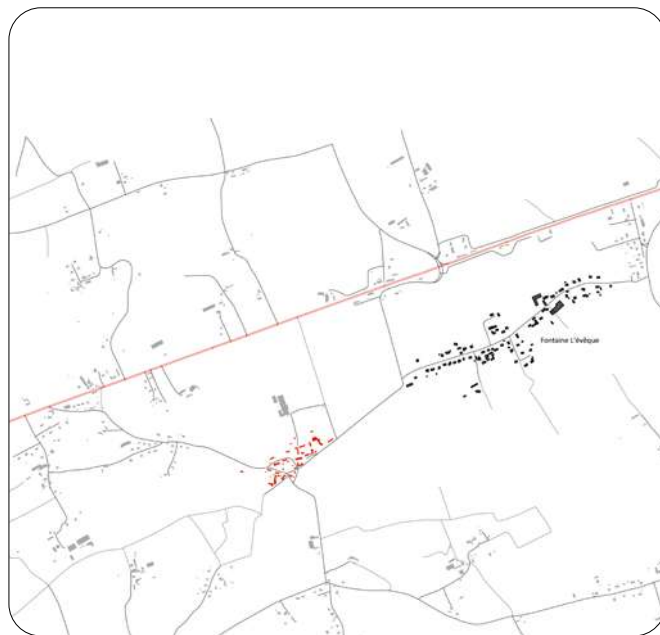
L'agglomération principale «affaiblie»



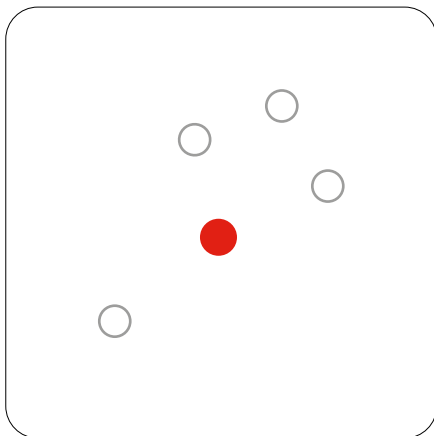
Bourg concurrencé par un hameau



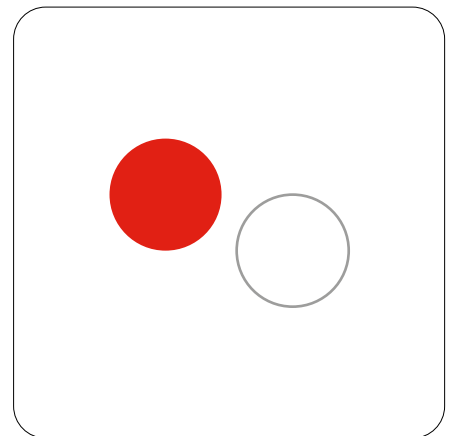
Le bourg de Saint-Clair-sur-l'Elle



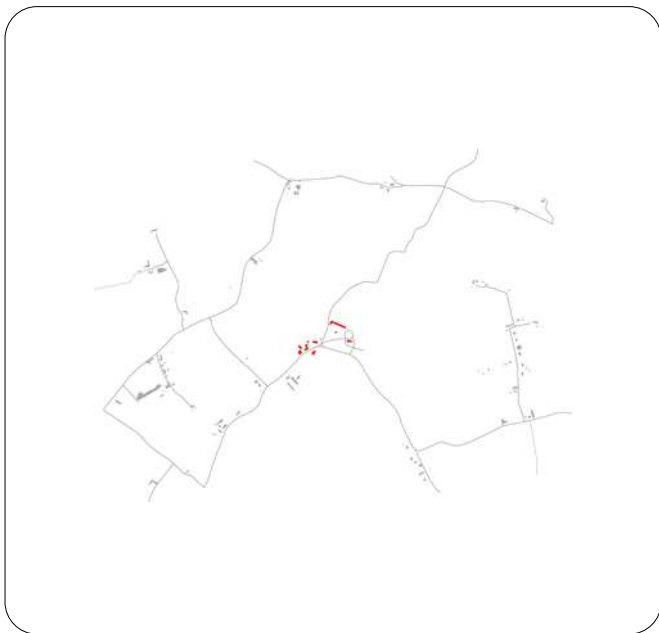
Le bourg de Saint-Pierre-de-Sémilly et le hameau de Fontaine l'Évêque



Micro bourg

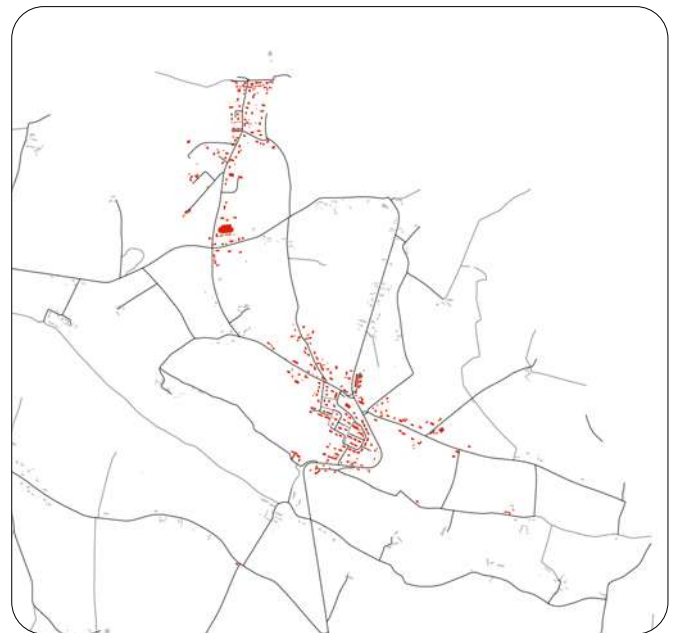


La «double agglomération»



0 1 KM

Le bourg de Mesnil-Véron



0 1 KM

Le bourg de Moon-sur-Elle et le hameau des Vignettes

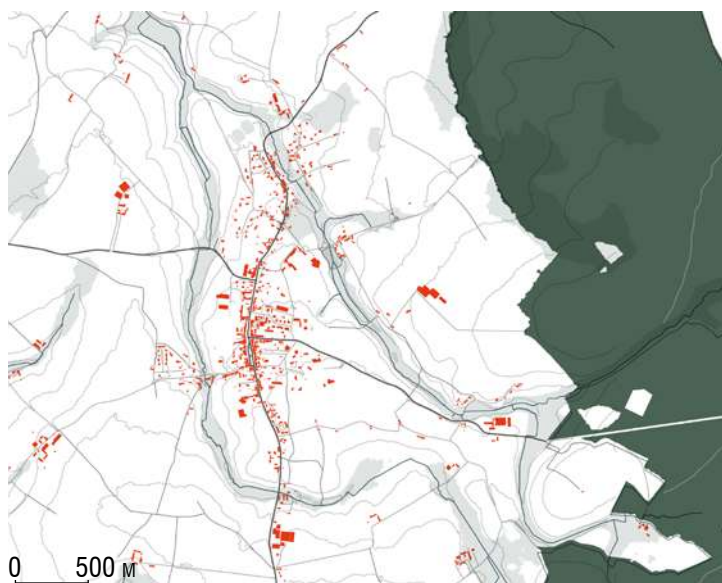
Différents types de bourgs

Le bourg-rue

Cerisy-la-Forêt est implantée sur un léger promontoire entre deux cours d'eau, l'Esque à l'Est et le Douet Morel à l'Ouest. Le bourg s'étend selon un axe Nord / Sud, le long de la route départementale 34. L'église occupe une place centrale dans le bourg.



Plan d'organisation du bourg, Cerisy-la-Forêt, carte d'Etat-Major



Plan d'organisation du bourg, Cerisy-la-Forêt

Zoom sur les différents types de bâtis



Le bâti ancien

Implanté le long d'une rue principale large, il est composé de maisons juxtaposées de un à deux étages, surmontées de lucarne et de cheminées larges et percées de fenêtres étroites aux encadrements travaillés. Cet arrangement confère un caractère urbain à ce centre-bourg.



Le bâti de la reconstruction

S'insérant avec soin dans le bâti ancien dont il respecte l'implantation, la volumétrie et les tons, il se distingue néanmoins par un langage architectural moderne dont l'utilisation de fenêtres bandeaux et de poteaux ouvragés.



Le bâti contemporain

Sous forme de pavillon, il a tendance à déstructurer l'organisation du bourg-rue par son implantation en milieu de parcelle. S'il reprend des éléments typiques de l'architecture traditionnelle saint-loise comme la lucarne, les enduits utilisés et sa volumétrie dénotent avec le bâti ancien.

Différents types de bourgs

Le bourg-étoile

L'habitat s'est développé au carrefour de cinq voies de circulation réparties en étoile dont le cœur est occupé par l'église. Le bourg de Saint-Jean-d'Elle est situé sur une butte d'où partent cinq cours d'eau, également répartis en étoile.

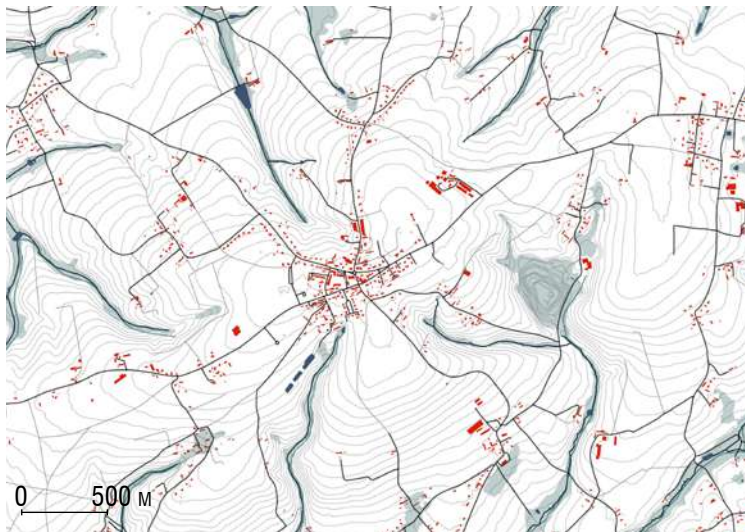
Les constructions alignées sur la rue accentuent le caractère urbain du village.



Plan d'organisation du bourg, Saint-Jean-d'Elle, carte d'État-Major



Saint-Jean-d'Elle, photo saintjeandelle.fr



Plan d'organisation du bourg, Saint-Jean-d'Elle

Le bourg organisé autour d'une place

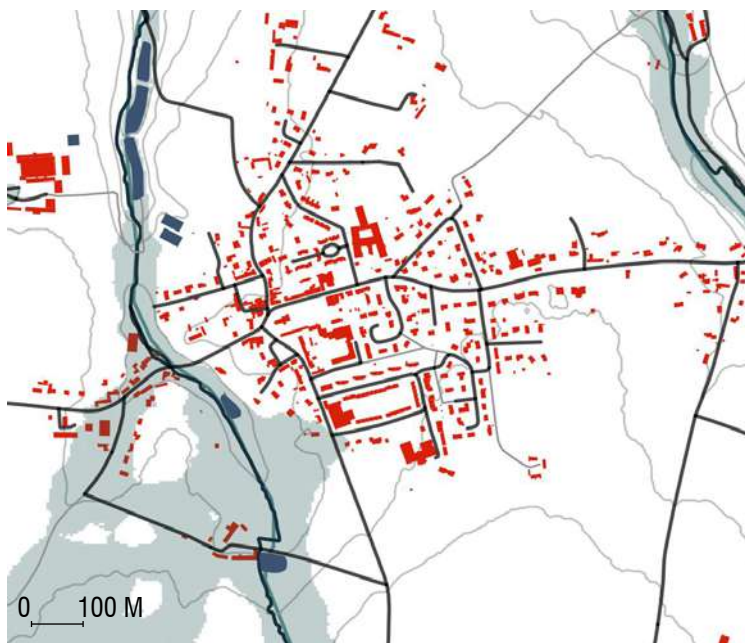
Saint-Clair-sur-l'Elle est située entre deux cours d'eau affluents de l'Elle, le ruisseau de Raumont d'Aurbaine à l'Est et un second ruisseau à l'Ouest. L'Elle s'écoule au Nord du village selon un axe Est / Ouest. Le village s'est développé autour de la place de l'église et adopte une forme carrée.



Plan d'organisation du bourg, Saint-Clair-sur-l'Elle, carte d'État-Major



Saint-Clair-sur-l'Elle, photo google.com



Plan d'organisation du bourg, Saint-Clair-sur-l'Elle

L'évolution de l'agglomération saint-loise

1866



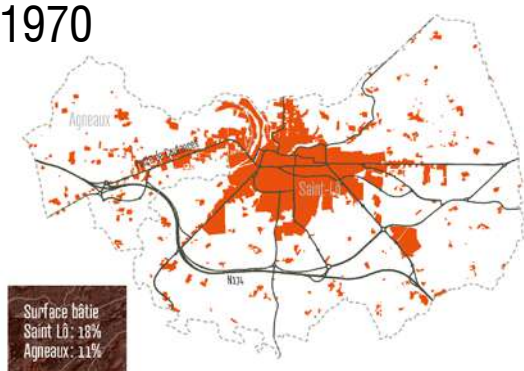
1866 : Le cœur historique de Saint-Lô s'organise sur l'éperon rocheux, en surplomb de la vallée de la Vire : frontière naturelle de sa voisine, Agneaux. Nombreux hameaux dispersés dans le bocage.

1947



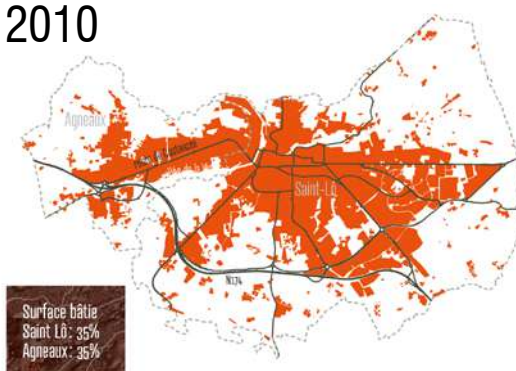
1947 / 1965 : Période de la Reconstruction

1970



1970 : Essor économique des Trente Glorieuses. Les quartiers d'immeubles du vallon de la Dollée et du Val Saint Jean sont construits. Développement de la zone d'activités industrielles des ports. Agneaux se développe le long de la Route de Coutances

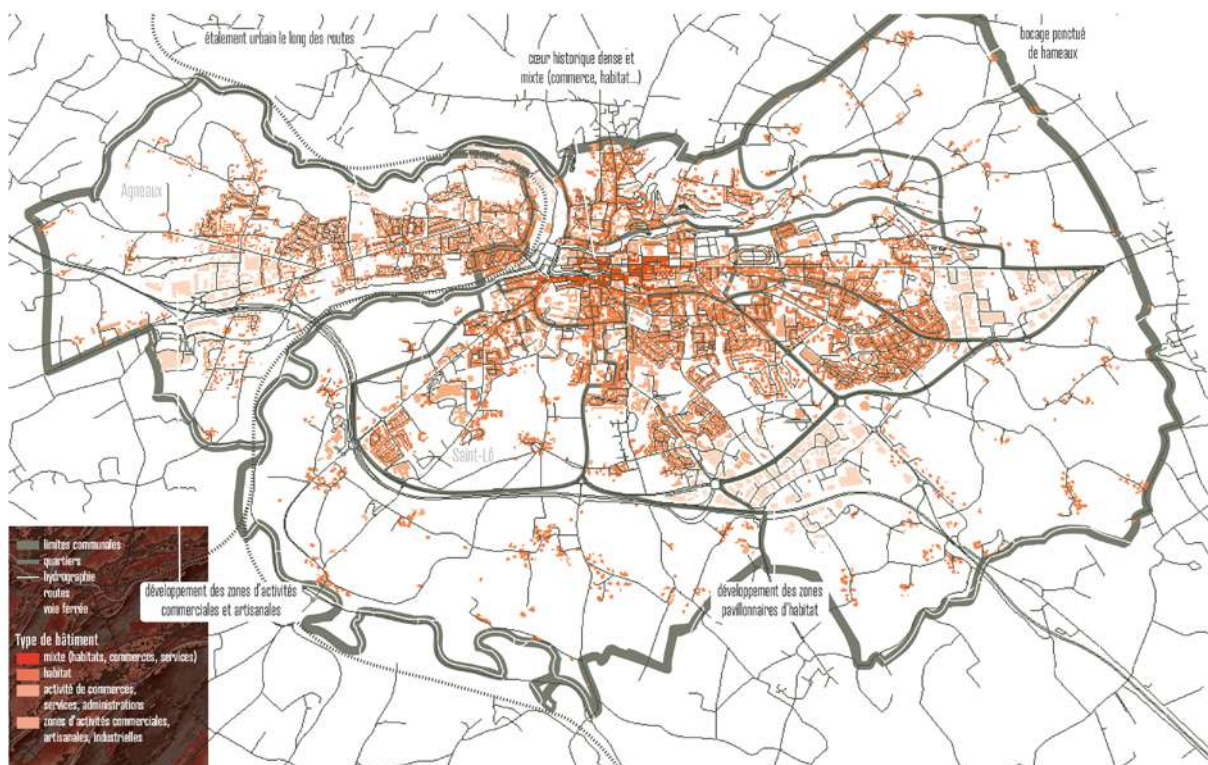
2010



2010 : Essor des zones commerciales et des zones pavillonnaires. Les hameaux sont progressivement absorbés.



Sources : CAUE de la Manche (Tâche urbaine photo-interprétée d'après la carte d'État Major et les clichés de la BD Ortho IGN et la BD Topo IGN 2010). Réalisation et texte CAUE de la Manche.



Évolution de l'agglomération saint-loise, Ricochet n°26, décembre 2012

Zoom sur les différents types de bâtis

Le bâti ancien

Établies au Moyen Age, aux flancs des vallées de la Dollée et du Torteron, les rues Porte au four, Saint Georges et Falourdel ont été relativement épargnées par les bombardements. Certaines demeures laissent deviner les traces des anciennes échoppes qui animaient ces rues.

La rue Saint-Georges formait aux XIV^e et XV^e siècles un faubourg populaire, industriel et bourgeois et emmenait vers Carentan. Les venelles qui en partaient aboutissaient aux Palis de Saint-Georges, au Mesnilcroc et à la Vire. Elle est l'une des rares rues à avoir conservé sa physionomie antérieure à la Seconde Guerre mondiale.



La rue Saint-Georges, Saint-Lô

Les opérations d'aménagement d'ensemble de maisons individuelles



Rue de la Ferrière, Saint-Lô

Les lotissements



Rue Jacques Cartier, Saint-Lô



Rue Jean de Brébeuf, Saint-Lô

Les baraques

En avril 1945, le ministre de la Reconstruction Raoul Dautry préconisa la construction de baraques provisoire en bois. Ces baraques sont construites grâce à la générosité des dons. Ainsi, l'association du Don suisse débloqua un crédit de 620 000 francs suisses pour construire des habitations et un centre social. Le 10 octobre 1949, la Suisse offre un lingot d'or à la ville qui rapportera 649 490 francs. On compte en 1948 dix cités, parfois composées de plus de 70 maisons. Les baraques étaient livrées en kit et il suffisait de les monter sur place. Chacune avait des spécificités différentes selon son origine (suédoise, finlandaise, suisse, française, américaine, canadienne). La Croix-Rouge irlandaise participa à la construction d'un hôpital constitué de 25 bâtiments (situé au niveau du collège Pasteur) et débarqua 174 tonnes de matériel. L'hôpital fut inauguré le dimanche 7 avril 1946 et l'équipe médicale irlandaise quitta Saint-Lô au début de janvier 1947. Cet hôpital, composé de baraques en bois, fonctionna jusqu'en 1956.

Texte wikipedia.org

Les opérations d'aménagement d'ensemble de logements collectifs



Le quartier d'immeubles du vallon de la Dollée, Saint-Lô



Baraques encore visibles aujourd'hui, Saint-Lô, photo Ouest France



Rue Havin, Saint-Lô

La ville de Saint-Lô a lancé en 2012 une campagne de coloration des façades. Ce travail a été mené par le peintre Bruno Dufour-Coppolani, qui photographie les rues puis numérise les images pour faire ses recherches chromatiques.

ESPACES URBAINS ET PÉRIURBAINS

Sous-unité : l'agglomération de Saint-Lô

L'Enclos de Saint-Lô est situé sur un promontoire bordé par deux vallées ; la vallée de la Dollée au Nord et la vallée du Torteron (sous-terrain) au Sud. Parallèlement à cette-dernière, la vallée du Fumichon borde l'agglomération saint-loise au Sud.

La ville de Saint-Lô s'est développée sur la rive concave de la Vire, présentant des coteaux marqués qui s'élèvent à une centaine de mètres d'altitude. En effet, depuis Saint-Georges-Montcocq, la vue dégagée permet de surplomber la vallée de la Vire et l'agglomération. La ville d'Agneaux est située quant à elle sur la rive convexe du fleuve.

Le relief de l'agglomération et la succession des vallées créent une alternance entre des points hauts et des points bas, alternant ainsi des vues sur le lointain. Des repères visuels permanents peuvent s'observer entre Saint-Lô et Agneaux.

Parmi ces marqueurs figurent notamment le château d'eau près du rond-point des Rochettes, le clocher de l'Eglise de Notre-Dame, l'Eglise de Sainte-Croix, le Beffroi de Saint-Lô, les HLM (avenue des Platanes), l'Hôpital Mémorial France-Etats-Unis (Saint-Lô), le Conseil départemental de la Manche (Saint-Lô), la cheminée en briques sur la Vire, l'Institut Saint-Lô à Agneaux, le poste de transformation électrique (Agneaux), le clocher de Saint-Georges-Montcocq.



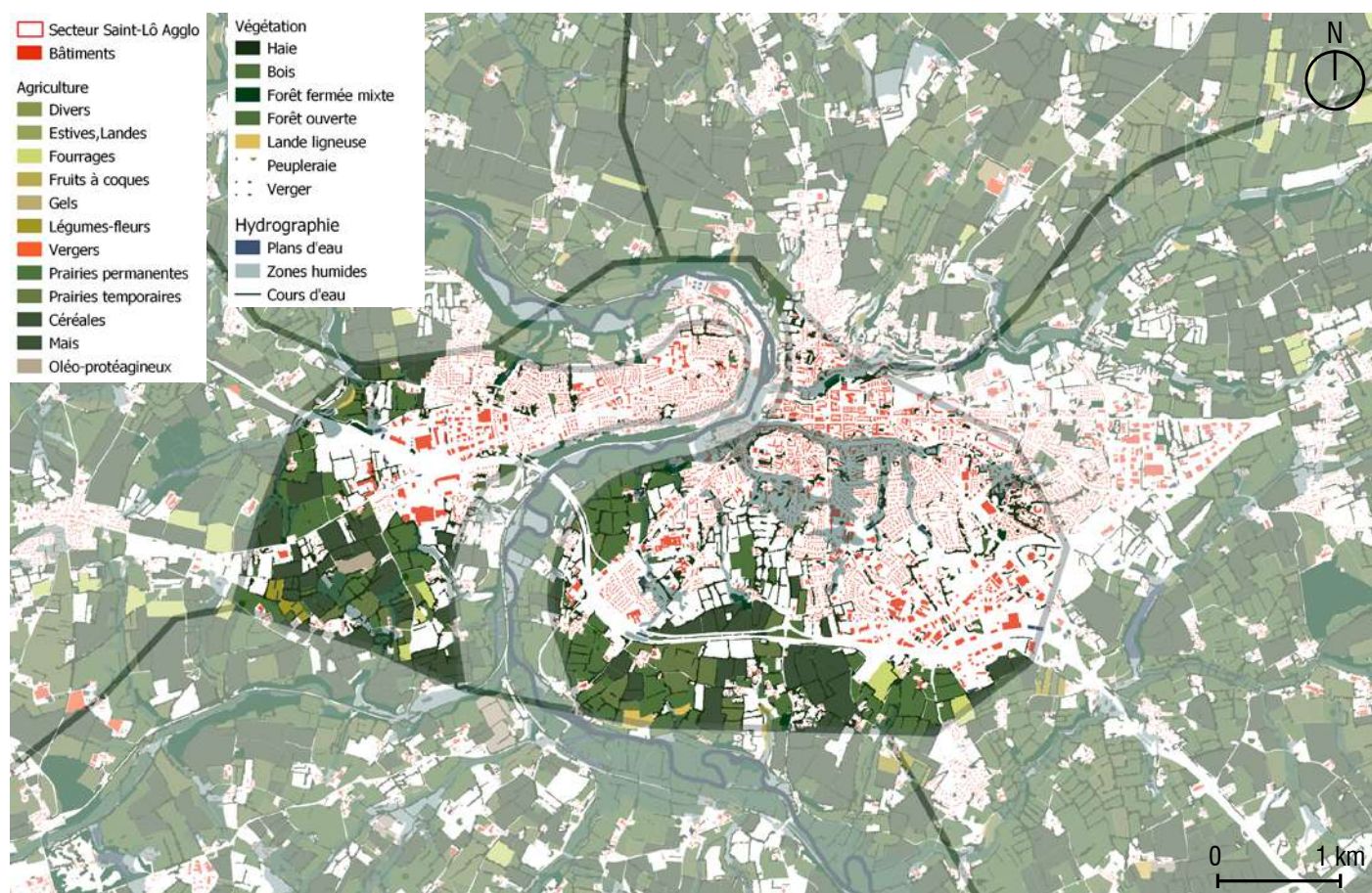
Cheminée en briques, Saint-Lô



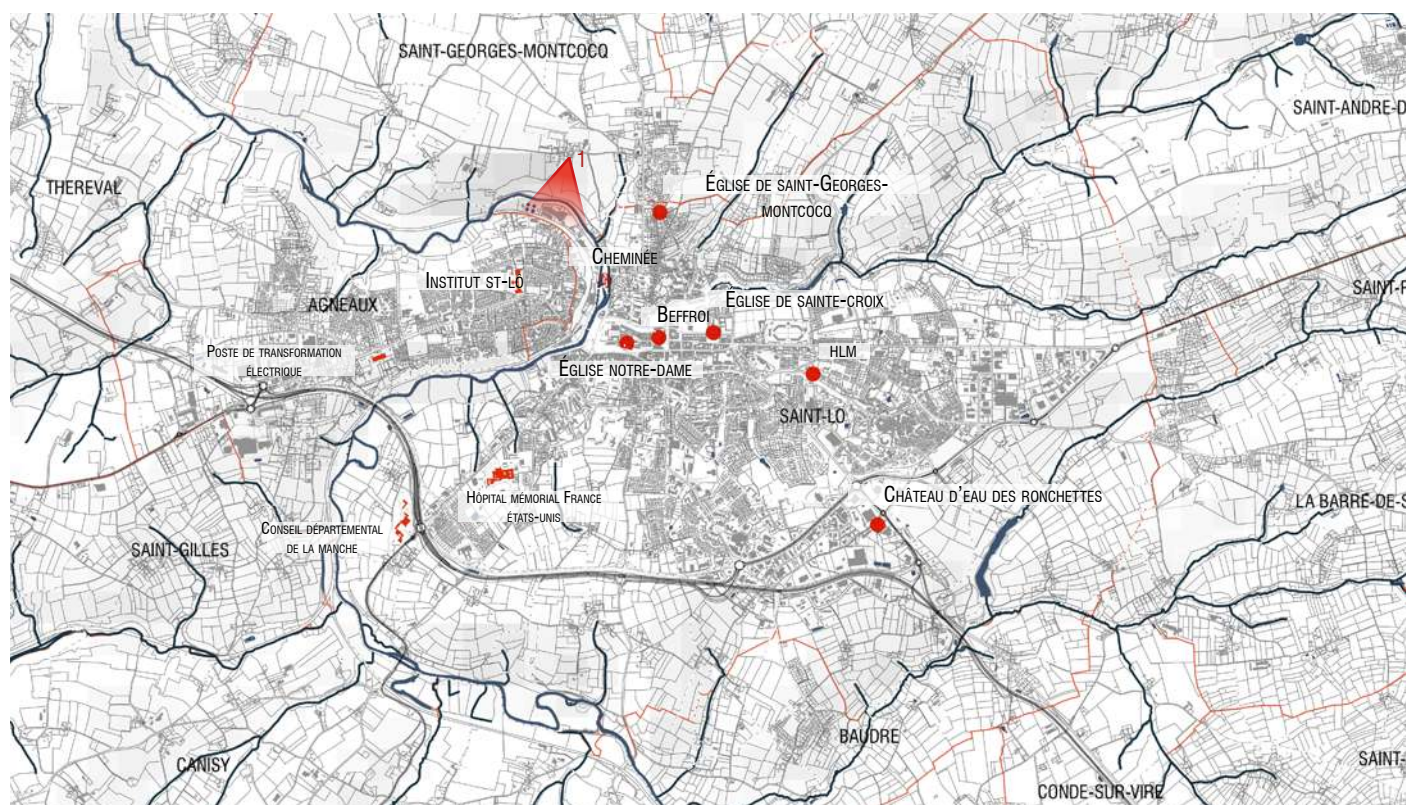
Institut Saint-Lô, Agneaux



Hôpital Mémorial France États-Unis, Saint-Lô



Détail de la carte des paysages



Carte des marqueurs visuels

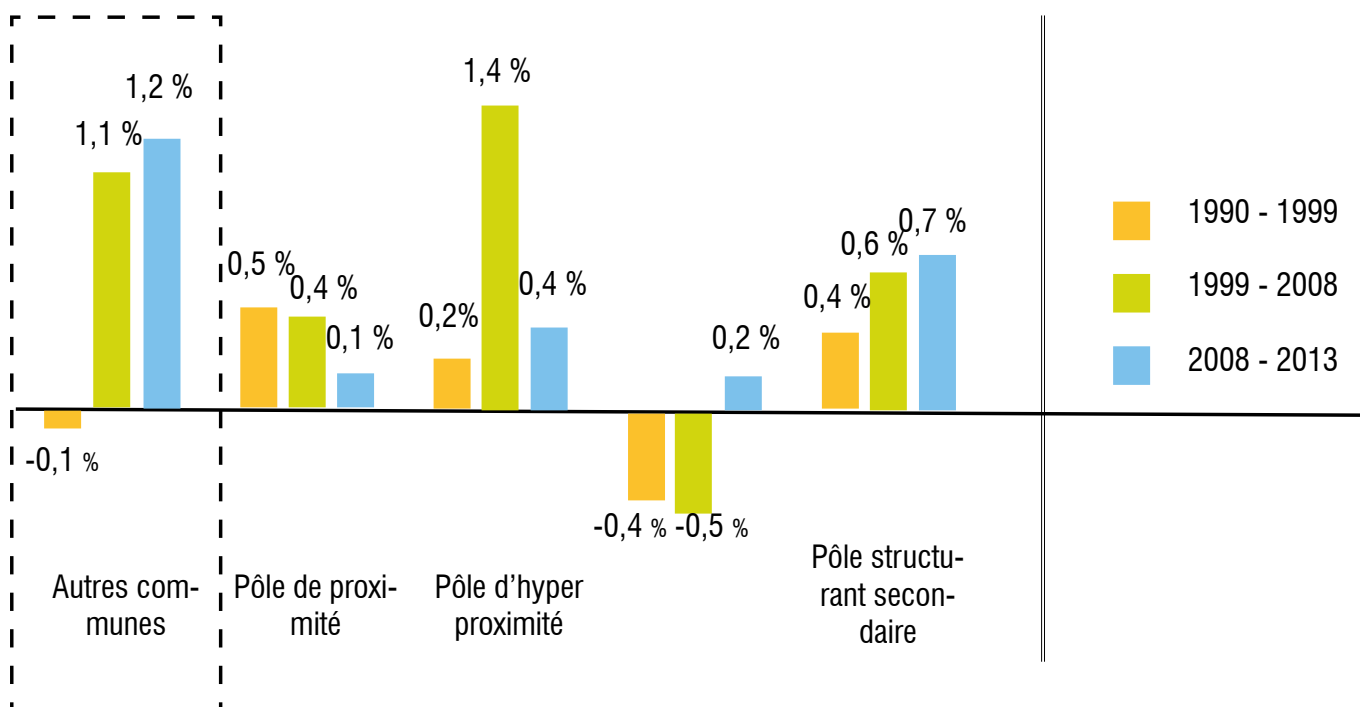
2.1.4 L'attractivité du cadre de vie rural, effets et paradoxes

Le cadre de vie rural facteur d'attractivité résidentielle ...

Les communes rurales (selon le type de commune défini par le SCoT) sont les communes qui ont le rythme d'accroissement démographique le plus soutenu depuis 1999.

Les communes rurales sont attractives pour leur cadre de vie et leur situation géographique. Cette attractivité tend à s'accroître ces dernières années. (Airel, Amigny, Saint-Pierre-de-Semilly, Sainte-Suzanne sur Vire...)

VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION



Depuis, des effets du SCoT devraient être observables [Évaluation du SCoT à mi-parcours à venir] :

Le SCOT approuvé en décembre 2013 organise le territoire autour d'un pôle principal, Saint-Lô, des pôles structurants secondaires (Torgny-sur-Vire, Saint-Amand, Condé-sur-Vire et Marigny) des pôles de proximité, des pôles d'hyper proximité et une majorité de communes rurales.

A ce titre, le SCOT a pour vocation de promouvoir la création et le fonctionnement d'un véritable réseau maillé de villes et de bourgs. Ces pôles constituent des lieux préférentiels de localisation des équipements et services nécessitant une mutualisation en vue de leur développement et de l'amélioration de leur qualité.

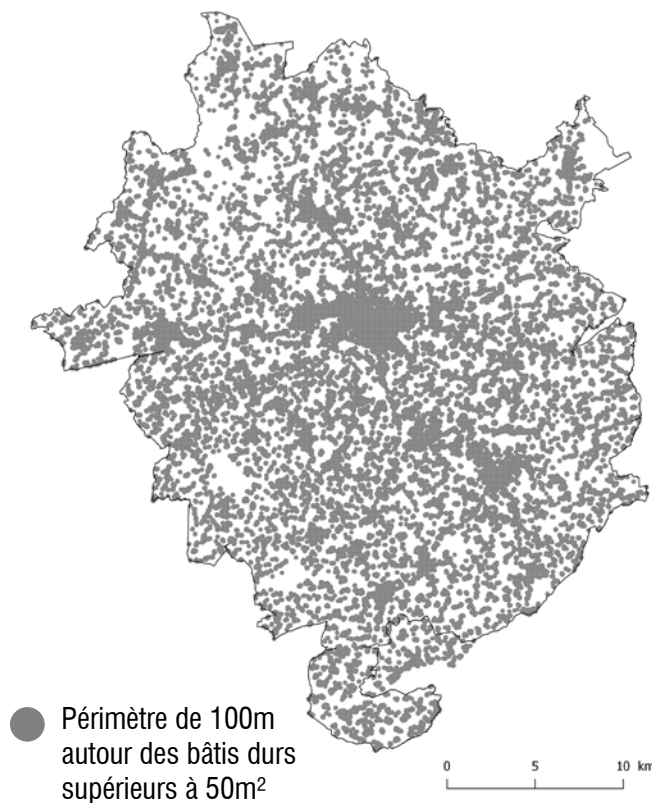
...qui fragilise l'espace rural

- **Un développement de l'habitat (changement de destination de l'ancien bâti agricole, renforcement des hameaux, développement des bourgs) qui fragilise l'espace rural et les activités agricoles :**

- Distances de réciprocité vis à vis des bâtiments d'élevage,
- Interdiction d'épandage à moins de 100m des habitations,
- Diminution des surfaces dédiées à l'agriculture

- **Conflits d'usage** dans l'espace agricole : [retours des permanences agricoles] une pratique agricole « mal vue », la difficile cohabitation avec les tiers (traitements, épandage, rétention foncière, odeurs, circulation...)

- **Quelle mixité des fonctions possible et souhaitable dans l'espace rural ?**



Ce qu'il faut retenir

Un bâti diffus qui reste à qualifier : ce qui est une agglomération, un hameau, du bâti diffus...

Une organisation des corps de fermes et anciens ensembles agricoles qui a évolué et laisse des bâtiments sans fonction

D'anciens corps de ferme souvent patrimoniaux

Des exercices de définition de ce qu'est un hameau et la limitation de leur évolution à la seule densification et non à l'extension

Des hameaux aux typologies et aux localisations très diverses

Des agglomérations parfois fragilisées et des hameaux qui se sont développés à leur détriment ou pour répondre à leur difficulté de développement (rétention foncière et immobilière, lieu d'attraction en dehors du bourg...)

Des bourgs historiques aux organisations urbaines caractéristiques du bâti ancien, marqués également par la Reconstruction et aux extensions utilisant un vocabulaire urbain et architectural en rupture et parfois standardisé

Un effet de renforcement des communes rurales en matière d'accueil démographique sur les dernières décennies qui peut fragiliser l'espace agricole

Ce qui est en jeu

L'identification et la définition des différentes entités bâties qui composent le territoire

Les possibilités de changement de destination dans l'espace rural entre préservation du patrimoine rural et ajout de tiers dans l'espace agricole

La préservation des types architecturaux et des détails de façade au travers d'un règlement du PLUi adapté

La précision de la définition du SCOT de ce qui relève du hameau

La localisation préférentielle du potentiel de production de logements à l'intérieur des communes et la distinction d'un nombre de hameaux répondant à l'objectif qui sera donné

L'identification fine des groupements bâtis à conforter à rebours d'un discours univoque de densification prioritaire du bourg ?

La recherche et le maintien de la qualité architecturale et urbaine des bourgs en lien avec l'enjeu d'attractivité des centralités

La mise en œuvre du SCoT du Saint-Lois par le confortement du réseau de bourgs et de villes du territoire

La localisation des futurs développements de manière à ne pas nuire à l'activité agricole

2.2 Quand l'accessibilité remplace la proximité

2.2.1. Les solidarités intercommunales

2.2.2. Le changement d'échelle de la proximité

2.2.3. Le changement de paradigme de la proximité

2.2.1. Les solidarités intercommunales

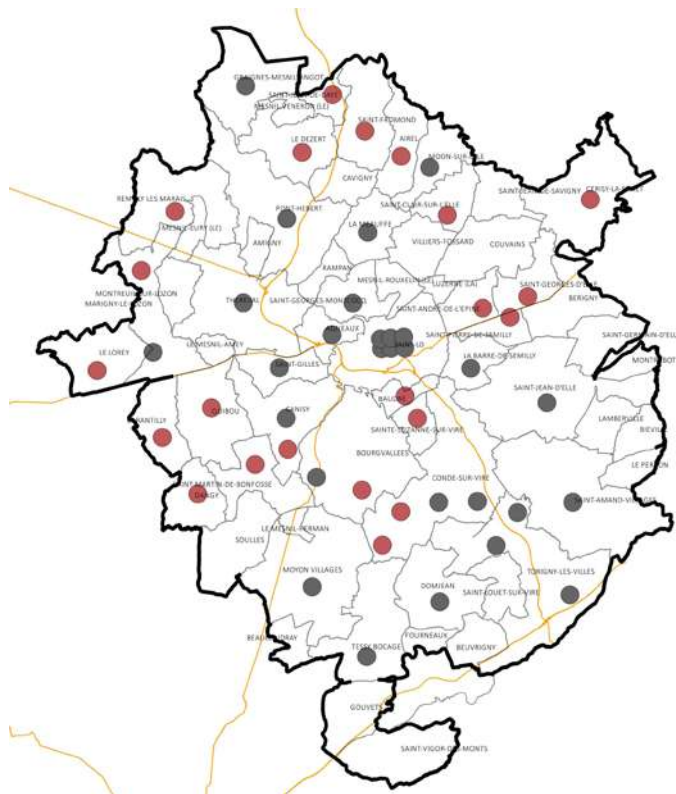
Les RPI, 1^{er} exemple de coopération

Le maillage des écoles primaires est important avec, historiquement, une école par commune, caractéristique d'un mode de vie fondé sur la proximité.

Le maillage des écoles primaires est important avec, historiquement, une école par commune, caractéristique d'un mode de vie fondé sur la proximité.

La baisse des effectifs et la difficulté à maintenir les équipements scolaires dispersés engendrent un enjeu de regroupement pour maintenir l'accessibilité facile à l'école, à défaut de son immédiate proximité.

Cette configuration illustre les coopérations fonctionnelles qui s'opèrent entre les communes..



Groupe scolaire de Remilly-le-Lozon

Les fusions de communes et communes nouvelles

Dans la Manche, les créations de communes nouvelles ont été précoces (dès 2015) et importantes (1er rang à l'échelle nationale).

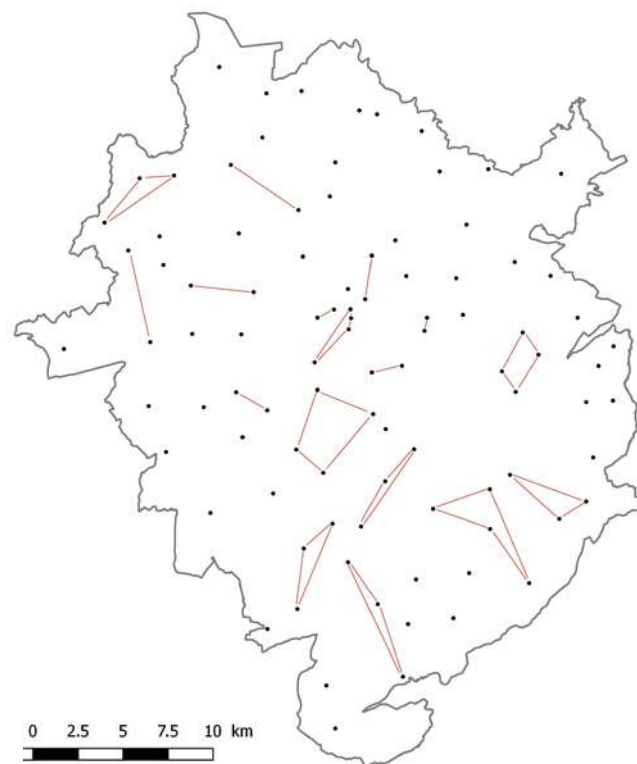
On peut noter que les regroupements ont été plus nombreux dans certaines zones comme dans le Saint-Lois.

Depuis, le mouvement s'est poursuivi chaque 1er janvier. Si le Saint-Lois a compté jusqu'à 85 communes avant la vague récente de regroupements, on en dénombre 63 à ce jour [2018].

Les « fusions » s'opèrent entre communes mitoyennes autour d'un chef-lieu de canton et/ou d'un pôle classé secondaire ou de proximité par le SCoT.

Pour faire face à leurs nouvelles obligations, les communes nouvelles repensent leurs organisations, redimensionnent leurs équipements et les regroupent

> Conséquences d'un changement d'échelle de la proximité ?



Schématisme des communes regroupées
Réalisation : Cittanova

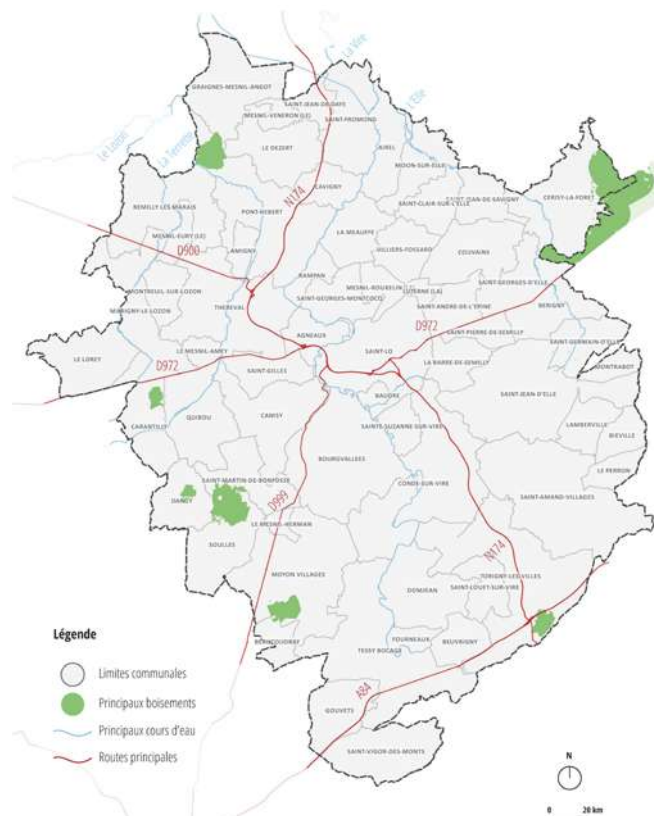
La communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo

Le territoire de Saint-Lô-Agglo est né de la fusion de plusieurs communautés de communes préexistantes (en 2014 et 2017) et coïncide peu ou prou au périmètre de l'ex-Pays Saint-Lois. Les élus, ont décidé et mis en œuvre des politiques concertées d'aménagement et de développement intégrées financées par UE, l'Etat, la Région ou le Département.

La stratégie de territoire de Saint-Lô Agglo s'illustre au travers de documents prospectifs et stratégiques tels que le SCoT du Pays Saint-Lois, le PLH, le PCAET, le PDU, stratégie de développement touristique.

Le contrat de territoire 2017-2021 pose également comme socle de la stratégie territoriale, 3 principes dont le 1er parle des liens de solidarité entre les communes du territoire :

- « Partager des **valeurs communes** au sein d'une même communauté :
- «**Solidarité**» entre la ville centre et les communes rurales,
- «**Coopération**» entre les acteurs publics du territoire
- «**Mutualisation**» de nos ressources ».



Territoire et communes de Saint-Lô Agglo
Réalisation : Cittanova

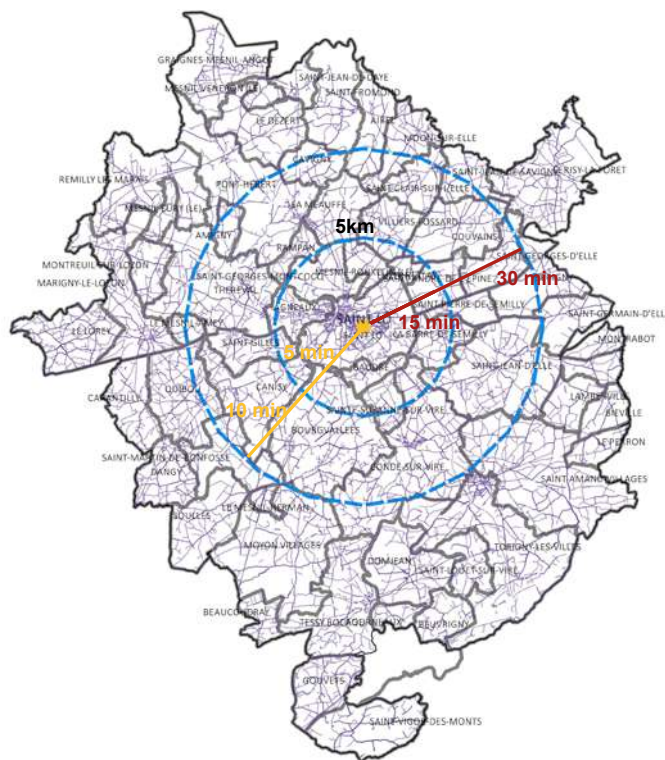
2.2.2 Le changement d'échelle de la proximité

S'installer «auprès de» plutôt que «dans»

Un mouvement de périurbanisation autour de Saint-Lô qui a profité aux communes de la périphérie immédiate : la barre de semilly, Baudre, Sainte-Suzanne-sur-Vire, saint-Gilles, etc. (Cf. partie 3 du diagnostic)

Des liens immédiats et proches entre la commune centre et le « périurbain » proche : à 5 / 10 minutes de tous les services de la centralité

Des communes pour lesquelles les choix de localisation des services et des équipements suivent la logique d'accessibilité (sur un axe) plutôt que de proximité (dans le bourg) [exemple du futur goupe scolaire de la Barre de Semilly]

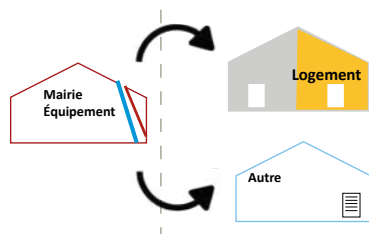


Temps de déplacement à vélos pour une vitesse entre 16 et 20km/h
Temps de déplacement en voiture pour une vitesse moyenne de 60 km/h



Bourg de la Barre de Semilly

La transformation des marqueurs de la proximité



- La présence des équipements et des commerces, marqueurs de la proximité, évolue avec l'amélioration de leur accessibilité et les regroupements communaux
- Ces logiques amènent certains équipements à perdre leurs usages d'origine, notamment dans les communes déléguées. Des équipements publics et d'intérêt collectif sont sous-utilisés au regard de leur fréquentation
- La transformation des usages initiaux engendre la mise en place de nouvelles activités sur les communes. Elle permet également de réinvestir l'espace et les bâtiments tout en conservant et en renforçant l'identité communale.

Que peut devenir la mairie d'hier?
Une œuvre d'art?
Un espace de convivialité ?



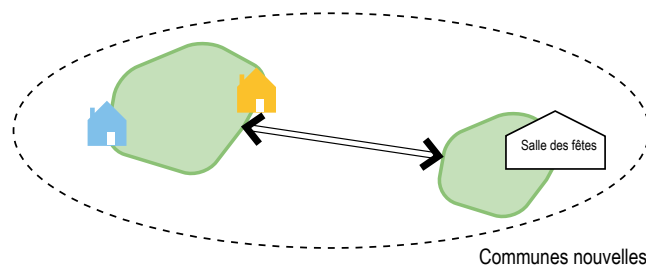
Des complémentarités trouvées dans les communes regroupées

Le regroupement communal a souvent fait émerger des logiques de répartition des futurs développements répondant à plusieurs objectifs :

- Conforter la commune centre de la commune nouvelle
- Garder des projets sur la/les communes déléguées sur d'autres thématiques que l'habitat et les activités, axés sur le lien social et l'intérêt collectif

Ces logiques de complémentarité entre les communes portent un mode de vie de la proximité à rebours de la dispersion qui existait hier.

La commune nouvelle de Marigny-sur-Lozon a choisi de répartir ses développements. Marigny s'axe sur l'habitat tandis que la commune déléguée du Lozon rénove sa salle de convivialité.



*Salle de convivialité avant travaux de rénovation à Lozon ;
Manche Libre*

2.2.3. Le changement de paradigme de la proximité

La dématérialisation et l'itinérance

La proximité physique et permanente de l'équipement, du commerce et du service d'hier et remise en question par la proximité temporaire du service/commerce/équipement mobile et par la proximité permanente du service/commerce/équipement dématérialisé

Cette nouvelle proximité n'est cependant pas accessible pour certains publics

Des espaces publics numériques parfois peu utilisés

La dématérialisation

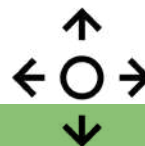


Des liens renforcés par une accessibilité au réseau internet qui, malgré un déficit sur le territoire, tend à se développer progressivement

Exemple de nouveaux services/équipements/commerces :

- > Développement du télé-travail / espaces numériques / co-working
- > Futur développement de la Wifi dans les bus de Saint-Lô Agglo

La mobilité



> Futurs services de transports à la demande sur le territoire de l'agglomération

> Des services/commerces/équipements mobiles qui viennent s'implanter quotidiennement dans les bourgs

> De nouveaux services favorisant la mobilité : les aires de covoiturage

Ce qu'il faut retenir

La transformation du rapport à la proximité par la recherche de l'accessibilité comme première préoccupation

Un territoire précurseur en matière création de communes nouvelles

Une intercommunalité récente sur ce périmètre mais qui a intégré de nombreuses compétences et construit sa stratégie au travers de nombreuses démarches

Un phénomène de périurbanisation de la ville-centre

Un changement de pratiques et d'usages des équipements / commerces et services de proximité

Des équipements / commerces et services de proximité qui perdent leur usage premier et dont le potentiel de transformation constitue une opportunité de nouveaux projets

Ce qui est en jeu

Les rôles et complémentarités entre les communes

La localisation des futurs développements

La définition d'une stratégie globale intercommunale dans laquelle les communes se retrouvent aussi individuellement

La définition d'un rapport à la proximité

Le devenir des équipements ayant perdu leur vocation 1ère

2.3 « L'INDELOCALISABLE »

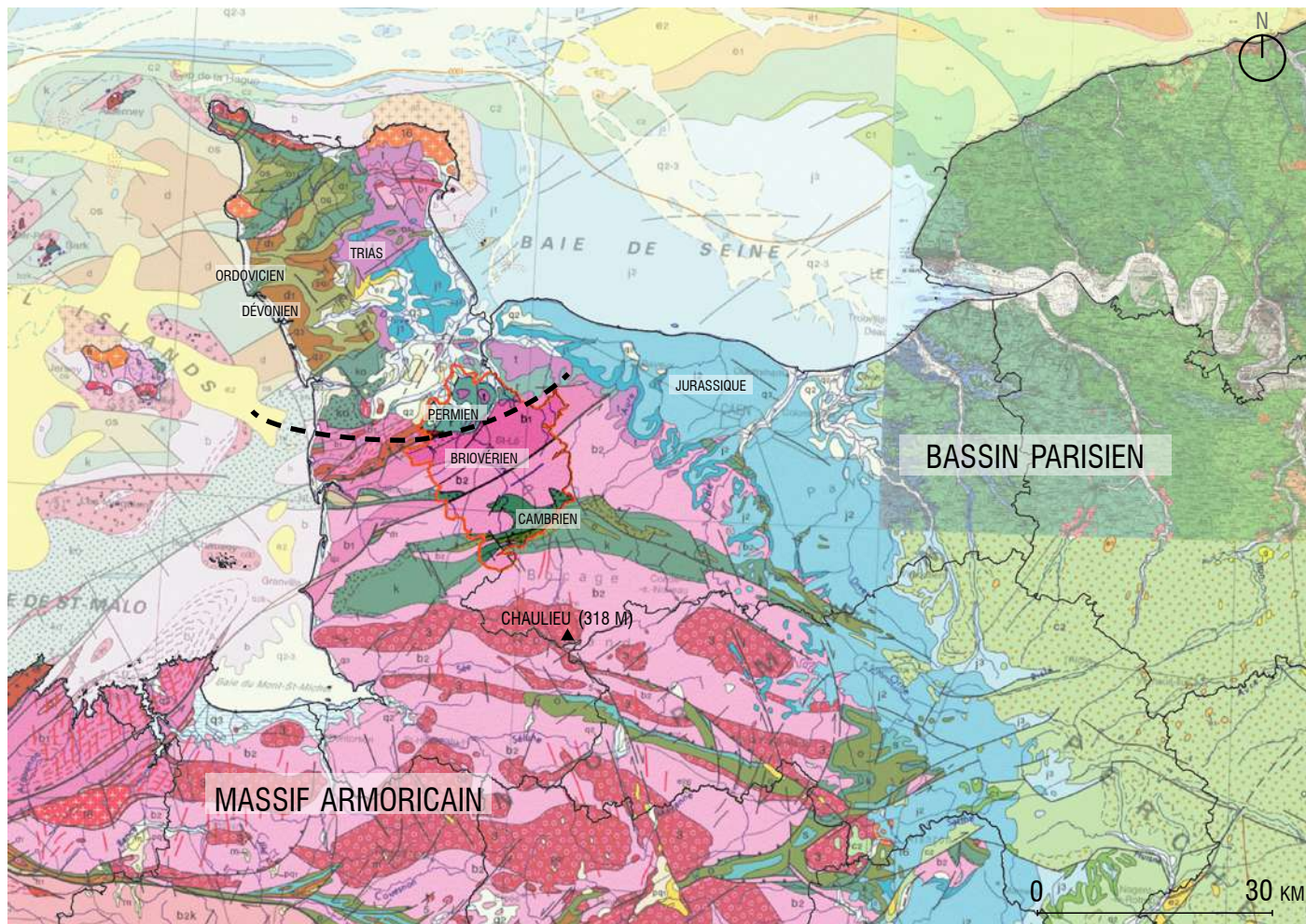
2.3.1 Le révélé et le caché : le patrimoine rural

2.3.2 La culture équestre du Saint-Lois et les événements associés

2.3.3 Savoir-faire gastronomique et valorisation locale

2.3.1 Le révélé et le caché : le patrimoine rural

Une transition sur le Saint-lois



Carte géologique, les formations sédimentaires
Source : BRGM

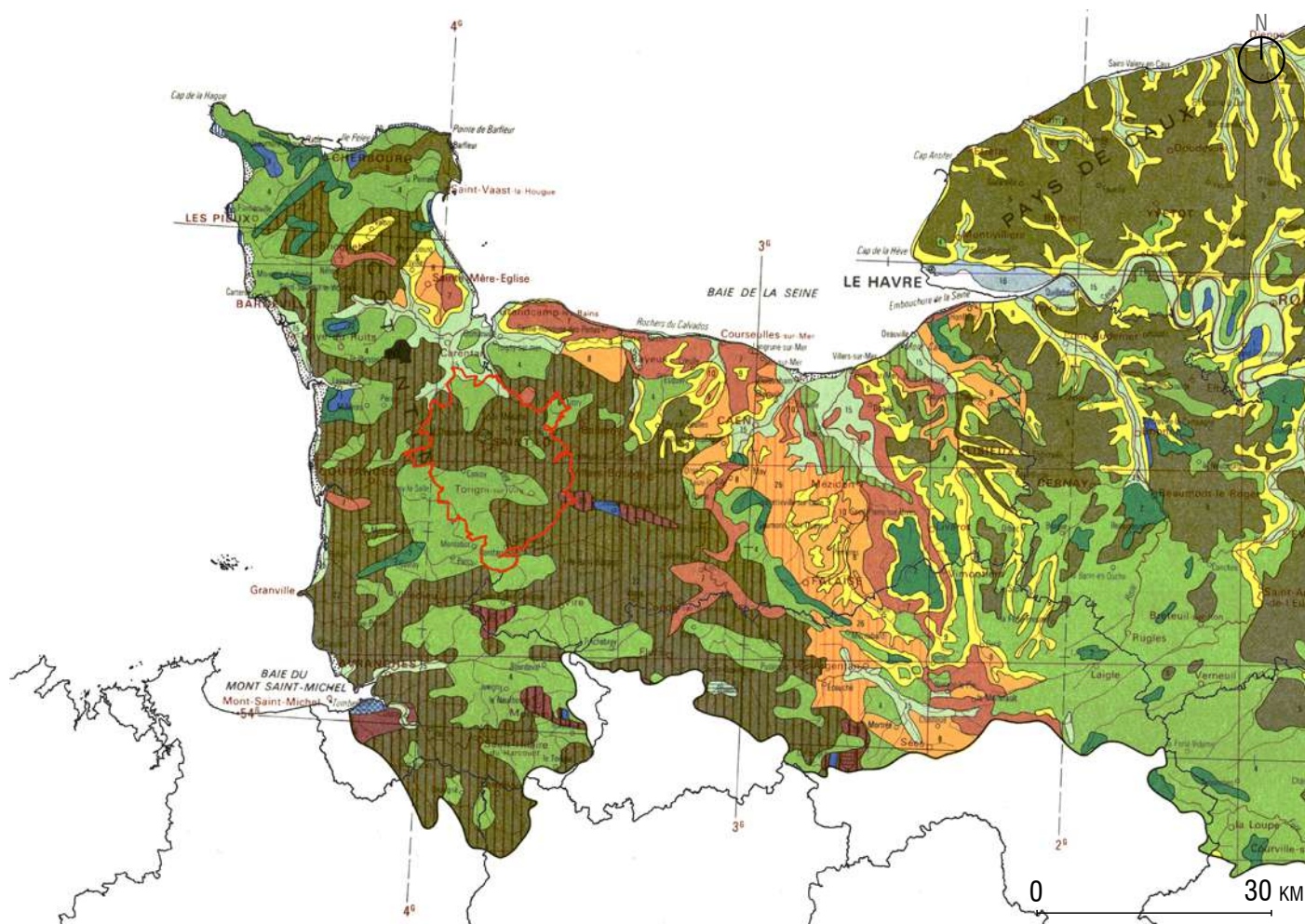
Un espace de transition géologique qui induit une diversité :

- Dans le relief
- Dans la constitution du sous-sol (roches)

Cette diversité se vit dans l'espace montueux du Sud du territoire (Saint-Vigor des Monts), sur les coteaux de la Vire (Roches de Ham), dans les marais... Ce relief modeste mais très varié est issu du contact de deux unités structurales contrastées, le massif ancien armoricain et le bassin sédimentaire parisien.

Cette diversité se lit également sur les murs du bâti (schiste, poudingue, diorite, calcaire...).

Ce contact a pour conséquence indirecte l'usage de matériaux très différents dans l'architecture traditionnelle.



La pédologie, source SIGES

La majeure partie du territoire est occupée par des sols bruns lessivés et des sols bruns acides (22) ainsi que des sols lessivés (4). L'occupation de ces sols est essentiellement bocagère et forestière.

Au Nord du territoire, où débutent les marais du Cotentin et du Bessin, les sols sont constitués d'alluvions fluviales.



Les matériaux du patrimoine civil

Les constructions en pierre

Le schiste brun est la pierre la plus courante ; il est caractéristique du Saint-Lois.

La diorite est présente dans le Coutançais, et la pierre de Montmartin (calcaire gris-clair) sur la côte. Le poudingue rouge et le grès ocre sont plus rares. Aux alentours de Saint-Malo-de-la-Lande et Montmartin-sur-Mer, les murs associent souvent plusieurs minéraux. Le granit est fréquemment utilisé pour les encadrements de baies.



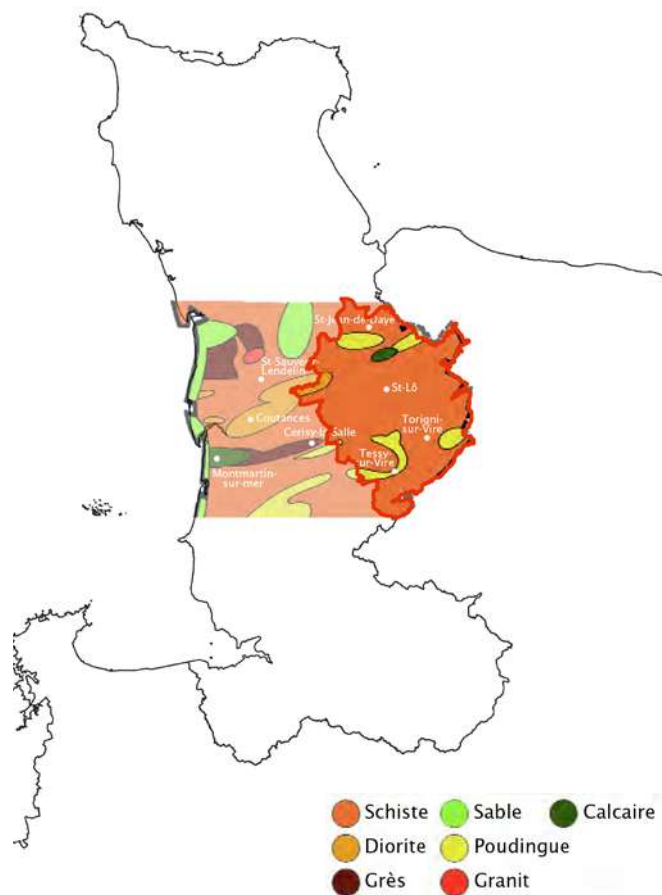
SCHISTE



POUDINGUE



DIORITE



Plusieurs types d'appareils :

Les moellons, pierres façonnées en rectangles courts et assez réguliers



Les appareils irréguliers, en pierres peu retouchées de différents calibres. Ce type d'appareil est courant dans le saint-lois où les pierres présentent un aspect allongé et éclaté.



Des minéraux variés, source : CAUE 50

Source Caue 50

Les constructions en terre

La terre entre en proportions variables dans la construction des murs, souvent épais, pour assurer une forte inertie thermique. Riche en éclats de pierre, elle a été mise en œuvre selon deux techniques:

LA MÂSSE OU BAUGE

L'argile est mouillée à suffisance puis retournée, tapée à la fourche et mélangée à de la paille. Une fois pilé au pied, ce mélange est prêt à l'emploi. Le procédé de construction consiste à monter l'ouvrage à la fourche, sous forme de cordons rectilignes tassés à la trique, retailés à la bêche après séchage, pour donner des parements verticaux intérieurs et extérieurs.



LES GAZONS

La terre humidifiée est foulée au pied en une couche de 15 cm d'épaisseur, à laquelle ont été mêlées des fibres végétales. Le matériau ainsi obtenu est découpé en mottes rectangulaires ou carrées, dénommées gazons ou pâtons. Ces pains de terre sont montés à plat ou bien en couches obliques, par assises successives de 60 à 80 cm de hauteur.

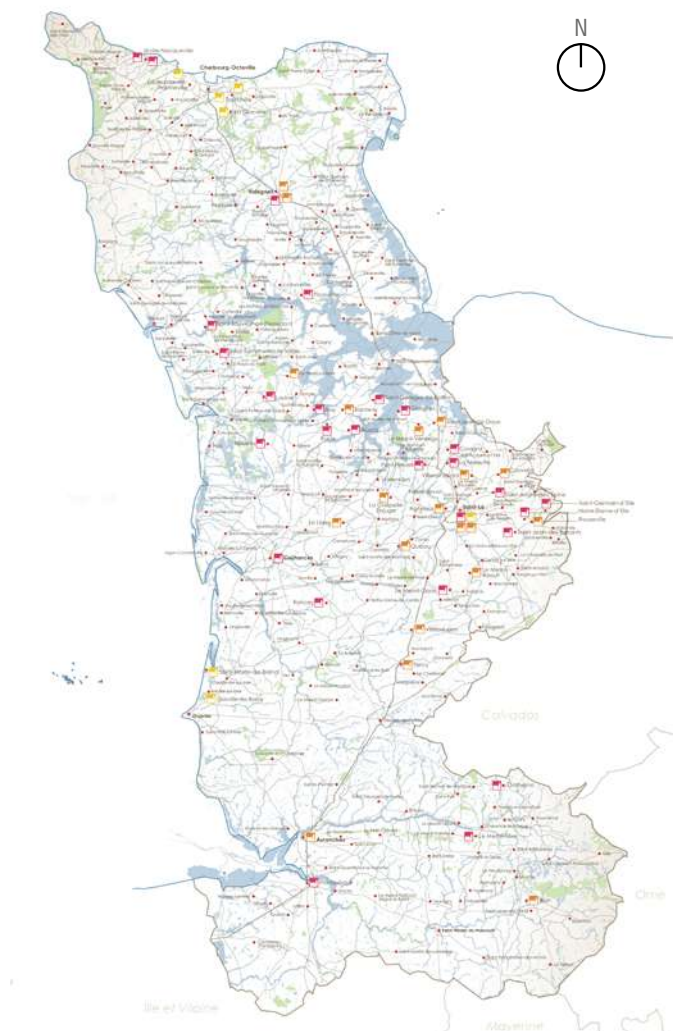
Cette technique est surtout caractéristique du Coutançais.



Les murs reposent toujours sur un soubassement en pierre qui limite les remontées d'humidité, empêchant la terre de se déliter.



Un patrimoine religieux atypique



Les églises de la Reconstruction de la Manche, CAUE 50

Le patrimoine religieux du territoire est aussi un ensemble de sites touristiques parmi les sites les plus visités du territoire.

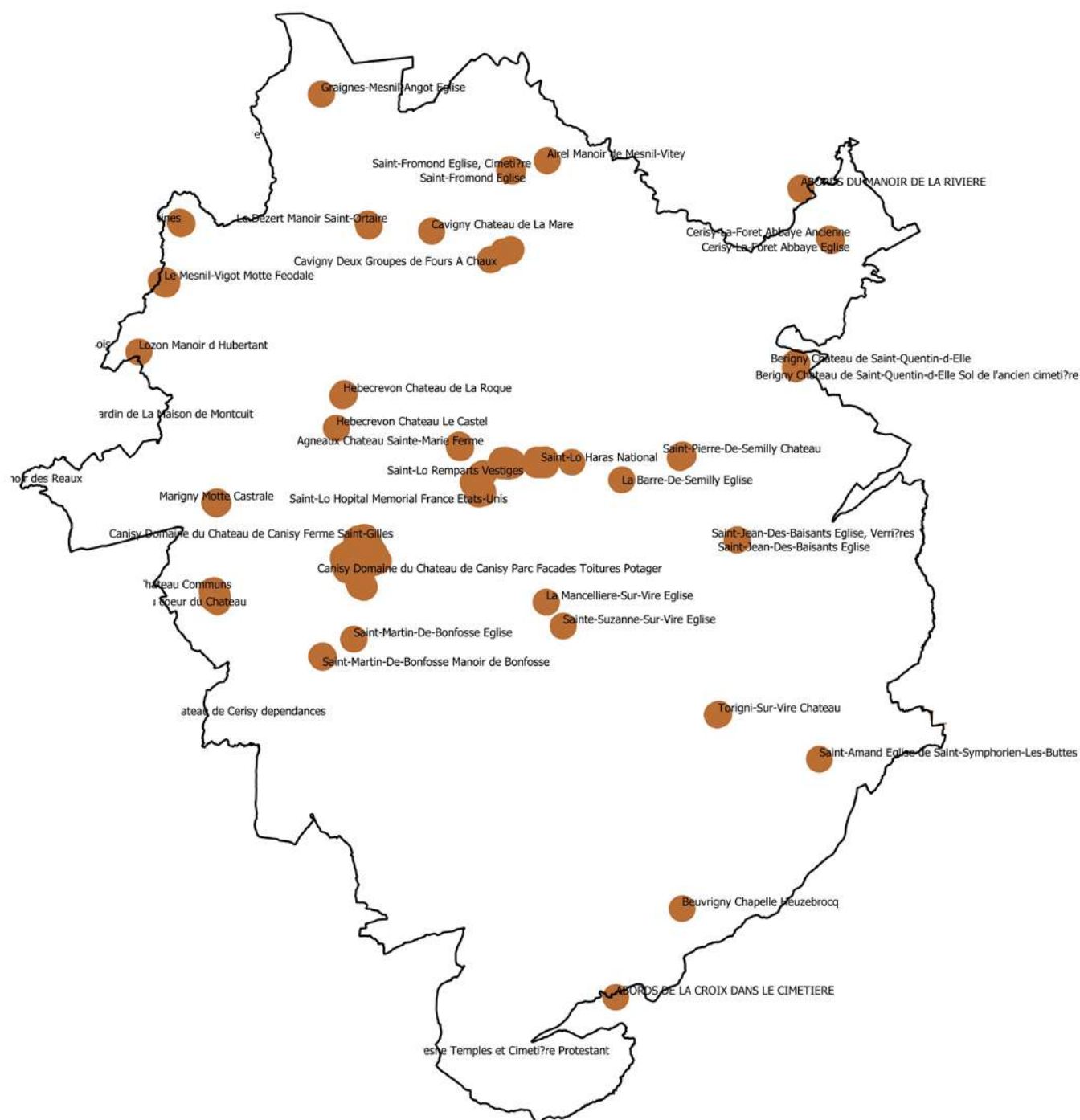


La Chapelle Notre-Dame-sur-Vire, La Chapelle-sur-Vire (Troisgots)



Abbaye de Cerisy-la-Forêt

Un patrimoine protégé



● Périmètre de protection des
Monuments historiques

Monuments historiques protégés

Les sites classés

Saint Pierre-de-Semilly, La Barre-de-Semilly
Abords du château et étangs, n°50017

Typologie : site bâti et abords

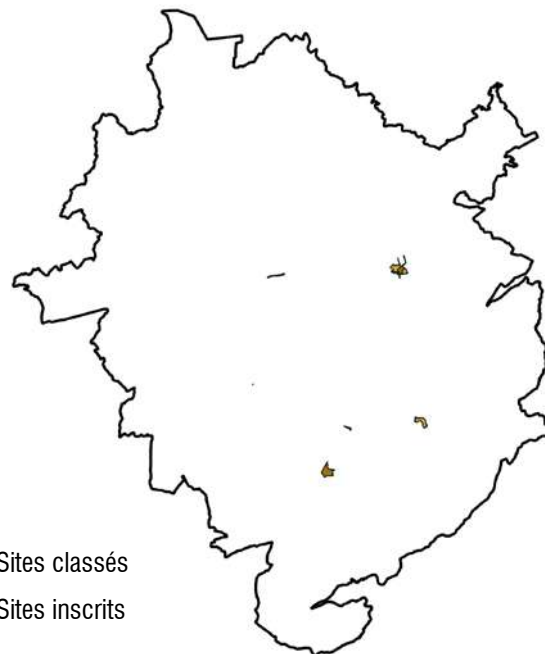
Communes concernées :

Saint Pierre-de-Semilly,
La Barre-de-Semilly

Surface : 17 ha

Date de classement :

Arrêté du 11 juillet 1947



Sites classés et sites inscrits

Condé-sur-Vire
Les Roches de Ham, n°50015

Typologie : site pittoresque

Communes concernées :

Condé-sur-Vire

Surface : 4 ha

Date de classement :

Arrêté du 22 juillet 1914



Les Roches de Ham

Domjean, Château de l'Angotière et
abords, n°50014

Typologie : parc

Communes concernées :

Domjean

Surface : 38 ha

Date de classement :

Arrêté du 12 décembre 1967



Source : <http://www.chateau-fort-manoir-chateau.eu>

Ifs du cimetière, n°50016

Typologie : Alignement d'arbres

Communes concernées :

St-Samson-de-Bonfosse

Surface : 6.8 ha

Date de classement :

Arrêté du 20 janvier 1927



Les ifs vus de l'intérieur du cimetière

Les sites inscrits

Saint Pierre-de-Semilly, La Barre-de-Semilly
Abords du château et étangs, n°50045

Typologie : site bâti et abords

Communes concernées :

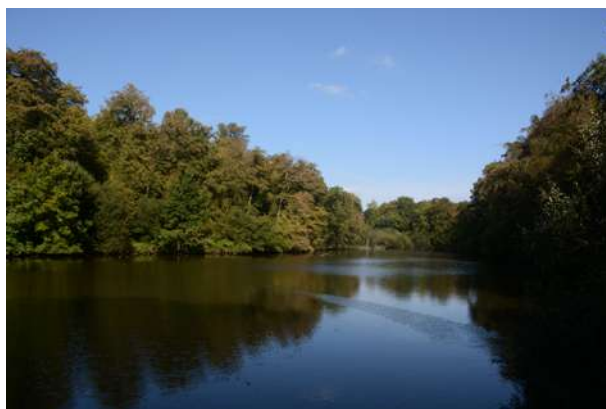
Saint Pierre-de-Semilly,

La Barre-de-Semilly

Surface : 35 ha

Date de classement :

Arrêté du 11 juillet 1946



Étangs

Agneaux, Falaise, n°50044

Typologie : site pittoresque

Communes concernées :

Agneaux

Surface : 5 ha

Date de classement :

Arrêté du 10 décembre 1974



Torigni-sur-Vire, Étangs, n°50046

Typologie : parc

Communes concernées :

Torigni-sur-Vire

Surface : 27 ha

Date de classement :

Arrêté du 22 juillet 1965



Le patrimoine de la Reconstruction

L'habitat

Si la Reconstruction a repris toutes les typologies pré-existantes de l'habitat (maisons de bourg, pavillons, etc.), elle ajoute en revanche une forte proportion de logements collectifs. Marqué par l'arrivée de nouvelles technologies et influencé par le Salon des Arts Ménagers, l'habitat va se moderniser. Les architectes associent désormais les notions d'usage et d'espace dans un souci de confort et d'hygiénisme.



Les bâtiments publics

Les bâtiments publics auront été les premiers à être reconstruits. Ils seront souvent les porteurs de la composition urbaine. L'expression architecturale et la qualité d'exécution de ces constructions forment aujourd'hui une part importante du Label Patrimoine du XXe siècle.



Les bâtiments administratifs



La Préfecture, Saint-Lô

Les lieux de cultes

Dans la Manche, une des grandes caractéristiques est le nombre et la qualité des églises reconstruites. Contrairement aux églises du XIXe siècle établies sur des schémas architecturaux souvent surannés, celles-ci reposeront librement la question de la symbolique et du Sacré.



Clocher de l'Eglise de Sainte-Croix de Saint-Lô, reconstruit en 1957 par Marcel Mersier, photo Wikipedia commons

Les bâtiments d'activités

Les bâtiments d'activités économiques ont également subi des dommages de guerre. Intégrés à la ville, ces bâtiments participeront autant à la qualité urbaine que des bâtiments liés à la culture ou au logement... Pour les bâtiments agricoles, la majeure partie d'entre eux ont généralement été reconstruits avec le même soin que l'ensemble de la production de cette époque. Cependant, ils se sont avérés bien souvent obsolètes au regard de l'évolution rapide des pratiques agricoles de l'après-guerre.



La halle et le beffroi de Saint-Lô

De nouveaux procédés constructifs

La lumière naturelle

À l'instar du Mouvement Moderne, faire entrer largement la lumière naturelle dans les bâtiments sera une caractéristique importante de l'architecture de la Reconstruction.

Cette recherche d'une lumière toujours plus maîtrisée, associée aux nouvelles possibilités constructives ont généré de nouvelles typologies d'ouvertures. Ainsi, apparaîtront notamment murs en pavés de verre, claustras de béton qui apporteront de grandes qualités à la fois pour le confort et l'esthétique.



Les structures

Les structures participent ainsi pleinement à l'expression architecturale des bâtiments. Souvent, le système poteaux-poutres, lisible en façade, est assumé et révélé. Il crée hiérarchie et rythme à l'extérieur et permet une organisation plus libre des espaces à l'intérieur.



Le pave de verre

Le pavé de verre, déjà utilisé avant-guerre, va prendre une place considérable. Ces nouveaux procédés vont ainsi permettre de réaliser des pans de mur entièrement lumineux, sans que l'on puisse voir l'intérieur de la construction. L'assemblage et l'insertion de ces blocs vont être le prétexte à des compositions variées.



Les modénatures

Les modénatures, traitement ornemental des façades, sont un élément important de cette architecture. Maîtrisées dans les moindres détails, elles témoignent de la qualité de l'engagement de chacun des acteurs de la Reconstruction.



La Reconstruction de Saint-Lô

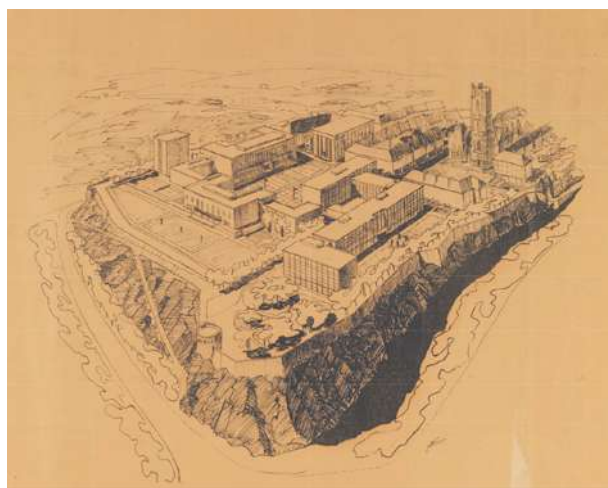
Marcel Mersier, à la suite d'André Hilt, mort en 1946, est en charge de la reconstruction et de l'aménagement de Saint-Lô, ville totalement détruite en 1944. La région toute entière est alors un vaste chantier, la population vivant dans des conditions éprouvantes.

Ce dessin met en lumière le projet urbanistique de Mersier : dégager le rocher (site initial de Saint-Lô) et mettre en valeur remparts et berges de la Vire, réunir les services préfectoraux à l'extrémité de l'éperon rocheux au sein d'une cité administrative évoquant une acropole, suggérer les limites de l'enclos médiéval par la construction d'un front d'immeubles donnant sur la place du nouvel hôtel-de-ville, aménager une grande place devant accueillir le marché hebdomadaire (déplacé) et sur trois de ses côtés des boutiques, des logements et les services de l'hôtel-de-ville.

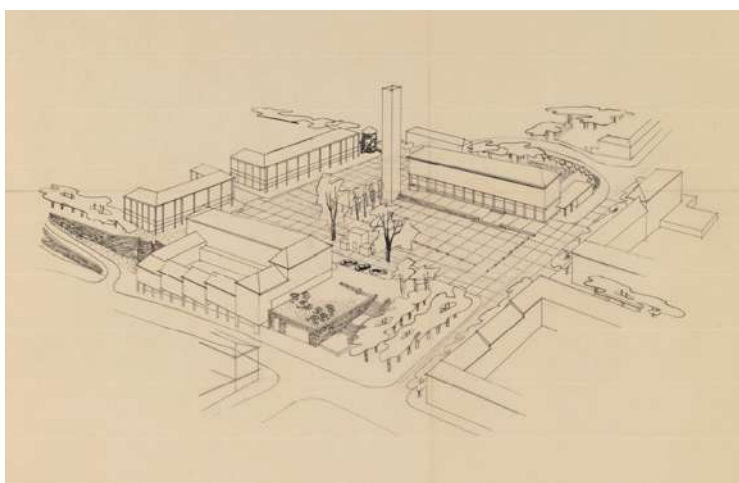
Il est intéressant de comparer avec ce qui fut réalisé : bien qu'éloge de la modernité, l'hôtel-de-ville ne repose pas sur des pilotis et son beffroi n'a ni cet emplacement ni cet aspect, un marché couvert distinct fut ajouté, ainsi qu'une caserne de pompiers, le parvis de l'église n'est pas aussi vaste.



Dessin aquarellé du projet de Reconstruction de la place de l'hôtel-de-ville de Saint-Lô par Marcel Mersier, architecte de la ville, en août 1948, Archives départementales de la Manche



Saint-Lô : la cité administrative, Archives départementales de la Manche

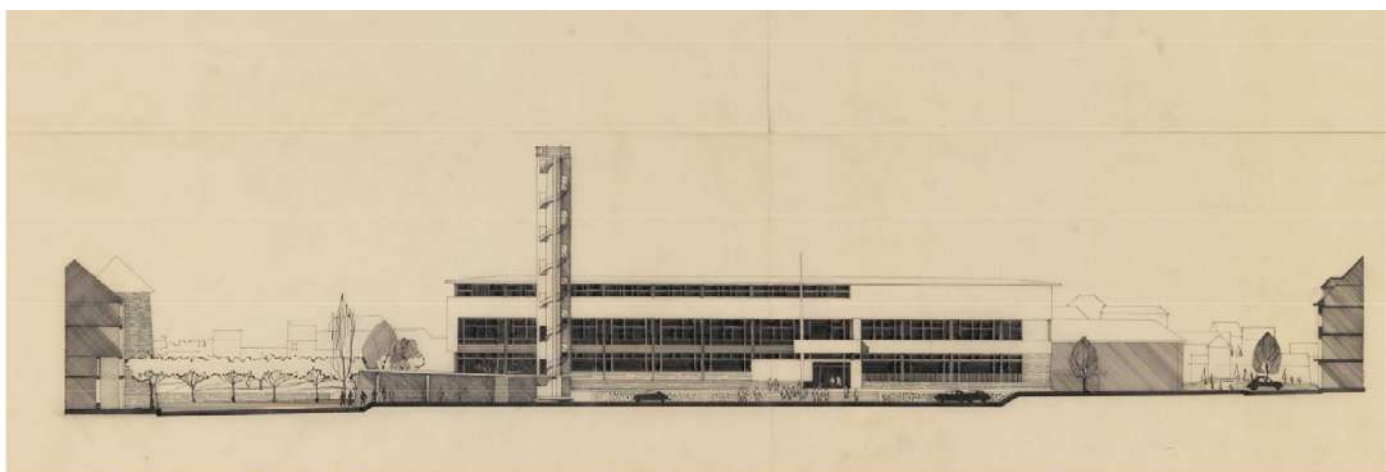


Projet de reconstruction de Saint-Lô : la place Dusseaux, Archives départementales de la Manche

Texte et illustrations tirés de LE DIDAC'DOC, Service éducatif des archives départementales de la Manche, Mars 2011



Plan de reconstruction et d'aménagement de Saint-Lô, Archives départementales de la Manche



Projet de construction du beffroi de l'hôtel-de-ville, Archives départementales de la Manche

Une richesse de mises en œuvre et de matières

Le vitrail

Le vitrail des édifices religieux fait l'objet de nouvelles techniques de mise en œuvre. Les morceaux ou dalles de verre de forte épaisseur ne sont plus forcément sertis dans des plombs mais noyés dans un bain de mortier, constituant ainsi des panneaux préfabriqués à insérer dans une ossature ou une maçonnerie.



Variété de matériaux

La variété des matériaux utilisés a engendré une grande richesse de composition. Une recherche subtile a été menée dans l'utilisation et la mise en rapport des couleurs et des textures, donnant lieu à une inventivité dans les traitements de surface des matériaux tels que le béton, la pierre, l'acier et le bois.

Un grand soin a été apporté dans le choix des sables, mica, quartz et silex entrant dans la composition des poteaux, des éléments préfabriqués de remplissage et entourages de portes, de fenêtres.

Tantôt la surface est lissée, lavée avant la prise, bouchardée pour la briser, tantôt le grain est cassé pour faire ressortir sa matière, sa rugosité, il est nettoyé pour laisser voir sa forme, sa couleur.

La pierre

La pierre est utilisée en moellons. Le joint est épais. C'est l'appareillage, le calepinage et la couleur de la pierre qui forment une matière, un parement décoratif.

Ces combinaisons multiples, ces confrontations de matières concourent à la variété de l'architecture de la Reconstruction et à sa richesse.

Elle varie de ville à ville, de village à village, de maison à maison. Elle est subtile et difficile à appréhender dans une vision générale et globale. Elle se saisit et s'apprécie dans la perception et l'attention du détail, dans une approche presque tactile de l'architecture.



2.3.2. La culture équestre du Saint-Lois et les événements associés

Une culture liée à l'élevage

Le cheval : une ressource essentielle pour les cultivateurs normands depuis le Moyen-Age

- Force de travail
- Revenu supplémentaire (vente de poulains)
- Entretien des prairies par le pâturage

> Une grande importance leur était accordée (présence d'un ou deux ouvriers agricoles uniquement détachés à leur soin: le valet d'écurie secondé par un petit valet)

Des modèles de chevaux très diversifiés dans le bocage normand

Une qualité et une diversité très tôt reconnues

> Nombreuses foires, dont certaines sont encore très réputées comme celles de Gavray, Lessaix ou Brix.



Des infrastructures nationales liées à l'équin

> Le Haras National à Saint-Lô. Les haras nationaux ont été rétablis par Napoléon en 1806. Celui de Saint-Lô date de cette époque mais les bâtiments actuels ont été achevés qu'en 1890.

> Ancrage et diversification du rôle de l'élevage équin pour le territoire.

> Un haras d'abord destiné aux chevaux de qualité pour l'armée, il s'est spécialisé à partir de 1930 dans les chevaux destinés aux sports équestres.

> École française de Courses Hippiques à Graignes (une des 5 écoles françaises),

> Hippodrome de Graignes de renommée nationale

> Plus de 150 manifestations hippiques dont Festival du Normandie Hors Show (30 ans), carrefour de festivité et de concours autour du cheval. Il s'ouvre à l'international depuis quelques années. (Source Saint-Lô Agglo)



<https://www.lamanchelibre.fr>

2.3.3. Savoir-faire gastronomique et valorisation locale

La labellisation des différents éléments de pré-verger normand

Le pré-verger normand, système de culture arboricole et herbagère à cycle long, fournit sur un même sol des productions complémentaires de diverses natures : fruits à boisson, herbe, lait et viande.

Un panel d'appellations d'origine contrôlée vient protéger les produits issus de ce mode de culture et de son évolution.

La mise en place de ces appellations correspond à une volonté de protéger à la fois l'origine d'un produit, les usagers de sa fabrication et son rôle paysagers et environnemental.



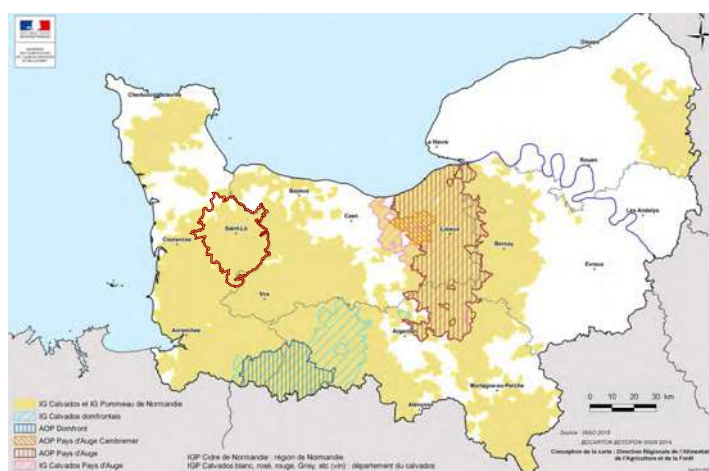
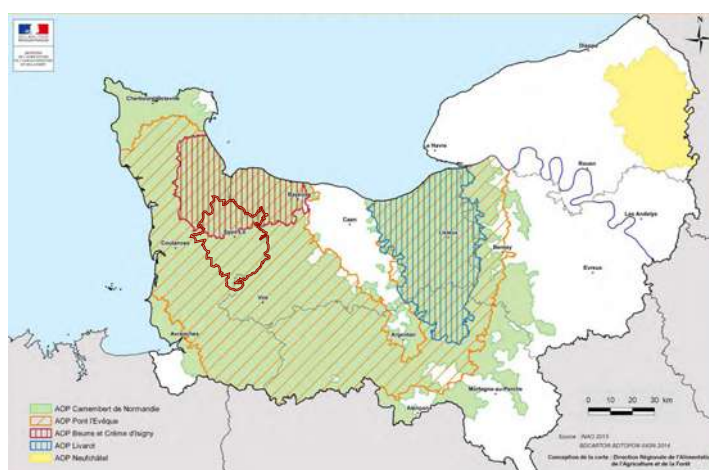
Labels présents sur le territoire de Saint-Lô Agglo

:

- **Produits laitiers** : AOP Camembert de Normandie, AOP Pont-L'Évêque, AOP Beurre et crème d'Isigny.

- **Boissons alcoolisées** : IGP Cidre de Normandie, AOC Cidre Cotentin, AOC Calvados, AOC Pommeau de Normandie.

- **Viandes et abats** : AOC/AOP Prés-salés du Mont-Saint-Michel (zone géographique et zone d'abattage), IGP Porc de Normandie, IGP Volailles de Normandie.



Source : AGRESTE Normandie, «Atlas agricole et rural», 2015

Un essor des produits normands qui porte jusqu'à l'international

Des produits normands qui accèdent à une renommée nationale puis internationale, notamment au travers du camembert (distribution du marché parisien grâce aux lignes de chemin de fer, distribution aux soldats).

Une labellisation qui a pour origine la défense du marché local face à une production d'autres régions (notamment la généralisation de la production du Camembert).

Les premières démarches de labellisation dès les années 1930.

1983 : l'AOC Camembert de Normandie.

Elle reconnaît les méthodes traditionnelles de fabrication comme l'utilisation du lait cru ou le pâturage des vaches dans les prés.

Dans le même temps, le camembert industriel s'est exporté aux quatre coins du monde et est devenu un **emblème de la culture gastronomique française**.



Une évolution récente de l'AOC Camembert de Normandie :

Une reconnaissance plus large sera accordée à l'AOC mais qui obligera à une plus grande proportion de vaches nourries à l'herbe, et en particulier de vaches normandes.

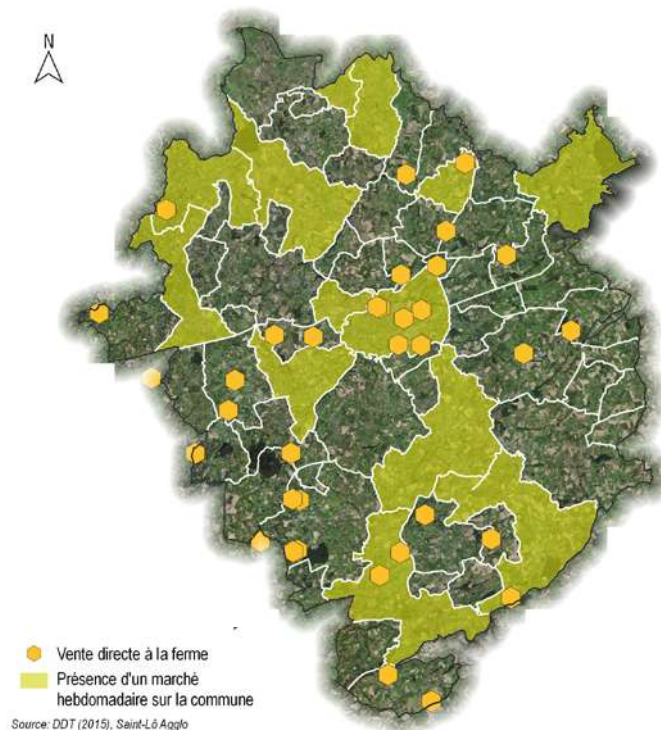
Spécialisé dans la production de lait et dans l'aire de production de l'AOC Camembert de Normandie, le territoire du Saint-Lois sera directement impacté par cette évolution qui se traduira par une montée en qualité d'une partie des élevages et le maintien voire le développement de prairies.



Une production valorisée localement par des circuits courts

Différentes formes de valorisation locale :

- La vente directe : Une trentaine de producteurs pratiquent la vente directe sur le territoire de Saint-Lô agglo en 2015 (Source DDT).
- Les marchés : une quinzaine de marchés hebdomadaires
- Les commerces et GMS : exemple sur Agneaux (Les Mets de la Fermière, ouvert en 2017)
- La restauration privée et collective
- D'autres types d'initiatives atypiques : exemple la Babel Lunch Box (Le Mesnil-Rouxelin)



Ce qu'il faut retenir

Une richesse des matériaux et des techniques de mise en oeuvre de ces matériaux sur l'ensemble du territoire

Un patrimoine religieux vecteur d'attractivité touristique

Un patrimoine de la Reconstruction qui a réinterprété l'ensemble des types de bâti : de l'habitat à l'activité en passant par l'église et les équipements

Une culture équestre historique, multiple et maillée sur le territoire qui lui confère une renommée nationale et internationale

Une démarche de labellisation des produits du terroir et la promotion d'une agriculture de qualité

Une valorisation des produits locaux en circuits-courts qui pourrait être développée

Ce qui est en jeu

La diversification des matériaux dans la construction neuve

La pérennité de la qualité du patrimoine bâti au travers d'un règlement adapté

La valorisation du patrimoine religieux

La reconnaissance locale du patrimoine de la reconstruction et la recherche d'amélioration de son attractivité

La réponse aux besoins de développement de la filière équestre

La pérennité de la surface exploitée pour l'agriculture labellisée. l'INAO est une PPA du PLUi

La réponse aux besoins de développement des circuits courts au travers des lieux et espaces adaptés